

Migration à Madagascar

PROFIL NATIONAL 2013



Migration à Madagascar - PROFIL NATIONAL 2013



Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations utilisées et la présentation des données dans le rapport n'impliquent pas l'expression d'opinion de la part de l'OIM concernant des faits tels que le statut légal du pays, territoire, ville ou zone particulière, ou à propos de leurs autorités, ou de leurs frontières ou confins. Toute omission et erreur reste de la seule responsabilité des auteurs.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société toute entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations

17 route des Morillons

C.P. 17

1211 Genève 19

Suisse

Tél : +41 22 717 91 11

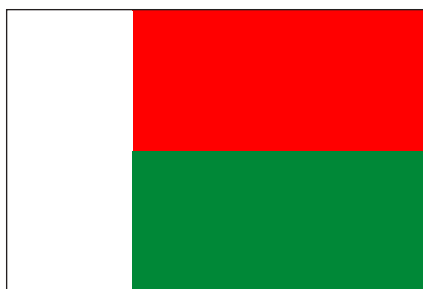
Télécopie : +41 22 798 61 50

Courrier électronique : hq@iom.int

Internet : <http://www.iom.int>

© 2014 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.



Migration à Madagascar

Profil National 2013

Préparé pour l'OIM par

Prof. Michel POULAIN
Thierry RAZANAKOTO

Fonds de l'OIM pour le
développement

*Développer les capacités en
matière de gestion des migrations*

Table des matières

Groupe de travail technique national	7
Liste des tableaux	9
Liste des graphiques	12
Liste des abréviations et acronymes	13
Remerciements	15
Avant-propos	17
Carte du pays et statistiques clés	18
Résumé	21
Partie A. Population et Migrations à Madagascar	25
A.1. La population de Madagascar: les faits et les tendances	25
A.1.1. Historique des recensements de la population	25
A.1.2. Fécondité, mortalité et croissance démographique	28
A.1.3. Structure de la population par âge et sexe	28
A.1.4. La population active	31
A.2. La population étrangère à Madagascar	32
A.2.1. Evolution historique de la population étrangère	32
A.2.2. Cadre législatif et institutionnel en vigueur concernant les migrations internationales et la population d'origine étrangère	35
A.2.3. Evaluation des flux de migration internationale par l'analyse des passages aux frontières	39
A.2.4. Caractéristiques et évolution du flux de migration internationale de la population étrangère	41
A.2.5. La population étrangère actuelle et ses caractéristiques	44
A.2.6. Le cas particulier des ressortissants français	51
A.3. La diaspora malagasy	51
A.3.1. Historique de l'émigration malagasy	52
A.3.2. La diaspora malagasy de nos jours	53
A.3.3. La mobilité des jeunes et des professionnels malagasy	55
A.3.4. Les transferts de fonds	57
A.3.5. Autres groupes spécifiques d'émigrants : les enfants adoptés, les travailleurs domestiques, les demandeurs d'asile et réfugiés et les clandestins	58
A.4. La migration interne à Madagascar	60
A.4.1. La toile de fond des migrations internes	60
A.4.2. Les différents types de migrations internes	61
A.4.3. Les migrations rurales - urbaines et l'urbanisation croissante	67
A.4.4. Une analyse des migrations interrégionales depuis 1993	68

Partie B. Effets et défis de la migration	74
B.1. Migration, pression démographique et développement	74
B.2. Immigration, population d'origine étrangère et développement à Madagascar	76
B.2.1. La présence étrangère et son intégration	76
B.2.2. Un contrôle de l'entrée des étrangers défaillant	76
B.2.3. Attraction des investisseurs étrangers et problème des faux investisseurs	78
B.2.4. Des dizaines de milliers d'apatrides ou de « sans nationalité »	79
B.2.5. L'accaparement des terres par les investisseurs étrangers	80
B.2.6. L'immigration et le tourisme sexuel	82
B.3. L'émigration des Malagasy et la diaspora	83
B.4. Migration interne et urbanisation	85
B.5. Migration, utilisation du sol et effets néfastes sur l'environnement	87
Partie C. Evaluation de la situation relative aux migrations à Madagascar	90
C.1. Améliorer les statistiques disponibles sur la migration	90
C.2. Relever les défis auxquels fait face Madagascar dans le domaine des migrations	93
C.3. Assurer la viabilité du processus concernant la mise à jour périodique du Profil Migratoire et son utilisation dans la mise en œuvre de la politique migratoire à Madagascar	96
Annexes	98
Annexe 1 : Concepts et définitions proposées par les recommandations internationales dans le domaine des statistiques de la migration	98
Annexe 2 : Madagascar : brève description géographique et historique	100
Annexe 3 : Les sources de données statistiques sur les migrations à Madagascar	103
Annexe 4 : Méthodologie utilisée pour estimer le taux de migration nette de chacun des 22 régions	115
Annexe 5 : Les flux migratoires internes les plus importants selon les enquêtes faites auprès des représentants des 22 régions	116
Annexe 6 : Informations collectées auprès des responsables des 22 régions afin de caractériser la situation spécifique de leur région par rapport à la migration	118
Annexe 7 : Indicateurs pris en compte dans l'analyse exploratoire des taux d'accroissement migratoire des régions	119
Annexe 8 : Tableaux statistiques et cartes	124
Annexe 9 : Liste des personnes rencontrées pour des entretiens dans le cadre du projet de profil migratoire de Madagascar	140
Annexe 10 : Organigramme de nos partenaires interministériels impliqués dans la migration à Madagascar	142
Bibliographie	143

Groupe de travail technique national

- Ministère de l'Agriculture : RANAIVO RABEHAJA Gabriel
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : RASOAMIARAMANANA Armand
- Ministère de l'Environnement et des Forêts : RALISON Paul Olivier, RANDRIAMIHARISOA Jules Felix
- Ministère de l'Intérieur: BAZEZY Jeannie Cylliah, BEZOKINY Jacky, RAVOHITRARIVO Lalasoa Volatiana, ANDRIANASOLO Bakoly, RASITEFANOELINA Haingotiana
- Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales : GEORGES Harivelo Sylvia, RANDRIAMBOLOLONA Justin, RASAMIMANANA Tojoarisoa, SAMISOA Gilbertine, RANDRIATIANARISOA Fenitra,
- Ministère de la Jeunesse et des Loisirs : RAJAOARINARIVO Tiavina Jean, RAKOTOVOLOLONA Nathalie
- Ministère de la Justice : RAJOELISON Fanja, RALINIRINA Marie Simone
- Ministère de la Population et des Affaires Sociales : RAMANDASOA ANDRIAMBOAHANGY Jaona, HARILALA Fara
- Ministère de la Santé Publique : RANDRIAMANAMPISOA Carmen, MAMISOA Herizolala, RAZAFINDRAFARA Parisoa, ANDRIANTSOA Norotiana
- Ministère de la Sécurité Intérieure : ANDRIANISA Mamy Jean Jacques, RAKOTOARIVELO Nathalie, ZAFIMBELO Clairette, RANDRIANALITOAVINA Tovo, RABEMANANJARA Herizo Odettin, ZANDRY Maurice
- Ministère des Affaires Etrangères : ANDRIAMIARISOA Henintsoa, SAMBANIAINA Victor, RAZAFIMANDIMBY Tiana, RANDRIANARIVONY Faniry
- Ministère des Transports : RANDRIANARISON Jean Jacques, RASOARINTSALAMA Mirana et pour l'Agence Portuaire Maritime et Fluviale : RAZAFIARISOA Jean Michel
- Ministère du Tourisme : RAVELOSON David
- CERED : RAZAFINDRAKOTO Jean Lucien
- CPGU : RAZAKANAIVO Mamy, ANDRIANAIVO Jaona, MARAMPIAVY Francis, RANDRIAMANALINA Julot Herman, AINAHARIVELO Annie, RATSARAHEVITRA Andriamisetra
- INSTAT : RAKOTOSON Lina, RANRETSIA Iarivony
- Syndicat des Professionnels Diplômés en Travail Social : JEANNODA Norotiana, RALIMANGA Noëlla Weul, RAZAFIMANDIMBY Aimée
- Ambassade des Comores : BAKRI Anturia Said Mohamed
- Bureau International du Travail : RASOLOFONIAINARISON Lauréat, DJANKOU Gabriel
- OIM : RAZANAKOTO Thierry, ETCHEPARE Laurie
- PNUEH : RASOLOMAMONJY Jaotiana, RAMANANTSOA Serge

Avec la participation active des représentants des vingt-deux régions :

- Alaotra Mangoro : RAZAFINDRAMANITRA Daniel Christophère
- Amoron'i Mania : RAMANDANIARIVO Manfred
- Analamanga : RANDRIANANDRASANA Andry, RAKOTOMANGA José Solovoniriny
- Analanjirofo : RASOLONAMPANONA Emmanuel
- Androy : RAVELONANDRO Tsimbazafy Abdon Marie
- Anosy : RAMAHENINA Bay
- Atsimo Andrefana : SOLONDRAZA Arson, Théodolin Lydore Adoré
- Atsimo Atsinanana : BELAHY Theophile, NOBELISEN Robert qui a collaboré depuis Août 2012 à juillet 2013
- Atsinana : TALATA Michel
- Betsiboka : RAKOTONDRAZOA Daniel
- Boeny : BAZEZY Vanombe Clovelah Roslan
- Bongolava : RANDRIARANISON Jean Claude
- Diana: RADAMONANDRASANA A., BANOMA Arsène
- Haute Matsiatra : NOHARINJANAHARY Jean Raymond
- Ihorombe : RAKOTOARISON Mandimby
- Itasy : RAKOTOSON Haingo Solofomanana, RAKOTONIRINA Edwin,
- Melaky : RANDIMBIMANANA Sylvain
- Menabe : SABIRE Jérôme
- Sava : RABENEFITRA Henri
- Sofia : TATA Albert
- Vakinankaratra : RAKOTOMAHANDRY Thimoté
- Vatovavy Fitovinany : FILANONA Barthélémy, RAKOTO Raymond

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution de la population de Madagascar selon les anciens recensements	27
Tableau 2 : Evolution de la population étrangère (non-autochtone) de Madagascar de 1896 à 2000 selon différentes sources et auteurs	33
Tableau 3 : Nombre des personnes naturalisées malagasy depuis l'introduction du Code de la nationalité malagasy, le 26 juin 1960, jusqu'en 1997	38
Tableau 4 : Statistiques relatives aux passages des frontières à l'aéroport d'Ivato des années 2007 à 2012. Entrées et sorties selon le pays de nationalité et la distinction entre résidents et non-résidents	40
Tableau 5 : Nombre d'immigrants et d'émigrants de nationalité étrangère à Madagascar pendant les années 2011 et 2012 et bilan migratoire selon le pays de nationalité	42
Tableau 6 : Nombre d'immigrants et d'émigrants étrangers pendant les années 2011 et 2012 et bilan et efficience migratoires selon la décennie de naissance	43
Tableau 7 : Nombre d'immigrants des années 2011 et 2012 selon le motif de séjour	43
Tableau 8 : Distribution des visas valides au 1 ^{er} janvier 2013 par pays de nationalité et selon l'institution ayant délivré ou renouvelé le visa	44
Tableau 9 : Diverses estimations de population étrangère par pays de nationalité entre 1993 et 2013, selon différentes sources	45
Tableau 10 : Nombre de personnes ayant un permis de séjour valide au 1 ^{er} janvier des années 2011, 2012 et 2013 par pays de nationalité (par ordre de taille décroissante en 2013)	47
Tableau 11 : Nombre de personnes ayant un permis de séjour valide au 1 ^{er} janvier 2013 par groupe d'âges et rapport de masculinité	47
Tableau 12 : Nombre de personnes détenant un permis de séjour valide au 1 ^{er} janvier 2013 selon le motif du séjour, par nationalité	48
Tableau 13 : Nombre de personnes détenant un permis de séjour permanent au 1 ^{er} janvier 2013 selon la période d'attribution et les principales nationalités. Proportion de visas permanents par rapport à l'ensemble des visas valides au 1 ^{er} janvier 2013	50
Tableau 14 : Répartition croisée des personnes inscrites sur les registres consulaires de la France à Madagascar en 2010, selon leur nationalité et leur pays de naissance	51
Tableau 15 : Estimation de l'importance de la présence malagasy à l'étranger selon différentes bases de données	53
Tableau 16 : Différentes mesures de la présence malagasy au sein des principaux pays de l'Union Européenne : données récentes	54

Tableau 17 : Evolution de l'importance de la présence malagasy à l'étranger selon Docquier (2013)	55
Tableau 18 : Nombre de bourses d'études accordées aux étudiants malagasy soit par le pays où se font les études (total pour trois années universitaires successives) ou Madagascar (une année universitaire seulement)	56
Tableau 19 : Médecins et infirmier(ière)s originaires de Madagascar qui exercent leur profession dans quelques pays étrangers vers l'an 2000. Données de comparaison pour l'ensemble des pays de l'Afrique sub-saharienne	57
Tableau 20 : Remise de fonds par les Malagasy à l'étranger, selon le pays de provenance (moyenne annuelle pour les années 2010, 2011 et 2012, en millions d'ariary)	57
Tableau 21 : Remise de fonds par années et moyen de transfert en million d'ariary	58
Tableau 22 : Nombre d'enfants adoptés ayant été autorisé à obtenir des documents de voyage, 2010-2012 (Nationalité des parents adopteurs: allemande, américaine, anglaise, belge, danoise, espagnole, finlandaise, française, guinéenne, italienne, ivoirienne, norvégienne, slovène, suédoise, suisse).	58
Tableau 23 : Nombre de visas de sortie (2006-2012) délivrés aux travailleurs émigrants par sexe et par pays de destination	59
Tableau 24 : Demandes d'asile faites par des citoyens malagasy dans un pays étranger. Total pour les années 2006 à 2012	59
Tableau 25 : Nombre de réfugiés originaires de Madagascar selon leur pays de résidence au 1 ^{er} janvier des années 2000 à 2012	60
Tableau 26 : Evolution de la population urbaine, de celle d'Antananarivo et taux d'urbanisation 1900 – 2010	68
Tableau 27 : Résultats de l'analyse exploratoire considérant un ensemble de variables appréhendées à l'échelle des régions et susceptibles de rendre compte de l'importance de leur bilan migratoire entre 1993 et 2012.	73
Tableau 28 : Nombre de visas ou permis de séjour délivrés à Madagascar par institution et par année de 2007 à 2013 (Annexe 3)	111
Tableau 29 : Estimation du chiffre de population des régions selon les estimations faites par les responsables régionaux (colonne A) et les projections de l'INSTAT (colonne B). Calcul du bilan migratoire des régions (taux annuel de migration nette pour la période 1993 à 2012) (Annexe 4)	116

Tableau 30 : Distribution relative de la population par groupes d'âges âge aux recensements de 1975, 1993, 1966 et 2009 sur la base des résultats des enquêtes démographiques et EDSMD- IV (Annexe 8)	124
Tableau 31 : Population par âge et sexe au recensement de 1993 et en 2009 sur la base des résultats de l'enquête EDSMD- IV (Annexe 8)	125
Tableau 32 : Evolution de la population d'âges actifs en 1966, 1975, 1993 et 2009 (Annexe 8)	126
Tableau 33 : Population active en 1993, au recensement et en 2001, 2005 et 2010 sur la base de l'enquête périodique des ménages (EPM) (Annexe 8)	127
Tableau 34 : Répartition de la population active par branche d'activité en 1993 (recensement), 2001 (EPM) et 2010 (EPM) (en pourcent) (Annexe 8)	127
Tableau 35 : Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle en 2001, 2005 et 2010 selon les résultats de l'enquête périodique des ménages (EPM) (Annexe 8)	128
Tableau 36 : Répartition de la population par niveau d'éducatons en 2001, 2005 et 2010, selon l'enquête sur les ménages (EPM) (Annexe 8)	128
Tableau 37 : Nombre de personnes ayant fait l'objet d'une décision administrative d'expulsion, d'interdiction d'entrée ou d'annulation de visa assortie d'une interdiction d'entrée pendant les années 2007 à 2012 par pays de nationalité (Annexe 8)	129
Tableau 38 : Résultats de l'enquête EPSTV99 sur le motif de présence et la nationalité des étrangers résidant à Madagascar selon leur statut d'activité (Razafindrakoto et Roubaud 1999) (Annexe 8)	129
Tableau 39 : Personnes inscrites sur les registres consulaires de la France à Madagascar, en 2010, selon leur seconde nationalité ou leur pays de naissance (Annexe 8)	130
Tableau 40 : Personnes inscrites sur les registres consulaires de la France à Madagascar en 2010, selon leur groupe d'âges, le sexe et leur groupe sur la base du pays de naissance et la seconde nationalité (Annexe 8)	131
Tableau 41 : Personnes inscrites sur les registres consulaires de la France à Madagascar en 2010, selon l le sexe et leur groupe sur la base du pays de naissance et la seconde nationalité. A. Répartition selon la période d'arrivée à Madagascar. B. Répartition sur les catégories socio-professionnelles	132

Liste des graphiques

Graphique 1	: Evolution du chiffre de la population de Madagascar de 1900 à 2012	25
Graphique 2	: Evolution de la fécondité à Madagascar (nombre moyen d'enfants par femme), 1950-2010	25
Graphique 3	: Evolution de l'espérance de vie à la naissance (1950-2010)	26
Graphique 4	: Pyramide des âges de la population de Madagascar aux recensements de 1966, 1975 et 1993 ainsi qu'en 2009 sur la base d'une estimation à partir des résultats de l'enquête EDSMD-IV	26
Graphique 5	: Proportion relative des grands groupes d'âges dans la population totale en 1966, 1975, 1993 et 2009.	27
Graphique 6	: Evolution du chiffre de la population étrangère de Madagascar de 1921 à 2000	31
Graphique 7	: Evolution du nombre de visiteurs (non-immigrants) enregistrés à Madagascar depuis 1997 selon les statistiques des passages de frontières.	38
Graphique 8	: Structure par grands groupes d'âges des étrangers (cercle intérieur) comparés aux Malagasy (cercle extérieur), au recensement de 1993	46
Graphique 9	: Age moyen des personnes ayant un permis de séjour valide au 1 ^{er} janvier 2013 pour les principaux pays de nationalité	47
Graphique 10	: La carte des principales ruées migratoires liées aux exploitations minières élaborée par Canasevio (2010)	61
Graphique 11	: Carte de taux de croissance annuelle de la population à l'échelle des 22 régions entre 1993 et 2012	65
Graphique 12	: Carte de taux de migration nette estimée à l'échelle des 22 régions entre 1993 et 2012	65
Graphique 13	: Extrait du questionnaire du recensement de 1974-1975 en ce qui concerne les questions individuelles relatives à la migration (INSTAT, 1975).	105
Graphique 14	: Extrait du questionnaire du recensement de 1974-1975 prévu pour le recensement des Malagasy résidant à l'étranger par le biais des représentations diplomatiques.	106
Graphique 15	: Extrait du questionnaire du recensement de 1993 en ce qui concerne les questions individuelles relatives à la migration (INSTAT RGPH 1993).	106
Graphique 16	: Carte de la localisation des principaux projets de migration à Madagascar (Ralandison et al. 2011) (Annexe 8)	133
Graphique 17	: Carte de densité de la population à l'échelle des 22 régions en 1993 (recensement INSTAT) (Annexe 8)	134
Graphique 18	: Carte de densité de la population à l'échelle des 22 régions en 2013 (estimation des régions)(Annexe 8)	135
Graphique 19	: Carte de pourcentage de réduction des forêts naturelles entre 1990 et 2005 (Annexe 8)	136
Graphique 20	: Carte de la mortalité infantile et juvénile (0-5 ans) pour 1000 naissances (EDSMD-IV 2008/2009) (Annexe 8)	137
Graphique 21	: Carte de l'indice de développement humain des 22 régions en 2008 (Annexe 8)	138
Graphique 22	: Carte de l'indice de pauvreté (intensité) des 22 régions en 2010 (EPM 2010) (Annexe 8)	139

Liste des abréviations et acronymes

BIT	Bureau International du Travail
CEPED	Centre Français sur la Population et le Développement
CERED	Centre d'Etudes et de Recherches Economiques pour le Développement
CPGU	Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences
DAES	Département des Affaires Economiques et Sociales
DOM-TOM	Départements d'Outre Mer – Territoires d'Outre Mer
DRCIE	Direction des Renseignements et du Contrôle de l'Immigration et de l'Emigration
EDBM	Economic Development Board of Madagascar
EDSMD	Enquête Démographique et de Santé réalisée à Madagascar
EPM	Enquête Périodique auprès des Ménages
EPTVS	Enquête sur le Permis de Travail et le Visa de Séjour
EUROSTAT	Office statistique de l'Union Européenne
GELOSE	Gestion Locale Sécurisée
GTTN	Groupe de Travail Technique National
GUIDE	Guichet Unique pour le Développement Economique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INSTAT	Institut National de la Statistique de Madagascar
MADIO	Madagascar-Dial-Instat-Orstom
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MECIE	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MFPTLS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales
MSI	Ministère de la Sécurité Intérieure
n.d.	non disponible
NU	Nations Unies
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Economiques
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PAF	Police de l'Air et des Frontières
PASAGE	Projet d'Appui à la Gestion Economique
PIO	Persons of Indian Origin
PM	Profil Migratoire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUEH	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
PROJER	Projet des Jeunes Entrepreneurs Ruraux
QMM	Qit Madagascar Minerals
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZF	Zone Franche

Remerciements

Ce profil migratoire, financé par le Fonds de Développement de l'OIM, sollicité par le Gouvernement de la République de Madagascar et coordonné par le Bureau de l'OIM Maurice et la Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences à la Primature (CPGU), n'aurait pu être possible sans les contributions de nombreuses personnes. Que tous soient vivement remerciés car sans leur apport constructif, ce Profil Migratoire n'aurait pas vu le jour.

Nous remercions Mamy Razakanaivo (Secrétaire Exécutif, CPGU) pour son appui logistique et technique, Lalini Veerassamy (OIM Maurice) pour la supervision de ce projet, Rudolf Anich (OIM Genève) pour son expertise technique sur les profils migratoires et Davina Gounden (OIM Maurice) pour le suivi et révision de ce profil migratoire.

Nous souhaiterions remercier particulièrement l'expert international, Professeur Michel Poulain et l'expert national, Thierry Razanakoto, pour la collecte, l'analyse des données et la rédaction de ce rapport en collaboration et sous la coordination de Laurie Etchepare, Coordinatrice de projet.

Par ailleurs, ce profil migratoire n'aurait pu être développé sans le soutien actif, à toutes les phases du projet, des membres du Groupe de Travail Technique National, de la collecte des données aux commentaires des résultats obtenus. Nous remercions également Anne Herm pour sa contribution à l'analyse des données et résultats, les directeurs de l'administration générale du territoire des vingt-deux régions pour leur investissement et la qualité de leurs rapports statistiques et administratifs, Jaotiana Rasolomamonjy et Adish Maudho (GeoVision Ltd) pour la réalisation des cartes.

Enfin, nous aimerions exprimer notre sincère gratitude à tous les collègues et amis issus des divers organismes nationaux et internationaux à Madagascar pour leur contribution et support dans ce projet, plus particulièrement la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies à Madagascar, Fatma Samoura.

Avant-propos

Cela fait déjà six décennies que l'OIM se situe à l'avant plan de la scène internationale pour offrir un service de qualité à ses Etats membres dans le domaine de la gestion de la migration. Dans un contexte où sur 7 milliards de personnes, un milliard sont en mouvement continu, il semble aujourd'hui essentiel que les Etats avancent leur réflexion collective sur l'Etat de la migration, les tendances migratoires, défis ainsi que leurs implications afin de faire ressortir tous les avantages que celle-ci peut apporter sur le développement économique, social et culturel d'un pays, voire d'une région.

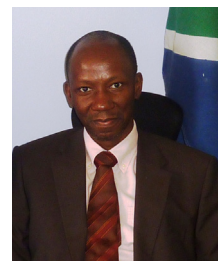
Encouragé par la Commission européenne, l'élaboration de profils migratoires constitue aujourd'hui une étape fondamentale vers la préparation de politiques de stratégies migratoires et l'incorporation de la migration dans les stratégies de développement nationales. Ces profils aujourd'hui ont pour but de rassembler les informations existantes et données probantes, en provenance de différentes sources, de façon structurée pour fournir un aperçu des tendances clés en matière de migration internationale et interne et leurs effets sur le développement socio-économique.

Dans un contexte comme Madagascar et des états insulaires de l'Océan indien, cette première tentative a permis de définir des recommandations importantes qui permettront de renforcer la compréhension et les capacités vers une meilleure collecte et gestion des données sur la migration et de faire ainsi progresser le débat au niveau national et régional. Les tendances migratoires à Madagascar et ses effets sont très diverses. Néanmoins, le phénomène de migration interne et les effets de la migration et l'environnement combinés avec un contexte socio-économique très précaire sont incontestablement des sujets singuliers qui devront faire partie intégrante de la réflexion vers l'élaboration d'une politique cohérente à Madagascar.

Le profil migratoire, pour rester un outil efficace, nécessite une mise à jour régulière et d'être utilisé pour le développement de politiques, à travers un mécanisme de coordination pérenne. Les données probantes mais encore très limitées sur lesquelles le rapport se base et le format du rapport devront être améliorées pour permettre une analyse plus approfondie des tendances relatives à la migration à Madagascar. Le défi reste majeur et d'autres interventions sont nécessaires afin d'assurer que cet instrument constitue un outil d'information régulièrement mis à jour pour le développement de politiques nationales et régionales pour Madagascar et la région de l'Océan indien.

Ce rapport n'aurait pu être possible sans les contributions de nombreuses personnes. Nous souhaiterions remercier particulièrement l'expert international, Professeur Michel Poulain et l'expert national, Thierry Razanakoto pour la rédaction du rapport ; le Département de Recherche et Publications au siège de l'OIM à Genève, l'Equipe de coordination du projet à Maurice et Madagascar et les derniers mais non les moindres les membres du Groupe de Travail Technique National, qui ont investi leur temps et fournit de précieux commentaires pour la préparation de ce profil migratoire à Madagascar.

Bernardo Mariano
*Directeur régional
Bureau régional de l'OIM
pour l'Afrique australe
et les pays ACP de la COI*



Carte de Madagascar



Source : Adish Maudho 2013¹.

1 Les limites administratives, les noms indiqués et les désignations employées sur ces cartes n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation internationale pour les migrations.

Quelques chiffres-clés pour Madagascar

Dénomination officielle	République de Madagascar Repoblikan'i Madagasikara
Superficie en km ²	587 295
Rang	47 ^e pays le plus grand et 4 ^e plus grande île
Latitude et longitude d'Antananarivo, la capitale	18°55'S - 47°31'E
Climat	Varié : semi-tropical au Nord-Est, aride au Sud-Ouest
Longueur des côtes (www.wildmadagascar.org/overview/geography)	4 828 km
Date de l'indépendance	26 juin 1960
Régime semi parlementaire	République démocratique présidentielle représentative
Parlement	Bicaméral : le Sénat et l'Assemblée Nationale
Division administrative du territoire	22 régions (<i>faritra</i>) divisées en 119 districts (<i>fivondronampokontany</i>), 1 579 communes (<i>kaominina</i>) et 17 485 localités (<i>fokontany</i>).
Principales branches d'activité	Agriculture, Elevage, Pêche, Tourisme et Industries extractives
Langues officielles	Malagasy et Français
Population au dernier recensement	12 238 914 (1993)
Population estimée	22 293 914 (2012)
Densité de la population (habitants par km ²)	39 (2012)
Espérance de vie à la naissance (2012) <i>Rapport sur le Développement Humain 2013 (Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD)</i>	66,9
Taux d'activité (2010)	90,2 % des 15-64 ans et 63,7 % des 5 ans et plus
Taux de non-emploi (%) (2010)	3,5 % pour les 15-64 ans
Taux de sous-emploi dû à la durée du travail/ dû à la situation d'emploi inadéquate (%) (2010)	25,5 % / 42,2 %
Population urbaine (%) (2010) <i>La Banque mondiale/Indicateurs de développement Mondiaux (2012)</i>	20,3 %
Religion (principaux groupes)	Chrétiens et croyances traditionnelles
Taux d'alphabétisation parmi les personnes âgées de 15 ans et plus (2010)	71,4 %
Produit Intérieur Brut (PIB) (en dollars E.-U.) <i>La Banque mondiale/Indicateurs de développement Mondiaux (2012)</i>	9 975 millions de dollars E.-U.
Taux de croissance annuel du PIB (en %)	3 %
Revenu national brut per capita (RNB) (en dollars E.-U.) (2012) <i>La Banque mondiale/Indicateurs de développement Mondiaux (2012)</i>	950 dollars E.-U.
Indice de Gini de la distribution des revenus (moyenne 2000-2009) <i>Rapport sur le Développement Humain 2013 (Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD)</i>	44,1 (2000-2009)
Indice de développement humain(2012) : valeur et rang parmi 186 pays <i>Rapport sur le Développement Humain 2013 (Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD)</i>	0,483 (151 ^e sur 186)
Monnaie	Malagasy Ariary (MGA)

Sources : A l'exception des sources indiquées dans le tableau ci-dessous, toutes les données sont celles produites par l'INSTAT. Il en sera de même dans le reste du texte de ce Profil Migratoire.

Résumé

Parce que le Profil Migratoire ne peut être considéré comme une fin en soi, sa compilation et sa mise à jour doivent être envisagées comme un processus structuré qui en assure son caractère continu, avec une remise à jour permanente des données, des tendances et des interprétations et recommandations que celles-ci impliquent. C'est pourquoi il est demandé aux gouvernements des pays développant un Profil Migratoire d'établir ou de renforcer les mécanismes assurant une production régulière de données adéquates sur les migrations et une interprétation des tendances.

A Madagascar, un Groupe de Travail Technique National (GTTN) a été mis sur pied en août 2012 sous la présidence du Secrétaire Exécutif de la Cellule de Prévention et de Gestion des Urgence (CPGU) à la Primature. Il implique toutes les institutions touchant aux migrations internes et internationales afin d'assurer une coordination entre elles et les conditions indispensables au développement du Profil Migratoire. Le GTTN joue un rôle majeur afin d'interpréter les données statistiques et informations collectées ainsi que les tendances décelées. Il veille également à obtenir un consensus lorsque des divergences apparaissent parmi les données collectées ou que les informations rassemblées ne concordent pas. A Madagascar, le GTTN a discuté le contenu de ce Profil Migratoire le 11 Octobre 2012, à travers la grille de lecture développé par le consultant international, et il a validé la version préliminaire de ce Profil Migratoire au cours de ses réunions du 17 octobre et du 4 décembre 2013².

Les institutions internationales et les autres donateurs ont été associés aux travaux du GTTN afin d'orienter les actions de la façon la plus profitable pour le pays dans le domaine des migrations internationales. Par ailleurs, le Profil Migratoire a été développé sous la responsabilité du gouvernement national et les ressources indispensables à son développement doivent être assurées, afin qu'il apporte un soutien effectif au développement d'une politique migratoire se basant sur les faits et tendances réellement observés.

Les données statistiques dans le domaine migratoire sont rares, et si elles sont disponibles, elles ne sont pas nécessairement fiables. A Madagascar, nous avons utilisé principalement (i) les recensements de 1974-75 et de 1993, (ii) les enquêtes sociodémographiques, comme les *Enquêtes Prioritaires auprès des Ménages*, appelées *Enquête Périodique auprès des Ménages (EPM)* depuis 2004, organisées régulièrement de 1994 à 2005 puis en 2010, mais aussi l'enquête nationale démographique et sanitaire de 1992, devenue *Enquête Démographique et de Santé (EDS)* en 1997 et reconduite en 2003/2004 (EDSMD-III) puis en 2008/2009 (EDSMD-IV). Enfin, nous nous sommes appuyés sur l'Enquête de Base sur la Santé de la Reproduction et la Survie des Enfants (EBSRSE) 2003-2004, et l'Enquête sur le permis de travail et le visa de séjour de 1999 (EPTVS99).

L'observation des migrations internationales est souvent organisée formellement par l'administration (hors de toute visée statistique) : contrôle aux frontières, obligation d'enregistrement des étrangers. En général, ces données souffrent d'un sous-enregistrement vraisemblablement très élevé mais, dans le cas particulier des pays insulaires, ces données traitées statistiquement ont le double mérite de fixer une estimation pour le niveau des migrations et de jeter quelques lumières sur certaines caractéristiques des migrants. C'est pourquoi des méthodes innovatrices de collecte des données doivent être développées afin de tirer un profil optimal de l'ensemble des données administratives qui touchent au domaine des migrations internationales.

L'utilisation de ces données administratives rencontre des obstacles tels que l'accès aux données en elles-mêmes et le souci de garder la confidentialité des données, aussi bien pour le respect de la vie privée que pour la sécurité du pays. Néanmoins, le recours à ces données administratives s'avère indispensable pour insuffler des données pertinentes, qui soient à la fois nouvelles et récentes, dans le débat lié à la politique migratoire.

2 Au total, 8 réunions de travail du GTTN ont été organisées entre août 2012 et novembre 2013.

Une première tentative de produire des données statistiques nouvelles à partir des bases de données administratives a été faite dans le cadre de ce premier Profil Migratoire de Madagascar, en utilisant les différentes bases de données relatives aux visas de divers type accordés aux étrangers, notamment (i) les enregistrements des passages aux frontières, (ii) les bases de données concernant les visas et permis de séjour des immigrants, gérées par des autorités différentes que sont : la Direction de l'immigration et de l'émigration au sein du Ministère de l'intérieur (DIE), anciennement Service de l'Immigration et de l'Émigration (SIE), l'EDBM pour les visas liés aux investissements, anciennement le Guichet Unique pour le Développement Economique (GUIDE), et le Ministère des affaires étrangères (MAE), pour les visas diplomatiques et de courtoisie et (iii) le registre du Consulat de France, ceux des autres représentations diplomatiques n'étant pas disponibles. Ce Profil Migratoire doit aussi beaucoup aux nombreux rapports et articles scientifiques qui ont pu être trouvés sur le sujet et qui sont repris dans la bibliographie. Nous y avons puisé largement afin de regrouper dans ce volume le maximum d'informations qui puissent servir de support efficace au développement d'une politique migratoire adéquate pour Madagascar. Dans un contexte où peu de politiques migratoires ont été développés, des questionnaires ont été préparés et distribués aux différents membres du GTTN afin de récolter des éléments complémentaires sur leur perception de la migration internationale à Madagascar.

Madagascar a toujours été concernée par d'importants courants de migrations internes, vu l'étendue de son territoire, et pour la plupart des migrants potentiels, la mobilité interne au pays est un choix bien souvent préféré à une expatriation plus onéreuse et risquée. Afin de suppléer à ce manque d'informations récentes sur les migrations internes, les Directeurs de l'Administration Générale du Territoire (DAGT) des vingt-deux régions au sein du GTTN ont été consultés afin de percevoir les principales préoccupations dans leurs régions respectives, en termes de migration à la fois interne et internationale, ainsi que par rapport à la présence étrangère. La question de migration interne fait partie de questions plus larges liées au développement économique et social et à l'aménagement du territoire. Elle soulève, en effet, les problèmes de répartition inégale de la population sur l'ensemble de la superficie de la Grande Île, du déséquilibre de la relation entre population et ressources dans les régions à forte densité de population, de l'existence de régions sous-peuplées où l'on décèle de vastes terres susceptibles d'être mises en culture, de croissance démographique, d'urbanisation croissante et du manque d'infrastructure en moyens de communication et de transport à l'intérieur du pays.

En effet, la migration à Madagascar, comprise dans sa pluralité, n'est pas sans effets sur la société et l'environnement des Malagasy. Des doutes sont émis quant à savoir si les services de santé et le système d'éducation pourront suivre l'accroissement démographique, au risque de voir une augmentation de la précarité et de la paupérisation de la population avec des difficultés d'assurer une qualité de vie pour tous. Les enjeux de ces migrations se posent autant en milieu urbain que rural, et les conditions de leur réussite doivent être posées pour que la migration constitue un levier de développement socio-économique et culturel pour toutes les régions. Les impacts des migrations internes et internationales sur le développement du pays sont encore peu connus et ce Profil Migratoire a donc tenté d'y pallier par des entretiens et des analyses menées. Le Profil Migratoire pose ainsi la question de l'intégration des étrangers et de leurs contributions au développement de Madagascar, de la défaillance du système de contrôle des étrangers, de l'attraction des vrais et faux investisseurs, des apatrides et « sans nationalité », du problème foncier, du tourisme sexuel, du rôle de la diaspora malagasy, de la migration rurale-urbaine et de la destruction de l'environnement, notamment à travers les routes pour l'exploitation minière.

Trois types de recommandations doivent être retenus, celui de la production et de la mise à jour des données statistiques, celui des principaux défis auxquels est confrontée la société malagasy face aux mouvements migratoires et, enfin, celui de l'avenir de ce Profil Migratoire, qui ne peut être considéré comme la fin d'un processus mais plutôt comme le début d'un long cheminement avec le soutien de l'OIM et autres organisations nationales et internationales.

A cet effet, la présentation des méthodologies spécifiques à la collecte des données migratoires a fait l'objet d'un atelier technique de formation qui s'est tenu à Antananarivo fin novembre et début décembre 2013. Il importe, en effet, que tout soit mis en œuvre pour assurer la viabilité de ces nouveaux processus

de collecte statistique afin de fournir à l'avenir les données nouvelles nécessaires pour la mise à jour du Profil Migratoire. Afin d'améliorer les statistiques disponibles sur la migration, il est également recommandé une adaptation des ressources de l'INSTAT à la hauteur de sa mission statistique, ainsi qu'une augmentation du nombre de cadres formés de l'INSTAT, en utilisant la diaspora par exemple. Par ailleurs, le recensement général de la population doit être une priorité nationale, et toutes les conditions de sa réalisation devront donc être assurées pour pouvoir exploiter des données pertinentes sur la migration : préparation, détermination exacte de la résidence habituelle de chaque Malagasy, rapide diffusion des résultats, analyse et interprétation efficace de ces résultats, dissémination, anonymat des données pour faciliter leur accès, et suivi des recommandations scientifiques internationales. Par ailleurs, il serait utile que l'INSTAT organise une enquête unique annuelle auprès des ménages, et qu'un module spécifique soit destiné dans les questionnaires de base à circonscrire les mouvements d'émigration à la fois interne et internationale. L'INSTAT devrait également consulter les nombreuses bases de données administratives produites par les différents ministères, une collaboration étroite et franche doit donc être établie entre l'INSTAT et les ministères concernés. L'échange des données doit être facilité pour permettre la production de données statistiques visant l'intérêt supérieur de la nation. De plus, les bases de données doivent faire l'objet de vérification périodique afin de détecter les données manquantes ou erronées et de supprimer les doubles-comptes éventuels. Dans la mesure du possible, on introduira au nombre des données collectées une ou plusieurs variables permettant d'apparier tous les enregistrements relatifs au même individu. Enfin, le logiciel de gestion de la base de données devra permettre l'exportation des données sous un format d'échange standard, une exportation, par exemple, impossible actuellement à partir de la base de données des passages de frontière. Il serait aussi souhaitable dans l'avenir que les données soient centralisées en une base de données unique.

Par ailleurs, Madagascar doit relever plusieurs défis en matière de migrations. Un effort s'impose dans le domaine de la gestion des migrations internationales et de la population étrangère résidant à Madagascar. Le développement de ce qu'il est convenu d'appeler un (système d'information sur la migration) devrait permettre de rassembler dans un même environnement informatique non seulement tous les permis de séjour, mais aussi les visas de tout type, les passages de frontière, les permis de travail et les informations relatives à l'acquisition de la nationalité et la naturalisation.

Concernant l'ouverture aux investisseurs, la transparence et une vision politique globale de l'impact de ces projets et ces investissements dans la recherche d'un développement soutenable et durable de la société malagasy s'impose, afin d'éviter les cas d'injustice sociale et environnementale et de permettre un développement économique soutenable, respectueux des communautés.

La politique migratoire du pays devra également prendre en compte la complexité et les enjeux soulevés par la migration interne, par l'adoption de mesures, par exemple, pour freiner l'apport migratoire nouveau vers la capitale, permettre le déploiement de villes satellites à distance respectable mais modérée de la capitale et le développement plus soutenu des chefs-lieux des régions. Par ailleurs, le manque de fiabilité du système d'enregistrement des migrants est l'une des raisons qui rendent difficile l'évaluation de l'impact infrastructurel et environnemental des migrants vers la ville. Il convient de revoir en profondeur la législation des changements de résidence, parallèlement à l'amélioration du système de la carte nationale d'identité que tout citoyen Malagasy est supposé détenir. En termes d'émigration internationale, des mesures fermes doivent être prises pour protéger les émigrants malagasy et enrayer de nouvelles émigrations non planifiées et ne respectant pas la dignité humaine.

Ce Profil Migratoire préconise enfin différentes mesures pour assurer la viabilité du processus concernant la mise à jour périodique du Profil Migratoire et son utilisation dans la mise en œuvre de la politique migratoire à Madagascar : la mise en œuvre d'une politique migratoire globale, un examen attentif du Profil Migratoire par les responsables du pays, la constitution d'un groupe de travail permanent sur la migration (GNTM), composé d'un bureau exécutif permanent avec un nombre limité de personnes qui se partageront les différentes tâches assignées au GNTM. Afin d'assurer un support efficace pour la mise en œuvre d'une politique adéquate dans le domaine des migrations internationales, l'offre et la demande en matière de données statistiques doivent correspondre et des efforts devront être

déployés dans ce sens au sein du GTNM. Dans le cadre d'un plan d'action mis au point par le GTNM, les institutions responsables doivent être identifiées pour la production et la mise à jour régulière de chacun de ces indicateurs. Enfin, la gestion des migrations à Madagascar passera par l'apport d'informations complémentaires sur les migrations. Bien que ce premier Profil Migratoire comporte des imperfections, il devra servir de référence pour les différents ministères et autres entités ayant en charge d'instaurer la politique migratoire qui permettra d'améliorer chaque politique sectorielle et contribuera globalement au développement du peuple malagasy.

Partie A : Populations et Migrations à Madagascar

A.I La population de Madagascar : les faits et tendances

A.I.I : L'historique des recensements de la population

Bien que fortement marquée par son insularité, au niveau géographique et culturel, Madagascar a été marquée par d'importants mouvements de population dans l'océan Indien (cf. Annexe 2). Le peuplement de Madagascar résulte exclusivement d'apports migratoires successifs : Indonésiens puis Arabes (Rakotonarivo, 2010), Tanzaniens, Mozambicains, Chinois, Indiens, puis Portugais, Anglais, Hollandais, et Français. Les échanges commerciaux avec l'extérieur et les flux de migrations internes au pays ont permis l'élaboration de cultures malagasy diverses portées par des groupes de populations variés, diversement répartis sur le territoire. Aujourd'hui encore, on dénombre 18 groupes ethniques dont les membres occupent différentes régions du pays qui correspondent encore aux anciens royaumes de Madagascar.

Comme nous le montrerons plus loin, la population de Madagascar est estimée fin 2013 à près de 25 millions d'habitants, ce qui se traduit par une densité d'environ 40 habitants au km². Cette densité de population reste assez faible, compte tenu de la grande superficie du pays. Toutefois, la répartition de la population est loin d'être uniforme puisque l'on estime que plus de la moitié de la population occupe moins d'un huitième du territoire national. Près des deux tiers de la population est âgée de moins de 20 ans et un quart de celle-ci vit en milieu urbain. Antananarivo, la capitale, abrite près de 3 millions d'habitants avec son agglomération (Banque mondiale, 2011).

Selon Gastineau et Rakotoson (2005), il est relativement difficile d'estimer la population de Madagascar avant le XIXe siècle. Chevalier (1952), Andriamboahangy (s.d. vers 1975) et Campbell (1991) ont fait un relevé de nombreuses estimations de population faites au cours du XIXe siècle, mais celles-ci varient trop pour que l'on puisse en tirer une information valable.

A la demande du Général Galliéni, la reine Ranaivalona III édicte le premier ordre de recensement le 6 novembre 1896. Ce recensement n'aboutit pas. Une autre tentative donne satisfaction en 1900 et permet de dénombrer 2 224 200 habitants sur la Grande Île. A partir de cette date et de façon annuelle, la population de Madagascar a fait l'objet d'un recensement administratif réalisé de façon sommaire sur la base de données administrative fournie à l'échelle locale. Concrètement, tous les ans, le sous-préfets étaient tenus d'élaborer une « monographie » de leur sous-préfecture et ces rapports rédigés à partir des renseignements collectés par les chefs de canton comprenaient deux tableaux statistiques avec des données démographiques : (i) Ensemble de la population par sexe, trois groupes d'âges (14 ans et moins, 15 à 20 ans et 21 ans et plus), l'ethnie et la nationalité (ii) Population des villes de 500 habitants et plus avec des détails sur la nationalité des non-autochtones (Français, Indiens, Chinois, Grecs et autres).

Ces recensements administratifs, élaborés et publiés par l'administration jusqu'en 1973, étaient principalement organisés à des fins fiscales ou de recrutement. Selon Andrianainarivelo et Randretsa (1985), les modalités de collecte leur enlevaient une grande partie de leur signification statistique. Gendreau (1969) précise à ce sujet que l'organisation de ces recensements administratifs présentait de nombreuses failles, notamment en ce qui concerne la notion de « résidence » qui était mal définie. Ainsi, les émigrés étaient généralement maintenus dans les listes et les doubles-comptes n'étaient pas rares. Tout cela contribuait à « gonfler » le chiffre de la population, une situation somme toute assez favorable pour les responsables locaux pour une question de prestige. En outre, il convient de préciser que les chiffres de ces recensements administratifs annuels qui ont été publiés ne reprenaient généralement que la population de nationalité malagasy, en excluant les étrangers (Andriamboahangy s.d. vers 1975, Andrianainarivelo et Randretsa, 1985). Selon Chevalier (1952), à partir de 1921, des recensements de population au sens statistique du terme sont organisés tous les 5 ans (1921, 1926, 1936 et 1941). Le dernier recensement effectué pendant la période coloniale le fût en 1946 et, tout comme les précédents, il incluait la population de l'Archipel des Comores qui formait avec Madagascar une même colonie française.

Avec les années 50, les opérations statistiques s'intensifient, même si on ne trouve plus de trace d'un recensement général. En 1962, au lendemain de l'indépendance, une première grande enquête est réalisée à l'échelle nationale, avec le soutien de l'INSEE ; elle est intitulée « *Budget et alimentation des ménages ruraux* ». Comme son titre l'indique, elle ne concernait que le milieu rural. Toutefois, ces résultats seront complétés par les recensements des communes urbaines (centres de 5.000 habitants ou plus) faits entre 1960 et 1964. Une compilation des données statistiques de ces différentes enquêtes a été faite par l'IFORD (Fokam et Rabetsitonta, 1974). Cet exercice a permis d'estimer la population en 1962, au lendemain de l'indépendance, à 5 783 000 habitants (Gendreau, 1994). En 1964, les estimations du recensement administratif donnent également des informations sur la population non-malagasy, avec une population totale estimée à 6 104 014 individus, au sein de laquelle on dénombre 5 999 331 Malagasy (Donque, 1964).

Deux recensements de la population furent effectués à Madagascar depuis l'indépendance, en 1975 et 1993. Leurs résultats constituent une large part des informations sur les caractéristiques de la population disponibles aujourd'hui, car depuis 1993, aucune énumération systématique de la population n'a été faite à Madagascar. Pour combler cette lacune, l'INSTAT a mis au point en 2010 une méthodologie d'estimation de la population par projection des données du recensement de 1993 en introduisant des hypothèses sur l'évolution de la fécondité, de l'espérance de vie et du volume des migrations internationales. Les chiffres sont proposés pour les années 2000, 2005, 2009 avec une projection en 2015 et 2030 et ce, par régions et districts et de façon séparée pour les centres urbains. Ces projections permettent d'estimer la population de la Grande Île à environ 22 580 000 habitants en 2013.

La croissance de la population malagasy au XIXe siècle s'est sans doute révélée très faible, voire nulle selon Sandron (2010). Les écrits démographiques de l'époque s'alarmaient d'ailleurs de la dépopulation et considéraient la faible croissance comme un « problème » (Andriamanana 1939). Au cours de la première moitié du XXe siècle, la population croît lentement pour atteindre 4 230 000 en 1950 (Razafimanjato et al. 2001). La croissance de la population de Madagascar est nettement plus rapide après 1950 (tableau 1 et graphique 1). Gendreau (1969) a estimé la croissance de la population pour cette période et donne respectivement des taux de croissance annuelle de 1,8 %, 2,6 % et 3,6 % pour les périodes 1948-1953, 1954-1959, et 1960-1965. Il précise que cet accroissement est essentiellement dû au mouvement naturel, vu la faiblesse des migrations extérieures. Entre 1975 et 1993, la population a quasi doublé, passant de 7 603 790 à 12 238 914 habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,7 %. Selon l'INSTAT, cette croissance démographique résulte d'une baisse de la mortalité, alors que la fécondité se maintient à un niveau élevé.

Les projections de populations faites par Andrianainarivelo et Randretsa (1985) sur la base du recensement de 1975 prévoyaient pour l'an 2000, selon les trois variantes de fécondité, 11,3, 14,0 et 15,6 millions d'habitants sur la Grande Île. La réalité estimée par l'INSTAT est de 15,2 millions, soit à peine moins que l'estimation haute qui correspondait au doublement de la population en 25 ans. Même si l'on estime que la baisse de la fécondité est effective depuis quelques années, il est certain que la population malagasy va continuer à augmenter fortement pendant plusieurs décennies encore, par suite de l'inertie des changements démographiques. Selon les hypothèses de baisse de la fécondité qui ont été retenues, les Nations Unies estiment que la population atteindra entre 30 à 42 millions en 2030 et entre 37 à 75 millions en 2050. Le problème démographique est donc sans conteste une composante majeure du processus de développement à Madagascar.

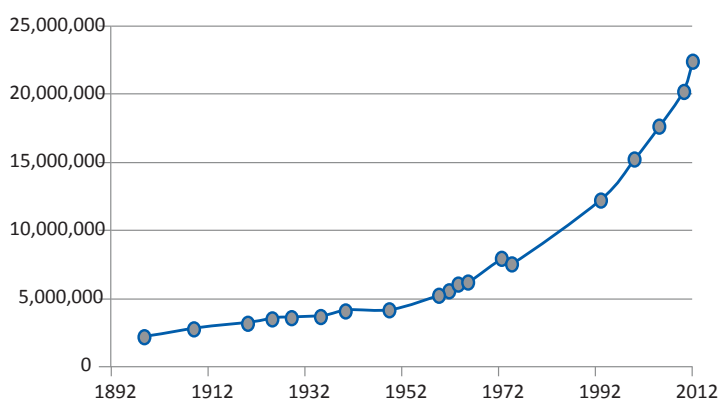
Tableau I : L'évolution de la population de Madagascar selon les anciens recensements

Année	Population	Références
1900	2 242 000	Gallieni
1910	2 870 000 ^a	Statistique administrative annuelle
1921	3 292 527 ^b	Premier recensement quinquennal. Statistique Générale
1926	3 607 719 ^b	Recensement quinquennal. Statistique Générale
1930	3 665 000 ^a	Statistique administrative annuelle
1936	3 777 951 ^b	Recensement quinquennal. Statistique Générale
1941	4 174 517 ^b	Recensement quinquennal. Statistique Générale
1950	4 207 000	Statistique administrative annuelle
1960	5 298 000	Statistique administrative annuelle
1962	5 783 000	Compilation de données statistiques d'enquêtes diverses faites par (Fokam et al. 1974)
1964	6 104 014	Statistique administrative annuelle (Donque 1964)
1966	6 252 000 ^c	Enquête démographique
1973	7 975 678	Dernière estimation selon la statistique administrative (Andrianainarivelo et Randretsa 1985)
1975	7 603 790	Premier recensement de la population
1993	12 238 914	Second recensement de la population
2000	15 199 948	Estimation INSTAT
2005	17 550 626	Estimation INSTAT
2010	20 142 015	Estimation INSTAT
2012	22 293 914	Estimation INSTAT

Source : INSTAT et autres références mentionnées dans le tableau.

- a. Uniquement la population malagasy.
- b. Les données de ces recensements quinquennaux incluent la population de l'archipel des Comores
- c. Le chiffre de la statistique administrative pour la même année est de 6 562 000 habitants.

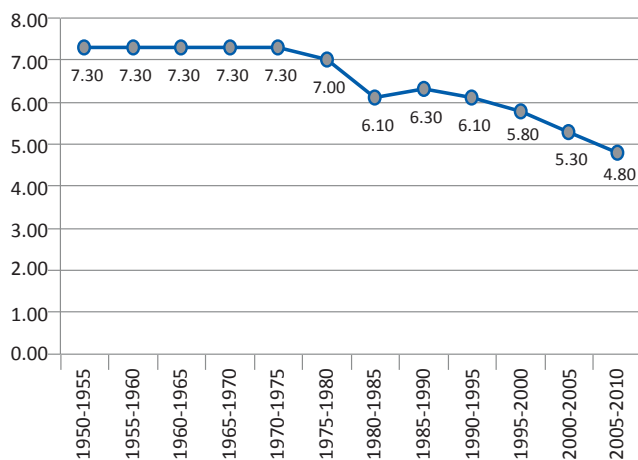
Graphique I. Evolution du chiffre de la population de Madagascar de 1900 à 2012



A.1.2 : Fécondité, mortalité et croissance de la population

Si l'on s'en réfère aux estimations des Nations Unies (Graphique 2), la fécondité des femmes Malagasy est très élevée au début des années 1950 et elle restera supérieure à 6 enfants par femme jusque dans les années 1990. Les estimations plus récentes obtenues à partir de l'enquête EDSMD-IV (2009) font état d'un niveau de fécondité qui a diminué à 4,8 enfants par femme, ce qui correspond à 2,9 en milieu urbain et 5,2 en milieu rural. Ceci démontre que la réduction de la fécondité s'est enclenchée à Madagascar, mais très tardivement, en commençant par les milieux urbains. Toutefois, le taux de natalité élevé contribuera encore largement à la croissance démographique attendue pour les décennies à venir.

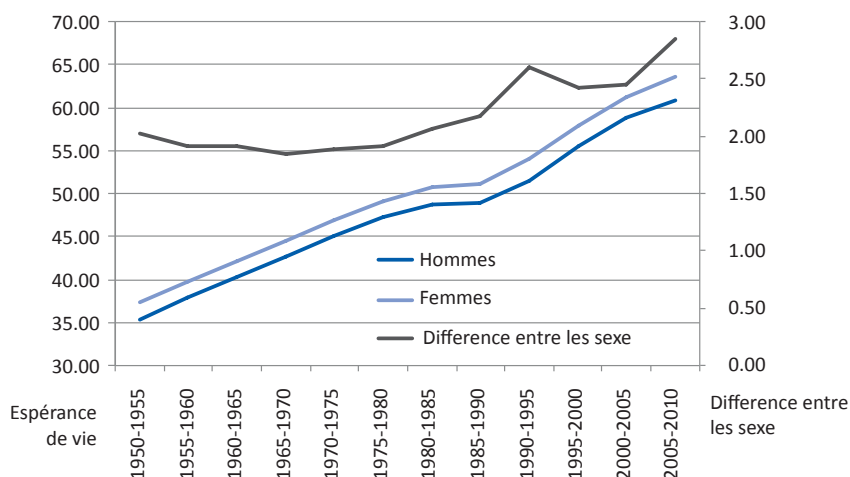
Graphique 2. Evolution de la fécondité à Madagascar (nombre moyen d'enfants par femme), 1950-2010



Source: Nations Unies. Division de la Population. World Population Prospects. The 2012 Revision.

La mortalité, quant à elle, a amorcé son déclin à Madagascar dès le milieu du siècle dernier, avec une croissance spectaculaire de l'espérance de vie de 36 à 62 ans (graphique 3). Cette croissance est largement due aux gains enregistrés pour la mortalité juvénile, avant l'âge de 5 ans. Certes, le niveau d'espérance de vie atteint est respectable, mais il place encore Madagascar dans le peloton de queue à l'échelle mondiale (179e rang sur un total de 227 pays selon le site web de comparaison www.nationmaster.com). Sans nul doute, les gains en matière de mortalité à tous âges escomptés dans les années à venir vont contribuer à maintenir le niveau actuel de la croissance de la population.

Graphique 3. Evolution de l'espérance de vie à la naissance (1950-2010)



Source: Nations Unies. Division de la Population. World Population Prospects. The 2012 Revision.

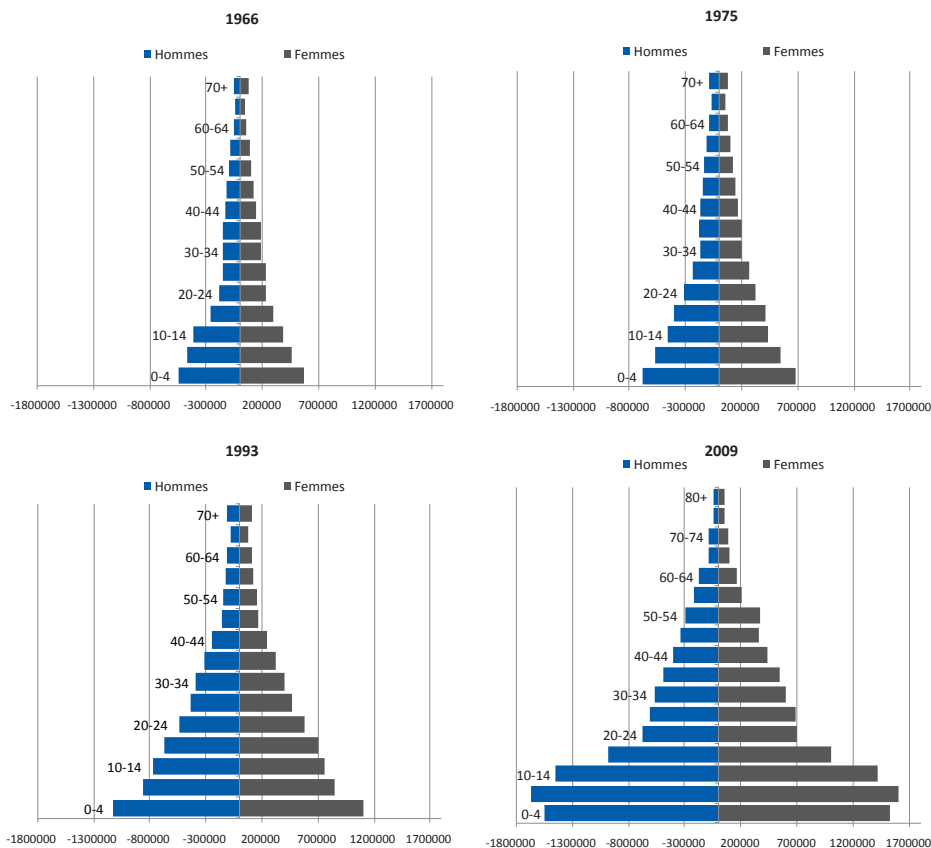
A.1.3 : La structure de la population par âge et sexe

L'évolution de la pyramide des âges de la population malagasy entre 1966, 1975, 1993 et 2009 donne une perception de l'importante croissance de la population, alors que ces pyramides gardent la forme classique d'une population très jeune à fortes natalité et mortalité. Seule le rétrécissement de la base de la pyramide en 2003 laisse percevoir les effets de la réduction de la fécondité (graphique 4).

Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1993 (RGPH, 1993) a dénombré 12.238.914 habitants dont 50,3 % de sexe féminin et 49,7 % de sexe masculin, soit un rapport de masculinité de 99 %. On y compte un pourcentage important d'enfants et de jeunes, et une faible proportion de personnes âgées puisque les jeunes de moins de 15 ans constituent 45 % de la population totale, tandis que les enfants de moins de 5 ans en représentent 18 %. La part de la population âgée, celle des 65 ans et plus, est, quant à elle, de 3 % (graphique 5, effectué à partir de données compilées dans les tableaux 30 et 31 de l'Annexe 8).

La population féminine en âge de procréer (15-49 ans) constitue 23 % de la population totale et 47 % de la population féminine totale. L'enquête EDSMD-IV de 2009 donne de précieuses estimations sur les tendances récentes. Le nombre des aînés augmente, certes, mais leur part relative reste à 3 %. Par contre, celle des jeunes de moins de 15 ans s'accroît de 45 à 47 % ce qui contribuera à maintenir le niveau de la natalité à l'avenir, même si la fécondité des femmes diminue.

Graphique 4. Pyramide des âges de la population de Madagascar aux recensements de 1966, 1975 et 1993 ainsi qu'en 2009 sur la base d'une estimation à partir des résultats de l'enquête EDSMD-IV



Source: INSTAT Recensements de 1966, 1975 et 1993 et EDSMD-IV 2009.

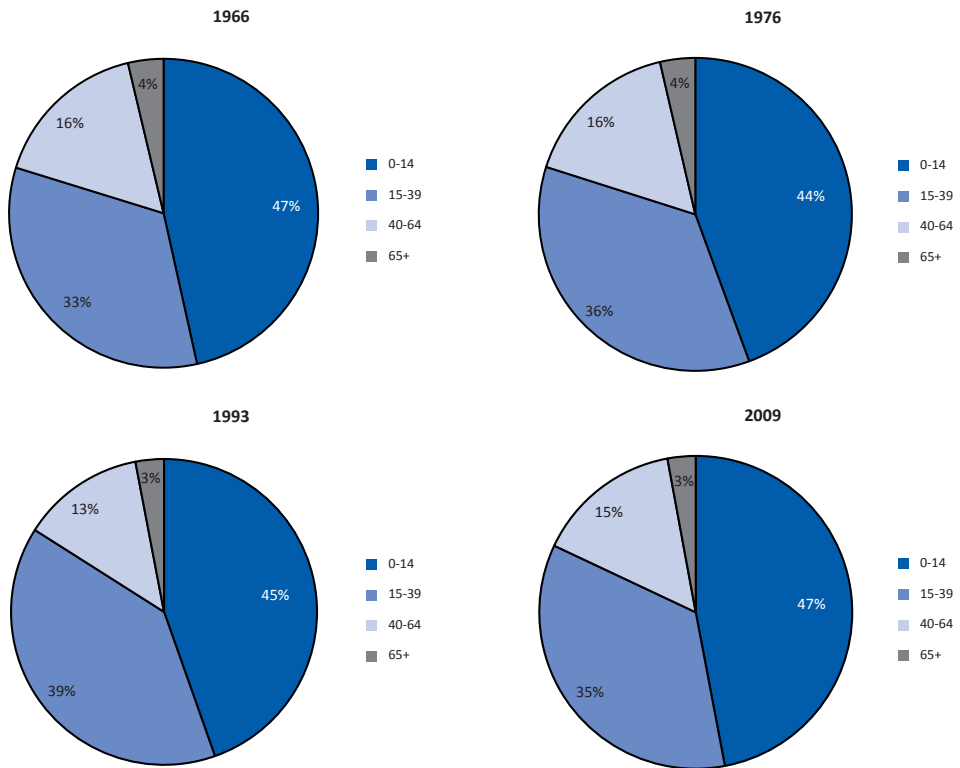
A.1.4 : La population active

Il convient, à ce stade, de mesurer l'impact de l'évolution démographique sur le marché de l'emploi et plus spécifiquement, sur le poids relatif de la population d'âges actifs qui, selon la définition des Nations Unies, correspond aux personnes âgées de 15 à 64 ans inclus¹. Le rapport de dépendance démographique est le résultat de la division du nombre de personnes considérées comme non actives, les moins de 15 ans et les 65 ans et plus, par le nombre de personnes d'âges actifs, celles âgées de 15 à 64 ans.

L'évolution de cet indice, exprimé en nombre de personnes d'âges non actifs pour 100 personnes d'âges actifs, est présentée sur le tableau 32 de l'Annexe 8. En 1966, ces deux groupes de personnes étaient similaires, de telle sorte qu'on dénombrait une personne non active pour chaque personne active. Cette charge de la pression démographique a diminué à la fin du siècle dernier et s'était réduite de 10 % à l'époque du recensement de 1993. Depuis lors, le phénomène s'est inversé pour en revenir à un équilibre entre les deux sous-groupes de la population.

1 A Madagascar, certains indices décrivant la structure par âge de la population active incluent les enfants dès l'âge de 5 ans.

Graphique 5. Proportion relative des grands groupes d'âges dans la population totale en 1966, 1975, 1993 et 2009.



Source: Calculs des auteurs sur la base des données de l'INSTAT.

C'est cette tendance récente, marquée par l'accroissement de la pression démographique, qui joue et continuera de jouer à l'avenir un rôle majeur sur le développement socio-économique de la société malagasy. Pour les décennies à venir, il faut s'attendre à une augmentation de ce rapport de dépendance démographique, vu l'augmentation attendue du poids relatif des enfants dans l'ensemble de la population. Rappelons que cette augmentation se fera en dépit de la diminution prévue de la fécondité, tout simplement par suite de l'augmentation du nombre de femmes en âge de mettre au monde. Les processus démographiques sont lents et les modifications de comportement se marquent très progressivement sur les structures démographiques de la population. Néanmoins, leurs effets perdurent bien longtemps après qu'ils soient apparus. Le vieillissement de la population, qui caractérise largement toutes les populations des sociétés post-industrielles de par le monde, ne devrait pas concerner la population malagasy dans l'immédiat. Mais le problème étant inéluctable dans un avenir plus lointain, il convient donc de le considérer, dès à présent, dans les prévisions à long terme et le processus de développement.

En comparant la taille des groupes d'âges qui vont entrer dans les âges actifs, le 5-14 ans avec ceux qui vont en sortir, les 55-64 ans, on peut estimer l'indice de pression démographique sur le marché de l'emploi. Ce rapport entre les générations de jeunes qui vont entrer sur le marché de l'emploi et les générations plus âgées qui vont le quitter, selon les règles d'âges édictées par les Nations Unies, est largement à l'avantage des jeunes à Madagascar. En 2009, ce rapport était de 8 et, par rapport aux chiffres antérieurs, il est en hausse certaine. Cette tendance démontre l'importance de l'évolution démographique sur le marché de l'emploi et l'obligation de prendre celle-ci en considération dans toute planification économique.

Par ailleurs, en considérant la dimension du genre (tableau 32 de l'Annexe 8), on constate que le nombre de femmes aux âges actifs est légèrement supérieur à celui des hommes. Ce déséquilibre a tendance à s'accroître, un élément qui doit également être pris en considération, tant l'emploi des femmes est un élément clé du développement de la société malagasy.

Concernant la population d'âges actifs, celle âgée de 15 à 64 ans, elle peut être décomposée en deux groupes selon que les personnes concernées sont effectivement actives, ou à l'inverse non actives. Parmi les actifs, on distinguera également deux sous-groupes selon que les personnes actives sont employées ou non-employées, c'est-à-dire pour ces dernières qu'elles sont au chômage. Les informations sur le volume et les caractéristiques de la population active, employée et non-employée proviennent du recensement de 1993 et par la suite des enquêtes périodiques sur les ménages. Le tableau 33 en Annexe 8 propose une comparaison des chiffres se basant sur le recensement et les enquêtes de 2001, 2005 et 2010.

Les tableaux 34 à 36, assignés dans l'Annexe 8, permettent de caractériser plus précisément la population active de Madagascar selon la branche d'activité, la catégorie socioprofessionnelle et le niveau d'instruction à l'occasion du recensement de 1993 et à travers les enquêtes EMP de 2001, 2005 et 2010. Ces données confirment la prédominance de l'agriculture avec des valeurs qui ne laissent apparaître aucun fléchissement dans la tendance (tableau 34). La répartition par catégorie socioprofessionnelle donne deux groupes importants à part égale, les indépendants et les aides familiales (tableau 35). Enfin la répartition de la population d'âges actifs par niveau d'éducation est assez malaisée puisqu'elle concerne les personnes âgées de 5 ans et plus. La seule tendance qui ressort est une légère diminution du taux de chômage parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (tableau 36), ce qui pourrait s'expliquer de manière diverse, y compris en considérant l'exode des personnes hautement qualifiées.

A.2 La population étrangère à Madagascar

A.2.1 : L'évolution historique de la population étrangère

A l'époque de la colonie, la politique migratoire se développe dans deux directions : d'une part, la recherche de main d'œuvre et de colons étrangers et, d'autre part, le contrôle de l'immigration étrangère libre (Romeuf-Salomone 1990). Dès 1902, Ravelonahina parle des causes de dépopulation à Madagascar et des moyens d'y remédier. L'immigration apparaît comme étant le remède miracle à la dépopulation. Deschamps (1959) précise que « l'insuffisance de la main-d'œuvre à Madagascar a été, depuis 1895, un des refrains les plus lancinants de la colonisation européenne ». Il explique que « l'administration coloniale a tout essayé pour recruter des travailleurs à l'étranger, indiens, chinois, indonésiens, africains, somaliens, arabes, créoles et mêmes les polonais, italiens, hollandais, les personnes déplacées et le malheureux peuple d'Israël... » Selon Gastineau et Rakotoson (2005), avant et pendant la colonisation jusque dans les années 70, les autorités ont mis en place des politiques pro-natalistes, mais aussi des incitations à l'immigration, car elles considéraient que l'île était sous-peuplée compte tenu des ressources et de l'ampleur des terres à mettre en valeur. La politique stimulant l'immigration mise en œuvre par le colonisateur et poursuivie par les premiers dirigeants de la République de Madagascar tient en considération le raisonnement suivant : la population de Madagascar est si disséminée dans un pays d'une telle étendue qu'elle n'est pas assez nombreuse pour pouvoir assurer une main d'œuvre suffisante pour une utilisation optimale de ses ressources.

La population étrangère dans un pays donné est le plus souvent identifiée comme étant composée de l'ensemble des personnes qui y résident habituellement, sans être porteur de la nationalité de ce pays. Plus rarement, on considérera la population née à l'étranger. A Madagascar, on parlera, à l'époque de la colonisation française, des non-autochtones pour désigner les étrangers alors que la nationalité malagasy n'existait pas. Grenier (1957), propose les premières estimations suivantes pour les non-autochtones de Madagascar et des Comores réunis : 27 500 en 1921, 58 600 en 1946 et 67 100 en 1951.

Les chiffres de 1951, obtenus par un recensement spécifique de la population non-autochtone, sont plus détaillés. Ils font état de 37 123 Français de souche métropolitaine et de 10 533 naturalisés, auxquels s'ajoutent 10 902 Indiens ou Pakistanais et 4 900 Chinois.

Une décennie plus tard, Bardonnnet (1964) estime la présence sur le sol malagasy de 46 000 Français, 33 800 Comoriens, 16 000 Indiens et 8 500 Chinois et environ 5 000 autres nationalités dont 376 Grecs et des Britanniques originaires de l'île Maurice. Il s'agit d'un relevé au 1^{er} Janvier 1963 fait par le Ministère des Finances de la jeune République. Donque (1964) donne des chiffres quelque peu différents pour la même date: 42 953 Français, 34 239 Comoriens, 14 342 Indiens et 8 066 Chinois auxquels s'ajoutent 596 Britanniques, 559 U.A.M.³, 335 Grecs, 1 448 autres non asiatiques et 2 145 autres asiatiques.

Les différences entre ces deux relevés sont minimes, et ce qui en ressort, c'est une estimation de l'importance relative de la population étrangère aux premiers jours de la nouvelle nation: plus de 100 000 individus, soit près de 2 % de la population de Madagascar. Il s'agira très vraisemblablement d'un maximum absolu même si les chiffres et estimations ultérieures se feront beaucoup plus rares et seront surtout, beaucoup moins précis (tableau 2 et graphique 6). Jusqu'aux années 70, la présence française à Madagascar représente environ la moitié de la population étrangère. Les Comoriens, second groupe en importance, ne ressort qu'à partir de l'indépendance puisque depuis 1913, les Comores et Madagascar formaient la même colonie. Les Chinois et les Indiens, quant à eux, ont immigré à Madagascar à différents moments de son histoire.

Tableau 2. Evolution de la population étrangère (non-autochtone) de Madagascar de 1896 à 2000 selon différentes sources et auteurs

Source des données	Français	Comoriens	Indiens	Chinois	Autres Nationalités	Total de la population étrangère
1896 (Bardonnnet)	n .d.	n .d.	800	190	n .d.	n .d.
1905 (Bardonnnet)	n .d.	n .d.	1 560	460	n .d.	n .d.
1921 (Grenier)	n .d.	n .d.	n .d.	n .d.	n .d.	27 500
1926 (Bardonnnet)	n .d.	n.d.*	7 070	1 208	n .d.	n .d.
1936 (Bardonnnet)	n .d.	n.d.*	8 000	2 780	n .d.	n .d.
1941 (Bardonnnet)	n .d.	n.d.*	9 200	3 630	n .d.	n .d.
1946 (Grenier)	n .d.	n.d.*	n .d.	n .d.	n .d.	58 600
1951 (Grenier)	37 123	n.d.*	10 902	4 900	n .d.	67 100
1958 (Bardonnnet)	n .d.	n.d.*	13 000	7 900	n .d.	n .d.
1959 (Deschamps)	n .d.	46 597	n .d.	n .d.	n .d.	n .d.
1963 (Donque)	42 953	34 239	14 342	8 066	5 073	104 673
1963 (Bardonnnet)	46 000	33 800	16 000	8 500	5 000	109 300
1975 (recensement) (Russell et al. 1990)	37 082	12 381	4 179	4 039	8 780	66 441**
1990 (Docquier)	5 675	1 032	2 662	2 195	5 142	16 706
1993 (recensement)	5 489	2 970	2 367	1 516	6 132	18 474
1998 (EPTSV 99)	8 125	3 000***	3 975	4 700	n .d.	25 000***
2000 (Docquier)	7 905	2 298	2 173	1 498	5 947	19 821

* Pour ces années, les Comores et Madagascar faisaient partie de la même colonie de telle sorte que les Comoriens résidant à Madagascar n'étaient pas considérés comme étant des non-autochtones.

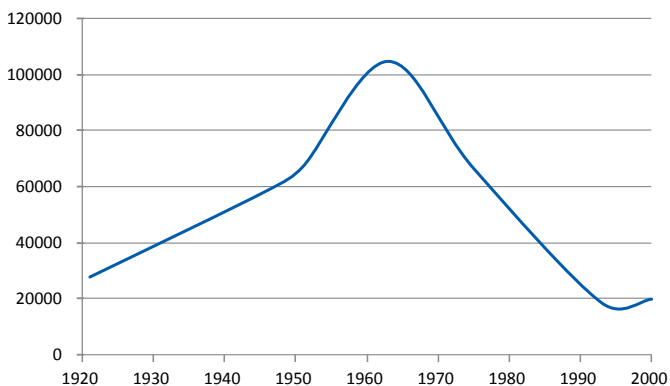
** Ce total comprend les Comoriens estimés par Russell et al. (1990) qui ne sont pas repris dans le stock de la population étrangère par l'INSTAT (RGPH, 1975).

*** L'enquête EPTSV99 effectuée dans le cadre du projet MADIO donne une fourchette variant entre 20 000 et 30.000 pour le nombre d'étrangers à Madagascar. Le nombre estimé de 3 000 pour les Comoriens provient d'une estimation des ressortissants de l'Océan Indien dont la grande majorité sont des Comoriens (Razafindrakoto et Roubaud, 1999).

3 U.A.M. signifie l'Union Africaine et Malagasy qui regroupe les pays africains francophones.

Le graphique 6 se base sur les estimations proposées au tableau 2. Il met en évidence un accroissement de la présence étrangère jusqu'à l'indépendance suivi d'une diminution très nette jusque dans les années '90. Depuis lors, bien que les données disponibles soient fragiles, on décèle un certain statu quo à un niveau quatre fois moindre de celui enregistré à l'époque de l'indépendance.

Graphique 6. Evolution du chiffre de la population étrangère de Madagascar de 1921 à 2000



Sources diverses : voir les données au tableau 2.

Les estimations concernant l'importance de la **communauté comorienne** à Madagascar laissent à penser que les chiffres avancés sont bien en dessous de la réalité. Des chiffres circulent⁴ faisant état d'une forte communauté d'environ 3 000 étudiants répartie entre les 22 régions de Madagascar et au moins 8 000 Comoriens qui résideraient dans la région de Mahajanga, sur la côte nord-ouest de la Grande Île. Toutefois, ces mêmes sources indiquent que seulement 5 000 d'entre eux sont enregistrés auprès de leur ambassade. Les estimations du consulat de France sont, quant à elles nettement plus élevées avec 30 000 immigrants comoriens, ce qui pourrait se justifier quand on connaît l'importance de l'émigration au départ des Comores vers la côte de Madagascar à l'époque de la colonisation française. Toutefois, il est utile de mentionner que, suite aux émeutes orientées contre la communauté comorienne de Mahajanga en 1976 qui ont fait 1 500 victimes, de nombreux Comoriens de Madagascar ont opéré un mouvement de retour vers les Comores. On estime que 17 000 Comoriens rentrèrent dans leur pays d'origine ; ils furent appelés les « sábanas » en considération de la compagnie aérienne belge qui participa activement aux rapatriements (Vivier, 1996).

L'implantation de la **communauté chinoise** à Madagascar débute à l'époque des grands navigateurs, dans le cadre des échanges commerciaux au sein de l'océan indien. Plus récemment elle s'est développée en trois grandes vagues migratoires. La première, marquant le début des relations entre les deux peuples, Malagasy et chinois, remonte au temps du Général Gallieni, époque à laquelle les immigrants chinois assuraient la main-d'œuvre dans la construction des infrastructures routières. A cette première génération vient s'ajouter une nouvelle vague chinoise au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'aux années 60. A l'aube du nouveau millénaire, une toute autre génération de marchands et opérateurs économiques chinois commencent à s'intéresser à nouveau à Madagascar. Mais la dernière décennie a été également dominée par l'arrivée des grands investisseurs chinois dans le secteur minier. Selon l'enquête EPSTV99, les Chinois représentaient vers le tournant du siècle près

4 Le site <http://laithbenali.centerblog.net/414-ambassade-des-comores-a-madagascar> a été visité le 25 octobre 2013.

de 30 % des nouveaux arrivants, autant que les Français (Razafindrakoto et Roubaud 1999). Certaines estimations donnent pour les membres de la communauté chinoise, métis compris, le nombre de 20 000 individus. Néanmoins Raveloarimanana (2001) qui a étudié cette communauté, pense que ce chiffre est sous-évalué, notamment si l'on considère la vague de «nouveaux Chinois» qui se sont installés dans le pays plus récemment. Clairet (2012), de son côté, donne une estimation plus plausible avec une fourchette entre 40 000 et 60 000, ce qui rejoint les chiffres avancés par le consulat de France à Madagascar (2010).

Le début de l'immigration **indienne** remonte à un minimum de cinq siècles. Tout comme les premiers immigrants chinois, les indiens se cantonnèrent pendant longtemps sur les côtes nord-est de Madagascar. On mentionne un flux d'immigrants sur l'île de Nosy-Be à la fin du XIXe siècle fuyant la crise démographique, les disettes, les famines, les sécheresses et les épidémies qui frappèrent l'Inde à cette époque (Blanchy, 1995). Ces Indiens sont appelés « Indo-pakistanaï » car leurs ancêtres étaient notamment originaires d'une région, qui est à la frontière de l'actuel Pakistan et de l'Inde à l'époque où l'Empire des Indes anglaises comprenait le futur Pakistan et l'Inde. Mais leur vie communautaire en vase clos ont fait d'eux «des boucs émissaires naturellement trouvés» (Karimbhay, 2010). Le métissage serait un des points positifs de leur intégration. Toutefois, ce métissage est ralenti de nos jours par un état d'esprit communautaire. Il est très difficile d'estimer l'importance de la communauté indienne à Madagascar. L'Ambassade de l'Inde dénombre 2 500 personnes de nationalité indienne, mais elle a délivré en outre des cartes d'identité spéciale à ceux qui sont dénommés les Personnes d'Origine Indienne (*Persons of Indian Origin, PIO*). Enfin, il existe aussi des Citoyens de l'Inde d'Outremer (*Overseas Citizens of India, OCI*). Toutes ces personnes d'origine indienne sont comptabilisées par l'Ambassade qui les estime à environ 19 500 à Madagascar. Ajoutés aux 2 500 citoyens indiens résidant sur le territoire malagasy, le nombre estimé d'Indiens toutes catégories confondues est de 22 000 personnes. Une statistique récente sur le nombre d'Indiens résidant à l'étranger de par le monde fait, quant à lui, état de 30 000 personnes d'origine indienne à Madagascar⁵. L'enquête EPSTV99 a permis de vérifier que l'immigration indo-pakistanaïse était de loin la plus ancienne actuellement avec 82 % d'entre eux nés à Madagascar et la moitié d'entre eux fixés dans le pays dès avant l'indépendance. Par contre, à l'inverse des Chinois, l'immigration indienne s'est tarie depuis déjà plusieurs d'années, ne représentant pas plus que quelques pourcents de l'ensemble estimé des entrées à Madagascar (Razafindrakoto et Roubaud, 1999).

Enfin, la communauté française de Madagascar est essentiellement le fait de la colonisation. Colons et fonctionnaires de la colonie virent leur nombre s'amplifier dès le début du XXe siècle pour atteindre le chiffre maximum de 50 000 au moment de l'indépendance. Depuis lors, ce nombre s'est fortement réduit suite au départ des fonctionnaires et au faible taux de renouvellement des colons à l'intérieur du pays. Toutefois, durant les années récentes, on note l'arrivée d'hommes d'affaires réunionnais ou métropolitains établis au titre de sociétés françaises, mais également de Français d'origine comorienne ou malagasy. Les binationaux représentent plus de 53 % de cette communauté française (voir les données du tableau 39 (Annexe 8)).

A.2.2 : Le cadre législatif et institutionnel en vigueur concernant les migrations internationales et la population d'origine étrangère

Selon le décret n° 94-652 du 11 octobre 1994 fixant les modalités d'application de la loi n° 62 - 006 du 6 juin 1962 sur l'organisation et le contrôle de l'immigration et modifié par le décret n° 97-1154 du 19 septembre 1997 et selon arrêté interministériel n° 5069/2005-MAE/MIRA/SESP du 17 mai 2005 :

5 Le site NRIOL (Non Resident Indian On Line) avançant ces estimations a été visité le 23 octobre 2013 (<http://www.nriol.com/indiandiaspora/statistics-indians-abroad.asp>)

Sont considérés comme **étrangers** tous les individus qui n'ont pas la nationalité malagasy. Les étrangers séjournant à Madagascar sont classés en quatre catégories:

- les **non-immigrants** sont les étrangers entrant à Madagascar pour une période n'excédant pas trois mois.
- les **immigrants** sont les étrangers séjournant à Madagascar durant une période supérieure à trois mois.
- les **apatrides** sont les personnes qu'aucun Etat ne considère comme ses propres ressortissants. Les personnes qui n'ont pas de nationalité connue sont également considérées comme apatrides.
- les **réfugiés** sont les étrangers qui, pour des raisons politiques ou autres, ont été admis comme tels sur le territoire de la République de Madagascar par décision du Ministre de l'Intérieur.

L'étranger **non-immigrant** entrant à Madagascar pour une période n'excédant pas trois mois doit être titulaire d'un passeport en cours de validité de plus de six mois un moment de l'entrée sur le territoire et d'un visa d'entrée et de séjour délivré :

- soit par le Commissaire chargé de l'immigration (Police de l'air et des frontières PAF) directement dans les ports ou aéroports de débarquement ;
- soit par les représentations diplomatiques ou consulaires de la République de Madagascar à l'étranger ;
- soit, exceptionnellement, par correspondance auprès du Ministère des Affaires Etrangères.

Les **visas d'entrée et de séjour pour non-immigrants** sont délivrés pour des raisons multiples (tourisme, conférence, séminaire, événements familiaux, manifestations sportives, culturelles ou religieuses, visite médicale, recherche scientifique, plaisancier, tournage film, croisière, voyages d'affaires) ne sont ni prorogables, ni transformables en visa de long séjour. Ils ne confèrent pas le droit à l'étranger non-immigrant d'exercer dans le pays un emploi rémunéré ou de se livrer à une activité lucrative quelconque. Tout étranger non-immigrant doit quitter le territoire à l'expiration du délai de séjour accordé. Une prolongation de ce délai pourrait être accordée pour des cas de force majeure laissés à l'appréciation des autorités compétentes. Cette prolongation ne saurait cependant excéder trente jours.

L'étranger souhaitant se rendre à Madagascar en qualité d'**immigrant** pour une période supérieure à trois mois doit être titulaire d'un passeport en cours de validité de plus de six mois un moment de l'entrée sur le territoire et d'un visa d'entrée et de séjour d'un mois prorogable et transformable en visa de long séjour délivré soit par les représentations diplomatiques ou consulaires de Madagascar, soit exceptionnellement par correspondance auprès du Ministère des Affaires Etrangères (MAE). Ce visa a une durée de validité d'un mois à daté de l'entrée à Madagascar, et doit être transformé en **visa de long séjour** pour l'un des motifs suivants : investisseur, travailleur expatrié, stage, mission, retraité, regroupement familial. L'octroi d'un visa de long séjour relève de la compétence du Ministère de l'Intérieur (Direction de l'Immigration et de l'Emigration, DIE, en collaboration avec l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM)⁶ pour les visas de type économique.

L'étranger titulaire d'un visa de long séjour devient ainsi un résident et doit posséder une **carte de séjour** selon la loi précitée. Les cartes de séjour sont délivrées, selon les cas, par le MININTER. Les dossiers de demande de carte de séjour doivent être déposés par les requérants auprès de l'autorité administrative du lieu de leur résidence. A l'occasion de chaque changement de domicile, l'étranger doit en faire porter la mention sur sa carte de séjour par l'autorité administrative du lieu qu'il quitte et dans les trois jours par l'autorité administrative et par le commissariat de police du lieu où il fixe son nouveau domicile. La carte de séjour est valable pendant la durée de validité du visa.

En application de l'Article 43 du Code de Travail, les étrangers salariés ne peuvent occuper un **emploi à Madagascar** sans l'autorisation du Ministre chargé de l'Emploi. Ainsi, en sus de la carte de séjour, le

6 L'EDBM est un établissement à caractère EPIC (Entreprise Publique à Industriel et Commercial) créé en 2007 pour rendre le climat des affaires attractif et propice aux investissements à Madagascar. Il instruit les dossiers de demandes de visas dits 'professionnels' avec une durée de validité de trois ans renouvelable. Le site internet de l'EDBM www.edbm.gov.mg a été visité le 11 novembre 2013.

salarié étranger doit être titulaire d'une carte de travail indiquant sa catégorie professionnelle délivrée par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois sociales. Aucun étranger ne peut exercer à Madagascar un commerce, une industrie ou une profession sujette à la patente, s'il n'est pas titulaire de la carte professionnelle délivrée par le ministère compétent et s'il n'a pas fait une déclaration à cet effet à l'autorité administrative du lieu où il envisage de s'installer.

La loi N° 2007036 du 14 janvier 2008 sur les **investissements à Madagascar** confirme que toute personne physique ou morale, malagasy ou étrangère, est libre d'investir et de s'installer sur le territoire national, dans le respect des lois et règlements en vigueur. Un investisseur y est défini comme étant toute personne physique ou morale contribuant à un investissement à Madagascar en apportant des ressources financières affectées à la réalisation d'un projet économique. Les investisseurs étrangers reçoivent le même traitement que celui donné aux investisseurs de nationalité malagasy. Enfin, l'Etat garantit le respect des droits de propriété individuelle ou collective et s'engage à instaurer et à maintenir un environnement favorable à l'investissement. Pour la mise en œuvre effective de cette loi, et pour assurer l'instauration et le maintien d'un environnement des investissements favorable à Madagascar, une structure dénommée Economic Development Board of Madagascar (EDBM) a été mise en place. Elle est chargée de promouvoir, de faciliter et d'accélérer l'approbation de tous les projets d'investissements. Elle reçoit, traite et délivre les différentes pièces administratives nécessaires aux investissements et notamment les demandes relatives à la délivrance des visas d'entrée et de séjour prorogables et transformables en visas long séjour pour les personnes impliquées dans ces investissements.

Les **apatrides et réfugiés** résidant à Madagascar sont soumis aux mêmes dispositions que les étrangers immigrants. L'arrêté n° 1236 du 1^{er} juillet 1961 du MAE prévoit la création d'une **Commission interministérielle chargée de l'examen des problèmes de l'apatridie à Madagascar** pour statuer sur la reconnaissance des apatrides à Madagascar. L'admission d'un apatride sur le territoire de la République de Madagascar est soumise préalablement à l'autorisation de cette commission interministérielle composée de représentants du Ministère de la Justice, du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Intérieur. Quant à lui, le décret n° 1962-001 du 13 janvier 1962 crée le **Bureau des apatrides et réfugiés** au MI afin d'exercer la protection juridique et administrative de cette catégorie d'étrangers, en lien avec les divers départements ministériels intéressés. Toutefois, ni la Commission interministérielle, ni le Bureau des apatrides et réfugiés n'ont été opérationnels depuis leur création.

Enfin, les **visas diplomatiques** et de **courtoisie** sont délivrés par le MAE. Le visa diplomatique est délivré aux diplomates étrangers en résidence à Madagascar, ainsi qu'aux membres de leurs familles, aux officiels de haut rang étrangers de passage à Madagascar et aux premiers responsables des organisations internationales. Le visa diplomatique peut être demandé auprès des représentations extérieures de Madagascar et sa prolongation se fait au Service des visas, au sein de la Direction du protocole du MAE. Sa durée de validité est de 3 ans. Quant au visa de courtoisie, qui est souvent apposé sur un passeport de service, il est également délivré par le MAE au personnel administratif et technique des ambassades, aux employés de service et aux expatriés des Organisations non Gouvernementales. Sa durée est de un an renouvelable.

L'ordonnance n° 60-064 du 22 juillet 1960 portant sur le **Code de la nationalité malagasy** détermine quels individus ont, à leur naissance, la nationalité, à titre de nationalité d'origine. Ainsi, l'enfant légitime né de mère malagasy et d'un père de nationalité étrangère pourra, jusqu'à sa majorité, réclamer la nationalité malagasy. La même faculté appartiendra à l'enfant né hors mariage. L'enfant adopté par une personne de nationalité malagasy pourra, jusqu'à sa majorité, réclamer la qualité de Malagasy, à condition qu'il ait, au moment de la déclaration, résidé à Madagascar depuis cinq ans. La femme étrangère ou apatride qui épouse un Malagasy peut acquérir la nationalité malagasy, mais ceci ne s'applique pas pour les hommes étrangers.

La **naturalisation** ne pourra être accordée qu'aux étrangers remplissant les conditions suivantes:

- Avoir dix-huit ans révolus ;
- Etre sain d'esprit ;

- Ne pas présenter de danger pour la collectivité en raison de son état de santé physique, à moins que l'affection n'ait été contractée au service ou dans l'intérêt de Madagascar;
- Etre de bonne vie et mœurs et n'avoir encouru aucune condamnation supérieure à une année (...)
- Avoir eu sa résidence habituelle à Madagascar pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de la demande et l'avoir conservée au moment de la signature du décret de naturalisation;
- Justifier de son assimilation à la communauté Malagasy, notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue malagasy.

Toutefois, les personnes suivantes pourront être naturalisées sans condition:

- L'étranger qui a rendu des services importants à Madagascar;
- La femme de l'étranger qui acquiert la nationalité malagasy.

Selon le Titre III article 42 de ce Code, un Malagasy ne peut perdre sa nationalité que si l'Etat malagasy démontre qu'il a une autre nationalité⁷. Toutefois, en application de l'article 45 du Titre III, un Malagasy peut renoncer à sa nationalité malagasy s'il le demande⁸.

A partir de 1997, les dossiers de naturalisation ont été suspendus et un seul décret de naturalisation a été pris en 2009. Depuis, plusieurs centaines de dossiers de naturalisation s'accumulent au Ministère de la Justice, sans décision, la plupart d'entre eux étant devenus obsolètes et nécessitant une actualisation⁹.

Tableau 3. Nombre des personnes naturalisées Malagasy depuis l'introduction du Code de la nationalité malagasy, le 26 juin 1960, jusqu'en 1997*

Nationalité d'origine présumée (déduite à partir du nom de famille) ¹¹	Nombre de décrets de naturalisation pris
Malagasy	27
Européenne	107
Indienne	743
Chinoise	722

Source : Service des naturalisations. Ministère de la Justice.

(*) A partir de 1997, la quasi-totalité des demandes sont restées sans suite puisqu'une seule naturalisation a été accordée.

Selon les membres du GTTN, le code de la nationalité est en cours de réforme, afin de mieux l'adapter aux conventions internationales. Il a également été question d'interdire la double nationalité. Ceci permettrait d'éviter que des Franco-Malagasy rentrent dans le pays en tant que Malagasy et en ressortent en tant que Français, ce qui rend plus malaisé l'analyse des passages de frontière puisque les entrées et sorties d'un même individu ne peuvent être mises ensemble.

7 En réunion du GTTN, il a été affirmé que comme ceci n'est jamais vérifié, la double nationalité est acceptée de fait.

8 Depuis 2009, des demandes de renonciation à la nationalité malagasy ont été introduites par des personnes voulant solliciter la nationalité d'un pays qui ne reconnaît pas la double nationalité et qui doivent donc préalablement renoncer à leur nationalité malagasy pour postuler (Inde, Chine, autres pays d'Asie et d'ex URSS).

9 Selon le service des naturalisations au Ministère de la Justice, il y a entre 50 et 100 nouvelles demandes de naturalisation par an et ce nombre reste stable. Un seul dossier de naturalisation a été traité et accepté depuis 1997. Les autres dossiers en attente n'ont pas été refusés pour autant, ils n'ont tout simplement pas été traités.

Selon la loi, les personnes de nationalité indéterminée sont considérées comme apatrides mais il semble que cette règle ne soit pas appliquée, puisque la DIE a délivré des cartes de « nationalité indéterminée » aux personnes dont la nationalité est inconnue, pour ceux qui se sont manifestés.

Principaux textes internationaux ratifiés par Madagascar :

- 1963 : Convention Internationale pour la répression de la Traite des femmes et des enfants
- 1997 : Convention 144 de l'OIT sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail
- 2000 : Convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (15 ans à Madagascar)
- 2001 : Convention 97 de l'OIT sur les travailleurs migrants, mais a exclu les dispositions de l'Annexe III, relative à l'importation des effets personnels, outils et équipement des travailleurs migrants.
- 2009 : Protocole additionnel à la Convention contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants
- 2013 : La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990

Accords bilatéraux

- 8 mai 1967 : Convention générale de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Malgache.
- 8 novembre 1969 : Accord complémentaire à la convention de sécurité sociale franco malgache du 8 mai 1967 relatif au régime de sécurité sociale des marins. Fait à Antananarivo.
- 4 août 1973 : Accords de coopération entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Malgache, signés à Paris et de l'échange de lettres concernant le maintien en vigueur d'accords franco-malgaches.
- En cours de préparation : Accord entre le gouvernement du Royaume de l'Arabie Saoudite et le gouvernement de la République de Madagascar relatif à la migration des travailleurs domestiques.

A.2.3 : Les passages aux frontières et les flux de migration internationale

Les données statistiques relevées à partir des cartes de débarquement et embarquement, remplies par les nouveaux arrivés ou ceux qui partent, distinguent les résidents des non-résidents et les distribuent selon leur pays de nationalité. Le tableau 4 propose ces statistiques pour le seul aéroport international d'Antananarivo, situé à Ivato.

Bien que l'on observe des entrées sur le territoire national à partir d'autres aéroports régionaux, c'est par Ivato qu'entrent et sortent la très grande majorité des touristes et des migrants internationaux. Une extrême prudence s'impose dans l'interprétation de ces chiffres car ils se basent sur la déclaration des intéressés, même si un contrôle est opéré de la part des autorités en charge du contrôle des frontières, la PAF. Selon ces statistiques, le solde des entrées moins les sorties serait négatif pour les Malagasy, mais également, et même plus largement pour les étrangers résidant à Madagascar. Les visiteurs étrangers non-résidents, principalement des touristes et des hommes d'affaires, présentent également un solde négatif alors que, pour eux, un bilan nul serait attendu. Les chiffres relatifs aux Français sont largement problématiques, puisque le nombre d'entrée de résidents dépasse le nombre total pour toutes les nationalités confondues. Par ailleurs, on notera un déséquilibre flagrant entre les entrées et sorties de résidents et non-résidents.

11 Il peut y avoir des apatrides parmi ces personnes car la nationalité d'origine n'est pas connue.

Tableau 4. Statistiques relatives aux passages des frontières à l'aéroport d'Ivato des années 2007 à 2012. Entrées et sorties selon le pays de nationalité et la distinction entre résidents et non-résidents.

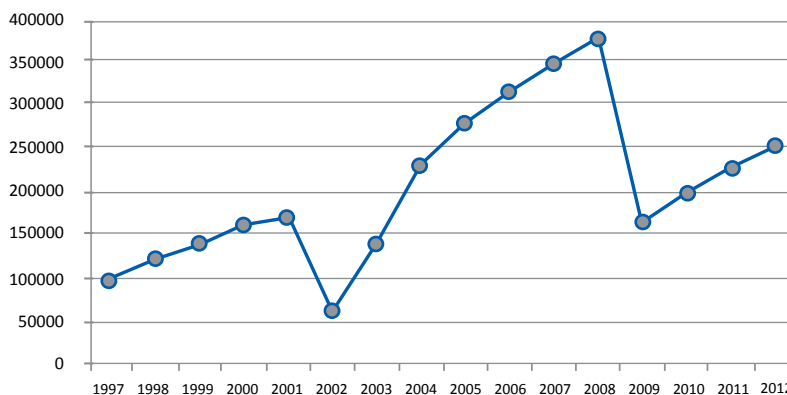
Pays de nationalité	Entrées de résidents	Entrées de non-résidents	Sorties de résidents	Sorties de non-résidents	Solde résidents	Solde non-résidents	Solde total
Malagasy	396 295		404 014		-7 719		
Total ETRANGER	209 537	631 274	219 982	635 722	-10 445	-4 448	-14 893
France	78 250	268 111	224 676*	211 134	-146 426	56 977	-89 449
Maurice	5 618	16 922	6 630	15 688	-1 012	1 234	222
Italie	2 902	18 408	6 521	16 374	-3 619	2 034	-1 585
Chine	8 484	14 140	11 542	9 228	-3 058	4 912	1 854
Etats-Unis d'Amérique	3 450	14 048	3 401	14 987	49	-939	-890
Afrique du Sud	3 319	14 775	3 506	14 214	-187	561	374
Royaume-Uni	1 612	16 467	2 174	14 684	-562	1 783	1 221
Inde	5 569	7 170	6 320	10 787	-751	-3 617	-4 368
Allemagne	1 975	11 498	1 982	11 532	-7	-34	-41
Belgique	2 235	9 658	2 309	9 810	-74	-152	-226
Suisse	1 298	7 623	2 121	8 990	-823	-1 367	-2 190
Comores	1 188	8 272	2 041	7 733	-853	539	-314
Canada	3 533	6 341	3 419	4 536	114	1 805	1 919
Japon	1 049	6 072	1 573	5 824	-524	248	-276
Sri Lanka	2 106	3 561	2 630	5 418	-524	-1 857	-2 381

Source : DRCIE / PAF.

(*) Cette valeur est manifestement erronée puisqu'elle est supérieure au total de 219.982 incluant toutes les nationalités.

Une partie de ces discordances pourrait s'expliquer par le fait que certaines personnes rentrent à Madagascar comme étant non-résidents alors qu'ils en sortent comme résidents, une situation qui nécessite une investigation particulière. On notera, enfin, que pour de nombreux étrangers tels que les Chinois, Mauriciens, Italiens, Sud-africains et Britanniques, le bilan des entrées-sorties des résidents est négatif alors que celui des non-résidents est positif. Ceci pourrait indiquer que le séjour de ces étrangers sur le sol malagasy est devenu plus temporaire. Enfin, les bilans relatifs aux Indiens sont différents et négatifs, ceci pouvant signifier un moindre attrait de Madagascar pour cette nationalité d'ancienne immigration. Mais on ne saurait trop le répéter, ces données de passages de frontière sont d'une fiabilité toute relative et seule l'évolution temporelle des entrées proposée sur la graphique 7 peut apporter des informations intéressantes : une variation du nombre de visiteurs en étroit parallèle avec la situation politique du pays et une diminution marquée notamment en 2002 et 2009.

Graphique 7. Evolution du nombre de visiteurs (non-immigrants) enregistrés à Madagascar depuis 1997 selon les statistiques des passages de frontières.



Source : Ministère du Tourisme - Service de statistiques – Direction du système d’information, Statistiques du Tourisme 1997-2012, 3p.

A.2.4 : Les flux de migration internationale de la population étrangère

L’utilisation de la base de données des visas permet d’identifier les immigrants et émigrants étrangers sur la base des dates de délivrance des premiers visas et des dates d’expiration des visas non renouvelés. Le tableau 5 présente ces résultats par nationalité, séparément par sexe et pour les années 2011 et 2012. Les taux de migration nette (nombre d’immigrants moins celui des émigrants, divisé par la population totale relative à cette nationalité) et taux de migration totale (nombre d’immigrants plus celui des émigrants, divisé par la population totale relative à cette nationalité) permettent de caractériser le sens et l’intensité des mouvements migratoires par nationalité.

Tableau 5. Nombre d'immigrants et d'émigrants de nationalité étrangère à Madagascar pendant les années 2011 et 2012 et bilan migratoire selon le pays de nationalité

Nationalité	2011		2012		Bilan migratoire 2011-2012	Taux de migration nette***
	IMMI*	EMI**	IMMI*	EMI**		
Française	1 887	629	1 114	1 129	1 243	19,6 %
Chinoise	1 355	646	1 038	590	1 157	27,5 %
Indienne	291	131	241	134	267	24,5 %
Américaine	467	87	221	291	310	57,5 %
Comorienne	380	231	241	542	-152	-29,0 %
Sri Lankais	50	48	121	19	104	25,6 %
Italienne	73	35	76	59	55	14,1 %
Guinéenne	98	12	79	16	149	39,3 %
Mauricienne	66	81	46	56	-25	-6,8 %
Philippine	383	399	160	596	-452	-142,6 %
Belge	111	35	51	58	69	26,2 %
Sud-Africaine	178	102	58	95	39	17,4 %
Pakistanaise	56	19	76	22	91	40,8 %
Canadienne	106	116	34	111	-87	-42,6 %
Britannique	92	33	45	70	34	18,9 %
Suisse	56	17	29	48	20	11,3 %
Thaïlandaise	470	200	14	735	-451	-263,7 %
Coréenne	38	78	25	46	-61	-43,6 %
Allemande	59	26	30	49	14	10,2 %
Japonaise	76	15	32	39	54	56,3 %
Russe	57	5	45	30	67	70,5 %
Camerounaise	27	22	48	52	1	1,1 %
Autres nationalités	638	227	375	422	364	21,0 %
Total	7 014	3 194	4 199	5 209	2 810	15,6 %

Source : Calculs des auteurs à partir de la base de données regroupant toutes les données sur les visas.

* Immigration.

** Emigration.

*** Le taux de migration nette correspond au rapport entre le bilan migratoire (immigrations – émigrations) et l'effectif de la population concernée.

Les chiffres du tableau 5 font état d'un gain pour la population étrangère par migration internationale de près de 3 000 personnes et ce sont les Français et les Chinois qui y contribuent le plus largement, à l'inverse des Philippins et des Thaïlandais dont le bilan migratoire est négatif. Le taux de migration nette, qui tient compte de l'importance de la population déjà en place, est nettement positif pour les Russes, les Américains et les Japonais, mais aussi pour les Pakistanais et les Guinéens. Pour les taux négatifs, les Thaïlandais et les Philippins se démarquent très nettement.

Ces mêmes données sur les visas fournissent des détails intéressants sur l'âge des migrants (tableau 6). Ces chiffres confirment que les flux migratoires sont positifs pour tous les âges, mais bien plus favorables pour les jeunes générations.

Tableau 6. Nombre d'immigrants et d'émigrants étrangers pendant les années 2011 et 2012 et bilan et efficacité migratoires selon la décennie de naissance

Groupes d'années de naissance	2011		2012		Bilan migratoire 2011-2012	Efficacité migratoire (en %)*
	IMMI	EMI	IMMI	EMI		
Avant 1930	59	31	32	57	3	1,7
1940-1949	302	152	191	233	108	12,3
1950-1959	805	355	478	542	386	17,7
1960-1969	1 387	733	731	1 031	354	9,1
1970-1979	1 607	980	888	1 269	246	5,2
1980-1989	1 892	865	1 226	1 564	689	12,4
1990-1999	503	47	393	281	568	46,4
2000 et après	464	31	260	232	461	46,7
Total	7 014	3 194	4 199	5 209	2 810	14,3
Age moyen	34,8	38,0	34,0	35,4		

Source: Calculs des auteurs à partir des différentes bases de données administratives relatives aux visas.

(*) L'efficacité migratoire rapporte le bilan migratoire au volume total des immigrations et émigrations.

L'âge moyen des immigrants (34,5) est quelque peu inférieur à celui des émigrants (36,4). Parmi les motifs d'immigration présentés au tableau 7, les visas de courtoisie émergent avec ceux délivrés aux travailleurs et aux investisseurs. On notera la faible part relative aux immigrations par regroupement familial, en ce compris ceux liés aux mariages mixtes, et les chiffres relativement significatifs pour les retraités et les missionnaires et autres religieux.

Tableau 7. Nombre d'immigrants des années 2011 et 2012 selon le motif de séjour

	2011	2012	Répartition proportionnelle
Visa de courtoisie	2 481	1 116	32,1 %
Travailleur	1 947	922	25,6 %
Investisseur & Entreprise individuelle	1 064	968	18,1 %
Regroupement Familial	527	455	8,8 %
Etudiant	405	261	5,9 %
Missionnaire & Religieux	206	173	3,4 %
Retraité	223	177	3,6 %
Visa diplomatique	161	127	2,6 %
Total	7 014	4 199	100,0 %

Source: Calculs des auteurs à partir des différentes bases de données administratives relatives aux visas.

A.2.5 : La population étrangère actuelle et ses caractéristiques

En ce qui concerne la situation actuelle et les données statistiques courantes sur la population étrangère à Madagascar, elles font particulièrement défaut. Comme expliqué plus haut, les bases de données des différentes institutions délivrant les visas et permis de séjour permettent d'estimer le stock de la population étrangère résidant dans le pays à un moment donné. Pour ce faire, on calcule le nombre de porteurs d'un permis de résidence valable à la date choisie. En appliquant ces règles aux données de Madagascar, on dénombre au 1^{er} janvier 2013 un total de 18.038 personnes étrangères (ne détenant pas la nationalité malagasy) porteuses d'un permis de séjour valide. Le tableau 8 propose une distribution de ces porteurs de visa valide au 1^{er} janvier 2013, par institution ayant délivré le visa et le pays de nationalité des porteurs.

Tableau 8. Distribution des visas valides au 1^{er} janvier 2013 par pays de nationalité et selon l'institution ayant délivré ou renouvelé le visa

Nationalité	Institution ayant délivré le permis de séjour					Tous visas
	DIE*	SIE*	EDBM**	GUIDE**	MAE***	
Française	2 960	215	1 826	145	1 206	6 352
Chinoise	496	152	3 017	112	427	4 204
Indienne	474	85	483	10	36	1 088
Américaine	86	0	46	0	407	539
Comorienne	494	3	9	0	19	525
Sri Lankaise	19	11	367	9	0	406
Italienne	195	12	133	18	32	390
Guinéenne	30	56	262	20	11	379
Mauricienne	72	10	251	27	10	370
Philippine	62	0	254	0	1	317
Belge	98	0	84	2	79	263
Sud-Africaine	38	0	164	4	18	224
Pakistanaise	57	7	154	5	0	223
Canadienne	39	3	134	0	28	204
Britannique	55	6	52	1	66	180
Suisse	87	7	34	3	46	177
Thaïlandaise	19	5	129	11	7	171
Coréenne	41	4	79	4	12	140
Autres nationalités	573	93	513	24	546	1 749
Total	5 956	674	8 018	401	2 989	18 038

Source : Calculs des auteurs à partir des différentes bases de données administratives notées sous le tableau.

* La Direction de l'Immigration et de l'Emigration (DIE) instruit les dossiers de la majorité des visas de séjour. Cette institution a été précédée par le Service de l'Immigration et de l'Emigration (SIE) qui a instruit les dossiers de visas respectivement avant 2007.

** EDBM (*Economic Development Board of Madagascar*) est l'autre entité qui instruit les dossiers de visas (surtout les investisseurs et leurs regroupements familiaux). Cette institution a succédé au Guichet Unique pour le Développement Economique (GUIDE) qui a instruit les dossiers de visas entre 2001 et 2007.

*** Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) délivre les visas diplomatiques et les visas de service ou de courtoisie.

La distribution de la population étrangère, ainsi identifiée à partir des permis de séjour valides, peut être comparée avec les estimations disponibles par ailleurs (tableau 9). L'origine de ces estimations est la suivante :

- L'INSTAT a fourni le détail de la population étrangère par nationalité au dernier recensement de 1993.
- DOCQUIER propose plusieurs bases de données sur son site internet <http://perso.uclouvain.be/frederic.docquier/>. Dans le cadre d'un rapport réalisé en collaboration avec la Banque mondiale, intitulé « *A global assessment of human capital mobility: the role of non-OECD destinations* » (Artuc et al. 2013), on y trouve les données sur les stocks de migrants résidents dans 100 pays différents en 2000, dont Madagascar.
- La Banque mondiale, de son côté, a mis en ligne une base de données donnant le même type de données pour l'année 2007 (Banque mondiale, Base de données bilatérale sur les migrations accessible à l'adresse data.worldbank.org/data-catalog/global-bilateral-migration-database)
- Enfin, le Consulat de France, dans un document intitulé « Caractéristiques de la Communauté Française à Madagascar (2010) », propose également des estimations relatives à la présence étrangère à Madagascar.

Tableau 9. Diverses estimations de population étrangère par pays de nationalité entre 1993 et 2013, selon différentes sources

Nationalité	INSTAT Recensement de 1993	Docquier (2000)	Banque Mondiale (2007)	Consulat de France* (2010)	Permis de séjour valides (2013)
France	5 489	7 905	12 365	23 065	6 352
Comores	2 970	2 298	6 692	30 000	525
Chine	1 516	1 498	3 417	50 000	4 204
Inde	2 367	2 173	5 331	20 000	1 088
Italie	127	237	288	647	390
Suisse	84	155	189	418	177
Belgique	42	86	95	400	263
Royaume-Uni	84	123	194	380	180
Allemagne	142	225	320	285	137
Etats-Unis d'Amérique	92	85	207	n.d.	539
Sri Lanka	n.d.	0	n.d.	n.d.	406
Guinée	n.d.	6	n.d.	n.d.	379
Algérie	1 592	1 972	3 586	n.d.	33
Fédération de Russie	66	83	160	n.d.	95
Maurice	168	293	378	n.d.	370
Philippines	n.d.	4	n.d.	n.d.	317
Afrique du Sud	33	33	n.d.	n.d.	224
Pakistan	1 212	1 591	2 728	n.d.	223
Canada	58	92	133	n.d.	204
Autres pays	2 432	962	1 679	n.d.	1 932
Total	18 474	19 821	37 762	120 000 et plus	18 038

* Consulat de France (2010), document intitulé « Caractéristiques de la Communauté Française à Madagascar (2010) ».

Beaucoup de précautions s'imposent pour interpréter ces chiffres qui convergent sur certains points, mais diffèrent largement sur d'autres, tel que celui relatif au nombre total d'étrangers vivant sur le sol malagasy. S'il est vrai que la base de données des permis de séjour peut surestimer le nombre d'étrangers vivant effectivement sur le territoire national, parce que certains étrangers ayant un permis encore valide pourraient avoir déjà quitté le pays, les risques de sous-estimation sont nettement plus réels. Les raisons potentielles pour rendre compte d'une telle sous-estimation sont au nombre de trois :

- 1) tout d'abord, il y a la présence irrégulière lorsqu'un étranger a dépassé la limite de validité de son permis de séjour et prolonge son séjour dans le pays sans avoir demandé le renouvellement de ce permis ;
- 2) ensuite, on note l'existence d'une population dite « sans nationalité », sans pour autant qu'elle soit couverte par le statut d'apatride, ce qui la rend difficilement dénombrable ;
- 3) enfin, il ressort des différents entretiens en marge du développement de ce Profil Migratoire que de nombreux enfants d'anciens immigrants chinois, comoriens ou indiens ou d'ex-colons français ne soient pas porteurs d'un permis de résidence, sans que pour autant ils n'aient acquis la nationalité malagasy.

Les estimations fournies par l'INSTAT sur la base du recensement de 1993 et par Docquier, pour 2000, sont du même ordre de grandeur que celles obtenues à partir des permis de séjour valides au 1^{er} janvier 2013. Néanmoins, cette similitude cache des différences importantes. Les plus flagrantes touchent la communauté chinoise, qui est vraisemblablement largement sous-estimée par les différentes sources, exceptées selon l'estimation du Consulat de France. La base de données des visas fournit pour 2013 une estimation supérieure à celle du recensement de 1993 et celle proposée par Docquier, ce qui pourrait s'expliquer par l'importance de l'immigration chinoise récente. A l'inverse, les chiffres relatifs aux communautés indienne et comorienne sont plus faibles sur la base des visas. Ceci est probablement lié à l'ancienneté de l'immigration au sein de ces communautés. En outre, une part non négligeable de ces Indiens et Comoriens ne détiennent probablement pas de permis de séjour en bonne et due forme qui soit délivré par les autorités malagasy. Enfin, la situation des Algériens et des Pakistanais mériterait d'être clarifiée.

Somme toute, le chiffre de 30 000 ressortissants constitue une estimation assez réaliste de l'importance de la population étrangère à Madagascar en 2013.

Parmi la population étrangère résidente à Madagascar l'UNHCR permet de connaître le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile à Madagascar¹¹. Ceux-ci sont en nombre très restreint puisque l'on compte un total de 10 réfugiés (deux Pakistanais et quatre Pakistanaises, un Rwandais, un Ethiopien, un Palestinien et un venant de la République Démocratique du Congo) et un seul demandeur d'asile de nationalité ivoirienne.

Les tableaux 10 à 13 donnent plus de détails sur l'évolution récente et les caractéristiques par âge, sexe, nationalité et raison du séjour relatives à la population étrangère à Madagascar identifiée sur la base des permis de séjour. Par rapport à 2011, les chiffres de 2013 laissent apparaître une augmentation des Français, Chinois, Indiens et Américains et une diminution des Comoriens et des Philippins (tableau 10).

On examinera avec un intérêt particulier les différences marquantes du rapport de masculinité selon les pays de nationalité (tableau 11). Ainsi pour les Français on dénombre 396 hommes pour 100 femmes. Pour toutes les nationalités, le nombre des hommes dépasse souvent largement le double de celui des femmes. Ce déséquilibre est particulièrement manifeste pour les Sri Lankais, les Guinéens et les Philippins tandis que pour les Mauriciens, Américains et Comoriens, les chiffres par sexe sont moins disproportionnés.

12 Le site internet du UNHCR (<http://www.unhcr.org/pages/49e485626.htm>) a été visité le 18 Octobre 2013.

Tableau 10. Nombre de personnes ayant un permis de séjour valide au 1^{er} janvier des années 2011, 2012 et 2013 par pays de nationalité (par ordre de taille décroissante en 2013)

Nationalité	2011	2012	2013
Française	5 102	6 363	6 352
Chinoise	3 056	3 756	4 204
Indienne	820	979	1 088
Américaine	236	610	539
Comorienne	678	826	525
Sri Lankaise	302	304	406
Italienne	335	374	390
Guinéenne	230	316	379
Mauricienne	395	380	370
Philippine	768	752	317
Belge	192	268	263
Sud-Africaine	191	261	224
Pakistanaise	132	169	223
Canadienne	292	284	204
Autres nationalités	2 511	3 401	2 554
Total	15 240	19 043	18 038

Source : Calculs des auteurs à partir de la base de données regroupant toutes les données sur les visas.

Tableau 11. Nombre de personnes ayant un permis de séjour valide au 1er janvier 2013 par groupe d'âges et rapport de masculinité*

* Le rapport de masculinité correspond au nombre d'hommes pour 100 femmes.

Nationalité	Moins de 20	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et plus	Total	Rapport de masculinité*
Française	430	453	702	1 203	1 326	1 601	635	6 350	396
Chinoise	119	1 103	1 095	1 170	559	125	33	4 204	295
Indienne	49	331	288	234	124	44	18	1 088	245
Américaine	84	209	92	58	58	31	7	539	222
Comorienne	12	439	42	15	10	3	3	524	274
Sri Lankaise	1	71	115	138	71	9	1	406	8 020
Italienne	4	27	40	88	100	84	47	390	331
Guinéenne	15	76	151	110	26	1	0	379	651
Mauricienne	9	41	102	130	64	20	4	370	221
Philippine	2	39	123	116	33	4	0	317	545
Belge	29	15	35	51	64	47	22	263	534
Sud-Africaine	4	21	50	63	65	21	0	224	428
Pakistanaise	5	44	90	53	21	8	2	223	374
Canadienne	9	16	36	37	68	30	8	204	329
Autres nationalités	185	344	608	619	475	229	93	2 553	279
Total	957	3 229	3 569	4 085	3 064	2 257	873	18 034	337

Source : Calculs des auteurs à partir de la base de données regroupant toutes les données sur les visas.

Ces différences traduisent des situations très différentes notamment quant au motif de séjour à Madagascar, ce que montrent les données du tableau 12. On y note l'importance des Comoriens pour motif d'études, celui des Français et Italiens parmi les missionnaires et religieux, le nombre relativement plus grand des investisseurs parmi les ressortissants Sri Lankais et Guinéens et, dans une mesure moindre, les Chinois et les Français et, enfin, la prédominance des Français et des Italiens parmi les retraités.

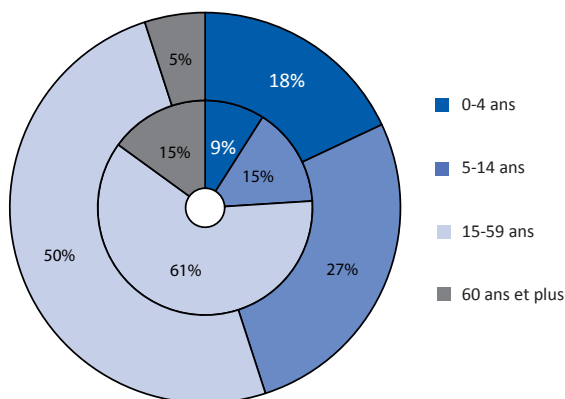
Tableau 12. Nombre de personnes détenant un permis de séjour valide au 1^{er} janvier 2013 selon le motif du séjour, par nationalité

Nationalité	Visa de Courtoisie	Visa Diplomatique	Etudiant	Travailleur	Investisseur ou entrepreneur	Missionnaire & religieux	Regroupement familial	Retraité	Total
Française	1 169	36	43	757	1 348	189	1 574	1 234	6 350
Chinoise	403	24	17	1 214	1 971	3	570	2	4 204
Indienne	28	8	11	348	170	95	427	1	1 088
Américaine	330	77	5	36	15	54	20	2	539
Comorienne	11	8	480	6	4	1	11	3	524
Sri Lankais	0	0	0	18	373	2	13	0	406
Italienne	32	0	0	22	131	117	53	35	390
Guinéenne	11	0	1	5	311	3	48	0	379
Mauricienne	10	0	5	182	64	12	95	2	370
Philippine	1	0	0	305	0	6	5	0	317
Belge	74	5	0	32	57	4	61	30	263
Sud-Africaine	13	5	0	143	25	13	23	2	224
Pakistanaise	0	0	3	39	106	17	58	0	223
Canadienne	28	0	0	110	12	24	29	1	204
Autres nationalités	608	108	50	434	521	344	425	63	2 553
Total	2 718	271	615	3 651	5 108	884	3 412	1 375	18 034

Source : Calculs des auteurs à partir de la base de données regroupant toutes les données sur les visas.

La structure par grand groupe d'âges de la population étrangère peut être comparée à celle de la population malagasy lors du recensement de 1993 (graphique 8). Les enfants de moins de 15 ans sont en nombre relativement deux fois moindre parmi la population étrangère alors que les aînés de plus de 65 ans sont trois fois plus importants parmi la population étrangère.

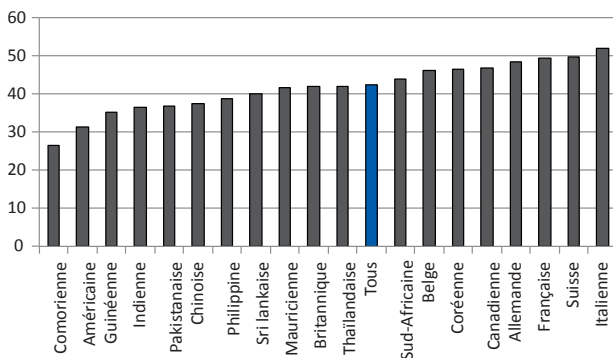
Graphique 8. Structure par grands groupes d'âges des étrangers (cercle intérieur) comparés aux Malagasy (cercle extérieur), au recensement de 1993



Source : INSTAT, RGPH 1993.

La comparaison des âges moyens par nationalité en 2013, proposée sur le graphique 9 à partir des données des visas, laisse apparaître des différences allant quasi du simple au double. Les Comoriens sont les plus jeunes avec un âge moyen de moins de 30 ans devant les Chinois et les Indiens, alors que les Français et autres Européens présentent une structure par âge nettement plus vieillie, les Italiens dépassant même 50 ans, en moyenne.

Graphique 9. Age moyen des personnes ayant un permis de séjour valide au 1^{er} janvier 2013 pour les principaux pays de nationalité



Source : Calculs des auteurs à partir de la base de données regroupant toutes les données sur les visas.

Parmi les étrangers détenant un permis de séjour valide au 1^{er} janvier 2013 (tableau 13), un étranger sur sept détient un permis permanent. Comme le montre les données du tableau 23, 60 % de ces visas permanents ont été attribués depuis 2010. Par comparaison au nombre de permis de séjour valides au 1^{er} janvier, ces porteurs d'un visa permanent sont relativement plus importants parmi les Indiens, les Chinois et les Pakistanais, ils le sont moins parmi les Belges, les Mauriciens, les Coréens et les autres nationalités.

Tableau 13. Nombre de personnes détenant un permis de séjour permanent au 1^{er} janvier 2013 selon la période d'attribution et les principales nationalités. Proportion de visas permanents par rapport à l'ensemble des visas valides au 1^{er} janvier 2013

Nationalité	Nombre de permis permanents issus avant 2010	Nombre de permis permanents issus depuis 2010	Nombre total de permis permanents	Ensemble des permis valides au 1 ^{er} janvier 2013	Proportion de porteurs d'un permis permanent
Française	305	615	920	6 532	14,1 %
Chinoise	341	502	843	4 204	20,1 %
Indienne	150	153	303	1 088	27,8 %
Guinéenne	22	45	67	379	17,7 %
Italienne	18	52	70	390	17,9 %
Mauricienne	14	29	43	370	11,6 %
Pakistanaise	10	33	43	223	19,3 %
Suisse	9	14	23	177	13,0 %
Coréenne	4	13	17	140	12,1 %
Belge	1	21	22	263	8,4 %
Autres nationalités	113	156	269	4 272	6,3 %
Total	987	1 633	2 620	18 038	14,5 %

Source : Calculs des auteurs à partir de la base de données regroupant toutes les données sur les visas.

Quelques résultats intéressants peuvent être extraits de l'enquête EPSTV99 (Razafindrakoto et Roubaud 1999). Selon les auteurs du rapport final, le statut social des étrangers présents dans le pays remet en question l'idée fautive largement véhiculée par les médias, selon laquelle Madagascar tendrait à devenir un sanctuaire pour les individus en difficulté dans leur pays d'origine. En fait, les résidents étrangers sont en moyenne non seulement mieux dotés que les Malagasy, mais aussi, ils forment une population relativement privilégiée par rapport à la population du pays de provenance. Qui plus est, il apparaît que, dans leur grande majorité, les étrangers réussissent bien leur insertion professionnelle à Madagascar puisque 90 % des étrangers occupent le haut de la hiérarchie sociale, avec une prédilection pour les postes de direction dans des entreprises dont ils sont le plus souvent les investigateurs. De façon générale, le séjour à Madagascar semble profitable aux étrangers qui y suivent une mobilité sociale ascendante selon la même enquête. Le tableau 38 (Annexe 8) présente quelques résultats de l'enquête EPSTV99, afin de caractériser la population étrangère selon le motif de leur présence à Madagascar et par nationalité, en distinguant les intéressés selon leur statut d'activité.

A.2.6 : Le cas particulier des ressortissants français

Le registre du Consulat de France à Madagascar donne un éclairage très intéressant sur la population de nationalité étrangère résidant sur la Grande Île. Certes, la complétude de ce registre n'est pas exhaustive et les autorités françaises estiment qu'un quart des personnes de nationalité française ne sont pas enregistrées au Consulat, notamment celles qui ne résident pas dans les principales villes du pays. Il est fort probable que ce taux d'enregistrement soit plus faible pour les Franco-Malagasy qui, lorsqu'ils sont dans leur pays d'origine, se perçoivent avant tout comme étant Malagasy.

Parmi les 18 867 personnes enregistrées et non radiées à la date du 1^{er} janvier 2010, un quart sont des Français nés en France et ne possédant pas la nationalité malagasy tandis que près de la moitié sont des Franco-Malagasy nés à Madagascar, ce qui signifie qu'ils sont des Malagasy de naissance qui ont été naturalisés français (tableau 14). Enfin, un cinquième des personnes sont des citoyens français nés à Madagascar et ne détenant pas la nationalité malagasy. Nous considérerons ces trois groupes dans les analyses ultérieures. La proportion des double-nationaux dépasse la moitié, de telle sorte que dans des tableaux statistiques basés sur la nationalité (principale), seulement 8 913 Français doivent être considérés. Les secondes nationalités reportées sont en large majorité la nationalité malagasy (94 %) et parmi les autres, on trouve 2 % d'Indiens et 0,5 % de Pakistanais (tableau 39 de l'Annexe 8).

Tableau 14. Répartition croisée des personnes inscrites sur les registres consulaires de la France à Madagascar en 2010, selon leur nationalité et leur pays de naissance

	Franco-Malagasy	Citoyens français uniquement	Français avec double nationalité non Malagasy	Total
Né en France	4,2 %	25,6 %	0,3 %	30,1 %
Né à Madagascar	45,5 %	19,1 %	1,7 %	66,3 %
Né ailleurs	0,2 %	2,5 %	0,9 %	3,6 %
Total	49,9 %	47,2 %	2,9 %	100,0 %

Source : Consulat de France à Antananarivo, registre consulaire.

Par âge et sexe, il y a des différences marquées sur les groupes concernés. Les moins de 15 ans représentent la moitié des Français nés à Madagascar, alors qu'ils ne dépassent pas le tiers pour les autres groupes (tableau 40 de l'Annexe 8). Les Français nés en France âgés de 15 à 64 ans sont caractérisés par un nombre double d'hommes par comparaison à celui des femmes, tandis que les Français nés en France âgés de 65 ans sont quatre fois plus nombreux que les femmes dans la même situation. Ces derniers chiffres peuvent s'expliquer par le nombre de 'vieux colons', ou plus vraisemblablement, par celui de retraités français préférant passer leurs vieux jours à Madagascar. La distribution par année d'arrivée à Madagascar et celle par catégorie socio-professionnelle proposée au tableau 41 (annexe 8) confirment cela avec 78% des Français nés en France arrivés au cours de la dernière décennie et, parmi ceux-ci, 571 retraités (17,9%).

A.3 La diaspora malagasy

Les travaux sur la genèse et le développement des différentes vagues d'émigrations qui sont à la base de la diaspora malagasy ont fait l'objet de nombreux travaux (Rakotomalala, 2009a et 2009b, Rakotonarivo, 2006 et 2008, Rakotondramanitra, 2009). Nous emprunterons à ces différents auteurs le bref historique qui suit.

A.3.1 : Historique de l'émigration malagasy

L'ère des relations des Malagasy avec l'étranger s'ouvre principalement avec la colonisation à Madagascar¹² et voit les premiers départs de Malagasy vers l'Occident, et notamment la France. Dans l'histoire de l'émigration internationale des Malagasy, plusieurs phases peuvent être distinguées, en fonction des projets migratoires, des itinéraires et de la stratégie d'intégration au sein de la société d'accueil.

La première vague migratoire des Malagasy s'est effectuée vers la France pendant la première guerre mondiale avec 40 000 « poilus » Malagasy enrôlés dans les combats au sein des troupes françaises. Entre les deux guerres, on enregistre des migrations pour faire des études supérieures, un mouvement notamment stimulé à l'occasion de l'exposition coloniale de 1931. Les Malagasy qui émigrent à cette époque étaient principalement des étudiants issus des classes aisées de la société malagasy, le plus souvent en lien avec les colons, ou des fonctionnaires malagasy désireux de se perfectionner dans leurs domaines. L'immigration en France était temporaire à l'époque, l'idée prédominante étant alors de venir y acquérir un savoir et des techniques allant permettre aux intéressés d'occuper des postes à responsabilité à leur retour au pays.

La seconde guerre mondiale verra une nouvelle vague migratoire de tirailleurs et de gradés vers la France. Certains devenus Français se sont installés en métropole. Ainsi, les débuts de la diaspora malagasy sont les résultats de plusieurs flux de ce qui s'est avéré plus une émigration de savoir qu'une émigration de travail. Contrairement aux migrants de l'Afrique et du Maghreb qui, à l'origine, se sont expatriés en masse pour répondre à des besoins de main-d'œuvre des industries et des services des pays développés du nord, le migrant Malagasy partait en Europe pour y acquérir une formation supérieure propre à satisfaire ses aspirations sociales dans une société malagasy qui a traditionnellement toujours considéré le savoir comme valeur essentielle.

A l'approche de l'indépendance, cette émigration d'étudiants et d'apprentis s'accompagne du départ de jeunes nationalistes, exilés en France par le pouvoir colonial qui considère leur présence comme source d'instabilité. Ces militants se voient ainsi contraints de poursuivre leurs études en métropole. Le contexte politique tendu de l'époque incitait les parents des étudiants malagasy à privilégier la « réussite scolaire » de leurs enfants et l'émigration vers la France était alors un passage obligé avant de revenir au pays. Ainsi, les jeunes malagasy ne manifestaient qu'un intérêt minime pour l'intégration au sein de la société française.

L'émigration s'élargit au lendemain de la colonisation. Jusque-là réservée à des jeunes issus des familles aisées de la société malagasy, le gouvernement permet à un plus large éventail de jeunes provenant de régions diverses de Madagascar de poursuivre leurs études en France. La formation de ces derniers en France, ainsi que leur retour à Madagascar avaient pour objectif d'atténuer le monopole tenu par les jeunes issus des Hautes Terres dans l'occupation des postes importants de l'Etat. Dix années après la fin de la colonie française, la situation sociale et économique à Madagascar se dégrade et une crise politique éclate en 1972, sur fond de crise économique mondiale. Les premières années du socialisme dans le pays se traduisent par la fermeture à l'Occident associée à des difficultés économiques grandissantes. Ces circonstances vont changer radicalement les projets migratoires des étudiants en partance pour la France. L'émigration devient le moyen qui permet de contourner les difficultés économiques et sociales rencontrées au pays. Le souhait est donc pour ces migrants de s'installer, et de s'intégrer dans la société française, avec laquelle ils cherchent à entretenir des liens plus étroits, contrairement aux premières générations d'émigrés.

A partir de 1990, face aux problèmes économiques qui s'aggravent au pays, les familles encouragent le départ de leurs enfants vers la France et, au-delà vers d'autres pays européens. Emigrer, étudier à l'étranger et s'y construire une situation professionnelle devient le mot d'ordre des parents. Partir est la condition

12 Avant même la colonisation, des princes des différents royaumes de Madagascar ont été envoyés à l'étranger pour y étudier et ce, plus particulièrement en Angleterre. De même, la mise en esclavage s'est traduite par des émigrations forcées également avant la colonisation.

d'une vie meilleure, d'un meilleur niveau social, et le retour au pays ne fait plus partie du projet migratoire. A côté de cette tradition d'immigration estudiantine des malagasy, la vague migratoire actuelle est caractérisée par la venue en France de ressortissants malagasy pour le motif de regroupement familial : les membres de la communauté malagasy déjà installés définitivement en France font venir leurs familles, et dans la plupart des cas, celles-ci viennent pour s'installer durablement. De nos jours, contrairement à leurs parents, ces jeunes malagasy ne placent pas en la France des idéaux intellectuels et humanistes. Ils y voient une société qui leur ferme ses portes, synonyme de vie rapide, d'anonymat, de manque de solidarité et même de racisme. Cependant, l'avenir sur la Grande Île étant assombri par les crises continues et les difficultés perdurant de la vie économique, beaucoup de jeunes se résignent encore à rejoindre la France. Le départ est plus difficile pour ces jeunes ; ils le savent définitif et l'intégration dans une société étrangère marquée de plus en plus par l'individualisme et l'égoïsme devient plus difficile.

Majoritairement installée en France (métropole et DOM-TOM, à la Réunion en particulier), la diaspora malagasy s'est également étendue en Allemagne, Suisse, Belgique, Italie et Norvège. Plus récemment, c'est au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique, nouveaux espaces symboliques de succès, ou sur le continent africain, que se développe cette diaspora.

A.3.2 : La diaspora malagasy de nos jours

La taille et les caractéristiques de cette diaspora sont mal connues, compte tenu de l'inexistence de statistiques ou d'enquêtes les concernant. Ce constat constitue en soi une caractéristique de cette diaspora considérée comme parfaitement intégrée aux yeux des pays d'accueil et sans problème. Les chiffres sont rares et ceux dont on dispose varient largement. Ainsi, on trouve des estimations allant de « 25 000 ou 50 000 ... à 150 000 malagasy en France » (Rakotomalala, 2009b). Les différentes estimations disponibles à partir des bases de données internationales montrent bien cette difficulté d'évaluer la taille de la diaspora (tableau 15).

Tableau 15. Estimation de l'importance de la présence malagasy à l'étranger selon différentes bases de données

Pays d'accueil	Docquier*(2000)	OCDE**(2000)	Banque mondiale***(2007)
Belgique	728	885	1 608
Canada	1 600	1865	2 363
Comores	3 551	618	10 401
Etats-Unis d'Amérique	1 517	1 127	1 496
France	22 285	69 396	54 841
Italie	340	1 031	1 279
Maurice	409	548	1 174
Norvège	303	316	551
Royaume-Uni	691	762	1 045
Suisse	702	838	1 102
Autres pays	3 152	1 194	3 951
Total	35 278	78 580	79 811

* Artuc E., Docquier F., Ozden C. et Parsons Ch., (2013). A global assessment of human capital mobility: the role of non-OECD destinations. Le site internet <http://perso.uclouvain.be/frederic.docquier/> a été visité le 10 octobre 2013.

** OCED Base de données sur le site internet <http://www.oecd.org/els/mig/oecdmigrationdatabases.htm> visité le 10 octobre 2013.

*** Banque mondiale, Base de données bilatérale sur les migrations accessible à l'adresse data.worldbank.org/data-catalog/global-bilateral-migration-database.

Ces données peuvent être complétées par les données relatives à la diaspora malagasy vivant sur le territoire de l'Union Européenne, chiffres compilés par Eurostat sur la base des données fournies par les institutions statistiques des différents pays membres (tableau 16). Tous les indicateurs s'accordent sur le fait que plus de la moitié de la diaspora malagasy est localisée en France. Les chiffres officiels du recensement français de 2005 avançait un effectif de plus de 100 000 personnes nées à Madagascar et résidant habituellement sur le sol français à cette date, en ce compris ceux des territoires des TOM que sont Mayotte et La Réunion. Toutefois, ce chiffre sera revu à la baisse dans des statistiques plus récentes puisqu'il est estimé en 2010 par l'INSEE à 46 309 natifs de Madagascar et vivant dans la métropole alors que 17 638 malagasy sont dénombrés qui n'ont pas la nationalité française. La différence entre ces deux estimations s'explique parce que, d'une part, des Français qui ne sont pas d'origine malagasy sont nés à Madagascar, le plus souvent pendant la colonisation, et que la plupart des malagasy vivant en France ont acquis la nationalité française.

Tableau 16. Différentes mesures de la présence malagasy au sein des principaux pays de l'Union Européenne : données récentes

PAYS	Population par pays de nationalité en 2011			Population par pays de naissance en 2011			Premiers permis de séjour	Immigrations	Emigrations
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	2008-2012	1998-2011	1998-2011
Allemagne	1 108	457	651	n.d.	n.d.	n.d.	153	574	390
Autriche	31	5	26	63	15	48	6	64	31
Belgique	507	142	365	1 970	569	1 401	164	200	36
Danemark	25	6	19	53	21	32	30	32	9
Espagne	138	26	112	411	142	269	84	211	n.d.
France	18 135	6 788	11 347	107 223	45 424	61 800	12 796	1 527	n.d.
Grèce	42	17	25	n.d.	n.d.	n.d.	4	8	n.d.
Hongrie	10	2	8	33	15	18	8	12	n.d.
Italie	1 266	370	896	1 798	608	1 190	717	1 308	244
Luxembourg	11	1	10	39	12	27	18	55	9
Norvège	70	30	40	449	216	233	51	139	68
Pays Bas	20	4	16	175	73	102	0	34	5
Portugal	10	4	6	27	16	11	5	n.d.	n.d.
République Tchèque	27	18	9	28	17	11	14	20	2
Royaume Uni	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	420	230	n.d.
Suède	12	5	7	93	34	59	19	21	38
Suisse	577	220	357	1 613	596	1 017	27	1 148	9

Source : Base de données EUROSTAT.

Les chiffres proposés par Docquier sur son site internet et proposés au tableau 17 donnent à penser que la taille de la diaspora malagasy est en forte croissance mais tout comme la répartition selon les pays, ces chiffres doivent être analysés avec beaucoup de prudence. Les statistiques basées sur la nationalité sous-estiment largement la taille de la diaspora du fait des double-nationalités. Ceux par lieu de naissance sont plus réalistes mais ils n’incluent pas la descendance née dans le pays d’accueil. Ainsi tous les chiffres sous-évalue la dimension d’une diaspora qu’il n’est d’ailleurs pas facile de cerner dans ses contours. Une seule chose paraît certaine, les malagasy de la diaspora doivent avoisiner la centaine de mille et on peut penser que plus des trois quarts de celle-ci réside en France métropolitaine.

Tableau 17. Evolution de l’importance de la présence malagasy à l’étranger selon Docquier (2013).

Pays de résidence	1990	2000
Afrique du Sud	115	167
Allemagne	168	355
Australie	127	148
Autres pays	380	670
Belgique	299	728
Canada	890	1 600
Comores	1 633	3 551
Côte d’Ivoire	333	398
Etats-Unis d’Amérique	614	1 517
France	13 753	22 285
Italie	197	340
Malawi	106	147
Maurice	18	409
Norvège	225	303
Royaume-Uni	331	691
Seychelles	3	298
Soudan	229	518
Suisse	483	702
Zimbabwe	349	451
Total	20 253	35 278

Source : Artuc E., Docquier F., Ozden C. et Parsons Ch., (2013). A global assessment of human capital mobility: the role of non-OECD destinations. Le site internet <http://perso.uclouvain.be/frederic.docquier/> a été visité le 10 octobre 2013.

A.3.3 : La mobilité des jeunes et des professionnels malagasy

Poursuivre des études à l’étranger a, de tout temps, constitué un moteur pour l’émigration malagasy, même si de nos jours les possibilités sont réduites a cause d’un contexte économique défavorable, aussi bien à Madagascar qu’à l’échelle internationale. Les données du tableau 18 ventilent le nombre de bourses attribuées au cours des années récentes, que ce soit par les pays étrangers ou par l’Etat Malagasy. Ces chiffres restent, somme toute, assez faibles avec une part importante des Malagasy poursuivant des études en France et en Chine et, dans une mesure moindre, au Maroc et en Indonésie.

Tableau 18. Distribution des visas valides au 1er Janvier 2013 par pays de nationalité et selon l'institution ayant délivré ou renouvelé le visa

Nationalités	Institution ayant délivré le permis de séjour				MAE***	Tous visas
	DIE*	SIE*	EDBM**	GUIDE**		
Française	2960	215	1826	145	1206	6352
Chinoise	496	152	3017	112	427	4204
Indienne	474	85	483	10	36	1088
Américaine	86	0	46	0	407	539
Comorienne	494	3	9	0	19	525
Sri Lankais	19	11	367	9	0	406
Italienne	195	12	133	18	32	390
Guinéenne	30	56	262	20	11	379
Mauricienne	72	10	251	27	10	370
Philippine	62	0	254	0	1	317
Belge	98	0	84	2	79	263
Sud-Africaine	38	0	164	4	18	224
Pakistanaise	57	7	154	5	0	223
Canadienne	39	3	134	0	28	204
Britannique	55	6	52	1	66	180
Suisse	87	7	34	3	46	177
Thailandaise	19	5	129	11	7	171
Coréenne	41	4	79	4	12	140
Autres nationalités	573	93	513	24	546	1749
Total	5956	674	8018	401	2989	18038

Source : CONABEX/Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESUPRES).

* La Direction de l'Immigration et de l'Emigration (DIE) instruit les dossiers de la majorité des visas de séjour. Cette institution a été précédée par le Service de l'Immigration et de l'Emigration (SIE) qui ont instruit les dossiers de visas respectivement de 1998 à 2006 et de 1970 à 1998.

** EDBM (*Economic Development Board of Madagascar*) est l'autre entité qui instruit les dossiers de visas (surtout les investisseurs et leurs regroupements familiaux). Cette institution a succédé au Guichet Unique pour le Développement Economique (GUIDE) qui a instruit les dossiers de visas entre 2001 et 2007. Toutefois c'est le Ministère de l'Intérieur (MI) qui délivre les visas de long séjour de type économique

*** Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) délivre les visas diplomatiques et les visas de service ou de courtoisie (cette base de données est informatisée depuis 2010).

La mobilité est inévitable dans le contexte actuel pour tous ces jeunes malagasy formés à l'étranger mais aussi ceux restés sur place. Le tableau 19 en donne une illustration à partir des estimations du nombre de médecins et infirmier(ère)s malagasy selon qu'ils exercent à Madagascar ou dans l'un des cinq pays de l'OCDE où l'on trouve la plus grande partie de la diaspora. Pour interpréter ces chiffres, on considérera les prévisions qui avaient été faites sur la base de la situation observée en 1975 par Andrianainarivelo et Randretsa (1985). Selon leur scénario intermédiaire 'variante II', le nombre d'infirmiers nécessaires en 2000 aurait été de 2 947. Au vu des chiffres, ces prévisions ont donc été réalisées et le surplus d'infirmiers malagasy reste à l'étranger. Toutefois, ce nombre avait été prévu avec un taux constant d'un infirmier(ère) pour 4 750 habitants. En ce qui concerne le nombre de médecins, les mêmes auteurs prévoyaient deux taux différents, le premier à raison d'un médecin pour 11 600 habitants, situation observée en 1975, le second avec un médecin pour 5 000 habitants, valeur observée sur La Réunion à l'époque. Leurs prévisions des besoins en 2000 selon le scénario intermédiaire étaient respectivement de 1 197 et 2 800 médecins exerçant à Madagascar.

Les chiffres de 2000 mettent en évidence le caractère critique de la situation puisque on comptait à la même époque 1 428 médecins sur la Grande Île et près de mille exerçant leur profession à l'étranger. Ainsi, même en rapatriant ceux pratiquant à l'étranger, les chiffres resteraient inférieurs au taux de couverture médicale de La Réunion en 1975.

Ces analyses nous rappellent l'importance de l'adequation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, afin d'éviter la « fuite des cerveaux » des jeunes et des professionnels malagasy, mais aussi le sous emploi à Madagascar dans des secteurs clés du developpement tels que la santé.

Tableau 19. Médecins et infirmier(ière)s originaires de Madagascar qui exercent leur profession dans quelques pays étrangers vers l'an 2000. Données de comparaison pour l'ensemble des pays de l'Afrique sub-saharienne

	Nombre de médecins		Nombre d'infirmier(ère)s	
	Madagascar	Afrique Sub-Saharienne	Madagascar	Afrique Sub-Saharienne
Nombre total	2 348	133 058	4 259	467 903
Ceux exerçant à Madagascar	1 428	96 405	3 088	414 605
Ceux exerçant à l'étranger*				
France	878	4 199	1 096	4 297
Etats-Unis d'Amérique	30	8 558	43	19 545
Royaume-Uni	6	13 350	4	20 372
Belgique	6	696	17	2 294
Canada	0	2 800	10	1 690
Total pour ces 5 pays	920	36 653	1 171	53 298
Proportion dans ces 5 pays*	39 %	28 %	28 %	11 %

Source: Clemens et Pettersson (2006).

* Le nombre de médecins et infirmier(ière)s exerçant leur profession à l'étranger en dehors des 5 pays mentionnés est considéré comme étant négligeable.

A.3.4 : Les transferts de fonds

Les transferts de fonds faits par les émigrants de la diaspora à leur famille restée au pays sont une composante importante du processus migratoire. Le tableau 20 propose la répartition des fonds par pays d'origine et confirme la place considérable de la diaspora en France avec trois quarts des envois de fonds, loin devant les Etats-Unis d'Amérique et la Suisse. On notera ensuite en 4e position les transferts de fonds en provenance du Liban, à mettre en relation avec les femmes domestiques malagasy dans ce pays.

Tableau 20. Remise de fonds par les Malagasy à l'étranger, selon le pays de provenance (moyenne annuelle pour les années 2010, 2011 et 2012, en millions d'ariary)

Pays d'origine	Entrée de fonds	Pays d'origine (suite)	Entrée de fonds
France	309 941	Côte d'Ivoire	773
Etats-Unis d'Amérique	37 570	Espagne	736
Suisse	17 318	Gabon	699
Liban	7 532	Koweït	679
Italie	5 712	Congo (RDC)	663
Royaume-Uni	5 333	Seychelles	585
Belgique	5 197	Luxembourg	572
Maurice	4 669	Réunion	564
Canada	3 927	Norvège	564
Allemagne	3 380	Emirats arabes unis	554
Japon	2 180	Fédération de Russie	535
Comores	1 634	Ouganda	527
Afrique du Sud	845	Autres pays	9 327
Chine	822	Total	422 839

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la Banque Centrale de Madagascar.

Les données du tableau 21 montre que les fonds sont transférés à part égale par Western Union et les banques¹³, mais il n’y est pas fait mention des transferts faits en liquide ou les sommes rapportées au pays lors des retours des expatriés. Compte tenu de l’importance de la population malagasy, ces remises de fonds exprimées en dollars E.-U. n’atteignent pas le seuil de 10 dollars E.-U. par tête d’habitant, ce qui est relativement faible par comparaison avec d’autres pays proches géographiquement comme l’Union de Comores¹⁴. Toutefois, on notera une forte croissance dans les années récentes qui n’apparaît pas dans les données publiées par la Banque mondiale jusqu’en 2010 (2011a).

Tableau 21. Remise de fonds par années et moyen de transfert en million d’ariary

Type de transfert de fonds	2010	2011	2012	Moyenne annuelle	Valeur approximative en millions de US dollars (1 dollar E.-U. = 2100 MGA)
Transfert par les banques	157 888	230 079	235 858	207 942	99,0
Transfert via Western Union	188 183	207 292	249 215	214 897	102,3
Total	346 071	437 371	485 073	422 839	201,3

Source : Banque Centrale de Madagascar.

A.3.5 :Autres groupes spécifiques d’émigrants

Le tableau 22 fait état du nombre d’adoption d’enfants malagasy par des étrangers avec une moyenne annuelle relativement faible de 50 adoptions. La quasi-totalité des enfants malagasy quittent le pays par ce biais.

Tableau 22. Nombre d’enfants adoptés ayant été autorisé à obtenir des documents de voyage, 2010-2012 (Nationalité des parents adopteurs: allemande, américaine, anglaise, belge, danoise, espagnole, finlandaise, française, guinéenne, italienne, ivoirienne, norvégienne, slovène, suédoise, suisse).

Années	Total	Garçons	Filles
2010	47	18	29
2011	55	27	28
2012	56	32	24
Total	158	76	82

Source : Ministère de la Sécurité Intérieure. Statistique des adoptions internationales (nombre d’enfants adoptés ayant été autorisé à obtenir des documents de voyage) 2010-2012.

Le tableau 23 est spécifique au sujet des travailleurs et domestiques qui émigrent le plus souvent vers les pays du Golfe et qui nécessite un certificat de moralité et un visa de sortie pour émigrer. Les chiffres le démontrent, ce sont le Koweït, le Liban et Maurice qui attirent le plus ces travailleurs, avec toutefois une différence nette selon le sexe. Les émigrants vers les deux premiers pays sont exclusivement des femmes, tandis que les nombres de départ selon le sexe vers Maurice sont équilibrés. Nous reviendrons sur les problèmes liés au respect des droits des émigrants malagasy dans les pays du Golfe dans la dernière section de ce Profil Migratoire.

13 Y compris les transferts par Money Gram.

14 Pour l’Union des Comores, on estime le volume des remises de fonds en 2012 à 800 dollars E.-U. par tête d’habitants. Ce montant élevé s’explique notamment par le fait qu’un quart de la population comorienne est expatriée.

Tableau 23. Nombre de visas de sortie (2006-2012) délivrés aux travailleurs émigrants par sexe et par pays de destination

Pays	Hommes	Femmes	Proportion de femmes (en %)	Part relative à chaque pays (en %)
Arabie Saoudite	0	361	100	4,1
Dubaï	0	2	100	0,0
Egypte	108	0	0	1,2
France	2	23	84	0,2
Jordanie	132	221	58	5,8
Koweït	0	1 914	100	23,3
Liban	2	5 063	100	32,3
Maurice	1 417	1 019	51	25,4
Mayotte	34	2	4	0,3
Seychelles	203	533	63	6,6
Autres pays	6	118	95	0,8
Total	1 904	9 256	81	100,0

Source : MFPTLS (données fournies en octobre 2013).

Sous un angle particulier, l'émigration Malagasy à travers le monde peut être appréhendée à travers les demandes d'asile faites par les malagasy dans des pays étrangers (tableau 24) et le nombre de réfugiés politiques malagasy résidant à l'étranger (tableau 25).

Tableau 24. Demandes d'asile faites par des citoyens malagasy dans un pays étranger. Total pour les années 2006 à 2012

Pays d'introduction de la demande	Nombre d'applications	Décisions positives	Demandes rejetées	Nombre total de décisions*
France	1 001	151	870	1 053
Etats-Unis d'Amérique	20	10	7	32
Belgique	26	8	10	19
Canada	27	9	2	13
Italie	12	6	7	13
Suisse	10	4	9	13
Pologne	5		4	5
Nouvelle-Zélande	4	4		4
Suède	5		4	4
Allemagne	3	1	2	3
Liban	14		2	3
Autres pays	27	4	11	22
Total	1 154	197	928	1 184

Source : UNHCR, le site www.unhcr.org/statistics/populationdatabase a été visité le 18 octobre 2013.

(*) Ce nombre total comprend les demandes abandonnées par les intéressés en cours de procédure et inclut des demandes introduites avant 2006, ce qui le rend supérieur au nombre de demandes faites pendant les années considérées.

Tableau 25. Nombre de réfugiés originaires de Madagascar selon leur pays de résidence au 1^{er} janvier des années 2000 à 2012

Pays de résidence	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
France	36	31	108	194	216	212	239
Etats-Unis d'Amérique	10	0	7	18	16	18	17
Allemagne	0	8	7	23	21	9	13
Canada	5	8	4	9	10	10	10
Italie	0	0	0	0	0	4	*
Nouvelle-Zélande	0	3	3	3	3	7	*
Suisse	0	0	0	4	3	3	*
Autriche	0	0	0	2	2	2	5
Belgique	0	0	1	4	3		*
Autres pays	3	3	5	3	3	5	*
Total	54	53	135	260	277	270	284

Source: UNHCR, le site www.unhcr.org/statistics/populationdatabase a été visité le 18 octobre 2013.

(*) Moins de 5 réfugiés.

Selon les statistiques tenues par l'UNHCR, 1 154 demandes d'asile ont été faites par des Malagasy à l'étranger, au cours des années 2006 à 2012. 80 % d'entre elle le furent en France et seulement 17 % d'entre elles ont débouché sur une décision positive. Pour le nombre de réfugiés politiques, la répartition spatiale est semblable. Leur nombre reste faible par comparaison avec d'autres pays mais il subit une forte augmentation au milieu de la dernière décennie avec un doublement entre 2004 et 2006.

Enfin, on ne peut ignorer l'existence de mouvements de d'émigration internationale clandestine, mouvements qui ne peuvent cependant être chiffrés. Ainsi, depuis la décision du conseil du gouvernement du 6 août 2013 suspendant l'envoi de travailleurs migrants vers les pays dits à haut risque, dont l'Arabie Saoudite et le Koweït, de nombreuses personnes qui tentaient d'émigrer¹⁵ vers ces pays ont été arrêtées.

A.4 La migration interne à Madagascar

A.4.1 : La toile de fond des migrations internes

Madagascar a un long passé de migrations internes. Dès 1963, G. Roy posait le problème à partir des composantes suivantes :

- La répartition inégale de la population sur l'ensemble de la superficie de la Grande Île.
- Le déséquilibre de la relation entre population et ressources dans les régions à forte densité de population.
- L'existence de régions sous-peuplées où l'on décèle de vastes terres susceptibles d'être mises en culture.

15 Ces candidat(e)s à l'émigration s'embarquent soit pour les Comores afin d'y trouver des agences de placement qui leur proposent des postes de domestiques dans les pays arabes (plus de 50 arrestations en novembre 2013), soit via Maurice pour continuer avant de poursuivre leur voyage vers les pays du Golfe.

A la lumière de la situation actuelle, il convient d’y adjoindre les tendances suivantes :

- La croissance démographique qui se traduit par une évolution exponentielle de la population malagasy et conduit au surpeuplement de certaines régions.
- Une urbanisation qui s’accroît également même si, en dehors de la capitale Antananarivo, le réseau urbain reste faiblement développé.
- Une infrastructure pauvre en moyens de communication et de transport à l’intérieur du pays, ce qui limite la mobilité interrégionale basée principalement sur l’utilisation des taxi-brousses.

On considère généralement que les courants migratoires existants sont la réaction à un surpeuplement relatif dans les régions de départ, accentuée par des incitations de type économique en relation avec la politique d’aménagement du territoire. Toutefois, ceci serait ignorer que la société malagasy a été façonnée, historiquement par une propension à la migration et au mouvement, autant en groupes qu’individuellement. Selon Bloch (1999), les motivations des migrations ne sont pas simplement économiques : il y a également un élément de défi personnel et le désir de vivre quelque chose de nouveau dans des régions inconnues, ce qui est considéré comme typique des jeunes hommes malagasy. L’utilisation d’une langue commune dans tout Madagascar, quoique avec différents dialectes, est dans une certaine mesure le résultat de ces mouvements migratoires, mais aussi un facteur qui, de nos jours, encourage la migration et facilite l’intégration des migrants. Enfin, il convient de rappeler que la Constitution malagasy donne à tout citoyen le droit de circuler et de s’établir librement sur tout le territoire national.

A.4.2 : Les divers types de migrations internes

La question des migrations internes à Madagascar est de fait mal connue : on sait peu de choses sur la fréquence, les causes et les conséquences des migrations. C’est un phénomène relativement difficile à observer et que, comme le confirme Rakotonarivo (2006), il manque cruellement de données chiffrées. Selon Ramialison (2008a et 2008b), les rares informations dont nous disposons laissent penser que, durant les décennies passées, les migrations internes furent limitées dans leur intensité. Certes, il admet qu’il existe des migrations régionales, mais précise qu’elles restent principalement saisonnières et que la majorité d’entre elles sont des déplacements des zones rurales vers d’autres zones rurales. Contrairement à la plupart des pays d’Afrique subsaharienne, l’urbanisation de la Grande Île ne progresse que très lentement et l’exode rural reste faible. Ce même auteur émet toutefois l’hypothèse que les migrations internes à Madagascar – des zones rurales vers les villes – devraient s’intensifier dans les années à venir, du fait de la saturation foncière dans certaines régions, ce que confirme une étude récente de la Banque mondiale (2011b).

Sur le plan géographique, la population malagasy est inégalement répartie sur le territoire national. Les cartes proposées aux graphiques 17 et 18 (Annexe 8) comparent la densité de la population à l’échelle régionale en 1993 et en 2012. Elles montrent qu’en parallèle avec un doublement de cette densité au niveau national en l’espace de vingt années, la distribution spatiale de la population est restée relativement la même. La côte Est et les Hautes Terres centrales sont densément peuplées, tandis que la partie Ouest de l’île connaît des densités de population plus faibles. Par suite du maintien d’une fécondité élevée, certaines régions rurales des Hautes Terres connaissent de très forts taux d’accroissement de la population. La population en âge d’activité est de plus en plus nombreuse, tandis que la surface de terres cultivables et les techniques de production restent globalement inchangées. Comme la terre est généralement héritée à parts égales au sein des fratries, il suffit de quelques générations pour qu’une étendue de terre, autrefois suffisante pour subvenir aux besoins d’une famille sur toute l’année, devienne si morcelée qu’elle suffit à peine à la nourrir pendant quelques mois. Qui plus est, ces exploitations agricoles ne permettent plus de donner du travail à l’ensemble des membres du ménage.

La migration peut constituer un moyen pour atténuer ce problème, les partants laissant souvent leurs terres à la disposition des membres de la famille restants. Ainsi, le plus souvent, l'émigration devient la seule solution pour améliorer le quotidien : vers des régions agricoles moins densément peuplée, vers la ville dans l'espoir d'y trouver un emploi hors de l'agriculture ou vers l'étranger. A Madagascar, ces problèmes de migration interne font partie de questions plus larges liées au développement économique et social et à l'aménagement du territoire.

Les seules données statistiques sur les mouvements de migration interne dont on dispose à l'échelle nationale furent collectées dans le cadre des EPM en 2001, 2004 et 2005, sur la base de la question sur le district de résidence antérieur des enquêtés. Les résultats qui en furent tirés montrent que la migration interne à Madagascar est avant tout économique, la première cause étant la recherche d'emploi. La migration est d'abord le fait des actifs. Le rapport de masculinité des migrants est de 97 hommes pour 100 femmes, le déséquilibre entre hommes et femmes étant dans l'ensemble négligeable. La mobilité féminine est légèrement plus forte entre 15 et 34 ans par comparaison à celles des hommes. Cette situation est liée au fait que les filles se marient à un âge jeune et se déplacent donc davantage pour des raisons matrimoniales, mais également à la confirmation de la différence de traitement entre filles et garçons. En effet, les parents traitent les filles différemment au regard de la scolarisation, de l'activité et du travail productif, celui des filles restant considéré comme un « supplément » par rapport à celui fourni par les garçons. Ceci favorise donc la mobilité des filles aux âges jeunes.

Au-delà de 35 ans, la tendance se renverse : la migration des individus de sexe masculin devenant plus importante que celle des femmes à partir de cet âge, cela correspond aux âges théoriques d'intense activité rémunératrice chez les hommes. Toujours selon les rapports des enquêtes EPM, la migration inter-régionale concerne surtout les personnes les plus instruites et son intensité croît avec le niveau d'éducation des individus. La comparaison de la population migrante et non migrante montre que cette dernière avait en moyenne deux années de fréquentation de l'enseignement général de plus que la première. Pour les mieux formés, l'éducation est un capital à accumuler avant le départ vers la ville.

Au nombre des causes de la migration, on trouve deux éléments de la pauvreté rurale : le manque de terres et la faible fertilité des sols. La culture intensive du riz, qui caractérise une grande partie des hauts plateaux de Madagascar, a donné lieu à de très fortes densités de population (Raison, 1984). La migration d'espace rural à espace rural n'est pas un phénomène nouveau à Madagascar : elle s'inscrit dans la continuité de migrations traditionnelles, temporaires ou permanentes qui existent depuis la mise en valeur coloniale. Par suite de l'accroissement de la population dans les régions agricoles traditionnelles, la recherche de nouvelles terres agricoles s'est avérée indispensable. Elle est également liée à des raisons climatiques qui peuvent donner lieu à des migrations permanentes, dans le but d'exploiter de nouveaux espaces plus appropriés, compte tenu des caprices du climat.

Les raisons d'émigration sont assez diverses selon les individus, mais un trait commun ressort : celui qui consiste à rechercher dans la région d'accueil une meilleure situation économique et financière par rapport à celle existant dans la région de départ. Parmi les migrants interrégionaux qui bougent d'une région vers une autre, on peut distinguer deux grands types de migrations : les migrations spontanées et les migrations organisées. L'analyse des rapports demandés aux 22 régions, combinée à celle des auteurs précédemment cités, permet de relever la typologie suivante.

Nous pouvons classer les **migrations spontanées** en plusieurs types:

1. La **migration étudiante**, qui se dirige vers les chefs-lieux de province qui sont dotés d'infrastructure universitaire publique¹⁶ et privées. En effet, depuis la réorganisation administrative de Madagascar

16 Il s'agit des régions Analamanga, Haute Matsiatra, Atsimo Andrefana, Boeny, Diana, Atsinanana.

donnant naissance aux régions, la majorité d'entre elles ne possèdent pas d'infrastructures adéquates pour permettre à ses natifs de continuer leurs études supérieures sur place. Les étudiants sont alors obligés de se déplacer dans les chefs-lieux des régions voisines. D'autres régions, comme celle de Vakinankaratra, connaissent également ce phénomène de migration estudiantine à cause de la présence de plusieurs universités privées de renommée.

2. La **migration saisonnière**, liée à la culture de subsistance afin de répondre notamment à la demande de main-d'œuvre des régions productrices de riz. Il s'agit principalement de la migration saisonnière d'une main-d'œuvre agricole à destination des grandes plaines rizicoles de l'Alaotra¹⁷ et de Marovoay, au départ des Hautes Terres dont celles du Vakinankaratra, de Manjakandriana et de l'Amoron'i Mania. Cette migration saisonnière touche également les cultures de rente que sont la vanille, le café, le girofle. Ceci induit également des mouvements saisonniers dans le secteur du commerce ambulancier, afin de profiter de la situation économique florissante durant les périodes de récolte. Le secteur de la pêche est également touché par la migration saisonnière, sous sa forme traditionnelle. Ainsi les régions de Melaky, Menabe et Androy accueillent les Vezo natifs de la région Atsimo Andrefana.
3. La **migration à la recherche de nouvelles terres agricoles** tient une place importante à Madagascar et elle concerne trois quarts des régions. soit parce qu'elles sont des lieux de départ ou des lieux de destination de ces migrants. Les régions à vocation agricole ayant une densité de la population supérieure à la moyenne nationale, telles que celles d'Atsimo Atsinanana, Haute Matsiatra, Itasy, Vatovavy Fitovinany et, dans une moindre mesure, Androy, sont des foyers de départ des migrants agricoles. Actuellement, ces migrations sont pour la plupart spontanées mais elles ont été initiées par les grandes exploitations agricoles qui recherchaient de la main-d'œuvre qualifiée. Ces émigrants à la recherche de terres plus fertiles à cultiver se rendent dans les régions offrant plus d'opportunités que dans leur région d'origine.
4. La **migration liée à l'élevage**. Un autre type de migration d'espace rural à espace rural est associée à l'élevage des zébus et concerne des populations du Sud et de l'Ouest de l'île. Les régions réputées dans le secteur de l'élevage sont celles d'Ihorombe, d'Androy et d'Atsimo Atsinanana. Pour comprendre la situation dans ces régions, il faut préciser que pour les agro-pasteurs, la richesse est liée au nombre de zébus et ce, dans le cadre d'aspects coutumiers importants. En plus d'être une richesse de façon générale pour les Malagasy, le troupeau de zébus est considéré, en quelque sorte, comme leur « banque » où ils investissent pour constituer leurs épargnes. Pour optimiser le rendement de l'élevage, ces agro-pasteurs pratiquent la transhumance induisant de fréquents déplacements vers de nouveaux espaces de pâturage visant à l'accroissement de leur cheptel (Fauroux et Koto, 1993). Ces mouvements peuvent être assimilés à des migrations circulaires entre différentes régions de pâturage, mais pour certains, ces migrations deviendront permanentes.
5. La **migration engendrée par des causes climatiques**. Les principales causes climatiques de la migration à Madagascar sont les cyclones, les inondations et la sécheresse. Les cyclones accompagnés d'inondations frappent les côtes de l'île (en particulier la côte est) chaque année de janvier à mars, détruisant les récoltes et endommageant les habitations. Ces calamités forcent de nombreux paysans à se réfugier auprès de leur famille installée en ville. Toutefois, ils n'y restent généralement que quelques mois, jusqu'à ce que la situation dans leur région d'origine se stabilise. La sécheresse, quant à elle, se remarque essentiellement dans le sud de l'île, et plus spécifiquement dans la région Androy, caractérisée par un climat semi-aride. Dans une étude à paraître, Canavesio (2014) démontre que l'argumentaire environnementaliste souvent avancé, qui prétend que l'émigration de ces régions soit

17 Par exemple, la Région Alaotra Mangoro accueille chaque saison de repiquage et de moisson près de 20 000 individus en provenance des hauts plateaux.

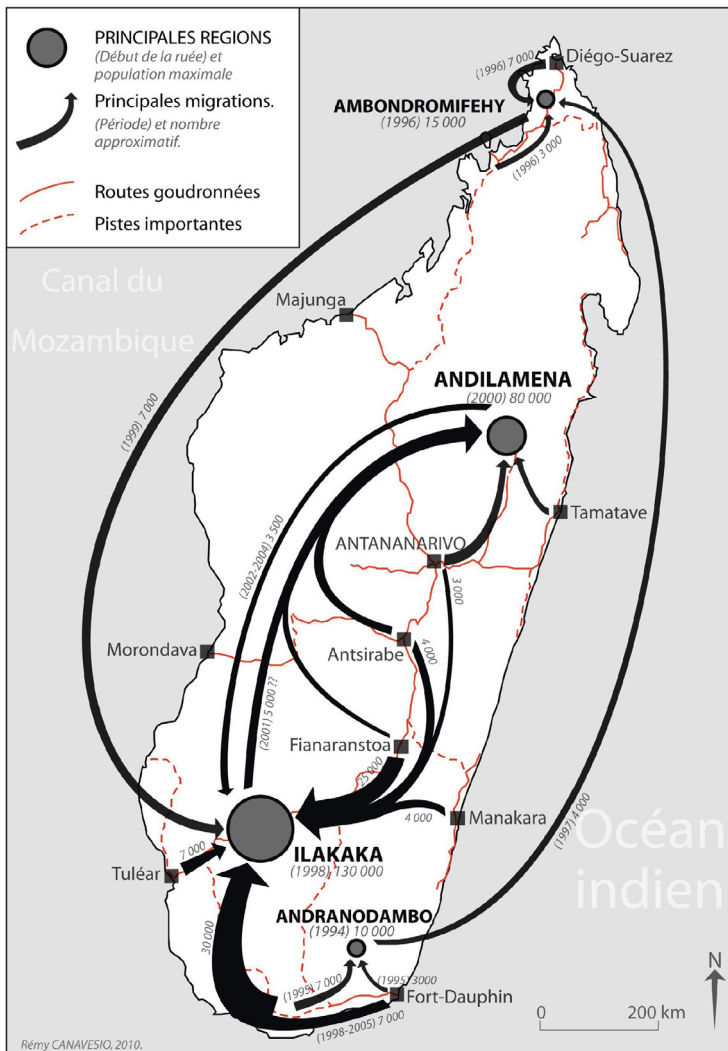
liée à des périodes de sécheresse, est utilisée de façon excessive. Il confirme, en revanche, que la sécheresse du début des années 90 a bien été un moteur important des migrations dans les années qui suivirent. Selon lui, les grands épisodes migratoires connus dans la région depuis les années 20 sont, avant tout, impulsés par la situation économique et politique, et le facteur climatique reste un facteur secondaire dans le déclenchement des crises migratoires.

6. La migration induite par les **exploitations minières**. La quasi-totalité des régions indique l'arrivée de migrants travaillant dans le secteur minier. C'est un secteur qui attire beaucoup de personnes, du fait de son exploitation encore artisanale et de la possibilité de l'exploitation illicite de l'or et de différents types de pierres précieuses. Ce phénomène, qu'il est convenu d'appeler « des ruées », a été étudié dans les détails en 2010 par Canasevio, dans sa thèse de doctorat. Nous lui avons emprunté la carte du graphique 10 qui met en exergue les ruées les plus importantes avec les régions d'origine et de destination de ces migrants. Les phénomènes migratoires, liés aux fronts pionniers, sont spécifiques à bien des égards. Les migrations de survie, générées par la recherche des pierres précieuses (or, diamants, saphirs, émeraudes, etc.) sont souvent plus brutales et anarchiques que les mouvements de population produits par la mise en valeur de terres destinées à l'agriculture. Une forme de compétition s'exerce entre les migrants pour mettre la main sur les premières pierres, les meilleurs gisements, etc. Le déroulement du phénomène migratoire, les caractéristiques (structures familiales notamment) et les objectifs des migrants ne peuvent pas être assimilés à ce que l'on observe dans les grandes régions de défrichement du Sud. Dans les lieux concernés comme l'Ilakaka, les autorités furent rapidement débordées par cet afflux de migrants, laissant plus ou moins volontairement se constituer un nouveau système marqué par des dynamiques informelles. Ce système, basé sur l'extraction artisanale des pierres précieuses à grande échelle, a provoqué l'apparition de plusieurs dizaines de villages à proximité des gisements. Les hommes et les femmes qui ont alimenté ce vaste mouvement migratoire poursuivent un même objectif : celui d'améliorer leurs conditions de vie dans un espace profondément transformé par l'extraction minière (Canasevio, 2010).

Dans les régions d'Anosy et Alaotra Mangoro, où sont implantées les grandes entreprises d'extraction minières, l'appel de main-d'œuvre qualifié est tout aussi important et il ne peut être satisfait par l'offre locale. Partout, l'arrivée des migrants constitue, en outre, un attrait pour d'autres migrants attirés par les profits et bénéfices induits par cette exploitation des ressources du sous-sol. De nos jours, de nouveaux courants migratoires s'amplifient, qui font suite à l'ouverture de nouveaux sites miniers de grande ampleur à proximité des villes moyennes telles que Moramanga, Tamatave, Fort Dauphin et Tuléar. Malgré leur caractère extrêmement récent, il est probable que les emplois directs ou induits par ces nouvelles activités conféreront à ces pôles urbains un pouvoir attractif accru selon Ramialison (2008a et 2008b).

7. La **migration des fonctionnaires**, qui occupent différents postes dans les différentes régions, est aussi évoquée par les rapports régionaux, mais celle-ci est difficilement quantifiable sans le suivi des différentes affectations dans chacune des régions. Traditionnellement, on observait que la majorité de ces fonctionnaires étaient des gens des Hautes Terres qui occupaient ces postes qualifiés à cause de leur accès à l'éducation plus élevé. Toutefois, les tendances plus récentes montrent que l'on y trouve aussi des gens en provenance des régions côtières.

Graphique 10. La carte des principales ruées migratoires liées aux exploitations minières élaborée par Canasevio (2010)



8. La **migration liée au travail domestique**. Ce type de migration est surtout pratiqué par les jeunes filles et femmes et dirigé vers les grandes villes et plus particulièrement la capitale. Deux régions sont des zones de départ des jeunes filles pour aller travailler dans les ménages à la capitale : celles de Amoron'i Mania et Vakinankaratra.
9. La **migration forcée**, liée à l'insécurité notamment et notamment par crainte des voleurs de zébus, dits « dahalos ». C'est le cas de milliers de personnes déplacées près de Betioka, mais aussi plus généralement dans le grand Sud, qui vivraient dans des zones inaccessibles de la montagne, pour des raisons de sécurité.

D'autres migrations forcées sont également liées aux expulsions des paysans dépossédés de leurs terres par de grands investissements de type agro-alimentaire, l'implantation d'exploitation minières, de complexes touristiques ou l'extension du périmètre des aires protégées. L'ensemble de ces migrations, qui ne sont ni spontanées ni organisées dans le but d'améliorer les conditions de vie des intéressés, s'inscrivent dans la problématique de l'accaparement des terres qui, sous couvert d'un développement économique voire écologique, déstructure totalement les sociétés rurales concernées.

La migration organisée, quant à elle, répond à des politiques d'aménagement du territoire et vise à redistribuer les populations rurales pour désengorger les régions de forte densité et les diriger vers les régions de mise en culture. Il s'agit de migrations à des fins essentiellement agricoles, qui sont stimulées par l'Etat, des ONGs ou autres associations. Compte tenu du difficile équilibre entre population et ressources, des opportunités d'emplois inégalement réparties sur l'ensemble du territoire (création d'emplois dans les zones minières, très peu d'emplois non agricoles en zone rurale, création de pôles de croissance intégrée, développement de l'emploi dans le secteur du tourisme), une politique de migration interne s'impose en parallèle avec la politique d'aménagement du territoire. La migration interrégionale peut être un élément moteur, mais aussi un frein pour tous les secteurs de l'économie malagasy et le développement à Madagascar, comme le conclut Ramialison (2008b). La problématique du lien entre la pauvreté et la mobilité, et inversement les effets possibles de cette mobilité sur la pauvreté, se posent avec acuité. Les régions en difficulté apparaissent comme étant délaissées au profit de régions plus attractives, et un rééquilibrage à l'échelle nationale est indispensable.

Ces migrations planifiées sont très anciennes à Madagascar, puisqu'elles virent le jour dès 1896 avec l'entrée du pays dans l'empire colonial français. L'administration de l'époque déplaça, sous la contrainte, des milliers de travailleurs vers les grandes plantations de sucre et de tabac du nord et du nord-ouest ou encore des grandes plaines rizicoles du centre-est de l'île (Le Bourdieu, 1978). Dès 1974, le gouvernement a procédé à la première vague de migration organisée vers le Bongolava et cette politique se poursuit. Il s'agit de la plus importante migration agricole à ce jour, et 80 % de la population de la région Bongolava est constituée de migrants provenant des Hautes Terres et de la partie sud de l'île.

Afin de profiter des vastes espaces agricoles arables que cette région dispose, des migrations organisées ont été mise en œuvre par les administrations successives pour tenter d'équilibrer la répartition spatiale de la population. Plus récemment, avec l'accroissement de la taille de la capitale Antananarivo et l'augmentation du nombre des sans-abris et des mal-logés, l'Etat a lancé, en 1990, un projet de relogement dans les zones rurales voisines¹⁸. D'autres initiatives, comme le Projet des Jeunes Entrepreneurs Ruraux (PROJER) et le Projet d'Appui à la Gestion Economique (PASAGE) organisent des migrations (Ralandison et al., 2011). Ils ont pour objectif d'installer de jeunes professionnels dans des fermes équipées et plus modernes que les exploitations agricoles traditionnelles. Les effectifs concernés par ces projets restent toutefois limités¹⁹ et le bilan de ces projets s'avère très mitigé, car souvent contraires aux dynamiques migratoires spontanées qui sont observées ailleurs (Ramialison, 2008b). Le graphique 16 (Annexe 8) répertorie les principaux projets de migration à Madagascar en 2011.

18 En 2003, Le Ministère de la Population a recensé plus de 4 000 familles relogées dans ces zones.

19 300 agriculteurs installés dans le Moyen-Ouest dans le cadre du projet PASAGE.

A.4.3 : Les migrations rurales-urbaines et l'urbanisation croissante

Aujourd'hui, les migrations d'espace rural à espace rural semblent encore être majoritaires, mais les mouvements migratoires du milieu rural vers le milieu urbain s'intensifient, avec pour effet le renforcement d'une armature urbaine initialement assez faible à Madagascar. Des observations récentes (Freeman et al., 2010), faites sur la base d'enquêtes menées à Antananarivo, confirment que le pays connaît de nos jours d'importants mouvements migratoires en direction des centres urbains. Comme en atteste les données du tableau 26, la part de la population urbaine s'est accrue depuis le début de l'ère coloniale, avec un doublement du taux d'urbanisation et une croissance même supérieure pour l'agglomération de la capitale (Banque mondiale, 2011b).

On ne peut ignorer l'attrait de la ville, qui offre un large éventail d'opportunités économiques, par opposition à la dépendance quasi-exclusive à l'agriculture en zone rurale. En considérant des données déjà anciennes²⁰, Rakotonarivo (2008) montre que la migration à destination des zones urbaines a suivi une tendance à la baisse, entre 1983 et 1993. Avec ses collègues, Rakotonarivo (2010) conclut qu'il n'y a pas d'exode rural important ni d'urbanisation rapide sur la Grande Île. Ils précisent que les migrations internes ne s'effectuent pas exclusivement des zones rurales vers les zones urbaines, estimant que la moitié des migrants originaires des milieux ruraux vont s'installer dans un autre milieu rural. Le manque de logements en ville et la difficulté d'y trouver un emploi stable pourraient, selon ces auteurs, être à l'origine de ce fléchissement. Toutefois, un rapport plus récent de la Banque mondiale (2011b) dépeint une situation différente avec une accélération du processus d'urbanisation à Madagascar.

Bien entendu, si l'urbanisation s'intensifie à Madagascar, son évolution n'est guère aisée à quantifier, car il n'y a pas eu de suivi systématique au cours du temps. On peut toutefois extrapoler certaines tendances et montrer que l'urbanisation s'accélère et qu'elle est parmi les plus rapides en Afrique, contrairement aux avis qui précédaient.

Le tableau 26 tente de mettre en évidence les tendances en matière d'urbanisation. La comparabilité de ces chiffres dans le temps n'est pas chose aisée. Ainsi, les centres urbains sont généralement définis dans les anciens recensements comme ceux dépassant un chiffre de population de 5 000 habitants, critère repris récemment dans le Code de l'Urbanisme. Différemment, au recensement de 1975, c'est le seuil de 4 000 habitants qui fût retenu et plus récemment, en 1993, ce sont les chefs-lieux de districts qui sont considérés comme étant urbains ainsi que les entités faisant partie de l'agglomération des grandes villes.

Pour ce qui est de la capitale Antananarivo, la comparaison se base sur les six districts formant le territoire de la capitale, bien que certaines communes jouxtant ces territoires doivent également être considérés comme urbaines. Ces estimations portent le chiffre de la population de la capitale et son hinterland urbain à trois millions d'habitants. Malgré les limites statistiques évidentes, on constate une augmentation très nette de l'accroissement de la population urbaine jusqu'en l'an 2000, avec une certaine stagnation pour les années récentes, fait que seul le futur recensement de la population pourra confirmer. Pour la capitale, la croissance ne fléchit pas : alors que la population du pays a presque doublé depuis 1993, la population de l'ensemble des centres urbains hors Antananarivo n'a augmenté que de moitié et celle de la capitale, par contre, s'est accrue de 150 %.

20 Les dernières données détaillées disponibles sur la migration interne le furent à l'occasion du recensement de 1993.

Tableau 26. Evolution de la population urbaine, de celle d'Antananarivo et taux d'urbanisation 1900 – 2010

Années	Population totale	Population des centres urbains*	Proportion de la population urbaine	Population de la capitale Antananarivo	Proportion de la population d'Antananarivo dans la population totale
1900	2 242 000	50 000	2,3 %	43 000	2,0 %
1920	3 119 000	150 000	4,8 %	63 000	2,1 %
1940	4 016 000	272 000	6,8 %	112 000	2,8 %
1960	5 298 000	588 000	11,3 %	232 000	5,1 %
1975	7 603 790	1 239 000**	16,4 % **	451 808	5,9 %
1993	12 238 914	2 800 229***	22,9 %	1 036 809	8,5 %
2000	15 199 948	4 139 043***	27,2 %	1 532 519	10,1 %
2005 (EPM, 2005)	17 550 626	4 557 666***	26,0 %	1 907 527 (projection INSTAT)	10,9 %
2010 (Banque mondiale 2011b et EPM 2010)	20 016 700	4 976 290****	20,3 %	2 385 368 (projection INSTAT pour 2009)	11,9 %

Sources : Andriamboahangy 1975, INSTAT - Recensement de la population de 1975 et 1993, EPM 2001 et EPM 2005, Banque mondiale (2011b).

(*) Dans les recensements antérieurs à l'indépendance, la définition de la population urbaine était celle des centres habités de plus de 5 000 habitants.

(**) Centres habités de plus de 4 000 habitants, définition utilisée au recensement de 1975.

(***) La définition de la population urbaine au recensement RGPH 1993 est celle des chefs-lieux des districts à l'exception de ceux faisant partie des agglomérations des grandes villes.

(****) Chiffre calculé sur la base de la zone urbaine de densité supérieure à 300 habitants au km² (Banque mondiale, 2011b).

A.4.4 : Une analyse des migrations interrégionales depuis 1993

Une analyse plus approfondie réalisée dans le cadre de ce Profil Migratoire permet de mettre en évidence les facteurs qui rendent compte de la variabilité du bilan migratoire de chacune des 22 régions. La méthodologie utilisée pour estimer la migration nette de chaque région est détaillée dans l'Annexe 4.

Comme le montre les cartes des graphiques 17 et 18 de l'annexe 8, le peuplement de Madagascar est loin d'être uniformément distribué sur tout le territoire. Celui-ci se caractérise actuellement par une asymétrie Est/Ouest :

- Une côte Est densément peuplée avec un accroissement de cette densité avec l'altitude jusqu'aux Hautes Terres centrales où l'on trouve les densités de peuplement les plus fortes, coïncidant avec la présence de la capitale Antananarivo ;
- Des Hautes terres en redescendant vers l'Ouest, les densités s'affaiblissent jusqu'à des espaces quasi vides d'hommes. A quelques rares exceptions essentiellement côtières, la moitié Ouest du pays reste très peu peuplée.

La croissance de la population des régions depuis le recensement de 1993 s'est traduite par un doublement de la population. Toutefois cette croissance est loin d'être identique pour toutes les régions (graphique 11). Trois régions affichent plus de 5 % de croissance annuelle moyenne, Androy, Melaky et Bongolava. D'autres, par contre, font preuve d'une croissance relativement plus modérée tels qu'Anosy et Sava. Le principal moteur de ces différences est les migrations internes que la méthodologie mise en œuvre a permis d'estimer à l'échelle des bilans régionaux. La carte du taux de migration nette estimée entre 1993 et 2012 présente une presque symétrie de la grande île de Madagascar (graphique 12). Les régions du grand Sud sont tous des zones de départ au profit des régions du grand Nord de Madagascar. Les régions de la Haute Matsiatra et Atsimo Andrefana ont le plus fort taux de départ. Tandis que les régions Melaky et Bongolava ont le plus fort taux d'accueil de migrants. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les deux régions du moyen ouest offrent encore de vastes espaces arables attirant les agriculteurs d'autres régions.

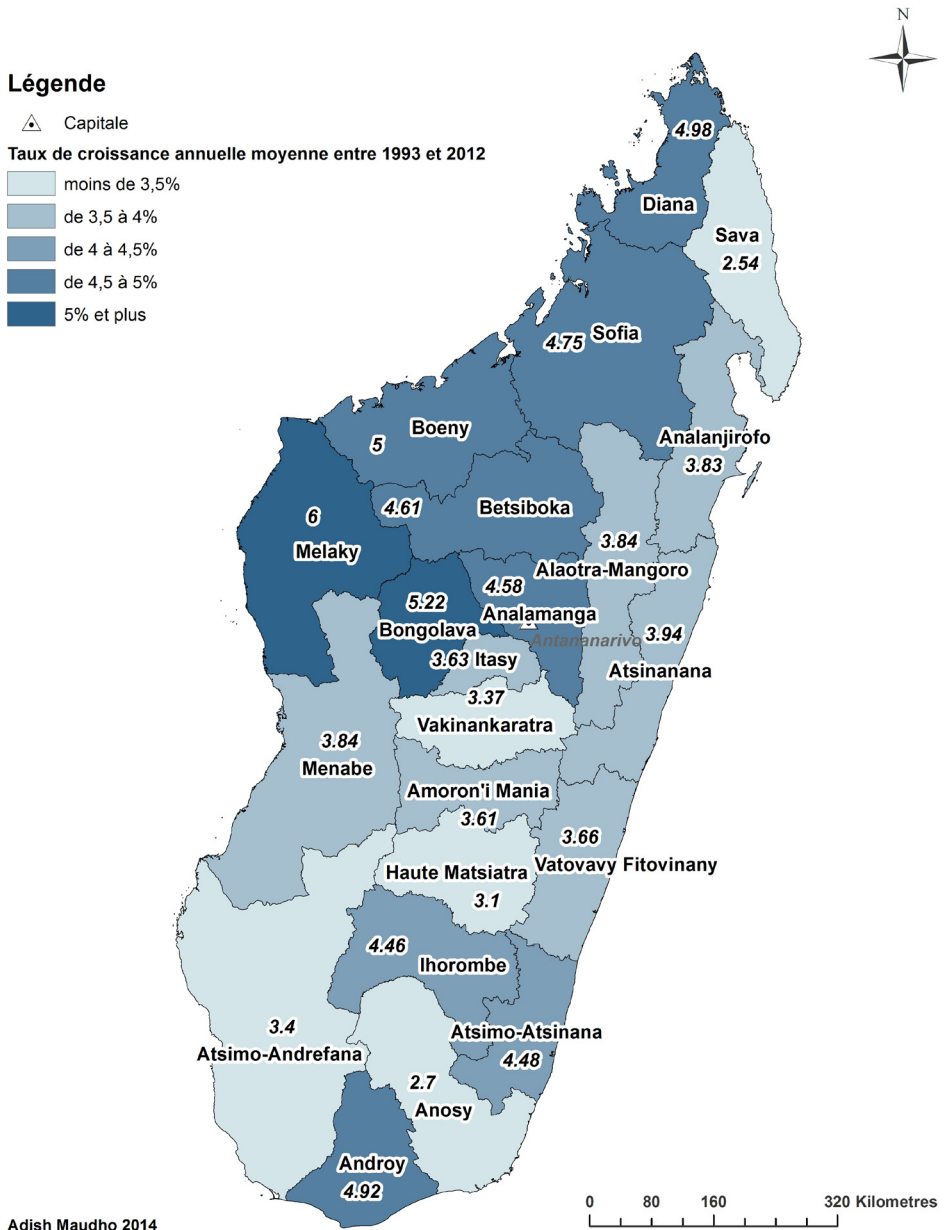
Un ensemble de variables ont été collectées qui permettent de caractériser les différentes régions. Nous avons retenu quatre d'entre elles afin de mettre en évidence leur variabilité entre les régions dans les graphiques 19 à 22 de l'annexe 8. Il s'agit de la réduction de la forêt naturelle entre 1990 et 2005, l'indice de développement humain, l'indice de pauvreté et le niveau de mortalité infantile et juvénile. Chacune de ces variables peuvent être des facteurs associés à une plus forte attractivité ou répulsion des régions par rapport aux migrations internes. A titre d'exemple, c'est dans le grand sud de Madagascar que nous rencontrons le plus fort taux de pauvreté avec un indice culminant à 609 pour la région Androy. En comparant le taux de migration nette entre 1993 et 2012 et l'indice de pauvreté en 2010, nous constatons que les régions avec un indice de pauvreté plus élevé sont les régions de départ des migrants montrant une migration nette négative. La pauvreté est donc un des facteurs répulsifs de la population les menant à l'émigration.

Dans l'analyse proposée ici une vingtaine de variables explicatives, ou tout du moins susceptibles d'être associées aux mouvements migratoires ont été considérées et chacune d'entre elles a été corrélée avec le taux de migration nette de chaque région. L'interprétation des coefficients de corrélation présentés au tableau 27 peuvent se faire comme suit. Plus le coefficient de corrélation est négatif et plus les facteurs concernés sont associés à un bilan migratoire négatif des régions entre 1993 et 2012. A l'inverse, plus la corrélation est positive et plus les facteurs en question sont favorables à un bilan migratoire positif des régions. Chacune d'entre elles a été corrélée avec le taux de migration nette de chaque région. L'interprétation des coefficients de corrélation présentés au tableau 27 peuvent se faire comme suit. Plus le coefficient de corrélation est négatif et plus les facteurs concernés sont associés à un bilan migratoire négatif des régions entre 1993 et 2013. A l'inverse, plus la corrélation est positive et plus les facteurs en question sont favorables à un bilan migratoire positif des régions.

Ainsi le bilan migration des régions est négatif et ce, d'autant plus que :

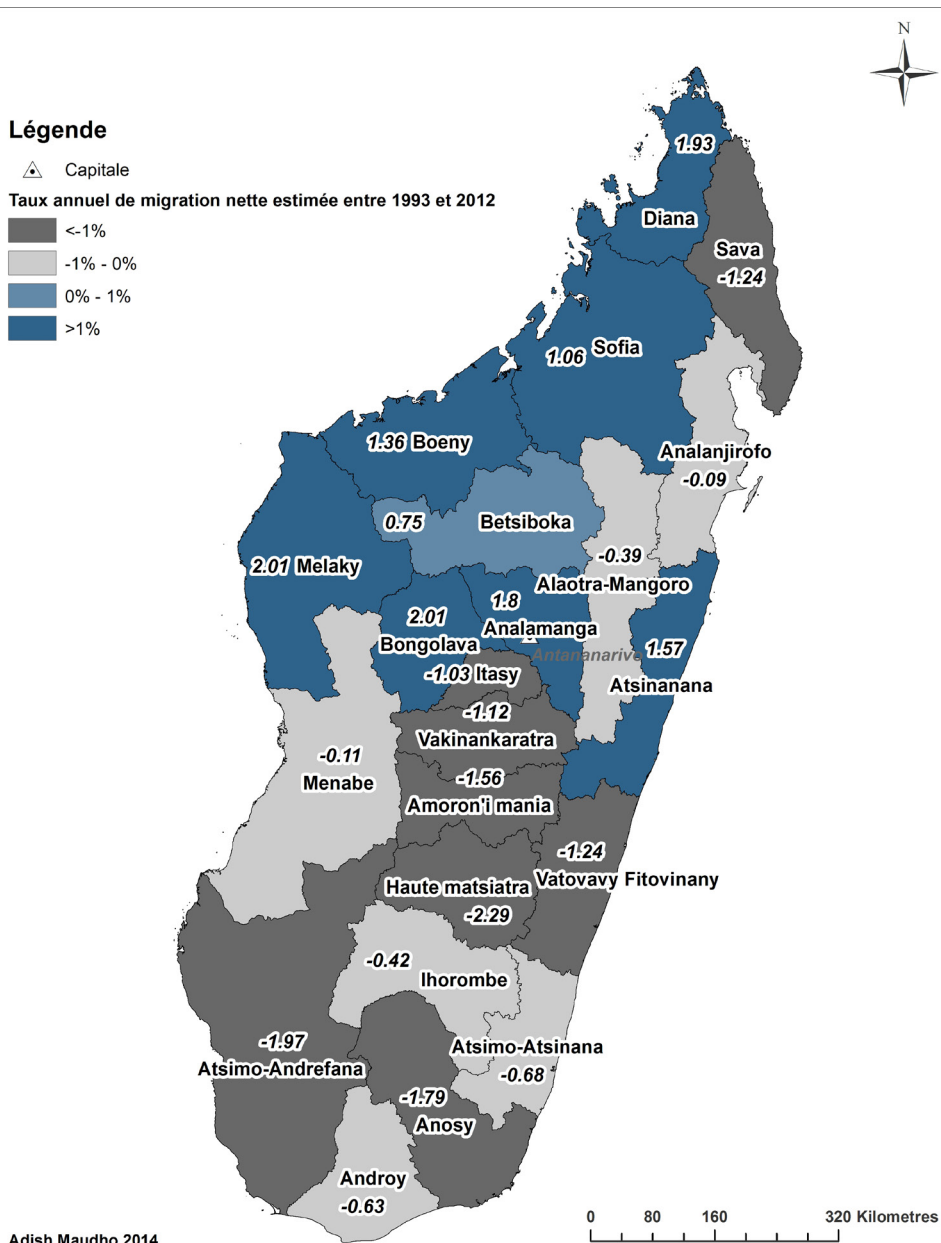
- le niveau de fécondité et celui de mortalité infantile et juvénile sont élevés ;
- le niveau de pauvreté est fort ;
- la taille des ménages est grande ;
- le niveau de sous-emploi, sous ses deux indices, par emploi inadéquat ou durée du temps de travail, est important ;
- d'autres facteurs sont également associés, dans une moindre mesure, à un bilan migratoire négatif, ce sont la faible altitude du chef-lieu de la région, la forte part de la superficie de la région occupée par la culture de subsistance, la grande proportion de ménages impliqués dans l'agriculture, la haute densité de population et la proportion relativement élevée de la population touchée par les catastrophes.

Graphique 11. Carte de taux de croissance annuelle de la population à l'échelle des 22 régions entre 1993 et 2012



Sources : calculs des auteurs, voir Annexe 7.

Graphique 12. Carte de taux de migration nette estimée à l'échelle des 22 régions entre 1993 et 2012



Sources : calculs des auteurs, voir Annexe 7

Bien évidemment, ces mêmes facteurs inversés sont associés à un bilan migratoire relativement plus positif et ce, au même titre que les variables suivantes qui influencent positivement le bilan migratoire :

- l'importance du revenu non agricole et celle du revenu global par tête d'habitants ;
- la proportion de la population urbaine ;
- le niveau de la consommation des ménages ;
- l'indice de développement humain calculé par l'INSTAT sur la base régionale ;
- le taux d'alphabétisation et d'activité de la population ;
- la pluviométrie liée au rendement agricole et le nombre de bovins par tête d'habitants sont également favorables à la croissance migratoire ;
- la réduction de la part de la forêt naturelle est associée à la croissance migratoire de par la pression démographique sur l'environnement ;
- enfin, le chômage est également lié à la croissance migratoire, mais il faut considérer cet effet comme une conséquence des migrations plutôt qu'une cause les favorisant.

La corrélation entre les différentes variables qui sont associées à la variation de la migration nette par région est forte. Ceci nous montre que les facteurs les plus favorables à l'émigration sont ceux liés au niveau de pauvreté (graphique 22 en Annexe 8), de sous-emploi, de forte fécondité associée à une importante mortalité infantile et juvénile (graphique 20 en Annexe 8), ainsi qu'à une plus grande taille des ménages. Les émigrations sont également plus fortes au départ des régions à forte vocation agricole, et plutôt celles situées en basse altitude et ne jouissant que d'une faible pluviométrie. A l'inverse, les régions à revenu élevé, et plus précisément le revenu non agricole, celle présentant un indice de développement plus élevé (graphique 21 en Annexe 8) avec des taux d'analphabétisme, d'activité et d'urbanisation plus élevés sont associées à des bilans migratoires positifs. On notera, enfin, que les régions qui attirent les migrants présentent un taux de chômage plus élevé et une plus forte réduction des forêts naturelles entre 1990 et 2005 (graphique 19 en Annexe 8). Ce sont là les revers classiques de l'attractivité migratoire.

Bien qu'incomplètes, les connaissances sur les migrations à Madagascar mettent en évidence que, malgré l'importance des échanges migratoires inter-régionaux, le rééquilibrage du territoire ne se fait pas « spontanément ». Il n'existe pas à Madagascar de réels mouvements migratoires massifs susceptibles de modifier les structures anciennes du peuplement, si ce n'est par accroissement de la population urbaine. Les facteurs associés aux mouvements de migration interne sont, pour les plus défavorables, le niveau de pauvreté corrélé à une forte fécondité des mères, une taille des ménages plus large et une mortalité infantile et juvénile qui reste importante, le niveau de sous-emploi et la proportion des ménages impliqués dans les activités agricoles tout comme ceux touchés par les calamités climatiques. Par contre, les facteurs d'attractivité pour les migrations internes sont principalement le taux d'urbanisation, un plus haut niveau d'alphabétisation, de revenu non agricole et de consommation mais aussi un plus fort taux de chômage et d'impact sur la réduction de la forêt naturelle.

Madagascar se trouve aujourd'hui confrontée à une situation inédite, avec des densités de population qui augmentent rapidement dans certaines zones rurales et des superficies agricoles par ménage qui diminuent, au point que les jeunes ruraux ne peuvent espérer vivre de l'agriculture. Il conviendrait dès lors de repenser concrètement à la migration interne comme moyen de réduire la pression démographique et le sous-emploi agricole dans certaines régions, et parallèlement comme moyen de mettre en culture des espaces agricoles aujourd'hui vierges faute d'exploitants agricoles dans d'autres régions. La migration interne stimulée par une action politique soutenue liée à l'aménagement du territoire peut être la solution à ce que Dabat et al. (2008) appellent l'impasse démo-économique.

Tableau 27. Résultats de l'analyse exploratoire considérant un ensemble de variables appréhendées à l'échelle des régions et susceptibles de rendre compte de l'importance de leur bilan migratoire entre 1993 et 2012

Variables explicatives	Coefficient de corrélation avec l'accroissement migratoire	Niveau de signification statistique
Facteurs défavorables à la croissance migratoire		
Indice synthétique de fécondité	-81,7 %	***
Taux de mortalité infantile et juvénile (0 à 5 ans)	-54,4 %	**
Niveau de pauvreté (intensité)	-52,3 %	**
Sous emploi par emploi inadéquat	-44,3 %	**
Taille des ménages	-44,9 %	**
Niveau de pauvreté (ratio)	-47,6 %	**
Sous emploi par temps de travail partiel	-30,4 %	*
Part de la superficie occupée par les cultures de subsistance	-22,0 %	*
Proportion de ménages impliqués dans les activités agricoles	-21,6 %	
Proportion de la population touchée par des catastrophes naturelles	-18,1 %	
Altitude du chef-lieu de région	-18,0 %	
Facteurs favorables à la croissance migratoire		
Nombre de bovins par habitant	10,5 %	
Taux d'activité	16,4 %	
Pluviométrie	17,1 %	
Taux d'alphabétisation	22,3 %	*
Taux de chômage	25,9 %	*
Réduction de superficie des forêts naturelles entre 1990 et 2005	38,0 %	**
Revenu moyen par habitant	42,6 %	**
Indice de développement humain en 2008	46,5 %	**
Revenu non agricole moyen	48,9 %	**
Proportion de population urbaine	49,7 %	**
Consommation	53,2 %	**

Sources : calculs des auteurs sur la base des données du et des indices régionaux de l'Annexe 3.

* Corrélation significative statistiquement parlant au niveau de 90 %.

** idem au niveau de 95 %.

*** idem au niveau de 99 %.

Partie B : Effets et défis de la migration

Cette partie du PM se base sur trois sources d'information : (i) les interviews menées auprès d'acteurs clés (Annexe 9), (ii) les opinions recueillies à partir de questionnaires anonymes envoyés aux membres du GTTN et à des experts internationaux résidents à Madagascar²¹ et (iii) les analyses scientifiques faites par des experts internationaux et les recommandations faites par les institutions internationales et diverses ONGs dans les différents rapports consacrés à Madagascar. Les opinions recueillies lors des interviews et à travers cette enquête de taille limitée apportent un éclairage complémentaire sur les différents problèmes liés aux migrations à Madagascar identifiés à travers les différents rapports consultés.

B.1 Migration, pression démographique et développement

Les estimations sont nettes, la population a doublé en l'espace de 20 ans. Cette croissance est principalement due à l'importante fécondité des femmes malagasy et, dans une mesure moindre, au recul de la mortalité. Les migrations internationales, quant à elles, ne jouent qu'un rôle négligeable tant les immigrations et émigrations internationales sont négligeables par rapport à la croissance naturelle de la population. Ce constat ne s'applique toutefois pas aux migrations internes puisque la croissance de certaines régions laisse une part belle à la balance migratoire inter-régionale.

Les avis sont partagés sur les conséquences de cette croissance. Parmi les aspects positifs de la croissance, l'élargissement de la main d'œuvre disponible ressort des interviews et de l'enquête. Cet élargissement, dans un pays de faible densité, est considéré comme un potentiel de développement important compte tenu de la disponibilité des terres et des ressources naturelles du pays. Au nombre des aspects négatifs relatifs à cette croissance, on trouve l'insuffisance relative de la population active (le nombre des 15-64 ans par rapport aux moins de 15 ans), la difficile adéquation entre une croissance démographique exponentielle et une croissance économique, plutôt linéaire sur le moyen et long terme. Des doutes sont émis quant à savoir si les services de santé et le système d'éducation pourront suivre cet accroissement démographique au risque de voir une augmentation de la précarité et de la paupérisation de la population avec des difficultés d'assurer une qualité de vie pour tous.

Près de la moitié de la population est âgée de moins de 15 ans. Ceci est-il favorable ou non au développement du pays ?

Parmi les aspects favorables liés à la forte proportion de jeunes émerge tout d'abord l'opinion que l'avenir appartient aux jeunes, car ils représentent l'avenir et la force physique et morale du pays. Par ailleurs, on signale que la structure par âge à Madagascar est très favorable en ce qui concerne le soutien aux aînés puisqu'à chaque personne âgée correspond un grand nombre de personnes susceptible de les soutenir. Même en cas d'émigration des enfants vers la ville, il reste toujours au village un enfant qui prendra soin des parents âgés.

Plusieurs aspects défavorables liés à la forte proportion de jeunes sont abordés. Ainsi, une population à forte proportion de jeunes donne lieu à des besoins croissants en terme d'éducation, avec un doublement prévu pour les écoles et les enseignants de 2008 à 2020, si l'on garde le niveau de fréquentation scolaire actuel, selon la Banque mondiale (2011) ; plus si ce niveau de fréquentation augmente. A défaut de pouvoir développer une politique visant à une meilleure valorisation de la

21 Bien évidemment, il ne peut être question de tirer des conclusions statistiques à partir des 15 questionnaires remplis par les représentants nationaux dans le GTTN et les 10 experts internationaux qui ont accepté de répondre à cette enquête d'opinion. Précisons que les réponses de ces questionnaires ont été analysées de façon anonyme.

jeunesse, la plus grande part de la population des jeunes pourrait être associée à une oisiveté croissante et plus de débauche et d'insécurité, notamment par manque d'emplois. Toutefois, cet accroissement du nombre de jeunes serait un élément très favorable s'ils étaient parfaitement encadrés et si l'on trouvait des solutions idoines aux problèmes récurrents d'éducation, de santé et d'emploi.

A Madagascar, la croissance de la population du monde rural peut inquiéter. Sa répartition inégale sur l'espace agricole et le risque de surpopulation par endroit sont le fruit de l'histoire et le résultat de l'aménagement du territoire malagasy. L'évolution future des courants de migration et celle des effectifs des populations rurales restent difficile à prévoir d'autant plus que de nombreux ruraux d'aujourd'hui pourraient devenir les urbains de demain.

Dabat et Gastineau (2010) constatent qu'au cours des années à venir, chaque année, en moyenne entre 400 000 et 450 000 individus (hommes et femmes) vont entrer en âge d'activité (16 ans), en milieu rural. Or, les emplois auxquels pourraient prétendre les jeunes ruraux sont rares. Si le milieu rural ne leur fournit pas suffisamment d'emplois, ces futurs jeunes actifs devront quitter leur village d'origine pour migrer vers les villes, alors qu'en milieu urbain, les créations d'emploi plafonnent. Alors, selon ces auteurs, des solutions pourraient être recherchées, du moins dans un premier temps, dans le secteur agricole lui-même.

En plus de l'introduction d'innovations techniques et institutionnelles dans les régions à forte pression foncière, la mise en valeur de nouveaux espaces, grâce à la migration des jeunes ruraux venant de régions densément peuplées, s'impose comme solution. Ainsi, Gastineau et Rakotoson (2006) concluent que les migrations peuvent jouer un rôle important dans la répartition de la population rurale et dans le développement de la production agricole, d'une part, en diminuant la pression démographique dans certaines régions et y favorisant l'émergence de grandes exploitations plus productives et, d'autre part, en mettant en culture des surfaces jusqu'à maintenant inexploitées ou en améliorant la productivité dans des exploitations qui manquent de main-d'œuvre.

Toutefois, la migration à Madagascar dépend de facteurs économiques, sociaux et culturels, et il est difficile de susciter ou d'orienter ces migrations pour qu'elles correspondent à des objectifs d'aménagement du territoire. Des migrations de grande ampleur qui mettraient en valeur des zones sous-peuplées à l'aide d'une main-d'œuvre venant d'autres régions sont-elles concevables ?

Pour que la migration puisse être un levier du développement économique en général et de l'agriculture en particulier, il faut que les conditions d'accueil soient bonnes. Et, dans les faits, les populations des régions d'accueil ne sont pas toujours favorables à l'arrivée de ces nouveaux agriculteurs qui suscitent souvent des conflits fonciers. De plus, il s'avère que les migrants ne sont pas suffisamment formés aux techniques agricoles productives et innovantes. Plus généralement, pour que des migrants prennent l'initiative de partir vers les zones sous-peuplées, les expériences récentes montrent que les politiques mises en œuvre doivent permettre aux migrants potentiels de dépasser les obstacles sociaux et culturels liés à cette migration, tels que l'attachement à la terre ancestrale²².

Sur la question de savoir si les migrations internes ont un impact sur le développement des régions d'origine, Rakotonarivo (2006) se demande si la migration est source de distorsions pour l'économie locale ou, au contraire, si elle exerce un effet de levier pour le développement local. Tout comme pour l'émigration internationale, il existe des apports positifs pour les régions d'origine (accroissement de la possibilité d'épargne pour les migrants et actions des associations de migrants qui contribuent annuellement à de nombreuses actions sociales dans leur village d'origine). Les avantages liés à l'éducation reçue dans les régions d'accueil est réelle avec le transfert de nouvelles compétences lors

22 L'attachement à la terre ancestrale représente une composante importante de la migration, chaque émigré cherchant à revenir dans son village d'origine en fin de vie, ne fût-ce que pour y être enterré dans le tombeau familial.

du retour au pays. Par ailleurs, une grosse part de ces apports consiste dans les remises d'argent effectuées par les migrants au bénéfice de leur famille restée au village.

Ces envois permettent de lutter de manière productive contre la pauvreté au village, mais, assez paradoxalement, ils limitent également les actions visant à réduire cette même pauvreté. Il se peut qu'une grande part des sommes reçues soient affectées à des dépenses non productives et trop peu aux investissements dans de nouveaux outils de production. Dans certains cas, l'émigration des zones rurales peut se traduire par un ralentissement de l'activité économique faisant suite au départ des forces vives et des personnes les plus qualifiées. Cette fuite des cerveaux peut donner lieu à un glissement du système vers une «économie de rente», les habitants cessant progressivement leurs activités et commençant à vivre d'un revenu dont l'origine n'est pas le travail local, mais celui des migrants.

Somme toute, l'émigration au départ des zones rurales pourrait n'être favorable qu'en apparence, en assurant la survie de ceux restés au village, mais sans induire le développement économique attendu.

B.2 : Immigration, population d'origine étrangère et développement à Madagascar

B.2.1 : La présence étrangère et son intégration

La population étrangère à Madagascar est très mal connue à travers les statistiques disponibles. Elle est vraisemblablement sous-estimée car, à travers les interviews et l'enquête effectuée, elle s'élèverait, en moyenne pour les répondants, à 80 000 personnes, largement au-dessus des estimations statistiques. Les nationalités les plus représentées seraient, dans l'ordre d'importance décroissante, les Français, les Chinois et les Indo-pakistanaïens sur le même pied et enfin les Comoriens. La part de la population étrangère est considérée comme acceptable par les nationaux alors que les acteurs du développement internationaux la trouve assez faible, dans le contexte mondial.

Les entretiens menés auprès des personnes ressources ont permis d'identifier plusieurs types d'étrangers présents à Madagascar :

- Les travailleurs engagés dans les exploitations minières, les industries textiles et la construction qui sont majoritairement des Chinois, des Sri Lankais, de Thaïlandais, des Népalais, des Philippins et les Mauriciens, ces derniers étant majoritairement dans l'industrie textile.
- Les experts internationaux et coopérants techniques rattachés aux organisations internationales et nombreuses ONGs actives à Madagascar.
- Les petits commerçants dans le commerce de détail ou le commerce import-export, principalement des Indo-Pakistanaïens et des Chinois.
- Les retraités, en majorité des Français et des hommes, dont certains sont mariés avec des femmes malgasy. Ils sont généralement établis dans les régions côtières.
- Les investisseurs et cadres exerçant leur activité dans différents secteurs comme l'hôtellerie et le tourisme, et quelques branches du secteur tertiaire. Ce sont également en majorité des Français, Italiens et autres européens.
- Enfin, il existe une proportion marginale d'étrangers en situation humanitaire précaire, notamment des demandeurs d'asile et des réfugiés.

En ce qui concerne l'impact des étrangers sur le développement de Madagascar, l'opinion générale considère que la population étrangère a contribué assez bien au développement du pays. Toutefois, personne ne perçoit cette contribution comme majeure, ni comme une situation qui prévaut encore de nos jours. En fait, si on pouvait faire le bilan actuel de la présence étrangère, on mettrait probablement en évidence un impact freinant le développement national et privilégiant leurs propres intérêts et leur croissance économique au détriment du développement de la société malagasy.

La majorité des étrangers sont parfaitement intégrés. La plupart des responsables dans les grandes sociétés et ONG étrangères implantées à Madagascar sont des étrangers et surtout des Français. Parmi les facteurs favorables à l'intégration, on cite la proximité géographique pour les Comoriens, Mauriciens et Réunionnais et leur histoire commune. La connaissance de la langue malagasy, l'engagement dans des activités commerciales, les mariages mixtes et le fait d'investir dans le commerce et l'industrie sont autant de facteurs favorables à l'intégration des étrangers. Excepté pour les Chinois arrivés récemment, aucun signe distinctif tel que la religion ou la couleur de peau ne constitue une raison pour la non intégration des étrangers à Madagascar.

Alors que les Comoriens et Africains peuvent générer des hostilités et rassemblent le plus de discrimination, les anciens colonisateurs et immigrants qui occupent des postes-clés sont aussi mentionnés comme source de problèmes associés à des comportements post-colonialistes.

Les facteurs défavorables à l'intégration sont plutôt rares dans l'ensemble. Toutefois des éléments ressortent çà et là telle la problématique de l'accroissement de la présence de l'Islam dans certains endroits côtiers liée à la présence comorienne, et le fait que la présence des étrangers soit associée à l'essor de la prostitution dans certaines régions de Madagascar. Ce fait est surtout constaté au niveau des régions où sont implantées les grandes sociétés minières ainsi que dans les régions touristiques.

Sur le marché de l'emploi qualifié, l'opinion que les étrangers prennent la place des Malagasy est largement répandue. Par ailleurs, les Malagasy formés à l'étranger sont plus facilement recrutés par les entreprises étrangères à Madagascar, par rapport à ceux formés au pays. La question se pose de savoir si cela est un problème de compétence ou de discrimination négative à l'égard de ceux formés au pays. Ainsi, la présence de différentes entreprises étrangères sur le territoire ne résout que très partiellement le problème du chômage et contribue en partie au sous-emploi à Madagascar.

Enfin, bien que la plupart des étrangers soient parfaitement intégrés à Madagascar, il est rapporté que certains d'entre eux ne respectent pas les mœurs et coutumes malagasy, et ceci dans divers domaines, ce qui provoque parfois des tensions au niveau de la communauté où l'étranger est établi. Ainsi des problèmes ont émergé avec les Chinois arrivés depuis 1990. Alors que la première vague d'immigrants chinois concernait des personnes très bien intégrées dans la société malagasy, la nouvelle immigration chinoise, principalement à Antananarivo, pose de réels problèmes d'intégration (Fournier-Guérin, 2006).

B.2.2 : Un contrôle de l'entrée des étrangers défaillant

Tout d'abord, il ressort de l'enquête et des interviews que la situation en matière de gestion de migration est actuellement préoccupante à Madagascar. L'administration présente des failles dans la régulation et le contrôle des étrangers, ceci à tous les niveaux et dans tous les ministères concernés²³. La loi sur la gestion de la migration à Madagascar est désuète et est en cours de révision. La circulation de l'information entre les différents départements ministériels qui traitent des données liées à la migration internationale n'est pas nécessairement fluide et on constate un cloisonnement des informations sur la

23 Plusieurs personnes ressources rencontrées ont évoqué « la corruption » au niveau de plusieurs départements ministériels.

gestion de la migration à Madagascar. Le fait que différents départements s'occupent de l'octroi de visas de séjour, alors que d'autres s'occupent du contrôle de la population étrangère rend les tâches de suivi assez difficiles, s'il y a un manque de communication. Le suivi et le contrôle des étrangers à Madagascar deviennent alors un défi majeur, surtout lorsque les moyens de l'Etat font défaut.

Connaissant cette défaillance, plusieurs étrangers ne respectent pas les dispositions relatives à la migration. Certains étrangers ne signalent pas leur changement d'adresse. Dans beaucoup de villages, il est bien connu que les étrangers qui y vivent ne sont pas tous en situation régulière. Pour les Chinois, par exemple, beaucoup de nos interlocuteurs se demandent combien ils sont en réalité, sachant que sachant qu'un seul passeport peut servir pour différentes personnes. Somme toute, comme le confirme Rakotomalala (1999), la régulation de l'entrée des étrangers à Madagascar est défaillante du fait de la non-adoption de différentes mesures, du manque de moyens et d'organisation qui rend le contrôle de l'administration inefficace.

Selon l'opinion des personnes rencontrées, des étrangers profitent également des faiblesses de l'administration malagasy pour faire de Madagascar un tremplin vers l'Europe et l'espace Schengen, avec de faux passeports. Les nationalités concernées sont surtout chinoise, irakienne, philippine, indienne, sri-lankaise, congolaise et égyptienne, mais les données chiffrées manquent. Les passagers arrivent principalement de Bangkok, mais également de Nairobi, et suivent des réseaux structurés de trafic de personnes. Des Comoriens passeraient aussi par Madagascar pour tenter d'entrer en France. Beaucoup d'entre eux sont en situation de clandestinité à Madagascar : ils entrent avec un visa touristique puis négocient avec des universités privées pour poursuivre leurs études à l'étranger.

B.2.3 : Attraction des investisseurs étrangers et le problème des faux investisseurs

L'enquête EPTSV99 menée par MADIO en 1999 (Razafindrakoto et Roubaud, 1999) démontre que Madagascar s'est engagé dans la voie de l'ouverture des frontières aux étrangers afin d'attirer les investisseurs étrangers, ceci afin de pallier l'insuffisance de la mobilisation de l'épargne interne. Mais le constat est que les mesures adéquates devant accompagner cette politique n'ont pas été prises, et cela a entraîné des soucis du fait que l'entrée à Madagascar est devenue trop libre et est qualifiée même de « sauvage » par les interlocuteurs. Les faux investisseurs sont le résultat du manque de contrôle à l'entrée. Ils sont souvent qualifiés de « faux investisseurs », « petits investisseurs aventuriers », « investisseurs sac à dos » ou « brigands d'affaires ». Ils investissent le plus souvent dans le petit commerce de bar, restaurants ou dans les exploitations illicites des ressources naturelles.

Le laxisme en matière de délivrance des visas pour les investisseurs ne permet pas d'appliquer de mesures effectives. Des étrangers profitent de cette politique d'ouverture pour les investisseurs pour venir s'installer dans le pays et y exercer une activité professionnelle.

Bien qu'interdit par les textes, il est possible de fait de proroger ou de transformer un visa de séjour non transformable au début du séjour en visa long séjour, surtout pour les investisseurs. Ainsi, des personnes originaires de pays où des représentations diplomatiques existent se font délivrer un visa long séjour auprès du MAE, une fois à Madagascar. Dans les faits, les personnes qui veulent se rendre à Madagascar entrent au pays avec un visa tourisme et, une fois entrées dans la Grande Île, elles entament les procédures pour se faire délivrer un visa long séjour dès qu'elles peuvent justifier qu'elles vont investir à Madagascar.

Pour l'investissement, aucun seuil financier minimal n'est requis et ceci facilite alors l'entrée de toute personne voulant « investir » à Madagascar²⁴. La majorité de ces « investisseurs » ne sont pas des investisseurs sérieux et ils ne font qu'augmenter le rang des clandestins après l'échec de leurs investissements ou de leurs entreprises, car ils perdent alors leur titre de séjour.

24 Cette mesure visait à gagner des places dans le classement « Doing Business » de la Banque mondiale.

En outre, certains étrangers font des fausses déclarations sur les activités qu'ils mènent dans le pays pour bénéficier du regroupement familial, alors qu'elles ne sont pas enregistrées dans la catégorie des travailleurs. Ceci concerne surtout les Chinois qui sont dans le secteur du commerce et de l'importation. Leur famille, une fois regroupée, assure la quasi-totalité des activités que mène l'entreprise. Ces Chinois dominent le secteur du petit commerce. Ce sont les plus grands importateurs à Madagascar et les produits « made in China » qu'ils vendent à très bas prix concurrencent les produits locaux, étouffent l'économie malagasy et mettent en péril les industries nationales ainsi que les activités de plusieurs opérateurs nationaux.

Des problèmes sont également signalés pour la délivrance des visas de courtoisie. Il est constaté que plusieurs travailleurs bénéficient du visa de courtoisie alors qu'ils ne le devraient pas. En effet, les ONGs, les associations et les autres organismes peuvent délivrer une attestation de complaisance à une de leurs connaissances entrée avec un visa tourisme à Madagascar, pour lui permettre d'obtenir un visa de courtoisie. Cette procédure ne nécessite pas beaucoup de pièces justificatives et le visa est gratuit, alors que pour un grand nombre d'entre eux, ils ne devraient pas y avoir droit.

Dans la Grande Île, nos interlocuteurs estiment que, faute de contrôle adéquat, une large part des travailleurs étrangers le font dans la clandestinité, car beaucoup n'ont pas de permis de travail officiel. Des Africains, et notamment des Camerounais, sont impliqués dans des affaires de faux et usage de faux. Des Comoriens sont également « prêts à tout » pour avoir la nationalité malagasy, jusqu'à fabriquer des faux papiers d'état civil. Enfin, comme expliqué plus haut, d'autres étrangers font expressément des fausses déclarations en tant qu'investisseurs pour pouvoir s'installer à Madagascar, afin de mener des activités illicites.

B.2.4 : Des dizaines de milliers d'apatrides ou de « sans nationalité »

En ce qui concerne les apatrides, l'arrêté n° 1236 du 1^{er} juillet 1961 prévoit la création d'un comité pour statuer sur les cas d'apatridie à Madagascar, composé du Ministère de la Justice, du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Intérieur. Ce comité n'aurait cependant jamais été opérationnel. Pourtant, il semblerait que des cartes d'apatride aient été délivrées.

Il faut savoir que la naturalisation malagasy est actuellement quasi impossible à obtenir. Il faut pouvoir prouver que l'un de ses parents est malagasy, au regard du droit civil malagasy. De plus, un nombre marginal seulement d'apatrides déposent un dossier de demande de naturalisation au Ministère de la Justice sachant qu'aucune suite ne leur sera donnée. Néanmoins une amélioration de cette situation pourrait voir le jour puisque l'Ordonnance n°60-064 du 22 juillet 1960 portant sur le code la nationalité malagasy est actuellement en processus de révision au niveau du Ministère de la Justice, en collaboration avec d'autres ministères.

Des milliers de personnes d'origine indienne, comorienne et chinoise vivant à Madagascar depuis plusieurs générations n'ont pas de nationalité reconnue. La DIE délivre des cartes de nationalité indéterminée aux personnes dont la nationalité est inconnue et qui la demande.

L'Ambassade de l'Inde est consciente de cette situation puisque les Personnes d'Origine Indienne (*Persons of Indian Origin, PIO*) ont une carte spéciale qui leur est délivrée. Il existe aussi des Citoyens de l'Inde d'Outremer (*Overseas Citizens of India, OCI*). Toutes ces personnes d'origine indienne sont comptabilisées par l'Ambassade qui les estime à environ 19 500²⁵ à Madagascar. Les Malagasy les appellent les « Karana ». Ils sont souvent perçus par les Malagasy comme des businessmen qui

25 Ajoutés aux 2 500 citoyens indiens résidant sur le territoire malagasy, le nombre estimé d'Indiens toute catégorie confondue est de 22 000 personnes.

s'enrichissent sur leur dos. Pour d'autres, les Karana ne sont pas des Malagasy. Ils sont en tout cas perçus comme formant une communauté fermée, qui garde sa religion, sa culture et sa langue et ne redistribue pas ses richesses au pays.

Leur permettre d'obtenir la nationalité malagasy est un enjeu majeur car il permettrait peut-être de faire changer leur comportement, en leur donnant un sentiment d'appartenance à la nation malagasy et un signe d'acceptation aussi. Selon l'Ambassade de l'Inde à Antananarivo, 99 % des Indiens (Karana compris) sont dans le secteur tertiaire. Ces personnes apatrides rencontrent des difficultés à faire reconnaître leur nationalité d'origine. L'Ambassade de l'Inde permet de remonter jusqu'à quatre générations pour prouver leur nationalité indienne, mais elle n'autorise pas la double nationalité. De son côté, la Chine ne reconnaît pas non plus la double nationalité, et même si nous ne disposons pas des chiffres, nous pouvons imaginer un nombre au moins égal d'apatrides parmi eux à celui des apatrides indiens, étant donné que selon plusieurs sources, les Chinois sont les plus nombreux à Madagascar.

Alors que Madagascar avait ratifiée en 1962 la Convention des Nations Unies de 1954 sur le statut des apatrides, elle l'a dénoncée dès 1965. La question de leur statut et de leur accès à la nationalité malagasy est donc toujours ouverte.

B.2.5 : L'accapement des terres par les investisseurs étrangers

Un récent rapport, produit conjointement par trois organisations de la société civile : l'ONG italienne « Re:Common », la plateforme malagasy « Solidarité des Intervenants sur le Foncier » (SIF), et le « Collectif pour la Défense des Terres Malgaches » (TANY), permet de faire le point sur ce problème crucial qui n'est pas sans effet sur la mobilité des populations rurales et les migrations internes à Madagascar.

L'accapement des terres ne date pas d'aujourd'hui. Il a commencé avec la colonisation mais le processus s'accélère actuellement, avec des sociétés d'investissement qui achètent des terres laissées en friches et profitent de la demande accrue de surfaces cultivables pour spéculer.

Des instances internationales, telles que la Banque mondiale et le FMI, ont encouragé l'Etat Malagasy à permettre aux investisseurs d'acquérir des propriétés foncières.

En 2003, le code de nationalité a autorisé les achats de terres par les étrangers, à condition que le montant investi soit au minimum de 500 000 dollars E.-U.

La loi 2007-036 sur les investissements qui a créé l'EDBM a plus encore favorisé ce genre de transactions. En effet, cette loi stipule que des compagnies étrangères ou des investisseurs étrangers (des personnes physiques qui ont obtenu un visa d'investisseur) peuvent acquérir des terres aux conditions suivantes :

- les terres doivent être exclusivement utilisées pour une exploitation professionnelle. Toute utilisation personnelle et différente de l'exploitation convenue avec le gouvernement malagasy est interdite. Si ces conditions ne sont pas respectées, le gouvernement peut légalement résilier le titre de propriété ;
- l'investisseur ou la société étrangère doivent présenter un business plan de leur projet à l'EDBM. Ce projet doit décrire précisément les objectifs et les investissements prévus à Madagascar.

La célèbre affaire Daewoo (1,3 millions d'ha) est devenue emblématique du problème de l'accaparement des terres. Grâce à la mobilisation nationale et internationale, ce projet n'a pas pu se réaliser. L'investissement proposé par le Sud Coréen Daewoo à Madagascar était le plus important qui ait jamais été vu : il s'agissait de louer pour 99 ans à Madagascar des terres, d'une superficie qui d'environ 1 000 km², pour cultiver du maïs et l'huile de palme et couvrir pas moins de la moitié de la consommation nationale coréenne.

La circulaire 2010-321-10 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation a renforcé la procédure à suivre en matière de demande de terrain, notamment si la superficie est supérieure à 2 500 ha. Cette circulaire permet au gouvernement de centraliser les informations et d'avoir la main-mise pour favoriser les projets en cours, aussi bien en agro-économie que pour l'exploitation des richesses du sous-sol (Clayton et al., 2011). Notons, au passage, que les investisseurs qui souhaitent acquérir une superficie de plus de 1 000 ha doivent, en outre, obtenir au préalable une licence environnementale afin de préserver les zones naturelles protégées (Décret MECIE, 2004).

Il semble clair, selon les personnes interviewées, que la situation n'est pas favorable à la petite paysannerie qui constitue la majorité de la population malagasy. Il est impossible d'estimer le nombre de familles touchées, faute de données. Dans les faits, par suite des investissements étrangers réalisés depuis, des déplacements de populations ont eu lieu au départ de certaines régions. Ces paysans dépossédés de leurs terres peuvent soit migrer vers les villes, ou rester sur place et devenir alors des ouvriers agricoles ou saisonniers aux droits souvent précaires. Dans certains cas, les paysans sont tout simplement déplacés de force, avec ou sans indemnisation. La compensation financière, s'il elle existe, est souvent dérisoire par rapport aux préjudices subis. Plusieurs cas montrent que les nouvelles terres attribuées aux paysans spoliés de leurs propres terres ne sont pas propices aux cultures. Aussi se battent-ils souvent pour demeurer sur leurs terres fertiles près des points d'eau, sur les terres qu'ils ont héritées de leurs ancêtres, où ils ont vécu pendant des décennies.

Les populations touchées s'expriment peu parce que des avantages à court terme leur sont proposés. Mais il est indispensable d'évaluer toutes ces propositions sur le long terme. Le foncier est un sujet très sensible et les familles malagasy ne cèdent leurs terres que si elles y sont obligées. La mise en place d'une politique foncière et agricole favorable aux petits paysans constituerait, face à l'agrobusiness, une alternative efficace pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et contribuerait à la paix sociale ainsi qu'au bien être.

En définitive, la perception générale est que les investisseurs qui arrivent à Madagascar aujourd'hui n'ont que rarement une vision durable du développement pour leur pays d'accueil. Leurs activités n'amènent pas nécessairement des bienfaits économiques en termes de création d'emploi et de revenus pour la population malagasy. Comme c'est le cas pour les activités qui tournent autour de la filière des pierres précieuses, les profits des investissements sont le plus souvent rapatriés dans d'autres pays et ne sont aucunement réinvestis à Madagascar au développement duquel ils ne contribuent guère. Le pays regorge de richesses souterraines insoupçonnables, mais des voix s'élèvent pour demander ce qui sera laissé en héritage aux générations futures.

De nos jours, par suite de la quête effrénée du pétrole, les deux tiers de l'ouest du pays sont en passe de devenir un véritable « gruyère pétrolière ». Comme le rappelle Ramambazafy (2008), Madagascar se trouve à un tournant crucial de son histoire : va-t-il devenir réellement le dragon économique de l'océan Indien, avec le risque de créer des conflits d'intérêts au même titre que les gros pays exportateurs de pétrole, ou va-t-il finir en éternel pays en voie de développement ? Une troisième voie plus sage est-elle possible, qui respecte à la fois le peuple malagasy et le territoire qui lui appartient ?

Le défi de l'or noir est neuf et crucial pour Madagascar. Il importe de mettre en place dès maintenant des politiques publiques et sectorielles qui permettent d'atteindre une croissance économique régionale et nationale soutenable, aussi bien écologiquement, économiquement que socioculturellement, et d'éviter ainsi les situations d'exploitation, de corruption et de paupérisation dénoncées par Harel (2006).

B.2.6 : L'immigration et le tourisme sexuel

Dans un registre différent, il ressort de nos entretiens que le tourisme qualifié de sexuel est également associé à l'immigration étrangère, même s'il concerne également les Malagasy. Ce tourisme sexuel pose problème, dans la mesure où il déstructure le marché du travail et la société locale et viole les textes législatifs nationaux prohibant le tourisme sexuel et l'ordonnance relative à la protection de l'enfance.

Peu de personnes sont inculpées de pédophilie dans le cadre du tourisme sexuel. Toutefois, il faut savoir que les cas rapportés par les victimes sont rares parce que les parents refusent que l'affaire passe en justice, pour des raisons d'honneur ou d'argent. Le plus souvent, ils préfèrent négocier avec le coupable ou se font acheter leur silence. A Madagascar, plus de 50 % des travailleuses du sexe sont des mineures, et 40 % des enfants âgés de 15 ans sont enfermés dans la prostitution dans certaines régions selon UNICEF²⁶, qui note également une baisse de l'âge des enfants qui se prostituent : 8 ans à Mahajanga et 11 ans à Nosy Be.

Des accords de coopération judiciaire entre Madagascar et certains pays ont été signés ou sont en projet de signature, afin de mieux lutter contre l'exploitation des enfants. Ainsi, un accord pour les extraditions de coupables de pédophilie a été signé avec la France et des projets de coopération sont en cours avec la Thaïlande et la Birmanie, pays également très concernés par le problème du tourisme sexuel. Par ailleurs, une charte a été signée le 18 juillet 2013 par tous les hôteliers à Nosy-Be, lors d'un atelier UNICEF-BIT pour s'engager contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Malgré l'existence de textes législatifs (la loi 2007-038 du 14 janvier 2008 prohibant le tourisme sexuel et l'ordonnance n°62-038 du 19 septembre 1962 relative à la protection de l'enfance), son application reste difficile en raison de la persistance d'us et coutumes malagasy, comme le « marché des jeunes filles » dans la région Sofia, des contrats de pré-mariages, ou l'offre de « couverture pays » dans le Sud²⁷, qui mettent à mal à l'intégrité physique des jeunes filles. Comme on peut s'en rendre compte, ces problèmes ne concernent pas seulement les immigrés étrangers.

Dans le secteur minier, le comportement de certains étrangers a été dénoncé parce qu'ils fréquentaient des prostituées mineures et qu'ils alimentaient la pédophilie et l'exploitation sexuelle des enfants dans la région. Toutefois, même si des liens peuvent être trouvés entre immigration et exploitation sexuelle des enfants, il ressort de notre analyse que ce problème n'est pas l'apanage des seuls étrangers et qu'il doit être abordé de façon globale.

26 http://www.indian-ocean-times.com/Madagascar-La-prostitution-des-jeunes-filles-mineures-denoncee-par-l-UNICEF_a1390.html.

27 Des jeunes filles sont « offertes » aux invités en guise de cadeau de bienvenue.

B.3 : L'émigration des Malagasy et la diaspora

Tout d'abord, il est important de retenir que pour l'émigration des Malagasy, le voyage coûte cher et que cela limite, par conséquent, la propension à émigrer pour les nationaux. Seules les classes aisées ainsi que ceux dont les frais de voyages sont pris en charge (comme les travailleurs et surtout les femmes domestiques) peuvent se le permettre. A Madagascar, les raisons d'émigrer pour les importantes populations rurales sont les mêmes que par ailleurs, mais l'émigration vers la ville ou vers d'autres régions rurales est préférée par rapport à l'émigration internationale et ce, pour des raisons financières évidentes mais aussi par peur de l'inconnu.

Selon nos interlocuteurs, les principales raisons de l'émigration sont, dans l'ordre d'importance décroissante, la recherche d'un travail, les études, les raisons familiales (regroupement familial et mariage mixte) et enfin les raisons de santé. Les aspects positifs liés à l'émigration sont mis en évidence par les répondants malagasy tandis que les experts extérieurs mettent plutôt en évidence les aspects défavorables. Parmi les aspects favorables, on retrouve bien évidemment les transferts de fonds, avec l'aide aux familles que ces fonds apportent. On signale également l'expérience positive et les compétences acquises par les émigrants, pour autant qu'ils rentrent au pays. Parmi les aspects défavorables, on retrouve les problèmes liés à la traite des femmes et au non-respect des droits fondamentaux des travailleurs migrants, la fuite des cerveaux et le faible taux de retour aux pays.

Beaucoup de personnes interviewées sont d'avis que l'émigration est favorable exclusivement pour les intéressés et non pas pour leur pays d'origine. De même, les remises de fonds sont très utiles pour les familles des émigrants, mais contribuent très peu au développement du pays. Madagascar a besoin de compétence pour assurer son développement à l'échelle nationale et on estime que seulement la moitié de ceux qui poursuivent des études supérieures à l'étranger reviennent au pays. De nombreux Malagasy bénéficient de bourses pour suivre des études et des formations à l'étranger. Ces étudiants s'adaptent assez facilement au contexte et à l'environnement où ils se trouvent même si ce sont surtout les problèmes financiers qui handicapent les étudiants malagasy à l'étranger. Pour la plupart d'entre eux, les boursiers se sont engagés à retourner au pays après leurs études. Mais la réalité est différente et peu y reviennent. Madagascar souffre d'une importante fuite de cerveau. Dans le contexte socio-politique actuel, la majorité des étudiants cherchent à l'étranger d'autres horizons plus viables et adéquats à leurs aspirations professionnelles.

Quelle action politique prendre à l'encontre de l'émigration des Malagasy vers l'étranger ? Pour une courte majorité des réponses, le gouvernement devrait limiter l'émigration, tandis que les autres interlocuteurs, un peu plus nombreux, considèrent qu'il faut l'encourager. La plupart s'accordent sur le fait qu'il faut respecter le droit des Malagasy qui veulent émigrer et, parallèlement, faire respecter les droits des émigrants à l'étranger en établissant des accords bilatéraux avec les pays d'accueil. Sur ce point, l'Etat Malagasy n'est pas suffisamment actif selon nos interlocuteurs. En fait, la protection assurée par l'Etat à ses ressortissants à l'étranger est quasi inexistante, du fait du nombre restreint de représentations de Madagascar dans le monde. Il n'existe alors pas de moyens d'action en cas de nécessité. La majorité de nos interlocuteurs soutiennent la décision récente visant à suspendre l'envoi des travailleurs vers les pays à haut risque.

Par ailleurs, les travailleurs émigrants ont besoin d'une formation au préalable et un encadrement effectif de tout ce qui touche à l'émigration et au séjour à l'étranger. Le plus grand problème relatif à l'émigration des travailleurs est la situation des jeunes filles qui émigrent comme domestiques dans des pays à haut risque, c'est-à-dire les pays du Golfe, qui ne respectent pas les conventions sur le respect des droits humains qu'ils n'ont d'ailleurs pas ratifiées. Beaucoup de ces jeunes filles se sont

plaintes de mauvais traitements et sévices qui leur ont été infligés. Ces problèmes sont notamment dus au mode de recrutement et le manque de suivi par les agences de placement.

En 2011, face à une situation devenue dramatique, le gouvernement a décidé d'interdire l'envoi de femmes domestiques vers les pays arabes. Toutefois, l'envoi de femmes à l'étranger s'est poursuivi malgré les différents problèmes évoqués, via des dérogations spéciales permettant aux agences de placement de contourner l'interdiction d'émigrer vers les pays arabes, dérogations uniquement vérifiées par la PAF, lors du départ. Pour parer à cette situation, un comité interministériel a été mis en place pour réguler, contrôler et assurer le suivi des travailleurs émigrants mais, selon nos interlocuteurs, il n'a jamais été opérationnel (une seule réunion depuis janvier 2013).

Le 25 juillet 2013, le Premier Ministre de la Transition a annoncé la création d'un nouveau Comité interministériel, dirigé par la Primature et non plus par le MFPTLS, ce qui marque un premier pas vers une proposition de solutions concrètes pour ces femmes domestiques victimes de mauvais traitements. Un cahier d'enregistrement des femmes qui partent et de celles qui reviennent est tenu à jour par la PAF. Les chiffres que l'on peut y collecter montrent que le nombre des candidat(e) à l'émigration est en augmentation. Entre 2009 et 2010, le nombre de femmes malagasy qui ont émigré au Liban est passé de 657 à 3 919 (MFPTLS). Suite à l'interdiction de 2011, ce chiffre est retombé à zéro, mais on note en même temps une augmentation notoire de l'émigration tout d'abord vers le Koweït (1 626 en 2012 contre 165 en 2011) et plus récemment vers l'Arabie Saoudite. Dans ce domaine, il importe de préciser que Madagascar n'a pas encore ratifié toutes les conventions internationales, ce qui rend difficile la prise de mesures face aux problèmes rencontrés au niveau international.

En ratifiant en novembre 2013, la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990, Madagascar marque un pas dans la reconnaissance des problèmes de ses ressortissants expatriés.

Enfin, de l'avis général, le meilleur moyen de freiner l'émigration est le développement du pays et plus particulièrement celui des zones de départ des émigrants. Il convient d'intensifier les efforts de développement local afin de fournir des opportunités locales aux jeunes et d'éviter l'émigration et développer le tourisme, afin de garder les jeunes à Madagascar.

De l'avis de nos interlocuteurs, les Malagasy sont plus de 200 000 de par le monde, ce qui dépasse largement les estimations statistiques que nous avons pu faire dans ce Profil Migratoire. Les principaux pays d'émigration sont la France largement en tête, y compris La Réunion. Viennent ensuite dans l'ordre d'importance décroissante le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, le Liban et Maurice. La France vient en première position, ce qui s'explique en partie par la relation historique de ce pays avec la grande île et le fait qu'ils partagent la langue française.

Mais le constat général est que les Malagasy à l'extérieur n'entretiennent pas vraiment de relations avec leur pays d'origine. Les transferts financiers sont moindres par rapport à d'autres pays d'émigration. De même, les investissements des expatriés dans leur pays d'origine ne sont pas aussi importants. Quand il y a transfert de fonds, dans la majorité des cas, c'est pour faire face à un problème ponctuel de la famille, ou pour monter des petits commerces de détail. Très peu nombreux sont les Malagasy expatriés qui investissent dans de grands projets. Vu sous un autre angle, ceci peut s'expliquer par la morosité de l'environnement économique de Madagascar qui amène ses ressortissants à l'étranger à tourner le dos au pays. En réalité, la majorité de ceux qui arrivent à s'installer convenablement dans d'autres pays essaient d'y attirer leurs familles et ne reviennent pas. Mais, dans tous les cas, ces émigrés et leurs descendants resteront toujours des Malagasy, sur le papier comme dans la société malagasy.

B.4 : Migration interne et urbanisation

Le rapport de la Banque mondiale sur le défi urbain (2011) constate que la plupart des engagements pris sur la période 2007-2015 dans le Madagascar Action Plan 2006 sont consacrés au développement rural et à l'environnement, et qu'il n'y a que peu d'engagements spécifiques sur l'urbain.

L'urbanisation croissante du pays offre une opportunité pour la société malagasy. L'attraction des villes répond à l'émergence d'opportunités économiques, offre en outre des marchés de consommateurs qui attirent les opérateurs économiques, qui peuvent tirer eux-mêmes des avantages de leur proximité. Pourtant l'urbanisation est aussi un défi. Les pertes des repères traditionnels sont une réalité qui laisse la place à un vide culturel où se cultivent l'envie et la peur. Non seulement les inégalités deviennent alors plus visibles en ville qu'à la campagne, mais la misère se développe, surtout parmi les jeunes, ce qui mène à l'exclusion et aux violences qui sont devenues une réalité dans les grandes villes du pays.

Les villes malagasy sont mal préparées face à leur avenir. Les opportunités économiques sont freinées par de nombreux obstacles, l'habitat y est précaire et guère soutenu par une gestion foncière opaque, le transport rendu difficile par les congestions et le manque d'infrastructure, l'accès à l'éducation perturbé par l'arrivée continue de nouveaux élèves et les réseaux d'eau et d'assainissement tant délabrés que la capitale Antananarivo est perçue comme une des villes les plus sales du monde.

L'émergence et l'essor des centres urbains sont la combinaison de multiples facteurs au nombre desquels la migration rurale-urbaine joue un rôle essentiel. A Madagascar, l'analyse de la Banque mondiale suggère que l'attraction pour les villes est associée à (i) la présence d'établissements scolaires, (ii) de réseaux de communications (internet et téléphone), (iii) l'accès aux services d'électricité et d'eau et (iv) l'accès au crédit. Les villes produisent le meilleur et le pire. Pour beaucoup de ménages, elles offrent des opportunités d'éducation et donc d'emplois. Pour d'autres, elles précipitent la marginalisation et l'exclusion car les mécanismes traditionnels de solidarité sociale ont tendance à disparaître.

Les enquêtes Mc RAM (2011) ont démontré que l'immigration urbaine pendant la crise impliquait plus les jeunes, les personnes à un niveau d'instruction élevé et vivant dans les ménages aisés. La migration rurale-urbaine a proprement parler ne représente qu'à peine un cinquième de l'ensemble des immigrants à Antananarivo, les autres venant de la banlieue proche ou d'autres villes du pays. Par ailleurs, les motifs de migration des personnes originaires du milieu rural sont avant tout d'ordre économique et ensuite les études. Il s'avère que les coûts initiaux nécessaires pour le déplacement et frais relatifs à l'installation en ville limitent le mouvement migratoire des personnes vivant dans les ménages très pauvres.

Face à la misère urbaine, les groupes vulnérables, ceux qui n'ont pas de terres ou de domicile fixe, rassemblent de plus en plus de migrants, qui s'installent dans les bas quartiers de la ville et dans les banlieues en raison des loyers plus modérés. Ces familles sont exposées à un fort risque d'insécurité alimentaire faute de pouvoir exercer les activités agricoles auxquelles ils se consacraient en zone de départ. La terre est l'unique richesse pour la majorité des Malagasy. C'est pourquoi elle est convoitée par de nombreux acteurs dans les centres urbains, y compris l'Etat et les entreprises attirées par la présence d'un marché potentiel de consommateurs. Très vite, les migrants aspirent à devenir propriétaire de leur logement pour sécuriser leur habitat et léguer une richesse à leurs descendants. Mais la terre est une source d'enjeu auquel ils sont confrontés. La gestion du foncier étant loin d'être optimale, ils éprouvent souvent des difficultés à identifier un terrain, à le sécuriser par un titre foncier et à l'aménager. Il y a donc un besoin urgent de revoir le système foncier actuel

qui est une des barrières essentielles au développement harmonieux des villes à Madagascar et à l'intégration des migrants.

L'une des conséquences de la migration urbaine est certainement la perte de terres agricoles due à l'expansion urbaine. Les terres dans la périphérie semi-rurale d'Antananarivo gagnent en valeur à mesure que la demande de terrains constructibles augmente. De nombreux propriétaires fonciers constatent dès lors que les revenus agricoles qu'ils tirent de leurs terres sont inférieurs à ce qu'ils gagneraient en cédant les terrains à des promoteurs immobiliers. Ceci conduit au déplacement de ces populations originellement rurales, dont un grand nombre sont des locataires et perdent dès lors leur moyen de subsistance, une fois que la terre est vendue.

Si la pauvreté rurale et le bouleversement climatique peuvent avoir un effet qui poussent les gens à la migration rurale urbaine, il y a aussi dans la vie à Antananarivo des éléments importants qui ont un effet d'attraction sur les populations rurales. Parmi ces facteurs importants, il y a un large éventail d'opportunités économiques disponibles en ville par opposition à la dépendance quasi-exclusive à l'agriculture. Bon nombre de ces opportunités se trouvent dans le secteur informel. Le commerce de rue, la main d'œuvre occasionnelle, le portage, la lessive, la domesticité, la mendicité et la prostitution sont autant de stratégies de génération de revenus que les migrants suivent et qu'ils ne trouvent pas en milieu rural.

Il est important de préciser que la migration vers la ville n'est pas forcément synonyme de misère. En fait, de nombreux migrants sont relativement mieux éduqués, ce qui facilite leur insertion. L'urbanisation de Madagascar suit une logique, similaire à d'autres pays : les villes attirent les ménages qui, en moyenne, y vivent mieux que dans les campagnes, même si les inégalités et les risques de basculer dans la misère y sont plus grands. Ainsi, les migrants risquent de basculer dans la misère lorsqu'ils ne peuvent pas compter sur un appui familial ou ethnique lors de leur arrivée ou sur des liens forts avec la famille restée au lieu d'origine.

L'impact de la migration rurale-urbaine sur l'environnement et les infrastructures urbains est indéniable. L'afflux de migrants dans une agglomération urbaine, s'il est mal géré, provoque des congestions qui peuvent aller jusqu'à nuire voire éliminer les avantages attendus de l'urbanisation. Seule l'agglomération d'Antananarivo est aujourd'hui concernée par les problèmes de congestion car les autres villes de Madagascar n'ont pas encore atteint une densité démographique suffisante. Toutefois, si le problème de la congestion urbaine à Antananarivo est visible, il n'est pas encore critique en comparaison de nombreuses villes de taille similaire de par le monde.

Bon nombre des défis associés à l'environnement et aux infrastructures d'Antananarivo sont dus à l'accroissement de la densité de population. Il est à noter que cet accroissement n'est pas uniquement imputable à la migration rurale-urbaine, vu que la ville présente également un taux élevé de croissance démographique endogène. Toutefois, cette croissance endogène est également en partie attribuable aux générations précédentes de migrants, dont les enfants ont vu le jour en ville. Il est clair, par ailleurs, que de nombreux migrants considèrent leur présence dans la capitale comme temporaire. Étant donné que ces migrants font commerce avec des personnes de leur lieu d'origine et que ce commerce exige d'eux qu'ils y retournent fréquemment, bon nombre d'entre eux ne considèrent pas Antananarivo comme leur lieu de résidence permanent, même s'ils y passent le plus clair de leur temps.

Il est très difficile, dans ce contexte, d'établir des données fiables sur la contribution économique effective des migrants à l'économie de la capitale. Les migrants travaillent à tous les niveaux de l'économie, dans le secteur formel comme informel, et apportent donc tous, plus ou moins, une contribution. Beaucoup de ces migrants se trouvent en ville, non pas parce que leurs terres ne suffisent pas à subvenir à leurs besoins, mais parce qu'elles sont fertiles et génèrent des surplus exportables. Ceci crée une relation

économique très dynamique entre la ville et la campagne. Tout en générant des activités économiques à Antananarivo, le commerce crée également des opportunités dans les régions d'origine des migrants, étant donné que les camions qui transportent les produits à Antananarivo reviennent chargés de biens de consommation à vendre dans les villes rurales et les villages.

Le cas particulier des zones franches (ZF) est à relever. Leur implantation à Madagascar, et plus spécifiquement à Antananarivo, dès 1991 visait à relancer un développement économique où les exportations joueraient un rôle moteur, en permettant aux sociétés de réduire le coût de production des biens de consommation, à l'aide de mesures incitatives telles que l'exonération d'impôts. Ces ZF se sont avérées très sensibles au climat économique national et international, connaissant un essor pendant les années de stabilité politique et de croissance économique mondiale et un déclin dans le contexte de crise politique et de récession mondiale (Cling, Razafindrakoto et Roubaud, 2007).

L'existence de ces ZF a favorisé des taux élevés de migration rurale-urbaine, notamment parmi les femmes. Ces migrants étaient attirés par la perspective d'un travail salarié, même si le salaire mensuel moyen y était plus faible que ceux offerts par les autres types de sociétés industrielles. L'aspect positif des ZF est qu'elles offrent des opportunités d'emploi à certains des migrants qui ne jouissent généralement pas des réseaux de soutien nécessaires pour obtenir un emploi salarié régulier. Toutefois, ces personnes se retrouvent paradoxalement dans une position extrêmement vulnérable à la perte de leur emploi, ce qui, en période de conjoncture économique moins favorable, atténue le caractère positif des ZF pour les immigrants en provenance des régions rurales du pays.

B.5 : Migration, utilisation du sol et effets néfastes sur l'environnement

Les liens entre migration, utilisation du sol et environnement sont multiples et complexes. D'une part, la plupart des projets développés par les investisseurs étrangers ont un impact indéniable sur l'environnement, cet impact devant être évalué dans le contexte de l'accaparement des terres abordé précédemment. D'autre part, les ruées ou migrations massives intérieures au pays en quête d'une exploitation artisanale des ressources du sous-sol perturbent également largement l'environnement dans les zones concernées. Mais l'environnement est mis à mal dans bien d'autres contextes. Ainsi, les migrations rurales entre zones surchargées et zones mises en culture exercent une pression démesurée sur les zones en expansion. Le comportement même des paysans et éleveurs malagasy cherchant à accumuler des terres nouvelles et à accroître leur cheptel n'est pas sans impact néfaste sur la nature. Enfin, la politique de protection des aires protégées et de la biodiversité peut elle-même engendrer des situations qui, par manque de prise en compte des réalités locales et des traditions des populations concernées, peuvent contrarier la réalisation des objectifs initiaux.

Le secteur minier, sous sa forme artisanale par des exploitations à petite échelle ou par de grandes entreprises soutenues par des investissements étrangers, y compris pour l'exploitation pétrolière, mérite une reconsidération particulière au regard de ses impacts destructeurs sur la forêt et la biodiversité. Sa réglementation difficile, couplée aux phénomènes de ruées qui se manifestent à chaque fois que de nouveaux gisements d'or ou de pierres précieuses sont découverts, souvent dans les forêts et les aires protégées ou à proximité, font tout autant de ravages irréversibles sur l'environnement (Canavesio, 2010 ; Cook et Healy, 2012). A tout cela s'ajoute une exploitation illicite des bois précieux qui serait le fait d'étrangers installés à Madagascar depuis quelques générations, qui les réalisent avec une mobilisation des devises étrangères et une main d'œuvre locale. Les conséquences de la déforestation sur le plan bio-physique sont immédiates : la disparition très rapide

des couverts forestiers sur de grandes surfaces entraîne (i) une perte très importante de la biodiversité (floristique et faunistique) au demeurant unique au monde; (ii) un problème de pénurie de bois d'œuvre et d'énergie dans le moyen terme pour les populations urbaines et (iii) une dégradation des sols associée à une perturbation de l'équilibre écologique.

Il ne faut pas perdre de vue qu'en plus de ces impacts majeurs sur l'environnement physique et naturel, l'exploitation démesurée des ressources du sous-sol entraîne des impacts sociaux plus larges. Ainsi, dans la majorité des cas, les communautés de base ne bénéficient pas réellement des retombées des grands investissements dans leurs régions. L'inflation, la délinquance et la prostitution, y compris infantile, autour des sites miniers sont des phénomènes souvent constatés que l'on ne peut dissocier du problème du respect de l'environnement humain, au sens le plus large.

Par ailleurs, l'installation de nouveaux immigrants, même temporaires, suppose des stratégies foncières qui, dans un espace en cours de rapide réduction, ne peuvent manquer de déboucher sur des tensions et des affrontements. Désormais, on ne défriche plus seulement pour produire du maïs, mais aussi pour marquer ses droits fonciers et contenir ceux d'éventuels rivaux. De telles pratiques se doivent d'être réglementées afin de garder la situation sous contrôle, en parfaite harmonie avec les pratiques traditionnelles et la situation socio-économique dans les régions concernées.

Selon Razanaka et al (2001), Madagascar traverse une crise écologique alarmante, dont la portée sur l'environnement est particulièrement catastrophique, compte tenu de la fragilité de l'île sur plusieurs plans, milieu physique et milieu biologique. L'île subit un phénomène de déforestation qui touche plus de 100 000 ha de ses forêts par an. La situation est particulièrement grave dans l'Ouest et le Sud-Ouest. Cette zone s'avère plus fragile que celle de la région orientale, du fait des conditions climatiques plus sévères de type semi-aride qui y prévalent. Madagascar est identifiée comme une des priorités de conservation de la biodiversité dans le monde, considérant la diversité de ses ressources, leur endémisme et la menace qui pèse sur elles (Sarassin, 2006). Selon Aubert et al. (2013), l'impératif de la conservation de la biodiversité comme patrimoine commun de l'humanité focalise l'attention de la communauté internationale sur Madagascar. Mais force est de constater que la mise en place du système d'aires protégées de Madagascar relève davantage de la gestion de la biodiversité en termes de bien public mondial, les populations locales étant exclues le plus souvent des décisions. Les limitations d'accès dans les aires protégées, et ceci pour des populations en dépendance traditionnelle par rapport aux ressources naturelles renouvelables, risque fort de renforcer l'exploitation illicite des produits forestiers et la culture sur brûlis (Ramamonjisoa, 2004). Et en ce qui nous concerne, elles pourraient favoriser leur départ de la terre ancestrale, avec tout ce que cela signifie en terme de rupture.

Durant cette dernière décennie, et bien que l'on manque d'indicateurs précis, on estime que la dégradation de la forêt s'est accélérée en raison de l'afflux de migrants. L'immigration rurale, phénomène ancien et structurel, s'est amplifiée dans la période récente, et l'extension des défrichements y est spectaculaire et largement incontrôlée. Ces conditions ont incité le gouvernement malagasy à élaborer et à mettre en œuvre depuis la fin des années 1980, avec notamment l'appui financier et technique de la Banque mondiale, un plan d'action environnemental visant à freiner cette dégradation. Avec la persistance des flux d'immigration dans certaines régions, l'espace continue à se rétrécir et les concurrences territoriales à s'aggraver. Les stratégies de survie ou, simplement, de poursuite des processus d'accumulation de richesse, passent désormais par la forêt. La forêt, «maillon faible» du système, est maintenant saccagée par tout le monde, y compris par les autochtones qui en étaient, il y a peu encore, les défenseurs naturels (Muttenger, 2006).

Le récent rapport de la Banque mondiale (2013) dresse le tableau de la situation, en reconnaissant que les ressources naturelles sont un élément déterminant de l'avenir du pays. Le capital naturel de Madagascar, y compris les forêts, aires protégées et terres agricoles, représente l'essentiel de la richesse du pays. Cependant, les ressources exportables, notamment minières et pétrolifères, sont encore peu valorisées. Le développement humain proviendra de la transformation efficace de ce capital naturel en capital productif et humain. L'efficacité de cette transformation dépend de la bonne gouvernance des ressources naturelles. Ce même rapport conclut que la politique de croissance économique du pays ne doit pas perdre de vue la gestion des ressources renouvelables (et de leurs revenus) et celle de l'environnement, sans oublier la prévention des dégâts dus aux événements climatiques. La venue de chercheurs internationaux dans le domaine de l'environnement peut contribuer à améliorer sa gestion, encore faut-il que les résultats des recherches soient valorisés à Madagascar.

Dans un contexte international de pression pour intégrer Madagascar dans l'économie mondiale, les investissements étrangers apparaissent aujourd'hui comme une condition nécessaire à la croissance économique, malgré de nombreuses réserves formulées à cet égard. Dès lors, il convient de réfléchir quel modèle de développement non seulement économique mais humain il faut prôner. Ce modèle de développement doit se reposer sur l'équation voulant que la croissance économique et celle des exportations contribue au développement humain à Madagascar, en faisant reculer la pauvreté tout en protégeant l'environnement et la biodiversité.

Partie C : Evaluation de la situation relative aux migrations à Madagascar

C.I : Améliorer les statistiques disponibles sur la migration

Le premier constat touche aux données statistiques disponibles. Rappelons que ces données doivent constituer l'ossature d'un Profil Migratoire, afin de fournir les données objectives en termes de niveaux et de tendances pour soutenir le développement d'une politique migratoire et permettre d'en estimer, a posteriori, son efficacité. A Madagascar, force est de constater que de nombreuses lacunes existent sous cet aspect.

- **C.1.1.** Selon le Décret n° 95-596 du 12 septembre 1995, l'Institut National de la Statistique (INSTAT) a pour mission de concevoir et de coordonner la mise en œuvre de la politique nationale en matière de statistique et de ses divers champs d'application dans les domaines économique, démographique et social et ce, en optimisant les ressources dont il dispose tant du point de vue humain, que du point de vue financier et matériel. **Afin d'accomplir cette mission, il est indéniable que les ressources de l'INSTAT doivent être adaptées à la hauteur des exigences d'une autorité statistique.** Ceci devrait permettre de remédier à l'insuffisance du nombre de cadres formés en statistique par rapport aux tâches à venir. **A cet effet, un appel aux compétences de la diaspora malagasy de par le monde pourrait être approprié.** Il convient de ne pas négliger que la tenue d'un recensement doit se baser sur une structure statistique solide à l'échelle des 22 régions et, encourager la formation dans le domaine statistique est primordial.
- **C.1.2.** Considérons les données produites par l'INSTAT dans le domaine démographique et plus spécifiquement celui des migrations. L'examen des données disponibles est relativement maigre. Tout d'abord, le recensement qui représente généralement la source première de données chiffrées à l'échelle nationale et régionale dans un pays n'a plus été organisé depuis 1993 alors que la population dénombrée était de moitié moindre de celle estimée actuellement. La non organisation du futur recensement n'est pas uniquement la faute des autorités locales ou régionales, ni celle de l'INSTAT, ni non plus celle de la communauté internationale, ni enfin, comme tout le monde veut le croire, celle des crises politiques. Dans la société malagasy, nous avons perçu qu'il n'existe que peu de volonté politique de mener un recensement. **Le recensement doit être une priorité nationale** car ceci aiderait à mettre en œuvre une politique de population et de développement avec une portée à la fois nationale et régionale, politique.
- **C.1.3. Une attention particulière doit être portée aux préparatifs du futur recensement.** Ceci comprend la cartographie pré-censitaire qui, parce qu'elle a été faite en 2008, nécessitera une sérieuse révision. L'établissement du questionnaire ne pourra être négligé et nous donnerons ci-dessous des suggestions concrètes en ce qui concerne l'appréhension des migrations et la caractérisation des personnes issues de l'immigration internationale. La conscientisation de la population malagasy à l'importance du recensement et l'assurance qu'aucun trouble ne vienne en perturber l'organisation sont des points à ne pas négliger.
- **C.1.4.** Outre tous les aspects logistiques traditionnels, il conviendra d'attacher une attention particulière à la **détermination la résidence habituelle de chaque Malagasy**, selon les recommandations internationales en la matière. Ceci devrait permettre d'éviter les doubles-comptes et de maximiser le taux de couverture de la population énumérée.

- **C.1.5.** Par ailleurs, **tout doit être mis en œuvre pour qu’une première série de résultats qualifiés de préliminaires soit produite rapidement.** Il conviendra également de ne pas minimiser le **besoin en termes d’analyse et d’interprétation** de ceux-ci. Sur ce point précis, des sessions de travail avec chacun des ministères ou institutions concernées peut contribuer au succès de l’opération, au même titre que l’implication d’experts compétents dans les domaines étudiés.
- **C.1.6.** La moindre des tâches attendues à l’issue d’un recensement n’est pas celle de **disséminer les résultats** de la façon la plus adéquate possible. Ceci se fera en gardant à l’esprit l’indispensable simplicité de langage qui doit être utilisé dans les publications destinées au grand public. Le site internet de l’INSTAT déjà largement opérationnel pourra servir de vecteur de diffusion de façon pertinente.
- **C.1.7.** Il est important et utile également que **les données individuelles anonymisées du recensement soient accessibles** ultérieurement pour les équipes scientifiques qui souhaiteraient, aussi bien dans le pays qu’à l’étranger, parfaire les analyses et contribuer activement à l’élaboration de politiques visant à sortir le pays de la spirale de la pauvreté, avec pour objectif un développement soutenable et durable de la société malagasy.
- **C.1.8.** Dans le domaine des migrations, outre l’exigence du **suivi des recommandations scientifiques internationales** en matière d’identification de la résidence habituelle, nous recommandons d’introduire dans le questionnaire du futur recensement les questions suivantes :
 1. Le **lieu de naissance** y compris le détail du pays étranger pour ceux nés hors de Madagascar.
 2. La **nationalité** à la naissance, la nationalité actuelle et la seconde nationalité éventuelle.
 3. Le lieu de **résidence habituelle un an avant la date du recensement** en précisant s’il s’agit du même logement, d’un autre logement dans la même localité, d’un autre logement dans le même district, d’un logement dans un autre district à préciser, ou d’un pays étranger à préciser. Cette question s’est révélée être la plus appropriée pour la mesure des mouvements migratoires internes et internationaux, notamment par comparaison à la question sur le lieu de résidence antérieur.
 4. Pour **chaque mère**, demander outre le sexe, la date de naissance et la survie de ses enfants, leur **lieu de résidence habituelle** (district).
- **C.1.9.** La tâche principale de l’INSTAT consiste actuellement dans l’organisation d’enquêtes spécifiques qui s’inscrivent dans des campagnes d’enquêtes à l’échelle internationale et sont donc le plus souvent financées à partir d’un financement international. Les deux principales enquêtes, l’enquête périodique auprès des ménages (EPM) et l’enquête démographique et de santé (EDSMD) ont une périodicité peu régulière. La dernière EPM date de 2010 et elle fut précédée de la dernière EDSMD organisée en 2008/2009. Les thèmes abordés dans ces deux types d’enquêtes étaient assez divers et détaillés mais on note une certaine redondance des questions posées dans l’une et l’autre enquête. La situation idéale serait d’**organiser une enquête unique annuelle auprès des ménages** touchant aux points qui leur sont communs et d’adjoindre, selon les années, des modules supplémentaires proposant des questionnements sur les sujets sensibles du moment. Le caractère annuel de ce type d’enquête et sa représentativité à l’échelle des 22 régions sont des points essentiels pour leur utilisation afin de mettre en évidence des tendances et des variations régionales.
- **C.1.10.** Le questionnaire de base de ce type d’enquête devrait inclure chacune des variables mentionnées ci-dessus dans le cadre du recensement ainsi qu’un **module spécifique destiné à circonscrire les mouvements d’émigration à la fois interne et internationale.** Le module « émigration » dans sa forme la plus simple vise à identifier les membres du ménage enquêté qui

ont quitté celui-ci dans les douze mois qui précèdent l'enquête. Pour chacun des émigrés récents, on cerner les caractéristiques d'âge, de sexe et d'éducation, le lieu de résidence à l'étranger et l'occupation ainsi que la raison de l'émigration (à choisir dans une liste préétablie de raisons testées à l'occasion d'une enquête pilote). Une question sur l'envoi de fonds pour soutenir le ménage enquêté pourra être adjointe. Ce module « émigration » couvre à la fois les émigrants partis vers d'autres régions du pays, vers les principales villes du pays ou à l'étranger. En outre, pour chacun des membres présents dans le ménage, on identifiera les immigrants de retour à travers la question sur le lieu de résidence un an auparavant. De telle sorte, un bilan migratoire pourra être dressé à l'échelle de chaque ménage, en comparant les émigrants et les immigrants.

- **C.1.11.** L'INSTAT devrait également insérer au sein de la liste de ses tâches courantes la collecte des données à partir des nombreuses **bases de données administratives** gérées par les différents ministères. Dans le domaine des migrations internationales, nous pensons plus particulièrement à la base de données des passages de frontière et à différentes bases de données relatives à la délivrance des visas et des permis de séjour temporaires ou permanents. D'autres bases de données plus limitées mentionnées dans le cadre de ce Profil Migratoire devrait également recevoir le support de l'INSTAT en matière de traitement statistique. A partir de chacune de ces bases de données, il convient de tirer le maximum de statistiques pertinentes et fiables et d'établir les indicateurs qui s'avéreront utiles également dans le cadre du suivi de l'activité des institutions concernées.
- **C.1.12.** Afin de produire des données statistiques pertinentes à partir des bases de données administratives plusieurs obstacles doivent être aplanis. Tout d'abord, un climat de **collaboration étroite doit être établi entre l'INSTAT et les ministères** concernés. Les règles de conduite qui assureront cette collaboration optimale se basent la reconnaissance des compétences spécifiques de chaque institution : l'INSTAT dispose du savoir-faire statistique et le ministère concerné maîtrise l'ensemble des procédures administratives sous sa compétence. Dans certains cas, la meilleure façon d'assurer cette collaboration étroite consistera pour l'INSTAT de **détacher un statisticien pour travailler au sein du ministère** en question.
- **C.1.13.** Les autres obstacles à surmonter sont liés à **l'échange des données** sous forme d'enregistrements individuels, afin de produire les tableaux statistiques souhaités. La teneur de ceux-ci fera, par ailleurs, l'objet d'un consensus entre les partenaires impliqués dans l'objectif de fournir les indicateurs les plus appropriés pour le suivi des politiques couvertes par ce ministère. L'accès aux données individuelles peut soulever des problèmes de susceptibilité par le souci du respect de la vie privée ou le celui de la sécurité de l'Etat. Dans aucun cas de Graphique, **ces obstacles ne sauraient empêcher la production de données statistiques visant l'intérêt supérieur de la nation.**
- **C.1.14.** Afin de pouvoir être utilisées à des fins statistiques, les bases de données administratives doivent suivre quelques règles de base qui sont les suivantes. La collecte des données doit être **exhaustive et la plus fiable possible**. A cet effet, toutes les variables collectées seront codifiées de façon stricte et des procédures de vérification seront incorporées dans les logiciels de saisie afin d'identifier les erreurs systématiques. Dans le cas spécifique de la saisie des passages de frontière, le recours aux passeports biométriques est un gage de fiabilité des données encodées. De façon périodique, les bases de données doivent faire l'objet de **vérification afin de détecter les données manquantes ou erronées et de supprimer les doubles-comptes éventuels.**
- **C.1.15.** Dans la mesure du possible, on introduira au nombre des données collectées une ou plusieurs **variables permettant d'apparier tous les enregistrements relatifs au même individu**. Dans le cas des passages de frontière, cela permettra de déterminer la durée de présence dans le pays ou la durée d'absence à l'étranger. Pour les visas et permis de séjour, cet appariement permettra de

regrouper tous les permis successifs délivrés à une personne donnée et d'identifier les premiers et derniers permis synonymes d'immigration ou d'émigration.

- **C.1.16.** Enfin, le logiciel de gestion de la base de données devra permettre l'**exportation des données sous un format d'échange standard**, une exportation, par exemple, impossible actuellement à partir de la base de données des passages de frontière, compte tenu des possibilités très réduites d'interrogations du logiciel utilisé. Les statistiques actuellement produites par la PAF sur l'ensemble des passages de frontières sont d'une fiabilité qui pose problème comme nous avons pu le montrer dans le cadre de ce Profil Migratoire (tableau 4) et la situation requiert une attention particulière.
- **C.1.17.** En matière de gestion des visas et permis de séjour, la situation à Madagascar est complexe puisque pas moins de deux institutions sont en charge de la délivrance des permis pour des groupes de personnes distinctes : la DIE, l'EDBM sous le Ministère de l'Intérieur et le MAE. Chacune de ces institutions gère une base de données distincte. Dans le cadre des analyses développées au cours du développement de ce Profil Migratoire, ces trois bases de données ont été intégrées en une base de données unique après avoir harmonisé les variables considérées et leur codification. Ensuite, une tâche extrêmement délicate a consisté à regrouper les différents permis attribués à une personne donnée et ce, sur la base de paramètres divers mais sans avoir recours aux noms des personnes concernées. Les différentes institutions nous ont aidé dans cette entreprise qui n'est pas sans risque d'erreur. Une méthodologie spécifique a été développée qui pourra être utilisée à l'avenir pour identifier les immigrants à partir des premiers permis délivrés et les étrangers détenant un permis de séjour valide à une date donnée dans le passé. Le présent Profil Migratoire a tiré un profit optimal de la base de données ainsi reconstituée mais il va sans dire qu'à l'avenir la **centralisation de ces données en une base de données unique s'impose**.

C.2 : Relever les défis auxquels fait face Madagascar dans le domaine des migrations

- **C.2.1.** Au cours du développement de ce Profil Migratoire nous avons perçu le peu de préoccupation attaché par les autorités de Madagascar au suivi de la population de nationalité étrangère, thème dont la responsabilité est partagée entre plusieurs ministères. La méconnaissance du chiffre de la population étrangère résidant actuellement à Madagascar et ses caractéristiques, le flou juridique touchant le problème des apatrides et celui des personnes sans nationalité reconnue, la situation des dossiers de naturalisation accumulés depuis 1997 et laissés sans suite, la non application stricte de la législation dans le domaine de la migration, la non ratification d'accords internationaux touchant les thèmes liés à la migration internationales et à la protection des migrants, la non existence d'accords bilatéraux avec les principaux pays d'accueil de la diaspora malagasy sont autant de signaux démontrant qu'**un effort s'impose dans le domaine de la gestion des migrations internationales et de la population étrangère** résidant à Madagascar.
- **C.2.2.** Plus précisément, la dispersion du contrôle de la population étrangère et de la délivrance des permis de séjour entre différentes institutions ne facilite guère le contrôle des frontières. Le développement de ce qu'il est convenu d'appeler un « **Migration Information System** » devrait permettre de rassembler dans un même environnement informatique non seulement tous les permis de séjour, mais aussi les visas de tout type, les passages de frontière, les permis de travail et les informations relatives à l'acquisition de la nationalité et la naturalisation. Ce système d'information unifié pourrait également inclure des informations sur les enfants adoptés par des étrangers, les personnes rejetées aux frontières ainsi que les demandes d'asile

et les réfugiés reconnus par la convention de Genève de 1951. **Un tel outil devrait être placé sous la responsabilité d'une entité administrative unique** qui le développerait et le tiendrait à jour en concertation avec tous les ministères et institutions impliquées. En outre, cette base de donnée centralisée faciliterait largement la tâche des statisticiens chargé de caractériser tout ce qui concerne la migration.

- **C.2.3.** Le souci d'ouverture favorisant les **investissements étrangers** n'est pas sans créer des situations peu favorables au développement et au bien-être du peuple malagasy. Les faveurs accordées aux étrangers peuvent être perçues comme étant discriminatoires par rapport aux nationaux à bien des égards. Un problème, qui n'est pas le moindre, est celui de l'accaparement des terres. Madagascar, un des pays les plus pauvres au monde, hautement doté en biodiversité et ressources naturelles, fait partie des pays les plus courtisés au monde. Le partenariat entre l'Etat et les investisseurs doit permettre un partage équitable des bénéfices issus des ressources naturelles, en concertation avec les communautés locales, afin de contribuer significativement au développement durable de Madagascar.
- **C.2.4.** La **politique migratoire** à mettre en œuvre à Madagascar devrait être plus **responsable**, pour encourager un développement économique soutenable. La croissance de la population malagasy est inéluctable, tant les tendances démographiques sont lentes à infléchir. Même en encourageant une planification stricte des naissances et en parvenant à ramener le nombre moyen d'enfants au niveau de deux enfants par femme, la croissance de la population restera élevée pendant une ou deux générations, tant les rangs des mères à venir sont fournis.
- **C.2.5.** En matière de **migration interne**, quelle **politique migratoire** proposer pour une population rurale en si forte croissance? Réduire les mouvements de migration interne relève de l'utopie pour une population qui, de son histoire, a toujours bougé énormément dans un pays dont la taille n'est pas contraignante. Toutefois, toutes les régions du pays ne permettent pas de procurer aux populations qui les occupent un même niveau de qualité de vie pour des raisons diverses : les conditions climatiques, le niveau de production du sol et des ressources du sous-sol, la disponibilité d'emplois non agricoles, les potentialités en matière d'éducation, les moyens de communications et les richesses naturelles que l'on réussit à y maintenir. Il convient, par conséquent, de poursuivre la politique de migration organisée afin de favoriser la mise en culture de région à faible densité de population. Néanmoins, le choix individuel d'émigrer ou de rester dans son village d'origine doit rester un choix individuel entièrement libre. Ainsi, les responsables nationaux et locaux veilleront à minimiser les migrations de masse dépeuplant certaines régions au profit d'autres pour des raisons communes à la plupart des émigrants et qui sont connues et vécues par tous, dans les populations concernées. Dans ces situations, des **actions s'imposent afin d'assurer la rétention des populations rurales en créant les conditions locales d'un développement humain à la hauteur des espérances de chacun des émigrants potentiels.**
- **C.2.6.** Même si l'urbanisation de Madagascar est moindre par rapport à d'autres pays africains ou asiatiques, ceci est principalement dû à la faiblesse de l'armature urbaine et à la difficulté des communications entre les quelques grandes villes du pays. Seule la capitale Antananarivo échappe à cette faible croissance urbaine, avec un chiffre de population qui frise les trois millions d'habitants. Dans le contexte actuel et les conditions de vie assez précaires que l'on retrouve dans l'agglomération de la capitale, tout doit être mis en œuvre pour **freiner l'apport migratoire nouveau vers la capitale.** La croissance de la population de celle-ci est déjà conséquente sur la base de l'accroissement naturel, même si c'est là que le niveau de fécondité des mères y atteint son niveau le plus bas (2,9 enfants par mère). D'une part, la planification urbaine de la métropole doit permettre d'assurer à ses habitants un niveau de vie à la hauteur de leurs

espérances, mais d'autre part, des alternatives attrayantes doivent être déployées afin de contrer le mouvement migratoire massif vers la capitale. Nous pensons notamment au déploiement de **villes satellites à distance respectable mais modérée de la capitale**, villes qui seraient bien desservies par des moyens de communication rapides et possèderaient des attraits majeurs en termes d'environnement de vie, d'accès à l'éducation, à la culture et fournisseuses d'emplois situés principalement dans le secteur tertiaire. On peut également penser au **développement plus soutenu des chefs-lieux de régions** qui devraient jouer le rôle de villes secondaires dans un réseau de villes plus étendu et diversifié sur l'ensemble du territoire malagasy. Chacune de ces 21 villes/chefs-lieux pourrait représenter des alternatives de choix pour les émigrants potentiels qui souhaitent se diriger vers la capitale en voie de surpeuplement. Somme toute, la règle d'or en matière de politique de migration interne n'est pas de freiner ces mouvements mais de les rediriger de façon attractive, afin de mieux répartir la croissance urbaine inévitable sur l'ensemble du territoire et de tirer un profit, au sens noble du terme, de tous les atouts spécifiques à chacune des 22 régions si diversifiées.

- **C.2.7.** Plus spécifiquement, le **manque de fiabilité du système d'enregistrement des migrants** est l'une des raisons qui rendent difficile l'évaluation de l'impact infrastructurel et environnemental des migrants vers la ville. Au moment où ils quittent leur lieu de résidence d'origine, les migrants sont tenus de retirer auprès du *fokontany* un document qu'ils présenteront aux autorités locales de leur ville d'arrivée. Ce système hérité de la période coloniale n'est guère plus usité, que cela soit dans le lieu d'origine que celui de destination des migrants. Le chiffre des arrivées dans la capitale appréhendé de la sorte est incroyablement faible et le système ne semble pas être adapté à la nature extrêmement fluide de la migration rurale-urbaine. Il convient donc de revoir en profondeur la **législation des changements de résidence** en l'adaptant à la mobilité contemporaine et en s'assurant que les règles administratives qui seront édictées soient opérationnelles. Une campagne d'information devra se faire sur la procédure civique administrative de base à suivre en cas de changement de résidence. Cette opération pourrait se faire parallèlement à l'amélioration du système de la **carte nationale d'identité** que tout citoyen malagasy est supposé détenir.
- **C.2.8.** En termes d'émigration internationale, des mesures fermes doivent être prises pour **protéger les travailleurs émigrants** et faciliter une **meilleure gestion de la migration du travail**, respectueuse des droits et de la dignité des candidats à l'émigrants. Il est urgent de mettre en place des **pratiques de recrutement conformes aux standards internationaux** et un **système de poursuite effectif** pour les agences de placement qui dérogent aux règles promulguées. La **proposition d'alternatives économiques concrètes et d'activités génératrices de revenus à Madagascar** permettra d'éviter ces expériences malheureuses d'émigration, mais aussi d'endiguer la fuite des personnes les plus qualifiées vers l'extérieur.
- **C.2.9.** Pour les Malagasy hautement qualifiés, il convient de garder le souci constant de **favoriser le retour au pays** de ceux qui, après leurs études poursuivies à l'étranger, ne sont pas rentrés au pays, faute d'y trouver un emploi à la hauteur des compétences qu'ils ont acquises et une réponse à leurs espérances en termes de qualité de vie. Toutefois, il convient de minimiser l'importance de la diaspora malagasy qui n'atteint pas les niveaux enregistrés par la plupart des pays africains et asiatiques, avec seulement 1 % de la population malagasy vivant à l'étranger. L'émigration des Malagasy vers l'étranger ne doit pas être considérée comme un problème majeur et la liberté individuelle de chacun doit être préservée, afin que chacun puisse réaliser son objectif de vie à Madagascar ou ailleurs.

C.3 : Assurer la viabilité du processus concernant la mise à jour périodique du Profil Migratoire et son utilisation dans la mise en œuvre de la politique migratoire à Madagascar

- **C.3.1.** La publication de ce Profil Migratoire n'est pas une fin en soi, c'est le début d'un processus de mise en œuvre d'une **politique migratoire globale** pour Madagascar, une politique qui implique les différents ministères concernés et la société civile, une politique qui associe dans une même problématique les migrations internes, les migrations internationales, la population d'origine étrangère résident à Madagascar et la diaspora malagasy à travers le monde.
- **C.3.2.** Ce Profil Migratoire apporte un ensemble de données objectives, propose une interprétation des niveaux et des tendances observées et émet un ensemble de recommandations sur la base d'une identification des défis auxquels Madagascar fait face en ce qui concerne les migrations. L'ensemble de ces éléments doit faire l'objet d'un **examen attentif par les responsables du pays** afin d'en tirer les enseignements qui permettront d'orienter la politique migratoire.
- **C.3.3.** A cet effet, un **groupe de travail permanent** devrait être constitué par les autorités du pays dans la continuation du GTTN instauré pour la mise en œuvre de ce Profil Migratoire. Ce groupe de travail national sur la migration (GTNM) devrait rassembler des représentants des différents ministères impliqués dans la problématique migratoire, de l'INSTAT, les décideurs politique, du monde académique et de la société civile.
- **C.3.4.** Afin d'atteindre pleinement ses objectifs, ce GTNM devrait être rattaché aux plus hauts niveaux de décision du pays. De façon opérationnelle, il comprendra en son sein un **bureau exécutif permanent composé d'un nombre limité de personnes qui se partagera la mise en application des différentes tâches assignées au GTNM**. Celles-ci sont diverses et la liste, non exhaustive, comprend l'organisation et le suivi des réunions périodiques du GTNM, la mise à jour annuelle des données statistiques intégrées dans le Profil Migratoire, leur analyse en termes de niveaux et de tendances, les investigations diverses permettant de suivre la conjoncture et le contexte dans lequel s'inscrit la migration, la rédaction de rapports de synthèse sectoriels qui feront l'objet de discussions au sein du GTNM et leur suivi ex post dans la perspective d'actions politiques à prendre et, enfin, la mise à jour régulière et l'amplification du présent Profil Migratoire, avec une périodicité idéale tous les deux ans.
- **C.3.5.** Afin d'assurer un support efficace pour la mise en œuvre d'une politique adéquate dans le domaine des migrations internationales, **l'offre et la demande en matière de données statistiques doivent correspondre** et des efforts devront être déployés dans ce sens au sein du GTNM. C'est pourquoi une collaboration étroite doit être établie entre les institutions productrices de données et celles qui les utilisent, et ce afin de déterminer les indicateurs qui puissent au mieux décrire les tendances et les processus en cours dans le domaine des migrations.
- **C.3.6.** Dans le cadre d'un plan d'action mis au point par le GTNM, les institutions responsables doivent être identifiées **pour la production et la mise à jour régulière de chacun de ces indicateurs**, avec une planification concrète des dates de livraison. La comparaison des niveaux de chacun de ces indicateurs et plus encore, de leur tendance d'évolution, doit constituer une composante majeure de la mise en œuvre de politique. Le recours à des méthodes appropriées pour l'interprétation correcte des données et des tendances est un point crucial, tout en gardant à l'esprit que ces données doivent être fiables et produites dans les meilleurs délais, afin

d'apporter un soutien réel aux prises de décision politique. Le Profil Migratoire périodiquement mis à jour sera dès lors une aide précieuse pour la mise en oeuvre et l'évaluation de la politique migratoire de Madagascar.

Malgré les efforts consentis par les auteurs et les membres du GTTN, ce premier PM comporte des imperfections, il devra servir de référence pour les différentes ministères et autres entités ayant en charge d'instaurer la politique migratoire qui permettra d'améliorer chaque politique sectorielle et contribuera globalement au développement du peuple malagasy.

Annexes

Annexe I : Concepts et définitions proposées par les recommandations internationales dans le domaine des statistiques de la migration

De façon générale, lorsqu'on désire élaborer des statistiques dans le domaine des migrations internationales, il importe de faire une différence claire entre le concept de flux de migration et celui de stock de population en relation avec les migrations internationales. Les données de flux sont relatives à des événements qui sont observés de façon continue pendant une période donnée, le plus souvent annuelle. Le stock de population, quant à lui, présente la situation d'une population à un moment donné. C'est en quelque sorte une photo de la population alors que les flux de migrations seront, quant à eux, appréhendés par un film en continu. Les données de flux comprennent les caractéristiques des événements (immigrations et émigrations internationales) et celles des personnes qui y sont associées (immigrants et émigrants internationaux). Les données sur les stocks populations en relation avec les migrations internationales caractérisent, à un moment donné, les personnes issues de la migration internationale.

Les **flux d'immigrations et d'émigrations internationales** sont définis comme étant le nombre d'immigrations ou d'émigrations internationales observées dans un pays donné au cours d'une période donnée. Selon les recommandations des Nations Unies (1998), la personne effectuant une immigration internationale à long terme, l'immigrant international, est définie selon les critères suivants: il convient pour cette personne :

- d'entrer sur le territoire du pays concerné en franchissant la frontière nationale ;
- d'être considéré comme résidant habituellement dans un autre pays ;
- de souhaiter transférer cette résidence habituelle dans le pays concerné pour une durée d'au moins 12 mois.

De façon similaire, un émigrant international est défini selon les critères suivants: il convient pour cette personne :

- de sortir du territoire du pays concerné en franchissant la frontière nationale ;
- d'être considéré comme résident habituellement dans le pays ;
- de souhaiter transférer cette résidence habituelle en dehors du pays pour une durée d'au moins 12 mois.

Le concept de **résidence habituelle** dans un pays donné est également défini dans les recommandations des Nations Unies (2010) comme étant le pays dans lequel l'intéressé passe la plus grande partie de ses nuits (ou période journalière de repos) à l'exclusion des visites faites à l'étranger, des pèlerinages, des périodes de vacances et des voyages d'affaires. La définition des migrants internationaux proposée ci-dessus se base idéalement sur ce concept de résidence habituelle, lequel n'est généralement pas pris en compte lors du contrôle des passages aux frontières nationales. C'est pourquoi l'identification à des fins statistiques de ces migrants internationaux engendre des problèmes qui sont très souvent difficiles à résoudre, comme nous le verrons ultérieurement.

Aux côtés des migrants internationaux à long terme, les Nations Unies définissent également les **migrants à court terme** dont la durée de séjour ou d'absence par rapport à un pays est comprise entre trois et douze mois. Toutefois très peu de pays utilisent cette définition dans la pratique. Plus récemment, un concept nouveau, celui de migrant circulaire, a été introduit pour identifier une catégorie de migrants internationaux qui, pour des raisons liées à l'éducation ou à l'emploi, effectuent pendant une période donnée plusieurs migrations aller-retour entre le pays d'origine et un pays étranger où ils poursuivent des études ou occupent un emploi. Même si ces migrants circulaires ne sont pas considérés comme des migrants à long terme au sens strict, ils convient de prendre en compte qu'ils passent généralement la plus grande partie de leur temps en dehors du pays. Une définition statistique du migrant circulaire est à l'examen sous les auspices de la Division Statistique des Nations Unies.

La définition du **stock de population relatif aux migrations internationales** se base sur des critères divers relatifs à la migration internationale. Les deux principales variables prises en compte sont le pays de naissance et la nationalité. Le pays de naissance permet d'identifier les personnes nées à l'étranger ('foreign born' en anglais) et de les opposer aux natifs. La nationalité, de son côté, permet de distinguer les nationaux de ceux qui ne détiennent pas la nationalité du pays concerné et sont généralement appelés les étrangers.

La durée de résidence est un critère essentiel pour identifier le stock de population de résidence habituelle dans le pays avec ses caractéristiques relatives aux migrations internationales, ainsi que les migrants internationaux qui changent leur pays de résidence habituelle. Les outils statistiques dont dispose un pays, tels que les recensements, les enquêtes ou les formulaires statistiques complétés au passage des frontières permettent difficilement d'appliquer ce critère temporel de façon fiable car il se base sur les déclarations des intéressés ou doivent suivre les règles administratives en vigueur.

Annexe 2 : Madagascar : brève description géographique et historique

Séparée de l’Afrique par seulement les 400 kilomètres du canal du Mozambique, Madagascar est également appelée la “Grande Île” ou l’ “Île Rouge” en raison de la couleur de la latérite qui couvre une grande partie du territoire. Quatrième île du monde de par sa superficie (587 295 km²), elle mesure 1 580 kilomètres du nord au sud et 570 kilomètres d’est en ouest, dans sa partie la plus large. Le pays est coupé par une chaîne montagneuse parsemée de massifs dans le sens nord-sud à une altitude moyenne de 1 200 à 1 500 mètres. Cette région en altitude est dénommée les Hautes Terres et représentent 70 % de la superficie du pays. Les paysages de Madagascar sont extrêmement variés: des forêts des terres basses de l’est aux monts escarpés et volcans des Hautes Terres, au centre. La côte nord-ouest fait place à de larges plaines à l’intérieur des terres tandis que le sud-ouest se caractérise quant à lui par des paysages désertiques. Trois zones climatiques sont retrouvées: les Hautes Terres au climat tempéré, les régions tropicales du nord et de la côte orientale ainsi que les zones plus arides du sud. Située sur une route de cyclones tropicaux, cette position géographique expose Madagascar aux effets des cataclysmes naturels et la partie orientale est régulièrement la proie de cyclones.

Le peuplement de Madagascar résulte exclusivement d’apports migratoires successifs. Les premiers découvreurs de l’île seraient des navigateurs venus du sud de Bornéo où on trouve toujours aujourd’hui des langues très apparentées à celles parlées à Madagascar. Par vagues successives tout au cours d’une période qui a duré quelques siècles, les immigrants se sont établis par petits groupes sur les côtes. Ces premiers occupants ne formèrent pas immédiatement un seul et même peuple, mais de nombreux petits royaumes distincts participant, chacun à leur façon, au commerce de l’océan indien. A la fin du premier millénaire, des Arabes islamisés développant le commerce dans l’océan indien créèrent de nombreux comptoirs sur la Grande Île et supplantèrent les Indonésiens qui occupèrent progressivement les hautes terres (Rakotonarivo, 2010). De la traite d’esclaves sur les côtes de l’Afrique de l’Est naît une immigration africaine le long de la côte ouest et nord-ouest de l’île avec l’arrivée de Bantous originaires de la Tanzanie et du Mozambique actuels. En 1500, le Portugais Diego Diaz est le premier Européen à aborder, par hasard, l’île rouge. Par la suite, l’île fait également l’objet de nombreuses tentatives d’implantation successives des Portugais, des Hollandais et des Anglais. La présence française sur la Grande Île remonte à l’an 1642, lorsque Jacques de Pronis, commis de la Compagnie française de l’Orient, s’installa avec quelques Français au sud-est de l’île, à Fort-Dauphin, et fût officiellement chargé par le Roi de France de « prendre possession de l’île ». En 1674, la colonie française de Madagascar périclita suite au massacre de la garnison de Fort-Dauphin par les populations locales. Les survivants français s’embarquèrent pour l’île Bourbon (l’actuelle île de La Réunion) alors déserte. Ainsi, avec l’abandon de Madagascar, l’effort français dans l’océan indien fut reporté sur l’île Bourbon. Quoi qu’il en soit, toutes ces différentes tentatives de colonisation échouèrent face à la forte résistance des royaumes indigènes qui, jusqu’au début du XVIIIe siècle, se partageaient le sol de Madagascar. L’unification du pays fut réalisée progressivement par les souverains de la lignée Merina qui établirent une véritable législation et développèrent l’administration du pays en choisissant Antananarivo comme capitale. Au début du XIXe siècle l’Angleterre reconnaît le Royaume unifié de Madagascar, elle lui apporte une coopération militaire, culturelle et religieuse en contrepartie de la fin de l’esclavage.

Pendant la seconde de moitié du XIXe siècle, la France réinvestit l’île et impose son protectorat à l’île par le traité de 1885, lui donnant ainsi le contrôle de l’économie et les relations extérieures de l’île. La répression de la résistance populaire aboutira à la création d’une colonie française en 1896 et à l’abolition de la monarchie en 1897. Les gouverneurs français mirent en place une administration coloniale efficace et entreprirent le développement économique de l’île qui entraînera un fort accroissement démographique.

Toutefois, cette mise en valeur de la Grande Île ne profitera qu'à une poignée d'Européens et à une petite minorité de Malagasy (fonctionnaires, gros commerçants, etc.) et le mécontentement des Malagasy fera gagner du terrain aux idées nationalistes. A partir de 1946, le combat pour la restauration de l'indépendance est lancé et donne lieu en mars 1947 à une insurrection suivie d'une terrible répression. Après la défaite de la France en Indochine en 1954, l'acheminement vers l'indépendance s'accélère. En octobre 1958, un Congrès national proclame l'autonomie de la République malagasy et adopte le drapeau, le blason et l'hymne du pays. Le 26 juin 1960, l'indépendance du pays est proclamée. Depuis lors, quatre républiques se sont succédées sur le sol malagasy. Durant la première République, le pays bénéficia d'une stabilité politique relative mais en 1972, une crise politique éclate sur fond de crise économique mondiale. Elle amènera au pouvoir un régime socialiste dit « révolutionnaire » opposé à toute influence occidentale qui instaura en 1975 la République Démocratique de Madagascar. L'année 1991 marqua le retour à un régime pluraliste plus modéré, dans le cadre de la IIIe République qui prit le nom de République de Madagascar. En 2002, l'île fut à nouveau troublée par une crise politique à l'issue de laquelle s'est mis en place un nouveau régime sans changement de constitution ni de dénomination. Une dernière crise politique intervient en 2009 avec l'instauration d'un gouvernement de la transition. La IVe République vit le jour pendant cette période transitoire, avec une dernière révision de la constitution en 2010.

Fortement marquée par son insularité, au niveau géographique et culturel, Madagascar a été marquée par d'importants mouvements de population dans l'océan Indien. Les échanges commerciaux avec l'extérieur et les flux de migrations internes au pays ont permis l'élaboration de cultures malagasy diverses portées par des groupes de populations variés, diversement répartis sur le territoire. Aujourd'hui encore, on dénombre encore 18 groupes ethniques dont les membres occupent différentes régions du pays qui correspondent encore aux anciens royaumes de Madagascar. La langue malagasy (malgache) qui provient du *maanyan*, langue du Sud de Bornéo, est parlée par l'ensemble de la population et sert de trait d'union entre toutes les ethnies. Le français, importé par la colonisation, n'est parlé que par une partie seulement de la population.

La population de Madagascar est estimée fin 2013 à près de 25 millions d'habitants, ce qui se traduit par une densité d'environ 40 habitants au km². Cette densité de population reste assez faible, compte tenu de la grande superficie du pays. Toutefois, la répartition de la population est loin d'être uniforme puisque l'on estime que plus de la moitié de la population occupe moins d'un huitième du territoire national. Près des deux tiers de la population est âgée de moins de 20 ans et un quart de celle-ci vit en milieu urbain. Antananarivo, la capitale, abrite près de 3 millions d'habitants avec son agglomération (Banque mondiale, 2011). Aux côtés de la communauté malagasy d'origine afro-asiatique, on trouve une communauté d'origine comorienne, quasiment confondue dans la société malagasy, une communauté indienne, d'origine principalement pakistanaise et immigrée à la fin du siècle dernier, et une communauté chinoise d'origine cantonaise, qui est surtout installée dans les villes et sur la côte où elle s'occupe du commerce de détail. La communauté européenne, en grande majorité française, est formée par des coopérants techniques et des missionnaires, mais on y note de plus en plus d'hommes d'affaires et d'investisseurs ainsi que des retraités. Cette communauté européenne est principalement installée dans les villes.

Quatre-vingt pourcent des habitants vivent de l'agriculture de subsistance destinée à couvrir leurs propres besoins et de l'élevage, ce qui conduit par endroit la population à surexploiter les ressources pour survivre et ce, au détriment de la nature. Ainsi, la déforestation est importante avec, pour conséquence, une dégradation du sol et la sécheresse dans certaines régions. De nombreux Malagasy vivent également du tourisme, de l'industrie textile et autres industries légères et de l'exploitation minière. Toutefois, une pauvreté importante sévit dans le pays avec des taux élevés de mortalité infantile et d'analphabétisme qui ralentissent considérablement le développement du pays.

Hormis pendant la crise politique de l'année 2002, le pays a connu une croissance économique quasi ininterrompue de 1995 jusqu'en 2008, croissance économique portée, en partie, par les grands projets miniers. Le secteur primaire représente 20 % des exportations avec principalement les produits de la mer, les fruits tropicaux et les cultures de rente telle que vanille, girofle, cacao, café, poivre. Sous la IIIe République, le gouvernement a développé l'exploitation des ressources minières dont le pétrole, le fer, la bauxite, l'uranium et le charbon et le secteur touristique a bénéficié d'une augmentation appréciable. Néanmoins, depuis le début de 2009, la crise politique interne a contribué à amplifier les effets de la crise économique mondiale. Ceci a paralysé l'activité et provoqué une importante récession dans le pays. Aujourd'hui, les faiblesses structurelles de l'économie résident dans les infrastructures et la plupart des potentiels économiques (agriculture, secteur minier, tourisme, etc.) sont largement sous-exploités. Depuis 2009, le pays vit dans une période de transition politique et, la communauté internationale n'ayant pas reconnu le nouveau régime, ce dernier a été privé des aides internationales qui finançaient la moitié du budget de l'île. Cette instabilité politique, alliée aux aléas climatiques des dernières années qui ont entraîné une baisse de la production rizicole, place Madagascar parmi les pays les plus pauvres du monde sur l'échelle du développement humain, avec une 151^e place sur 186 pays en 2012.

Annexe 3 : Les sources de données statistiques sur les migrations à Madagascar

L'investigation approfondie des sources de données statistiques disponibles est essentielle dans le développement du Profil Migratoire et la mise en œuvre d'une politique migratoire basée sur les faits. Au préalable, nous proposons ci-dessous un rappel des principaux concepts utilisés et des définitions retenues dans le cadre des recommandations internationales afin de faciliter une interprétation correcte des chiffres qui seront présentés.

Il existe plusieurs types de sources de données qui permettent d'appréhender de façon chiffrée les flux de migrations internationales et de caractériser les stocks de la population issue de la migration. Le recensement reste le principal outil statistique dont on dispose dans la plupart des pays, aux côtés d'enquêtes plus spécifiques auprès des ménages ou sur la population active, pour autant que ces enquêtes incluent les questions qui permettent de saisir les migrations internationales. D'autre part, les sources de données administratives sont nombreuses. Il s'agit plus particulièrement :

- des bases de données relatives à l'attribution des cartes d'identité nationale ou des passeports ;
- des bases de données relatives à la délivrance de visas de type divers, soit via les ambassades et consulats à l'étranger ou à l'entrée dans le pays ;
- des bases de données permettant la gestion des permis de séjour, des permis de travail ou plus spécifiquement de l'asile politique et de l'accueil des réfugiés internationaux ;
- des bases de données relatives au contrôle des frontières et à la sécurité du territoire.

A priori la plupart de ces sources de données administratives donnent lieu à peu de traitement statistique. Tout au plus trouve-t-on quelques comptages sommaires ou des éléments chiffrés permettant d'évaluer l'activité des ministères et services concernés. Toutefois, en l'absence de données statistiques fiables et récentes sur les migrations internationales, ces sources de données administratives représentent une potentialité unique à prendre en compte. Ce souhait ne va pas sans créer quelques obstacles majeurs que nous résumerons comme suit. Tout d'abord, les bases de données administratives comprennent essentiellement des données individuelles qui peuvent être sensibles et doivent être protégées, selon les règles du respect de la vie privée. C'est pourquoi des règles strictes liées au transfert de ces données individuelles doivent être prises en compte. Par ailleurs, hormis les problèmes liés au respect de la vie privée, on constate souvent que le transfert des données individuelles entre institutions différentes est difficile, soit par suite de raisons techniques et informatiques, soit parce que ces institutions sont peu disposées à communiquer de telles données pour des raisons évidentes²⁸. Pour un ensemble de ces « bonnes » raisons, on rencontre souvent de fortes difficultés pour assurer le transfert de données individuelles entre les ministères et l'institution statistique où se trouvent les compétences en matière de traitement des données chiffrées.

Les recensements de la population

Le recensement peut s'avérer être un outil de collecte statistique important dans le domaine des migrations internationales. Il y a toutefois deux limites à cette affirmation. Tout d'abord, le recensement ne collectant des informations que sur les personnes énumérées présentes sur le territoire du pays le jour du recensement, il ignore tous les émigrants. Par ailleurs, le recensement ne s'effectue que périodiquement, voire même sporadiquement. Il est donc assez difficile de mettre en évidence des

28 En premier lieu, ces données représentent en quelque sorte une force ou valeur que l'on accepte de partager que très difficilement. En second lieu, le fait de donner une copie de telles données pourrait mettre en évidence des lacunes et des erreurs de gestion de celles-ci qui viendraient dévaloriser la qualité du travail réalisé par le ministère concerné.

tendances et de suivre celle-ci de très près afin de soutenir valablement la mise en œuvre de politiques. Si les informations sur l'émigration ne sont généralement pas disponibles, on pourra toutefois les collecter en questionnant les membres du ménage restés au pays, ou en procédant à un recensement complémentaire de la diaspora par les biais des ambassades et consulats à l'étranger. En revanche, le recensement apportera quelques informations sur l'immigration à partir du pays de naissance, de la nationalité (à la naissance ou au moment du recensement), du lieu de résidence à une date antérieure et/ou de l'année de la première entrée dans le pays et du pays de provenance.

A Madagascar, Gallieni organise le premier recensement de la population en 1900. La population de la Grande Île est alors estimée à un peu plus de deux millions d'habitants. Par la suite, des opérations de dénombrement administratif seront menées de façon sommaire tous les ans, tandis que des recensements détaillés sont organisés de façon quinquennale à partir de 1921 et notamment en 1926, 1936 et 1941 (Chevalier, 1952).

À l'indépendance, on observe un appui fort de la coopération internationale pour le développement de la collecte d'informations démographiques et statistiques sur la population. Cet appui se concrétisera par la mise en œuvre de la première grande enquête démographique organisée en 1966 et du premier recensement général de la population qui se déroulera en 1974-1975. Toutefois, Madagascar n'effectuera qu'un seul autre recensement en 1993. Un troisième planifié dès l'année 2003 (INSTAT, 2006) n'aura très vraisemblablement lieu qu'en 2015, par suite de nombreux retards et de l'absence de fonds liés à l'évolution de la situation politique.

Le **recensement de 1974-1975** a posé un ensemble très complet de questions permettant d'appréhender les mouvements migratoires et de caractériser les populations issues de la migration (graphique 13). On y demande le pays de naissance à l'étranger, la nationalité ou citoyenneté, et l'origine ethnique, le lieu de résidence antérieure avec la date d'entrée dans le district (fivondronampokontany). Fort malheureusement, ces deux dernières questions ne permettent pas de cerner toutes les immigrations internationales puisque si l'intéressé a effectué un changement de fivondronampokontany à la suite de son immigration dans le pays, seul ce dernier mouvement interne au pays sera perçu et l'immigration internationale qui précède sera ignorée.

Graphique 13. Extrait du questionnaire du recensement de 1974-1975 en ce qui concerne les questions individuelles relatives à la migration (INSTAT, 1975).

SITUATION DE RESIDENCE :	RESIDENCE antérieure pour les résidents.		DATE	S	SEULEMENT POUR LES RE				SEULEMENT SONT AGES		
	RESIDENCE habituelle pour les visiteurs	LIEU DE SEJOUR pour les résidents absents	D'ARRIVEE pour résidents et visiteurs		NAISSANCE	ETAT MATRIMONIAL	CITOYENNETE	ORIGINE ETHNIQUE	SCOLARITE	STATUT FSC	NO D'ANDETF
RP :					SOUS-PREFECTURE OU PAYS DE NAISSANCE SI HORS DE MADAGASCAR	DATE DE NAISSANCE	MALG pour Malagasy.	pour les Malagasy.			
pour résident présent					pour RP ou RA en col. 4	[jour, mois, année]	C : pour célibataire	NOM DU PAYS D'APPARTENANCE	NOM DU PAYS D'ORIGINE	pour ceux qui ne fréquentent pas d'établissement scolaire	F
RA :					M. pour RP ou RA en col. 4	Exemple : 01/05/61.	M : pour marié	PARTENANCE	MALG pour ceux qui ne reconnaissent pas d'autre origine que Malagasy.	pour ceux qui ne fréquentent pas d'établissement scolaire	ET
pour résident absent					si la Sous-Prefecture de naissance est la même que celle où la personne réside au moment du recensement.		S : pour séparé ou divorcé	NANCE		pour ceux qui n'ont pas d'autre origine que Malagasy.	EN
V :							V : pour veuf ou veuve			pour ceux qui n'ont pas d'autre origine que Malagasy.	SL
pour visiteur										pour ceux qui n'ont pas d'autre origine que Malagasy.	NS
(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)

Une feuille spécifique du questionnaire du recensement de 1975 avait pour objectif de recenser les Malagasy vivant à l'étranger et ce, par le biais des représentations diplomatiques et consulats à l'étranger (graphique 14). De nombreuses informations y étaient demandées pour chaque expatrié: date et lieu précis de naissance, adresse, raison de l'expatriation, profession et durée de séjour à l'étranger. Nous n'avons pas pu mettre la main sur ces précieuses données et, de façon plus générale, les résultats du recensement de 1975 sont difficilement accessibles²⁹.

Graphique 14. Extrait du questionnaire du recensement de 1974-1975 prévu pour le recensement des Malagasy résidant à l'étranger par le biais des représentations diplomatiques.

REPUBLIQUE MALAGASY
Fohalahana — Tanindrazana — Fandrosoana

COMITE DE COORDINATION DES INFORMATIONS STATISTIQUE ET ECONOMIQUE
PREMIER RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 1974 - 1975
QUESTIONNAIRE POPULATION MALAGASY A L'ETRANGER RECENSEE PAR L'INTERMEDIAIRE
DES REPRESENTATIONS DE LA REPUBLIQUE MALAGASY A L'EXTERIEUR

QG 3

A - LOCALISATION ET RENSEIGNEMENTS SUR LA REPRESENTATION :

Adresse précise de la Représentation :

Nature de la Représentation (Ambassade, Consulat, etc...) :

Date de mise en fonctionnement de la Représentation : | | | | | | | |

Nom et qualité du Fonctionnaire ayant recueilli les renseignements :

Signature du fonctionnaire ayant recueilli les renseignements et cachet de la Représentation :

B - RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS SUR LA POPULATION MALAGASY A L'ETRANGER

N° d'ordre (1)	Nom et Prénoms officiels (2)	Sexe (3) 1 - pour Homme 2 - pour Femme	Date de naissance (4)	Adresse précise du lieu de naissance (5)	Adresse précise de la résidence antérieure (6)	Date d'arrivée au lieu de séjour (7)	Mois précis du séjour (8)	Profession principale précise (9)
1								

Source : INSTAT, RGPH 1975.

Le recensement général de la population de 1993 est le dernier en date. Le questionnaire comporte les questions individuelles relatives à l'âge, le sexe, le lieu de naissance, le lieu de résidence antérieure et le pays de nationalité, tout comme celui de 1975 (graphique 15). Toutefois, le questionnaire destiné à énumérer les Malagasy résidant à l'étranger a été supprimé, vraisemblablement parce que celui-ci n'avait pas donné de résultats satisfaisants en 1975 ; ceci expliquerait pourquoi ces derniers ne furent probablement pas diffusés.

Graphique 15. Extrait du questionnaire du recensement de 1993 en ce qui concerne les questions individuelles relatives à la migration (INSTAT RGPH 1993).

INTE	SITUAT. DE RESID.	SEXE	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	NATIONALITE	RESIDENCE HABITUELLE	DUREE DE RESID.	RESIDENCE ANTERIEURE	SURVIE DES PARENTS
chef de ménage conjoint(e) enfant célibataire randarent parente rentersonne non entée	1- RP : Résident présent 2- RA : Résident absent 3- V : Visiteur	Enroulez le numéro correspondant au sexe 1- MASCULIN 2- FEMININ	Utilisez 01 pour janvier; 02 pour Février... inscrivez 00 pour l'année si avant 1900; les deux derniers chiffres si après 1900.	Ceux qui sont nés à MADAGASCAR, inscrivez le FIVONDROMAMPOKONTANY du lieu de naissance. Inscrivez le nom du pays si c'est à l'étranger.	Enroulez 01 si MALGACHE; Inscrivez le nom du pays pour les étrangers.	UNIQUEMENT POUR LES VISITEURS Inscrivez le FIVONDROMAMPOKONTANY du lieu de résidence habituelle. Inscrivez le nom du pays si à l'étranger.	Enroulez 99 si depuis la naissance. Enroulez 00 si la durée est moins d'un an. Inscrivez la durée pour les autres.	Pour une personne qui a résidé ailleurs plus de six mois, inscrivez le FIVONDROMAMPOKONTANY de la dernière résidence. Inscrivez le nom du pays si à l'étranger. Inscrivez NON si le recensé n'a jamais changé de FIVONDROMAMPOKONTANY.	Le père de... est-il encore en vie? 1- OUI 2- NON 3- NSP : Ne sait pas La mère de... est-elle encore en vie? 1- OUI 2- NON 3- NSP : Ne sait pas

Comme élément préparatoire au futur recensement de la population décidé par décret promulgué

²⁹ Ils le sont sous forme papier dans quelques bibliothèques françaises seulement et ne peuvent se trouver sous forme électronique sur le site internet de l'INSTAT (www.instat.mg).

le 9 décembre 2003, une cartographie censitaire a été élaborée par l'INSTAT. Il s'agissait de collecter des informations monographiques, démographiques et économiques afin de dresser un état des lieux qui servira de base à la conduite du recensement et ce, afin de découper le territoire national en zones de dénombrement, de manière à ce que celui-ci soit représentatif du pays. Cet exercice mené entre 2008 et début 2010 a permis de collecter des informations récentes sur l'effectif de la population et l'infrastructure scolaire et sanitaire au niveau national. Les informations démographiques proviennent du nombre des ménages et individus enregistrés auprès des fokontany et des mairies. Ces données sont donc indicatives et ne peuvent remplacer celles d'un recensement qui est encore à venir. Toutefois, selon une enquête récente, cette cartographie censitaire serait déjà obsolète et devrait être revue en préalable au futur recensement (McDonald, 2013).

Les enquêtes sociodémographiques

Les enquêtes par sondage collectent des données sur un nombre limité de personnes qui sont censées constituer un échantillon représentatif de la population du pays, ou d'une sous-population bien spécifique, comme c'est le cas pour les enquêtes sur la force de travail.

Le principal avantage des enquêtes, hormis leur coût nettement moindre par comparaison à celui d'un recensement, consiste dans la diversité des questions qui peuvent être posées, afin de répondre avec plus de flexibilité au nombre grandissant de questions posées en termes statistiques sur les migrations internationales.

Tout comme le recensement, l'enquête va permettre de décrire avec précision les caractéristiques des populations issues de la migration. On peut également y cerner les circonstances liées à l'immigration de la population étrangère, mais aussi le retour des nationaux expatriés. Tout comme pour les recensements, les enquêtes sont moins adéquates pour appréhender les émigrants car, par définition, ces derniers ne sont pas couverts. Toutefois, l'introduction d'un module spécial sur l'émigration permet de mesurer et caractériser celle-ci par des questions posées aux membres du ménage restés au pays³⁰. Dans la pratique, ceci ne permet toutefois pas de connaître les ménages dont tous les membres ont émigré.

Les principales limitations des enquêtes sont liées à la taille limitée de l'échantillon qui ne permet pas de proposer des croisements détaillés, surtout à l'échelle régionale. Qui plus est, il convient d'assurer la représentativité de l'échantillon, ce qui représente une tâche malaisée pour les immigrants récents qui risquent d'être sous-représentés dans l'enquête. Enfin, les enquêtes se doivent d'être périodiques afin de proposer des tendances claires, pour autant que les méthodologies utilisées soient restées les mêmes au cours du temps.

A Madagascar, l'enquête la plus utile en ce qui concerne la migration est l'*Enquête Prioritaire auprès des Ménages* (EPM). Organisée régulièrement jusqu'en 2005 (en 1994, 1997, 2001, 2002, 2004 et 2005), cette enquête socio-économique a pris le nom d'*Enquête Périodique auprès des Ménages* depuis 2004. Elle n'a été effectuée qu'une seule fois depuis, en 2010. Seules les enquêtes des années 2001, 2004 et 2005 ont inclus une question pour appréhender les migrations à travers l'information sur le district de résidence précédent, celui où les intéressés ont résidé un minimum de six mois. Les réponses à cette question permettent de caractériser les migrations internes selon l'âge et le sexe des migrants ainsi que leurs caractéristiques socio-économiques et les motifs de migration, selon la province de résidence.

L'enquête nationale démographique et sanitaire de 1992, devenue *Enquête Démographique et de Santé* (EDS) en 1997, a été reconduite en 2003/2004 (EDSMD-III) et en 2008/2009 (EDSMD-IV). Cette

³⁰ Un module permettant de saisir l'émigration dans le cadre d'une enquête auprès des ménages a été élaboré dans le cadre du projet européen MEDSTAT II (Cantisani et al., 2009).

enquête très détaillée sur les caractéristiques sociodémographiques de la population, la fécondité, la santé reproductive, le SIDA et le statut de la femme ne comporte aucune question permettant d'apporter des informations en relation avec les migrations internes ou internationales. Par contre, cette enquête fournit l'estimation la plus récente de la structure par âge de la population et donne un ensemble d'indicateurs variés à l'échelle des 22 régions. Ceux-ci permettront de cerner la spécificité de chacune d'entre elles et de mettre en évidence les facteurs susceptibles de favoriser l'immigration ou l'émigration interne.

L'Enquête de Base sur la Santé de la Reproduction et la Survie des Enfants (EBSRSE) 2003-2004, réalisée à la même époque, n'apporte aucun élément qui puissent être relié aux migrations, qu'elles soient internes au pays ou internationales.

Enfin, on signalera une enquête un peu plus ancienne mais proche de nos préoccupations. L'Enquête sur le permis de travail et le visa de séjour (EPTVS99) a concerné 1 300 étrangers résidant à Madagascar et sélectionnés à partir des données administratives du Ministère de l'Intérieur. Il s'agissait d'une première et unique enquête portant sur les étrangers à Madagascar. Elle fût confiée par le Gouvernement au groupe MADIO³¹ afin de faire le point sur les nouvelles procédures d'octroi des visas en vue de promouvoir les investissements étrangers. Cette enquête a permis d'appréhender les principales caractéristiques des étrangers résidant sur le sol malagasy (Razafindrakoto et Roubaud, 1999).

Le recours aux bases de données administratives

Aux côtés des outils statistiques traditionnels, que sont les recensements et les enquêtes par sondage, les bases de données administratives représentent une source de données potentielles qu'il convient de ne pas négliger lorsque les données statistiques traditionnelles font défaut. Ces bases de données couvrent différents aspects de la procédure administrative. La base de données des passages de frontière est censée enregistrer tous les entrées et sorties aux différents points de passage des frontières nationales que sont les aéroports internationaux ou les ports maritimes. L'enregistrement de la population nationale peut être associé à la délivrance des cartes d'identité nationales ou à la mise à disposition de passeports ou documents de voyage pour partir à l'étranger. Enfin, le séjour des étrangers sur le territoire national fait l'objet de bases de données reprenant tous les visas et permis de séjours accordés aux personnes de nationalité étrangère, avec les différents renouvellements de leur validité et l'attribution éventuelle d'un permis de séjour permanent. Selon les pays, on trouvera également des bases de données administratives pour les permis de travail, pour les naturalisations et acquisitions de la nationalité, pour les étudiants étrangers ou les nationaux travaillant ou étudiant à l'étranger. Plus rarement, il existe des bases de données relatives aux membres de la population expatriée qui sont enregistrés via les registres consulaires.

Le passage d'une frontière nationale constitue le premier évènement qui puisse amener à identifier un migrant international, que ce soit pour un immigrant à l'entrée dans le pays ou un émigrant à la sortie. Dans la plupart des pays, le recours à des cartes d'embarquement ou de débarquement répond à un objectif à la fois statistique et administratif. Ces cartes font l'objet d'une analyse statistique qui s'inscrit le plus souvent dans la problématique des statistiques du tourisme, plutôt que celle des migrations internationales. Les informations collectées sont les suivantes: le motif du séjour ou de l'absence et le pays d'origine ou de destination. Dans les pays où la durée prévue de présence est demandée aux nouveaux arrivants et la durée prévue de l'absence aux partants, il est possible de distinguer les visiteurs (moins de 90 jours), les migrants à court terme (de 90 à une année) et les migrants à long terme qui souhaitent rester au moins une année dans le pays ou en dehors de celui-ci. Toutefois, il convient de prendre ces données avec tout le niveau de précaution qu'elles nécessitent,

31 Le projet MADIO (Madagascar-Dial-Instat-Orstom) a été mis en place en 1994 et co-financé par l'Union Européenne, l'ORSTOM et le Ministère français de la Coopération et du Développement.

car il s'agit de la durée prévue et pas nécessairement la durée effective qui sera collectée. Qui plus est, il convient de s'assurer de l'exhaustivité de la collecte de données et de son encodage par la suite pour pouvoir utiliser valablement ces données à des fins statistiques.

Concrètement seuls les migrants à long terme qui souhaitent rester dans le pays une année au moins ou en sortent pour une période d'au moins une année devront être pris en compte pour établir les statistiques des flux de migration. Si le pays est considéré comme entièrement fermé par des frontières nationales contrôlées, ceci devrait permettre d'estimer la migration nette du pays pendant une période déterminée d'une année, par exemple. Toutefois, l'expérience issue des investigations scientifiques démontre qu'en confrontant ces estimations avec celles provenant d'autres sources de données, telles que l'accroissement intercensitaire de la population, on aboutit à des estimations bien souvent faussées qui peuvent conduire, par exemple, à sous-estimer les mouvements d'immigrations dans certains pays et ceux d'émigrations, dans d'autres. Il n'empêche qu'en l'absence d'autres données, comme c'est le cas pour appréhender les mouvements migratoires des nationaux, tout doit être mis en œuvre pour tirer un parti maximal de cette collecte de données. Pour ce faire, une collaboration avec les services de sécurité assurant le contrôle des frontières s'impose.

Concrètement, pour identifier les migrants internationaux à partir du passage de frontières, on suivra les règles suivantes :

Un immigrant international est une personne :

- qui passe la frontière nationale pour entrer dans le pays et cumuler un minimum de 183 jours de résidence dans les 12 mois qui suivent cette entrée ;
- non résidente dans le pays à l'entrée, ce qui signifie qu'il a passé plus de 183 jours en dehors du pays pendant les 12 mois qui ont précédé cette entrée.

De même, un émigrant international sera une personne :

- qui passe la frontière nationale pour sortir du pays et cumuler un minimum de 183 jours de résidence en dehors du pays dans les 12 mois qui suivent cette sortie ;
- tout en étant résident du pays au moment de cette sortie, ce qui signifie qu'il a passé plus de 183 jours dans le pays pendant les 12 mois qui ont précédé cette sortie.

Les autorités en charge de la délivrance des visas d'entrée sur le territoire national et des permis de séjour gèrent des bases de données qui peuvent s'avérer très utiles pour générer des statistiques caractérisant les flux de migration internationale des étrangers et le stock de population de nationalité étrangère. Le recours aux visas et permis de séjour pour identifier les migrants internationaux se base sur les hypothèses suivantes :

- Toute personne ne détenant pas la nationalité du pays concerné qui a obtenu un premier visa ou permis de séjour dont la validité est d'au moins 6 mois, est un immigrant international.
- Toute personne qui détient un visa ou permis de séjour de plus de 6 mois qui a atteint la fin de sa période de validité, en considérant tous les renouvellements éventuels, et qui n'a pas introduit de demande de prolongation dans les six mois suivant cette date d'expiration, est considéré comme un émigrant international.
- Le stock de la population étrangère d'un pays comprend tous les personnes ne détenant pas la nationalité du pays et possédant un visa ou permis de séjour en cours de validité à la date à laquelle le stock de population est considéré.

Dans quelle mesure de telles hypothèses sont-elles exactes? Elles le seront si l'intéressé entre sur

le territoire au même moment où il se voit délivré un premier permis de résidence et le quitte lorsque celui-ci expire et qu'il n'a pas fait l'objet d'une demande de prolongation. L'hypothèse n'est pas valable si l'intéressé a quitté le territoire avant la fin de la période de validité de son permis, ou s'il outrepassé cette période sans demander la prolongation de son permis. Il y a toute raison de croire que l'impact de ces deux groupes de personnes sur les estimations statistiques peut être considérée comme étant négligeable, sachant par ailleurs que ces deux groupes peuvent se compenser partiellement en termes numériques. En outre, il convient de considérer les règles en vigueur dans le pays concerné quant à la durée des visas ou permis accordés. On sera également attentifs à l'existence de certaines personnes ayant obtenu un permis, mais ne l'utilisant pas dans les faits. Enfin, comme toute base de données, on veillera à exclure les doubles-comptes et autres enregistrements erronés.

L'utilisation de la base de données des visas et permis de séjour pour produire des statistiques de migration internationale et caractériser la population de nationalité étrangère nécessitent la mise en œuvre d'une méthodologie appropriée pour laquelle un savoir-faire en statistique est indispensable. A cet effet, une collaboration étroite entre les ministères concernés et l'institution en charge de produire les statistiques est indispensable.

A Madagascar, les visas et permis de séjour sont gérés par plusieurs institutions différentes : La Direction de l'immigration et de l'émigration au sein du **Ministère de l'intérieur** (DIE), anciennement Service de l'Immigration et de l'Emigration (SIE), l'EDBM pour les visas liés aux investissements au sein **du Ministère de l'Intérieur**, anciennement le Guichet Unique pour le Développement Economique (GUIDE) et le **Ministère des affaires étrangères** (MAE), pour les visas diplomatiques et de courtoisie.

Le regroupement en un seul fichier de tous les visas accordés par ces différentes institutions a permis d'identifier 55 408 enregistrements distincts (Tableau 28). Après regroupement des permis successifs accordés à une même personne pendant la période d'analyse et le nettoyage du fichier, nous avons pu identifier 36 823 personnes différentes de nationalité étrangère et nées à l'étranger (expatriés) ou des étrangers nés à Madagascar (natifs). Il s'agit de personnes distinctes de nationalité étrangère ayant eu au moins un permis dont la période de validité recouvre au moins partiellement la période d'analyse (ce qui inclut des personnes ayant reçu ce permis avant le 1^{er} janvier 2007 dont la période de validité du permis se prolonge après le 1^{er} janvier 2007).

Le tableau suivant propose une distribution des permis de résidence attribués par année et par type de permis. Rappelons que le nombre total de permis délivrés par année par ces différentes institutions est inférieur à celui que l'on obtiendrait sur la base des données originales puisque les doubles-comptes et enregistrements erronés ont été supprimés et que seuls les permis valides à partir de 2007 ont été considérés.

Tableau 28 : Nombre de visas ou permis de séjour délivrés à Madagascar par institution et par année de 2007 à 2013

	DIE*	SIE*	EDBM**	GUIDE**	MAE***	Total
avant 2007	1 518	566	347	782	47	3 260
2007	2 810	3	2 824	255	0	5 892
2008	3 259	3	4 759	2	1	8 024
2009	2 235	1	4 167	0	3	6 406
2010	2 522	0	4 574	0	732	7 828
2011	2 924	1	5 802	0	4 103	12 832
2012	1 956	1	3 200	0	3 472	8 630
2013*	60	0	94	0	2 382	2 536
Total	17 284	575	25 767	1 039	10 740	55 408
Nombre de personnes distinctes	11 159	561	17 778	981	6 344	36 823

* Il s'agit de données partielles couvrant une période variable selon les institutions.

* La Direction de l'Immigration et de l'Emigration (DIE) instruit les dossiers de la majorité des visas de séjour. Cette institution a été précédée par le Service de l'Immigration et de l'Emigration (SIE) qui ont instruit les dossiers de visas respectivement de 1998 à 2006 et de 1970 à 1998.

** EDBM (*Economic Development Board of Madagascar*) est l'autre entité qui instruit les dossiers de visas (surtout les investisseurs et leurs regroupements familiaux). Cette institution a succédé au Guichet Unique pour le Développement Economique (GUIDE) qui a instruit les dossiers de visas entre 2001 et 2007. Toutefois c'est le Ministère de l'Intérieur (MI) qui délivre les visas de long séjour de type économique

*** Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) délivre les visas diplomatiques et les visas de service ou de courtoisie (cette base de données est informatisée depuis 2010).

Afin de générer des tableaux statistiques sur les migrations internationales et la population étrangère à partir de ces données, nous avons retenu la méthodologie suivante. Pour chaque personne, on dispose de la date de première entrée qui correspondant à la délivrance du premier permis. Le stock de la population étrangère au 1^{er} janvier 2007 comprend tous les étrangers possédant un permis de résidence en cours de validité à cette date. Toutefois, il est fort probable que ce chiffre sous-estime l'importance de la population étrangère résidant à Madagascar au 1^{er} janvier 2007. Plus précisément, il n'est pas certain que tous les étrangers ayant un permis en cours de validité à cette date soient repris, et notamment les étrangers dont le dernier permis fût délivré avant le 1^{er} janvier 2007, mais dont la période de validité chevauche celle de l'analyse³².

Les critères permettant d'appréhender le stock de la population étrangère et le flux des migrants de nationalité étrangère à partir de la base de données des permis de séjour sont les suivants :

- *Le flux des personnes étrangères immigrant pendant une année donnée (entre 2007 et 2012) :* nombre de personnes dont la date de première entrée est comprise dans l'année considérée. Une définition plus restrictive des immigrants est celle du nombre de premiers permis attribués. La différence par rapport au chiffre des nouveaux arrivés de l'année s'explique par le fait que des personnes sont déclarées être rentrées à Madagascar pendant une année donnée mais

32 Ceux-ci pourraient a priori ne pas être inclus dans la base de données car ils n'ont pas eu de permis renouvelé pendant la période d'observation. C'est notamment le cas de ceux ayant un permis permanent et qui ne nécessitent pas de renouvellement de ce permis, par la suite.

n'ont pas fait l'objet de la délivrance d'un premier permis au cours de cette année. Ceci ne peut s'expliquer par le délai d'un mois avant l'attribution de ce premier permis.

- *Le flux des personnes étrangères émigrant pendant une année donnée* (entre 2007 et 2012) : nombre de personnes dont la date d'expiration du permis est comprise dans l'année considérée et que le permis n'a pas été renouvelé (dernier permis attribué).
- *Le stock de la population étrangère au 1^{er} janvier de chaque année entre 2008 et 2013* est défini par les personnes dont la date de délivrance du premier permis est antérieure à cette date et la date d'expiration du dernier permis est, quant à elle, postérieure.

Des tentatives ont été faites pour extraire des données statistiques à partir d'autres bases de données administratives, telles que celles couvrant le passage des frontières et le fichier électoral. Malheureusement, elles n'ont pu aboutir dans les délais impartis³³. Elles devraient néanmoins être considérées pour les versions ultérieures de ce Profil Migratoire.

Enfin, nous avons eu la possibilité de produire des tableaux statistiques détaillés caractérisant la population de nationalité française résidant à Madagascar et inscrite sur les registres consulaires. L'intérêt plus particulier de ces données consiste en la possibilité de croiser les informations sur le pays de naissance et la seconde nationalité éventuelle des personnes enregistrées. Toutefois, le taux de couverture de cette base de données est difficile à établir et, selon les estimations faite par le Consulat de France, on peut estimer qu'un quart du nombre de ressortissants français n'y sont pas inscrits.

Les bases de données internationales

Lorsque les données relatives aux migrations internationales manquent à l'échelle nationale, on peut se tourner vers les bases de données internationales. Ces données se classent en deux groupes, les données brutes, d'une part, les indicateurs, d'autre part. Ces derniers sont calculés à partir des données brutes qui ne sont pas nécessairement disponibles. Les données brutes sont généralement rassemblées à partir des données nationales des différents pays ou estimées par le biais de modèles lorsque celles-ci font défaut. Le recours à des modèles est rendu nécessaire pour estimer les données manquantes afin de pouvoir proposer des chiffres pour l'ensemble des pays de la planète et calculer de la sorte des totaux par entités géographiques.

Les données des bases de données internationales concernant un pays donné peuvent différer de celles produites par le pays en question pour des raisons diverses qu'il n'est pas toujours aisé de comprendre. Toutefois, elles deviennent très utiles lorsqu'il s'agit de rassembler des données plus difficiles à cerner, car elles concernent l'émigration et la diaspora, deux domaines de statistiques que les outils traditionnels ne peuvent pas appréhender. Ainsi, les bases de données internationales permettent de dénombrer les flux d'émigrations à partir des chiffres d'immigrations dans les pays d'accueil, mais aussi d'appréhender les caractéristiques de la diaspora définies sur la base du critère de nationalité ou du pays de naissance. Elles sont également utiles pour estimer les transferts de fonds faits par les migrants au profit de leur pays d'origine ainsi que pour dénombrer à travers le monde les réfugiés et demandeurs d'asile originaires du pays concerné.

33 La DRCIE/MSI nous a refusé l'accès au logiciel de traitement de leurs données aux frontières, mais nous a permis de consulter les données déjà extraites par la PAF.

Les principales bases de données des institutions internationales auxquelles il convient d'avoir recours sont les suivantes :

1. La DSNU (Division des Statistiques des Nations Unies, New York) collecte des données sur les flux de migration internationale et les stocks de migrants dans tous les pays du monde. Ces données sont regroupées dans une base de données unique dénommée UNdata accessible sur le site internet <http://data.un.org/>. Afin de présenter une vue d'ensemble de la migration à l'échelle planétaire, les Nations Unies prépare annuellement un ensemble d'estimations sur les stocks de migrants, soit à partir des données fournies par les instituts de statistique des pays concernés, soit en ayant recours à des modèles.
2. La DPNU (Division de la Population de l'Organisation des Nations Unies, New York) publie un tableau annuel de synthèse intitulé « *International Migration 2013 Wall Chart* » qui est accessible à l'adresse internet suivante : esa.un.org/unmigration/wallchart2013.htm.
3. Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement, New York) publie chaque année, le Rapport sur le Développement Humain qui inclut une mine d'informations statistiques sur différents aspects du développement humain. Toutes ces données sont disponibles et peuvent être téléchargées à l'adresse internet suivante : hdr.undp.org.
4. L'OIT (Organisation Internationale du Travail, Genève) rassemble et analyse un ensemble de statistiques sur la migration de travail pour tous les pays du monde. Cette base de donnée est accessible à l'adresse internet suivante : <http://laborsta.ilo.org>.
5. Le UNHCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Genève) rassemble et analyse également un éventail de statistique concernant l'asile, les réfugiés et les personnes déplacées dans tous les pays du monde. Cette base de données est accessible à l'adresse internet suivante : <http://popstats.unhcr.org>.
6. La Banque mondiale (Washington) s'intéresse plus particulièrement aux remises de fonds envoyées par les migrants dans leur pays d'origine et produit une panoplie d'indicateurs de développement. La base de données dénommée *Global Bilateral Migration Database* (GBMD) comprend des données croisant les stocks de migrants par pays d'origine et pays d'accueil des migrants. Elle est accessible à l'adresse internet suivante data.worldbank.org/data-catalog/global-bilateral-migration-database. Les remises de fond des migrants peuvent être trouvées sur le site *Migration and Remittances Factbook 2011* à l'adresse suivante : econ.worldbank.org.
7. EUROSTAT (Office statistique de l'Union Européenne, Luxembourg) collecte un ensemble de données sur la plupart des pays européens membres de l'Espace Economique Européen et autres candidats à l'entrée dans l'Union Européenne. Elle est accessible à l'adresse internet suivante :

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/population/data/database>

On y trouve plus spécifiquement les données statistiques suivantes :

- Les données relatives à la migration et à la citoyenneté, y compris les informations sur la population, ventilées par nationalité et par pays de naissance, sur les flux migratoires par nationalité, pays de naissance et précédent/prochain pays de résidence, ainsi que sur l'acquisition de nationalité ;
- Les permis de séjour octroyés à des ressortissants d'Etats non membres de l'Union européenne, ventilés par nationalité, durée de validité et motifs d'octroi ;

- Les statistiques sur l’asile, y compris les données sur les demandeurs d’asile, les décisions prises au premier stade de la procédure de demande d’asile et à l’issue de celle-ci, et la reprise ou la prise en charge des demandeurs d’asile («statistiques de Dublin») ;
 - Les statistiques sur la mise en œuvre de la législation relative à l’immigration, qui fournissent des données sur les ressortissants d’Etats non membres de l’Union européenne qui se sont vu refuser l’accès au territoire de l’Union aux frontières extérieures de celle-ci ou étaient présents illégalement, et sur les rapatriements de ressortissants d’Etats non membres de l’Union dont la présence n’était pas autorisée.
8. L’OCDE (Organisation de coopération et développement économique, Paris) met également à la disposition du public une base de données concernant les immigrants dans les différents pays membres et celle-ci est accessible à l’adresse internet suivante :
- <http://www.oecd.org/els/mig/oecdmigrationdatabases.htm>. La base de données dénommée (DIOC-E) inclut aussi des données sur 68 pays qui ne sont pas membres de l’OCDE et au nombre desquels on trouve les Comores, Maurice et Seychelles.

Annexe 4 : Méthodologie utilisée pour estimer le taux de migration nette de chacun des 22 régions

Les responsables de chacune des régions ont fourni des estimations du chiffre de la population de leur région et ce, sur la base des rapports annuels des chefs de districts. Pour chaque région, le chiffre le plus récent a été retenu dans le tableau 29 ci-dessous (colonne A), en prenant soin d'écartier de l'analyse les estimations qui nous sont apparues comme étant non fiables. Les estimations obtenues de la sorte ont été confrontées à celles faites à partir des projections de l'INSTAT pour l'année 2012 (colonne B dans le tableau ci dessous).

Le rapport entre les deux estimations précédentes est présenté en colonne C de ce même tableau. Les chiffres proposés par les responsables des régions est, pour l'ensemble de Madagascar, de 20,5 % supérieur par rapport à celui de l'INSTAT. Le chiffre proposé par les régions n'est inférieur aux prévisions de l'INSTAT que pour la région d'Ihorombe. Même si on peut supposer une certaine tendance à exagérer leurs chiffres de la part des responsables des régions, il nous a paru important de prendre en compte ces estimations car elles ont été produites à partir de données récentes collectées sur le terrain. En outre, elles incluent les importants mouvements migratoires internes qui ont eu lieu depuis 1993, éléments qui n'ont pas été considérés dans les projections de l'INSTAT. Ce faisant, les chiffres estimés par les responsables des régions seront à la base du calcul de la croissance migratoire de chacune d'entre elles.

La méthodologie retenue pour calculer le taux annuel de migration nette des régions est la suivante. Tout d'abord, le taux annuel de croissance de la population entre 1993 et 2012 est calculé en considérant les chiffres avancé par les régions en 2012 et ceux du recensement de l'INSTAT en 1993. Il s'obtient en prenant la racine 19e (car il y a 19 années entre 1993 et 2012) du rapport entre les populations estimées par les régions en 2012 (colonne A) et la population de ces régions au recensement de 1993 (colonne C). Le taux de croissance correspond au résultat de ce calcul diminué d'une unité et exprimé en pourcent (colonne D). A l'échelle nationale, ce taux de croissance annuelle est de 3,99 %, ce qui correspondant bien à un doublement de la population en moins de 20 ans.

Ce taux de croissance est la somme de la croissance naturelle, déterminée par la différence entre les naissances et les décès, et la croissance migratoire correspondant à la différence entre les immigrations et les émigrations par rapport à chaque région. En considérant un taux brut de mortalité moyen pour la période de 10 décès pour mille habitants ou 1 %, cela donne un taux brut de natalité de 49,9 naissances pour mille habitants si l'on suppose que l'impact des migrations internationales est négligeable. Ce dernier taux peut être comparé avec l'indice synthétique de fécondité estimé en moyenne pour la période considérée à 5,3 enfants par femme. Le taux de mortalité infantile et juvénile, de 0 à 5 ans, pour l'ensemble de la population de Madagascar est estimé à 83 décès pour mille naissances. De la sorte, le taux de mortalité peut être décomposé en un taux de mortalité jusque 5 ans de $49,9 \times 0,083$, soit 4,14 et un taux de mortalité à partir de 5 ans équivalant à la différence entre 10,0 et 4,14, soit 5,86 pour mille. Les données spécifiques dont on dispose à l'échelle régionale, à partir de la dernière enquête EPM 2010, sont l'indice de fécondité et le taux de mortalité infantile et juvénile. En faisant l'hypothèse d'un ratio constant entre l'indice de fécondité et le taux brut de natalité, et en considérant que le taux de mortalité à partir de 5 ans est similaire pour toutes les régions, on peut calculer l'accroissement naturel spécifique à chacune. Par différence entre l'accroissement total calculé entre 1993 et 2012 et cet accroissement naturel, on en déduit l'accroissement migratoire annuel moyen pour la période concernée (colonne E), accroissement supposé nul à l'échelle nationale étant donné que les migrations internationales sont négligeables.

Tableau 29 : Estimation du chiffre de population des régions selon les estimations faites par les responsables régionaux (colonne A) et les projections de l'INSTAT (colonne B). Calcul du bilan migratoire des régions (taux annuel de migration nette pour la période 1993 à 2012)

	Régions 2012	INSTAT (estimation) 2012	Comparaison Région/ INSTAT	Recensement INSTAT 1993	Croissance annuelle moyenne (%)	Taux annuel de migration nette (%)
	A	B	A/B	C	D	E
Alaotra Mangoro	1 251 206	1 002 593	1,248	611 954	3,84	-0,39
Aoron'i Mania	927 040	697 959	1,328	472 677	3,61	-1,56
Analamanga	4 106 804	3 268 856	1,256	1 754 749	4,58	1,80
Analanjirifo	1 225 000	1 010 422	1,212	600 138	3,83	-0,09
Androy	863 832	716 414	1,206	346 695	4,92	-0,63
Anosy	657 254	655 769	1,002	396 016	2,70	-1,79
Atsimo Andrefana	1 399 177	1 285 324	1,089	741 243	3,40	-1,97
Atsimo Atsinanana	974 545	877 249	1,111	423 757	4,48	-0,68
Atsinanana	1 622 034	1 240 348	1,308	778 630	3,94	1,57
Betsiboka	399 960	286 515	1,396	169 770	4,61	0,75
Boeny	986 425	780 586	1,264	390 138	5,00	1,36
Bongolava	616 150	446 451	1,380	234 531	5,22	2,01
Diana	902 785	683 311	1,321	358 374	4,98	1,93
Haute Matsiatra	1 374 000	1 170 558	1,174	769 882	3,10	-2,29
Ihorombe	295 920	304 853	0,971	129 136	4,46	-0,42
Itasy	909 543	715 341	1,271	461 697	3,63	-1,03
Melaky	381 497	282 682	1,350	126 054	6,00	2,01
Menabe	582 421	577 978	1,008	284 447	3,84	-0,11
Sava	957 394	957 394	1,000	594 091	2,54	-1,24
Sofia	1 630 703	1 217 269	1,340	675 588	4,75	1,06
Vakinankaratra	2 143 046	1 760 261	1,217	1 141 598	3,37	-1,12
Vatovavy Fitovinany	1 481 349	1 382 647	1,071	748 682	3,66	-1,24
MADAGASCAR	25 688 085	21 320 775	1,205	12 209 846	3,99	0,00

Sources : Rapports régionaux, INSTAT et calculs des auteurs (voir l'explication dans le texte ci-dessus).

Annexe 5 : Les flux migratoires internes les plus importants selon les enquêtes faites auprès des représentants des 22 régions

Selon la région d'arrivée :

- La région Alaotra Mangoro connaît un afflux d'environ 20 000 migrants saisonnier qui répondent aux besoins de la riziculture en période de culture et de récolte. Les migrants viennent plutôt des hauts plateaux : Amoron'i Mania, Haute Matsiatra et Vakinankaratra.
- Quatre régions accueillent des migrations agricoles organisées par l'Etat et/ou par les sociétés civiles et ONGs : Bongolava, Haute Matsiatra, Vakinankaratra et Ihorombe. La région de Bongolava connaît le plus important volume de migration organisée depuis les années 70.
- Les régions accueillant les grand projets miniers, Alaotra Mangoro, Anosy, Boeny sont devenus des destinations de la majorité des migrants des autres régions.
- La région Atsimo Andrefana connaît aussi une venue massive des migrants de la région Androy pour la culture du maïs sur brûlis ainsi que pour être tireur les pousse-pousse dans la ville de Tuléar, chef lieu de la région Atsimo Andrefana.
- Les régions ex-chef lieux de province (Analamanga, Haute Matsiatra, Atsinanana, Atsimo Andrefana, Diana, Boeny) ainsi que la région de Vakinankaratra accueillent les étudiants, surtout universitaire, des autres régions.
- La région d'Ihorombe connaît un afflux massif des exploitants de saphir que la ville d'Ilakaka en est née.
- La région Analamanga, en tant que capitale de Madagascar, connaît une arrivée non moindre des gens de différentes régions pour divers motifs.
- La région Melaky accueille les « Vezo », pêcheurs traditionnelle migrants de la région Atsimo Andrefana et qui ont déjà un quartier dans la région d'accueil.

Selon la région de départ :

- La région Androy et Atsimo Atsinanana sont les plus connus comme fournisseurs de migrants pour toutes les autres régions.
- Les régions d'Analamanga, Androy, Atsimo Atsinanana, Haute Matsiatra, Itasy et Vatovavy Fitovinany sont les principales régions fournisseurs de migrants travaillant dans le secteur agricole.
- Les régions des haut plateaux : Analamanga, Vakinankaratra et Amoron'i Mania sont les régions fournisseurs de commerçant dans la totalité des régions de Madagascar.
- Les gens des régions d'Ihorombe, Androy et Atsimo Atsinanana sont connus dans la migration pour l'élevage de zébu.
- Régions fournisseur de main d'œuvre domestique pour la capitale : Vakinankaratra et Amoron'i Mania.

Annexe 6 : Informations collectées auprès des responsables des 22 régions afin de caractériser la situation spécifique de leur région par rapport à la migration

Régions	Agriculture	Élevage (bovin)	Mines	Existence de forêts	Zone côtière	Zone accueil	Zone départ	Accueil migration organisée	Immigration étrangères	Activités immigrant: commerce	Activités immigrant: agriculture	Activités immigrant: élevage	Activités immigrant: pêche maritime	Activités immigrant: mines	Emig internationale	Projets existants	Projets à venir	Ports	Aéroport intl
Alaoatra Mangoro	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	non	oui	oui	oui	non	oui	non	Sheritt	Mines et tourisme	non	non	
Amoron'i Mania	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	non	oui	n.d.	n.d.	non	non	
Analamanga	oui	non	non	non	non	oui	oui	non	oui	oui	non	non	non	oui	n.d.	n.d.	non	oui	
Analanjirofo	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	non	non	oui	oui	n.d.	n.d.	oui	non
Androy	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	non	non	oui	oui	non	Aide humanitaire	n.d.	non	non
Anosy	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	QMM	Tourisme, PIC	oui	oui
Atsimo Andrefana	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	n.d.	Toliara sands (ilménite)	oui	oui
Atsimo Atsinanana	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	non	non	non	non	oui	non	n.d.	n.d.	non	non
Atsinanana	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui	non	Sheritt	n.d.	oui	non
Betsiboka	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	non	oui	non	oui	oui	non	oui	non	n.d.	n.d.	non	non
Boeny	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	société industrielles	gisement de fer Soalala	oui	oui
Bongolava	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	n.d.	n.d.	non	non
Diana	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	non	non	oui	non	n.d.	n.d.	oui	oui
Haute Matsiatra	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	oui	oui	n.d.	n.d.	non	non
Ihorombe	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	Agro-business	Pétrole	non	non
Itasy	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	non	non	non	non	oui	non	n.d.	n.d.	non	non
Melaky	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	Prospection pétrolière	Prospection pétrolière	non	non
Menabe	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	Pêche et industrie sucrière	n.d.	oui	non
Sava	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	n/a	n/a	oui	non
Sofia	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	non	Reboisement industriel, complexe hôtelier 5 étoiles	Culture à grande échelle de Jatropha, industrie agro-alimentaire	oui	non
Vakinankaratra	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	Secteur agro-alimentaire	Tourisme, secteur agro alimentaire, production d'énergie	non	non
Vatovavy Fitovinany	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	non	non	non	oui	non	n.d.	n.d.	non	non

Annexe 7 : Indicateurs pris en compte dans l'analyse exploratoire des taux d'accroissement migratoire des régions

Régions	Taux de croissance annuelle entre 1993 et 2012 (%)	Taux de migration nette estimée entre 1993 et 2012 (%)	Densité de la population en 1993 (recensement INSTAT)	Densité de la population en 2012 (estimation des régions)
Alaoatra Mangoro	3,84	-0,39	19,2	39,2
Amoron'i Mania	3,61	-1,56	29,3	57,4
Analamanga	4,58	1,80	103,8	233,0
Analanjirifo	3,83	-0,09	27,4	55,9
Androy	4,92	-0,63	17,9	44,7
Anosy	2,70	-1,79	15,4	25,5
Atsimo Andrefana	3,40	-1,97	11,2	21,1
Atsimo Atsinanana	4,48	-0,68	22,5	51,7
Atsinanana	3,94	1,57	35,5	74,0
Betsiboka	4,61	0,75	5,7	13,3
Boeny	5,00	1,36	12,6	31,8
Bongolava	5,22	2,01	14,1	36,9
Diana	4,98	1,93	18,6	46,9
Haute Matsiatra	3,10	-2,29	36,5	65,2
Ihorombe	4,46	-0,42	4,9	11,2
Itasy	3,63	-1,03	66,0	130,1
Melaky	6,00	2,01	3,2	9,8
Menabe	3,84	-0,11	6,2	12,6
Sava	2,54	-1,24	23,3	37,5
Sofia	4,75	1,06	13,5	32,5
Vakinankaratra	3,37	-1,12	68,8	129,1
Vatovavy Fitovinany	3,66	-1,24	38,2	75,6
MADAGASCAR	3,99	0,00	20,8	41,9

Annexe 7 (suite)

Régions	Altitude du chef-lieu de la région	Pluviométrie	% de superficie par les cultures de subsistance (moyenne 2005-2008)	% de réduction des forêts naturelles entre 1990 et 2005	Nombre moyen de bovins par habitant (Statistiques agricoles 2008)	% de personnes touchées par une catastrophe d'origine naturelle pour 1000 habitants EDS 2008
Alaotra Mangoro	765	1 091	3,3	16,4	35	55,0
Amoron'i Mania	1 295	1 556	4,7	39,2	37	66,0
Analamanga	1 310	1 365	5,5	28,0	11	19,8
Analanjirifo	13	2 000	4,6	9,2	15	82,9
Androy	135	536	3,7	9,3	157	87,2
Anosy	90	1 500	2,4	10,8	112	42,0
Atsimo Andrefana	9	100	2,5	25,2	116	29,4
Atsimo Atsinanana	5	1 972	4,5	16,3	37	82,7
Atsinanana	6	3 168	5,7	21,3	9	78,9
Betsiboka	64	1 800	1,4	9,5	138	35,2
Boeny	244	1 564	2,6	11,5	116	21,7
Bongolava	900	1 496	5,7	0,3	93	4,5
Diana	40	1 197	2,6	11,4	75	43,3
Haute Matsiatra	1 106	1 074	4,2	25,3	33	47,3
Ihorombe	1 295	848	1,0	16,9	267	89,5
Itasy	1 330	1 353	12,0	93,0	40	36,6
Melaky	27	900	1,1	6,8	339	37,6
Menabe	8	780	2,2	8,7	106	69,0
Sava	5	2 600	3,6	8,2	44	24,1
Sofia	15	1 500	2,7	12,5	63	86,1
Vakinankaratra	1 540	1 331	8,0	69,8	27	56,5
Vatovavy Fitovinany	30	2 104	9,7	34,9	17	46,0
MADAGASCAR	-	-	2,8	13,5	486	49,6

Annexe 7 (suite)

Régions	Proportion de la population urbaine (%) EPM 2005	Taux d'activité (pour 1000) EPM 2010	Taux de chômage (pour 1000)	Taux de sous emploi (inadéquat ; pour 1000) EPM 2010	Taux de sous emploi (temps ; pour 1000) EPM 2010	Taille moyenne des ménages EPM 2010	% de ménages agricoles EPM 2010
Alaoatra Mangoro	16,3	624	30	435	492	47	77,3
Amoron'i Mania	10,3	613	12	435	254	49	93,9
Analamanga	31,5	658	53	402	195	44	55,8
Analanjirifo	18,2	593	29	312	299	44	89,0
Androy	26,2	678	33	643	383	57	93,5
Anosy	13,1	742	34	330	296	49	77,0
Atsimo Andrefana	26,6	653	48	571	157	48	54,9
Atsimo Atsinanana	10,3	580	6	500	192	58	93,5
Atsinanana	22,7	585	78	328	171	44	78,7
Betsiboka	16,6	657	42	511	307	54	85,6
Boeny	32,2	766	31	369	205	49	80,5
Bongolava	14,2	681	17	335	337	48	88,8
Diana	34,5	585	74	329	254	36	68,1
Haute Matsiatra	16,7	591	43	459	339	56	88,0
Ihorombe	22,6	555	86	359	268	45	77,4
Itasy	10,0	623	37	564	301	56	96,5
Melaky	30,5	673	22	349	163	50	88,2
Menabe	30,1	670	23	364	220	48	84,2
Sava	11,1	581	47	286	450	43	93,7
Sofia	11,0	650	58	365	297	47	88,2
Vakinankaratra	19,7	709	16	448	297	51	93,9
Vatovavy Fitovinany	11,7	578	18	686	299	56	87,2
MADAGASCAR	26,0	637	38	422	255	48	8,6

Annexe 7 (suite)

Régions	Revenu salarial moyen par habitant en milliers d'Ariary EPM 2010	Revenu non agricole moyen en milliers d'Ariary EPM 2010	Consommation moyenne annuelle par habitant en milliers d'Ariary EPM 2010	Indice de pauvreté (ratio en pour mille) EPM 2010	Indice de pauvreté (intensité en pour mille) EPM 2010
Alaotra Mangoro	1 084	946	496	682	250
Amoron'i Mania	1 204	581	346	852	376
Analamanga	1 586	1 478	627	545	182
Analanjirifo	1 343	868	337	835	419
Androy	1 139	483	198	944	609
Anosy	1 504	460	321	835	437
Atsimo Andrefana	1 023	1 124	336	821	433
Atsimo Atsinanana	1 301	631	244	945	512
Atsinanana	1 611	690	343	821	412
Betsiboka	1 116	630	351	822	367
Boeny	1 543	981	519	626	237
Bongolava	1 217	1 965	418	768	290
Diana	1 668	1 434	560	544	208
Haute Matsiatra	1 367	642	327	747	433
Ihorombe	1 572	2 034	347	807	366
Itasy	896	834	382	799	313
Melaky	1 287	1 341	370	802	341
Menabe	1 416	1 642	308	642	246
Sava	1 497	856	397	749	331
Sofia	1 364	1 570	440	715	261
Vakinankaratra	1 047	963	443	758	295
Vatovavy Fitovinany	997	1 150	278	900	464
MADAGASCAR	1 388	1 044	404	765	349

Annexe 7 (suite)

Régions	Taux d'alphabétisation (%) EPM 2010	Indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) EDS 2008	Mortalité infantile et juvénile (0-5 ans) pour 1000 naissances EDS 2008	Indice de fécondité (nombre moyen d'enfants survivant à 5 ans) (*)	Indice de développement humain en 2008 (INSTAT)
Alaoatra Mangoro	80,8	5,0	74	4,6	551
Amoron'i Mania	81,0	6,1	92	5,5	479
Analamanga	93,6	3,4	48	3,2	628
Analanjirifo	62,9	4,6	58	4,3	509
Androy	39,0	6,4	77	5,9	393
Anosy	35,1	5,5	112	4,9	466
Atsimo Andrefana	50,4	6,2	76	5,7	425
Atsimo Atsinanana	42,5	6,3	122	5,5	406
Atsinanana	75,2	3,0	53	2,8	510
Betsiboka	69,5	4,7	89	4,3	486
Boeny	71,4	4,5	96	4,1	580
Bongolava	82,9	3,8	41	3,6	581
Diana	73,2	3,7	55	3,5	575
Haute Matsiatra	75,5	6,4	103	5,7	480
Ihorombe	65,7	5,9	109	5,3	416
Itasy	83,9	5,5	82	5,1	586
Melaky	48,7	4,7	64	4,4	474
Menabe	62,3	4,8	90	4,4	511
Sava	77,4	4,5	67	4,2	561
Sofia	64,5	4,4	65	4,1	499
Vakinankaratra	81,5	5,3	79	4,9	549
Vatovavy Fitovinany	68,5	6,5	188	5,3	405
MADAGASCAR	71,4	5,5	72	5,1	483

(*) Le nombre moyen d'enfants survivant à 5 ans a été calculé par les auteurs en appliquant le taux de mortalité infantile et juvénile au nombre moyen d'enfants par femme.

Annexe 8 : Tableaux statistiques

La population de Madagascar

Tableau 30. Distribution relative de la population par groupes d'âges aux recensements de 1975, 1993, 1966 et 2009 sur la base des résultats des enquêtes démographiques et EDSMD-IV

	1966 (enquête démographique)	1975 (recensement)	1993 (recensement)	2009 enquête EDSMD-IV
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
0-4	18,2	17,9	18,2	15,6
5-9	15,2	14,7	13,9	16,6
10-14	13,1	11,8	12,5	14,7
15-19	9,2	10,7	11,2	10,1
20-24	6,8	8,4	9,1	7,0
25-29	6,3	6,5	7,4	6,6
30-34	5,4	4,9	6,5	5,9
35-39	5,4	5,0	5,2	5,2
40-44	4,5	4,4	4,0	4,3
45-49	4,0	3,8	2,7	3,5
50-54	3,3	3,4	2,5	3,4
55-59	2,8	2,8	2,0	2,1
60-64	1,9	2,1	1,8	1,7
65-69	1,5	1,5	1,2	0,9
70+	2,2	2,1	1,8	1,9

Source: Calculs des auteurs sur la base des données de l'INSTAT.

Tableau 31. Population par âge et sexe au recensement de 1993 et en 2009 sur la base des résultats de l'enquête EDSMD-IV

	1993 (recensement)			2009 (EDSMD-IV)			Accroissement 1993-2009 (en %)
	Hommes	Femmes	Sex ratio*	Hommes	Femmes	Sex ratio*	
Total	6 082 740	6 156 174	99	9 712 356	9 888 824	98	60,2
0-4	1 126 000	1 101 500	102	1 545 800	1 519 800	102	37,6
5-9	856 700	844 500	101	1 662 500	1 598 800	104	91,7
10-14	771 100	758 800	102	1 477 700	1 411 300	105	88,8
15-19	673 100	697 600	96	981 900	996 800	99	44,4
20-24	538 500	575 200	94	680 600	700 700	97	24,0
25-29	440 600	465 100	95	612 500	690 800	89	43,9
30-34	391 600	403 900	97	563 900	602 000	94	46,6
35-39	318 200	318 200	100	486 100	542 800	90	61,7
40-44	244 700	244 800	100	408 300	434 300	94	72,1
45-49	159 100	171 400	93	340 300	355 300	96	110,5
50-54	146 900	159 100	92	291 700	365 100	80	114,6
55-59	122 400	122 400	100	213 900	207 200	103	72,0
60-64	110 200	110 100	100	175 000	167 800	104	55,6
65-69	73 400	73 500	100	87 500	98 700	89	26,8
70+	110 200	110 100	100	184 700	197 400	94	73,4

(*) Le sex ratio ou rapport de masculinité est exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes du même groupe d'âges.

Source: Calculs des auteurs sur la base des données de l'INSTAT.

La population active de Madagascar

Tableau 32. Evolution de la population d'âges actifs en 1966, 1975, 1993 et 2009

	1966 (enquête démographique)	1975 (recensement)	1993 (recensement)	2009 enquête EDSMD-IV
Population d'âges actifs ^a (15 ans et +)	3 316,1	4 226,8	6 780,4	10 385,2
Population d'âges actifs (15-64 ans)	3 086,1	3 950,9	6 413,2	9 816,9
Population âgée de 65 ans et +	230,0	275,9	367,2	568,3
Rapport de dépendance démographique : (0-14) + (65+) / (15-64)	100,9	92,3	90,8	99,7
Rapport de dépendance des enfants : (0-14) / (15-64)	93,5	85,4	85,1	93,9
Rapport de dépendance des séniors : (65+) / (15-64)	7,5	6,9	5,7	5,8
Rapport de soutien des séniors : (65+)/ (40-64)	22,5	21,8	23,1	19,2
Population d'âges actifs (15-39 ans)	2 061,8	2 698,8	4 822,1	6 858,1
Population d'âges actifs (40-64 ans)	1 024,3	1 252,0	1 591,1	2 958,8
Indice caractérisant la structure par âge de la population en âges actifs^b	0,50	0,46	0,33	0,43
Population de 5 à 14 ans	1 754,7	2 014,5	3 231,1	6 150,3
Population de 55 à 64 ans	291,6	372,6	465,1	763,9
Indice de pression démographique sur le marché de l'emploi^c	6,02	5,41	6,95	8,05
Femmes d'âges actifs (15-39 ans)	1 158,4	1 399,4	2 460,0	3 533,1
Femmes d'âges actifs (40-64 ans)	527,7	608,8	807,8	1 529,7
Rapport de féminité pour personnes âgées de 15 à 39 ans^d	128	108	104	106
Rapport de féminité pour personnes âgées de 40 à 64 ans^d	106	94	103	107

a) La population d'âges actifs comprend toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans inclus selon la définition des Nations Unies.

b) Nombre de personnes âgées de 40 à 64 ans inclus rapporté au nombre de celles âgées de 15 à 39 ans inclus.

c) Nombre de personnes âgées de 5 à 14 ans inclus rapporté au nombre de celles âgées de 55 à 64 ans inclus.

d) Nombres de femmes âgées de 15 ou 39 ans ou 40 à 64 ans pour 100 hommes des mêmes groupes d'âges.

Source: Calculs des auteurs sur la base des données de l'INSTAT.

Tableau 33. Population active en 1993, au recensement et en 2001, 2005 et 2010 sur la base de l'enquête périodique des ménages (EPM)

	1993 (recensement)	2001 (EPM)	2005 (EPM)	2010 (EPM)
Taux d'activité (%)	63,9	66,5	64,6	63,7
Taux d'activité % (âgés 15 ans et plus en 2005 et 2010 seulement) (%)	n.d.	n.d.	88,0	90,2
Taux d'activité des femmes (%)	50,5	63,6	64,0	62,4
Taux de chômage (%)	0,8	3,6	2,8	3,8
Taux de chômage des hommes (%)	0,9	3,0	2,0	2,9
Taux de chômage des femmes (%)	0,7	4,3	3,6	4,8
Taux de chômage chez les universitaires (%)	n.d.	9,2	8,4	8,0
Taux de sous-emploi dû à la durée du travail	n.d.	22	25	25
Taux de sous-emploi dû à l'inadéquation du travail	n.d.	34	42	42

Source: Calculs des auteurs sur la base des données de l'INSTAT.

Tableau 34. Répartition de la population active par branche d'activité en 1993 (recensement), 2001 (EPM) et 2010 (EPM) (en pourcent)

Branche d'activité	1993 (recensement)	2001 (EPM)	2005 (EPM)	2010 (EPM)
Agriculture	81,3	75,6	82,0	80,5
Industrie alimentaire	0,6	1,0	0,2	0,3
Industrie Textile	1,6	2,4	0,8	1,1
Construction	0,8	1,0	1,2	1,2
Autre industries	2,9	2,7	1,3	2
Commerce	3,7	5,9	4,9	6,9
Transport	1,3	1,7	0,8	1
Santé privée	0,4	0,2	0,1	0,2
Education privée	1,3	0,9	0,5	0,5
Administration publique	1,3	2,6	2,1	2,4
Autres services	4,8	6,0	6,1	3,9
Total	100	100	100	100

Source: Calculs des auteurs sur la base des données de l'INSTAT.

Tableau 35. Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle en 2001, 2005 et 2010 selon les résultats de l'enquête périodique des ménages (EPM)

	2001 (EPM)	2005 (EPM)	2010 (EMP)
Cadres supérieurs ou moyens	2,8	1,3	1,6
Employés et ouvriers qualifiés	10,6	4,6	3,1
Main d'œuvre sans qualification	3,8	7,6	4,6
Indépendants ou patrons	40,8	34,2	43,8
Aides familiales	42,0	52,3	46,7
Autres	0,0	0,1	0,5
Total	100	100	100

Source: Calculs des auteurs sur la base des données de l'INSTAT.

Tableau 36. Répartition de la population par niveau d'éducation en 2001, 2005 et 2010, selon l'enquête sur les ménages (EPM)

<i>Répartition de la population d'âges actifs (il s'agit de ceux âgés de 5 ans et plus selon la définition retenue dans les enquêtes sur les ménages).</i>						
	Sexe	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
2001	Total	48,0	41,9	8,3	1,8	100,0
	Hommes	46,2	42,4	9,2	2,2	100,0
	Femmes	49,7	41,5	7,4	1,4	100,0
2005	Total	33,8	52,6	11,2	2,4	100,0
	Hommes	32,0	53,6	11,4	3,0	100,0
2010	Femmes	35,7	51,4	11,1	1,8	100,0
	Total	37,0	51,3	9,6	2,1	100,0
<i>Répartition de la population économiquement active (à la fois employée et non-employée)</i>						
2001	Total	28,1	55,3	13,5	3,1	100,0
2010	Total	33,3	52,0	11,9	2,8	100,0
<i>Taux de sans emploi (part de la population non-employée dans la population économiquement active)</i>						
2001	Total	2,3	n.d.	n.d.	9,2	3,6
2005	Total	2,3	n.d.	n.d.	8,4	2,8
2010	Total	2,9	3,8	5,7	8,0	3,8
	Hommes	1,6	3,1	4,6	4,8	2,9
	Femmes	3,9	4,6	7,0	12,5	4,8

Source : INSTAT EPM 2001, 2005 et 2010.

La population étrangère à Madagascar

Tableau 37. Nombre de personnes ayant fait l'objet d'une décision administrative d'expulsion, d'interdiction d'entrée ou d'annulation de visa assortie d'une interdiction d'entrée pendant les années 2007 à 2012 par pays de nationalité

Pays de nationalité	Expulsion	Interdiction d'entrée	Annulation de visa + Interdiction d'entrée	Total
Française	5	41	18	64
Chinoise	4	15	7	26
Comorienne	1	17	4	22
Guinéenne	2	9	0	11
Sri Lankaise	0	11	0	11
Tunisienne	0	7	0	7
Pakistanaise	0	5	1	6
Camerounaise	0	5	0	5
Mauricienne	0	4	1	5
Russe	2	3	0	5
Seychelloise	0	5	0	5
Italienne	1	2	1	4
Belge	1	2	0	3
Indienne	0	3	0	3
Sud-africaine	0	2	1	3
Autres nationalités	7	11	2	20
Total	23	142	35	200

Source: MI /DIE.

Tableau 38. Résultats de l'enquête EPSTV99 sur le motif de présence et la nationalité des étrangers résidant à Madagascar selon leur statut d'activité (Razafindrakoto et Roubaud 1999)

	Statut d'activité				Répartition proportionnelle
	Salariés	Non salariés	Inactifs	Total	
<i>Motif de présence</i>					
Travail (salarié)	91,8	2,6	5,6	100,0	32,0
Naissance	17,3	67,7	15,0	100,0	30,7
Travail (investisseur)	7,2	85,0	7,8	100,0	13,9
Regroupement familial	21,0	25,2	53,8	100,0	9,2
Etudiant	0	2,6	97,4	100,0	8,9
Autres motifs	63,6	4,6	31,8	100,0	3,4
Tourisme	42,6	23,8	28,6	100,0	1,6
Retraité	25,0	0	75,0	100,0	0,3
Total	n.d.	n.d.	n.d.		100,0

Tableau 38 (suite). Résultats de l'enquête EPSTV99 sur le motif de présence et la nationalité des étrangers résidant à Madagascar selon leur statut d'activité (Razafindrakoto et Roubaud 1999)

	Statut d'activité				Répartition proportionnelle
	Salariés	Non salariés	Inactifs	Total	
<i>Nationalité</i>					
Français	40,0	31,0	21,6	n.d.	32,5
Chinois	25,6	16,7	10,1	n.d.	18,8
Indo-Pakistanaï	6,8	30,0	9,8	n.d.	15,9
Océan Indien	8,9	1,3	34,7	n.d.	12,0
Autres Européens	5,9	3,6	5,7	n.d.	5,0
Africains	1,7	2,7	5,7	n.d.	3,0
Autres	11,1	14,7	12,4	n.d.	12,8
Total	100,0	100,0	100,0		100,0

Tableau 39. Personnes inscrites sur les registres consulaires de la France à Madagascar, en 2010, selon leur seconde nationalité ou leur pays de naissance

	Seconde Nationalité	Pays de naissance
Aucune/France	8 913	5 685
Afrique du Sud	5	2
Algérie	2	114
Allemagne	8	28
Belgique	6	16
Chine	20	6
Comores	14	16
Côte d'Ivoire	10	23
Inde	217	28
Italie	16	22
Madagascar	9 408	12 503
Maroc	2	52
Maurice	34	40
Pakistan	52	14
Royaume-Uni	7	13
Sénégal	2	20
Suisse	18	24
Tunisie	2	30
Viet Nam	6	29
Autres /Inconnu	125	202
Total	18 867	18 867

Source: Consulat de France à Antananarivo, registre consulaire.

Tableau 40. Personnes inscrites sur les registres consulaires de la France à Madagascar en 2010, selon leur groupe d'âges, le sexe et leur groupe sur la base du pays de naissance et la seconde nationalité

Groupe d'âges	Français né à Madagascar	Franco-Malagasy né à Madagascar	Français né en France	Total femmes	Français né à Madagascar	Franco-Malagasy né à Madagascar	Français né en France	Total hommes	Sex ratio
0-4	336	257	110	758	333	261	109	755	99,6
5-9	371	448	234	1 143	375	441	225	1 138	99,6
10-14	244	516	191	1 065	223	526	186	1 022	96,0
15-19	123	397	94	699	124	372	96	680	97,3
20-24	50	204	53	343	45	251	53	388	113,1
25-29	50	200	107	400	38	167	95	340	85,0
30-34	60	322	93	512	42	174	141	397	77,5
35-39	64	365	113	600	72	245	221	595	99,2
40-44	72	380	141	653	92	285	240	684	104,7
45-49	74	327	88	565	96	237	282	695	123,0
50-54	70	292	95	507	89	252	268	680	134,1
55-59	53	279	76	438	82	266	298	718	163,9
60-64	47	182	81	342	63	158	374	670	195,9
65-69	43	147	49	264	59	131	288	546	206,8
70-74	38	125	52	237	54	104	171	362	152,7
75+	62	168	63	319	62	96	151	350	109,7
Total	1 757	4 611	1 640	8 847	1 849	3 966	3 198	10 020	113,3
0- 14	54,1 %	26,5 %	32,6 %	33,5 %	50,4 %	31,0 %	16,3 %	29,1 %	98,3
15 - 64	37,7 %	63,9 %	57,4 %	57,2 %	40,2 %	60,7 %	64,7 %	58,4 %	115,6
65 +	8,1 %	9,5 %	10,0 %	9,3 %	9,5 %	8,3 %	19,1 %	12,6 %	153,4

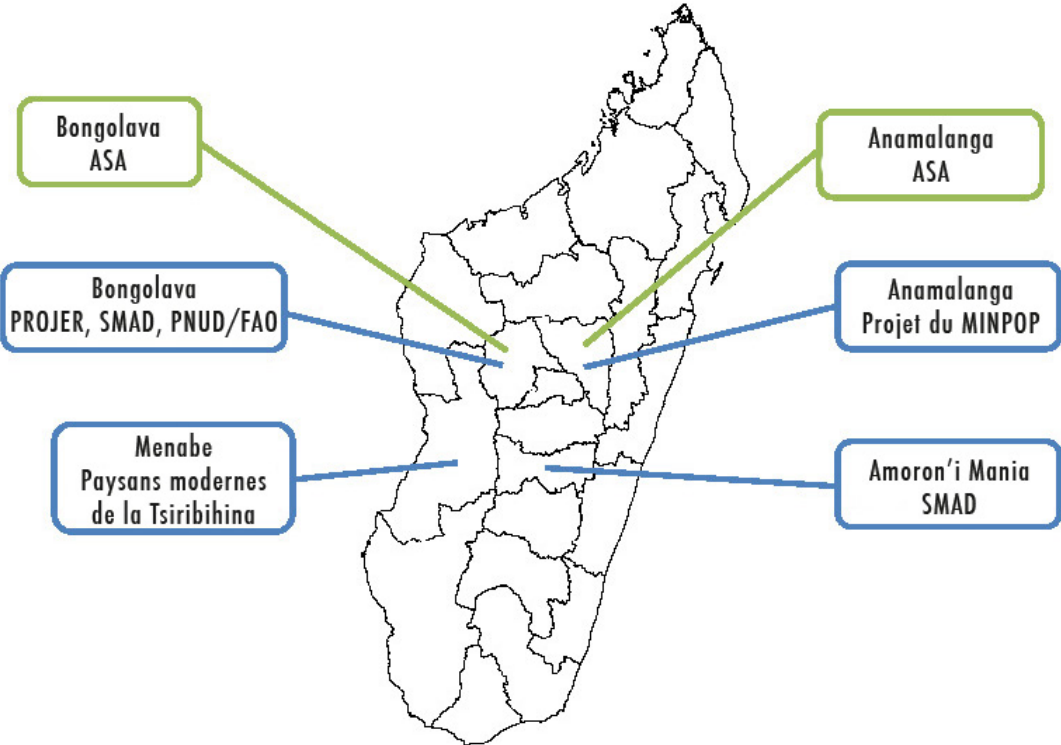
Source : Consulat de France à Antananarivo, registre consulaire.

Tableau 41. Personnes inscrites sur les registres consulaires de la France à Madagascar en 2010, selon le sexe et leur groupe sur la base du pays de naissance et la seconde nationalité. A. Répartition selon la période d'arrivée à Madagascar. B. Répartition sur les catégories socio-professionnelles

	TOTAL HOMMES ET FEMMES	Français né à Madagascar	Franco-Malagasy né à Madagascar	Franco-Malagasy né en France	Français nés en France	TOTAL HOMMES	Français né à Madagascar	Franco-Malagasy né à Madagascar	Franco-Malagasy né en France	Français nés en France	TOTAL FEMMES
A. Répartition selon la période d'arrivée à Madagascar											
Avant 1980	230	26	30	2	35	101	47	34	1	35	129
Entre 1980 et 1989	1 449	179	405	27	74	746	176	339	18	85	703
Entre 1990 et 1999	4 784	370	1301	113	301	2 227	439	1 231	127	586	2 557
Entre 2000 et 2009	12 404	1 182	2 875	244	1 230	5 773	1 187	2 362	260	2 492	6 631
Total	18 867	1 757	4 611	386	1 640	8 847	1 849	3 966	406	3 198	10 020
%arrivés depuis 2000	65,70%	67,30%	62,40%	63,20%	75,00%	65,30%	64,20%	59,60%	64,00%	77,90%	66,20%
B. Répartition selon les catégories socio-professionnelles											
Agriculteurs exploitants	6	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,20%	0,00%	0,00%	0,10%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 946	3,10%	5,30%	3,10%	4,50%	4,70%	16,60%	12,60%	8,40%	16,40%	15,30%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 269	1,40%	3,40%	6,20%	7,10%	3,90%	4,90%	6,60%	8,10%	14,90%	9,20%
Professions Intermédi- aires	897	2,20%	2,90%	2,30%	10,70%	4,20%	2,80%	4,10%	3,00%	8,40%	5,20%
Employés	719	1,00%	4,20%	3,10%	2,70%	3,20%	3,00%	6,10%	5,70%	2,90%	4,30%
Ouvriers	96	0,20%	0,20%	0,00%	0,10%	0,20%	0,50%	1,50%	0,20%	0,30%	0,80%
Retraités	1 095	1,30%	2,50%	1,30%	2,70%	2,20%	3,40%	4,60%	1,70%	17,90%	9,00%
Autres per- sonnes sans activité pro- fessionnelle	9 231	68,90%	65,00%	66,30%	47,80%	62,60%	44,80%	47,40%	54,90%	19,20%	36,80%
Inconnue	3 608	22,00%	16,50%	17,60%	24,40%	19,00%	24,00%	17,00%	18,00%	20,10%	19,20%
Total	18 867	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : Consulat de France à Antananarivo, registre consulaire.

Graphique 16. Carte de la localisation des principaux projets de migration à Madagascar (Ralandison et al. 2011)

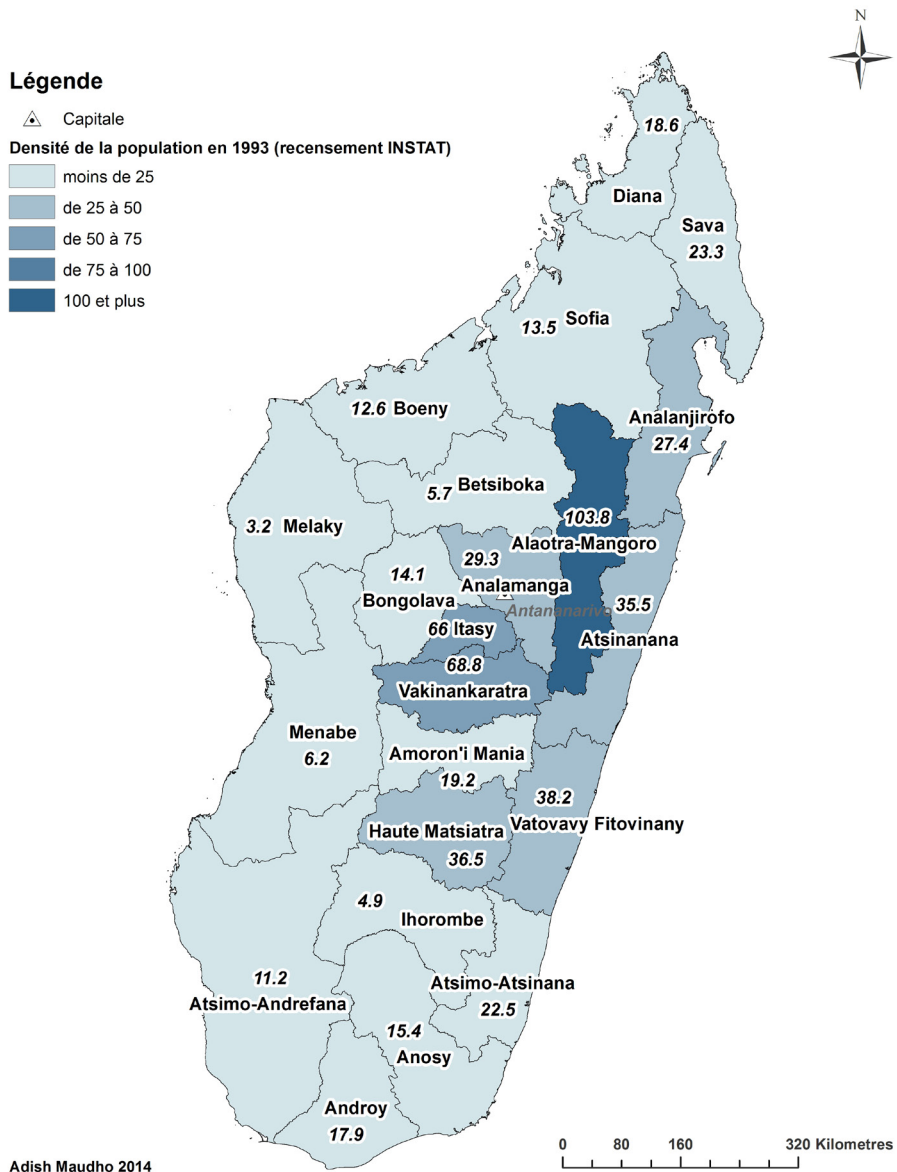


Légende

Projet du gouvernement malgache

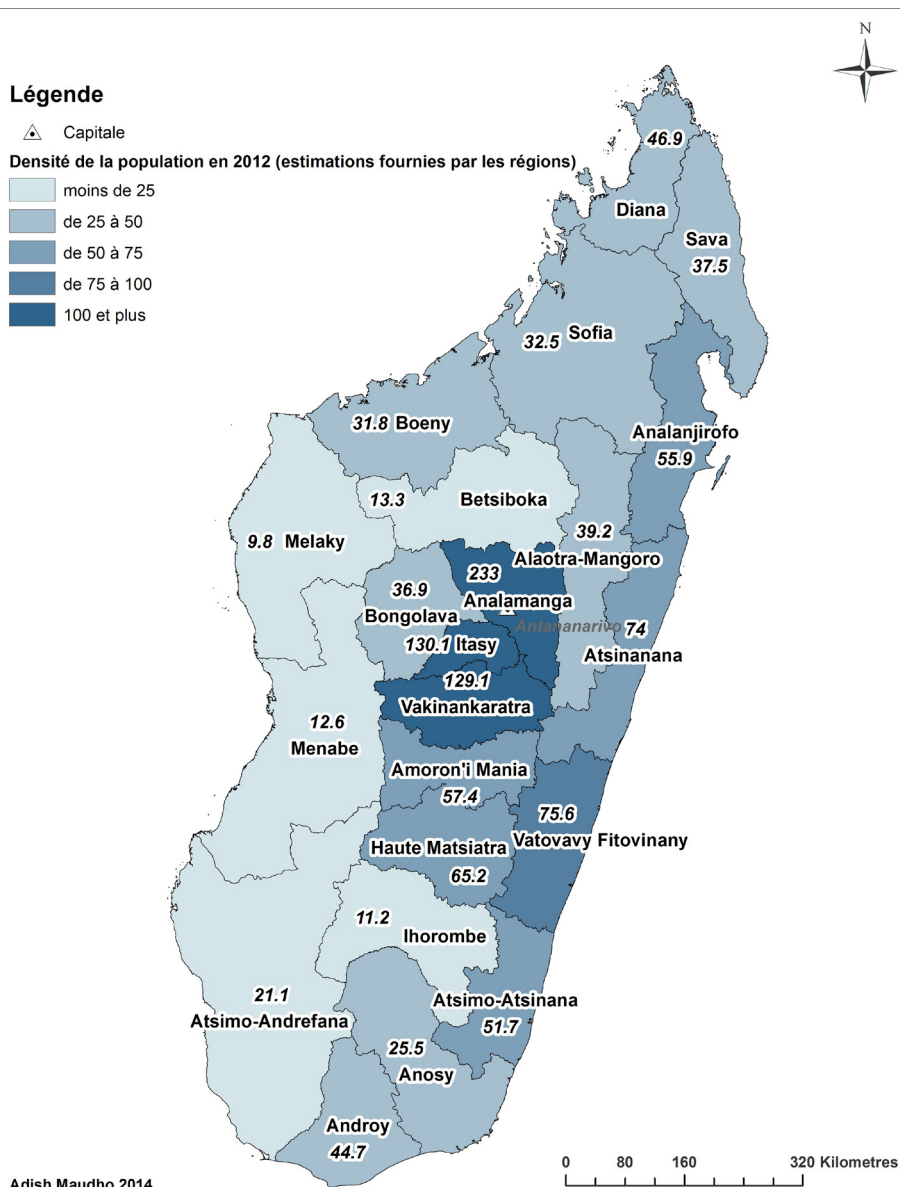
Projet initié par une association (ONG ou autre)

Graphique 17. Carte de densité de la population à l'échelle des 22 régions en 1993 (recensement INSTAT)



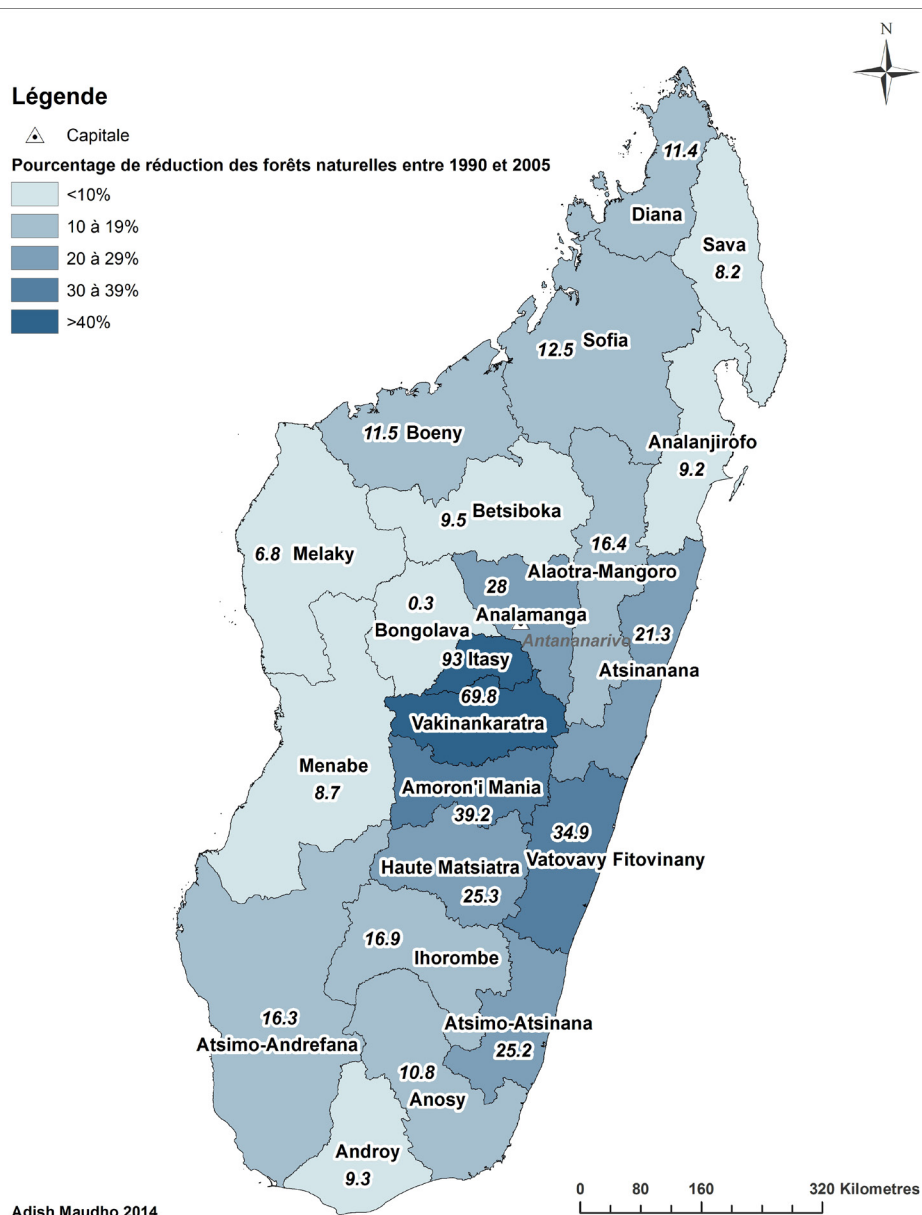
Source : Calculs des auteurs, voir Annexe 7.

Graphique 18. Carte de densité de la population à l'échelle des 22 régions en 2012 (estimation des régions)



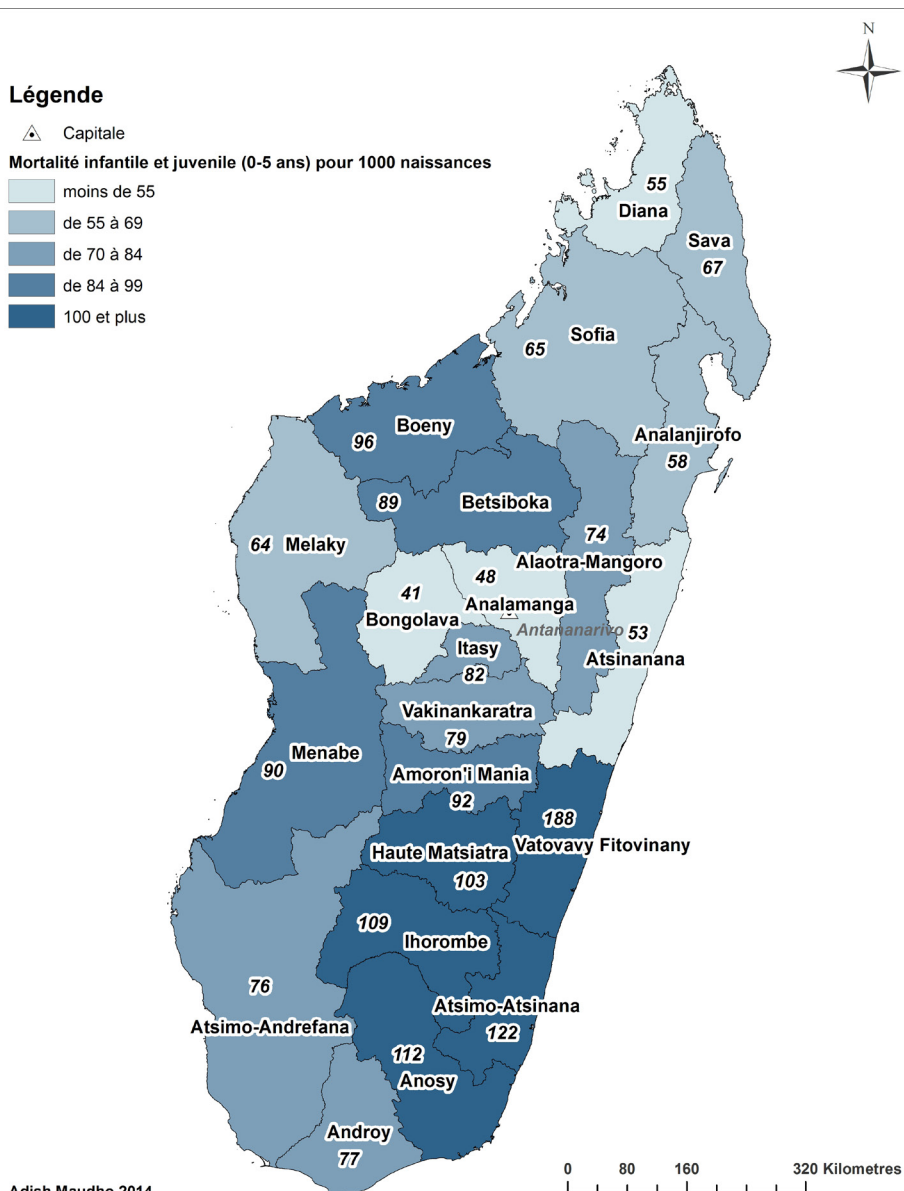
Source : Calculs des auteurs, voir Annexe 7.

Graphique 19. Carte de pourcentage de réduction des forêts naturelles entre 1990 et 2005



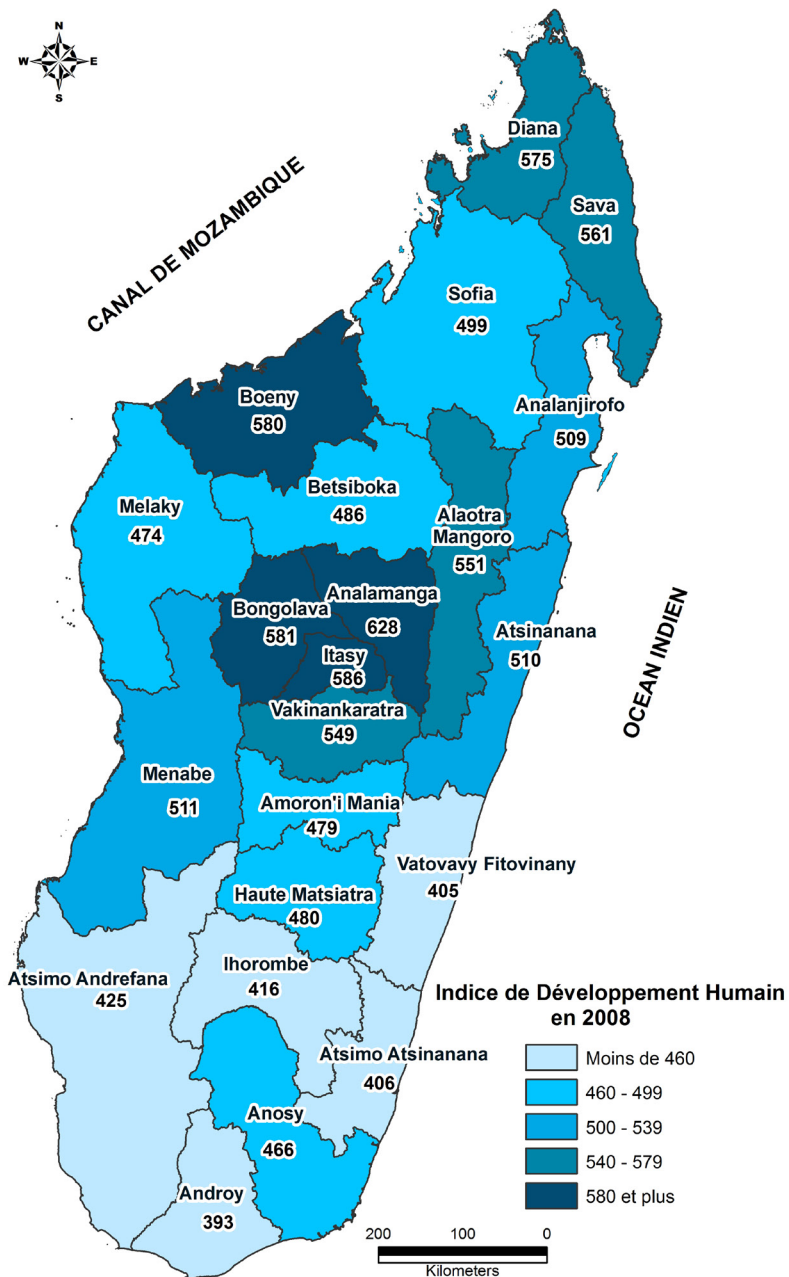
Source : Calculs des auteurs, voir Annexe 7.

Graphique 20. Carte de la mortalité infantile et juvénile (0-5 ans) pour 1000 naissances (EDSMD-IV 2008/2009)



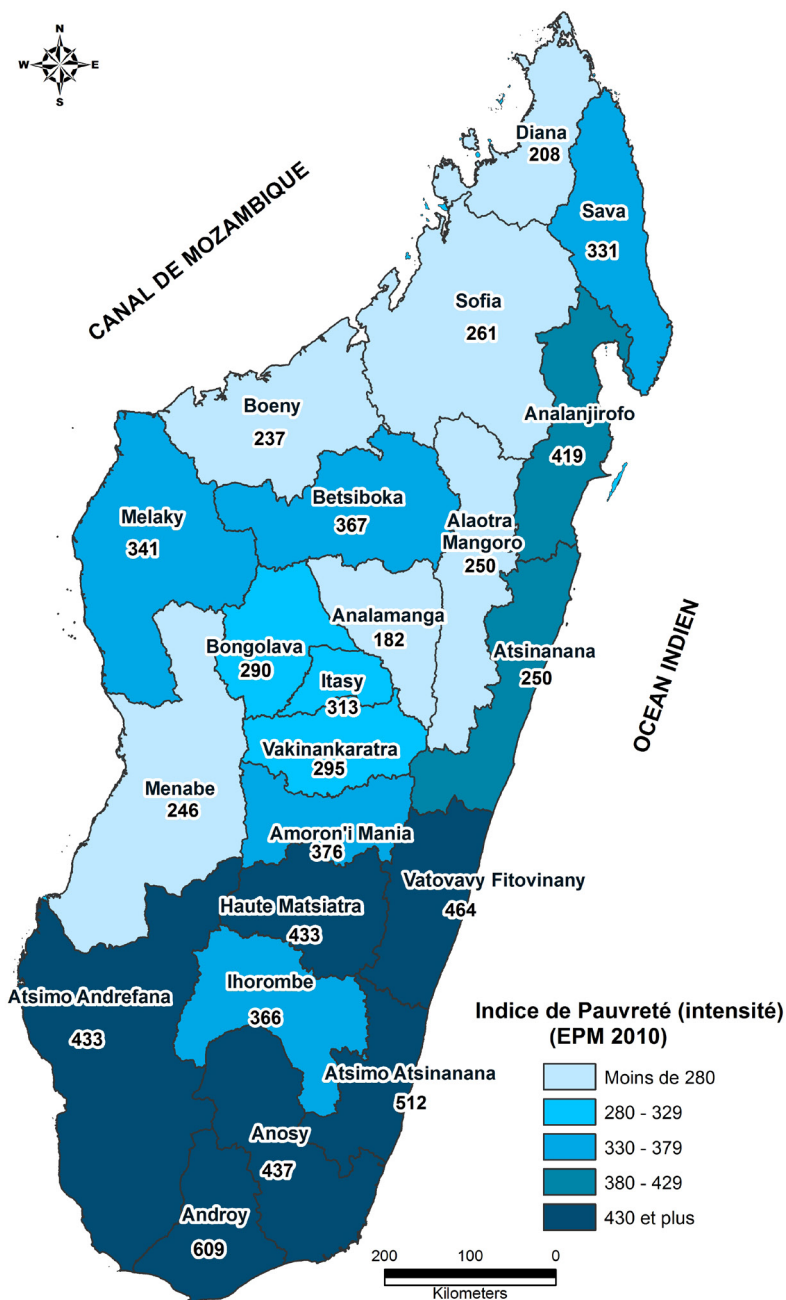
Source : Calculs des auteurs, voir Annexe 7.

Graphique 21. Carte de l'indice de développement humain des 22 régions en 2008



Réalisation : Jaotiana Rasolomamonjy selon les calculs des auteurs, voir Annexe 7.

Graphique 22. Carte de l'indice pauvreté (intensité) des 22 régions en 2010 (EPM 2010)



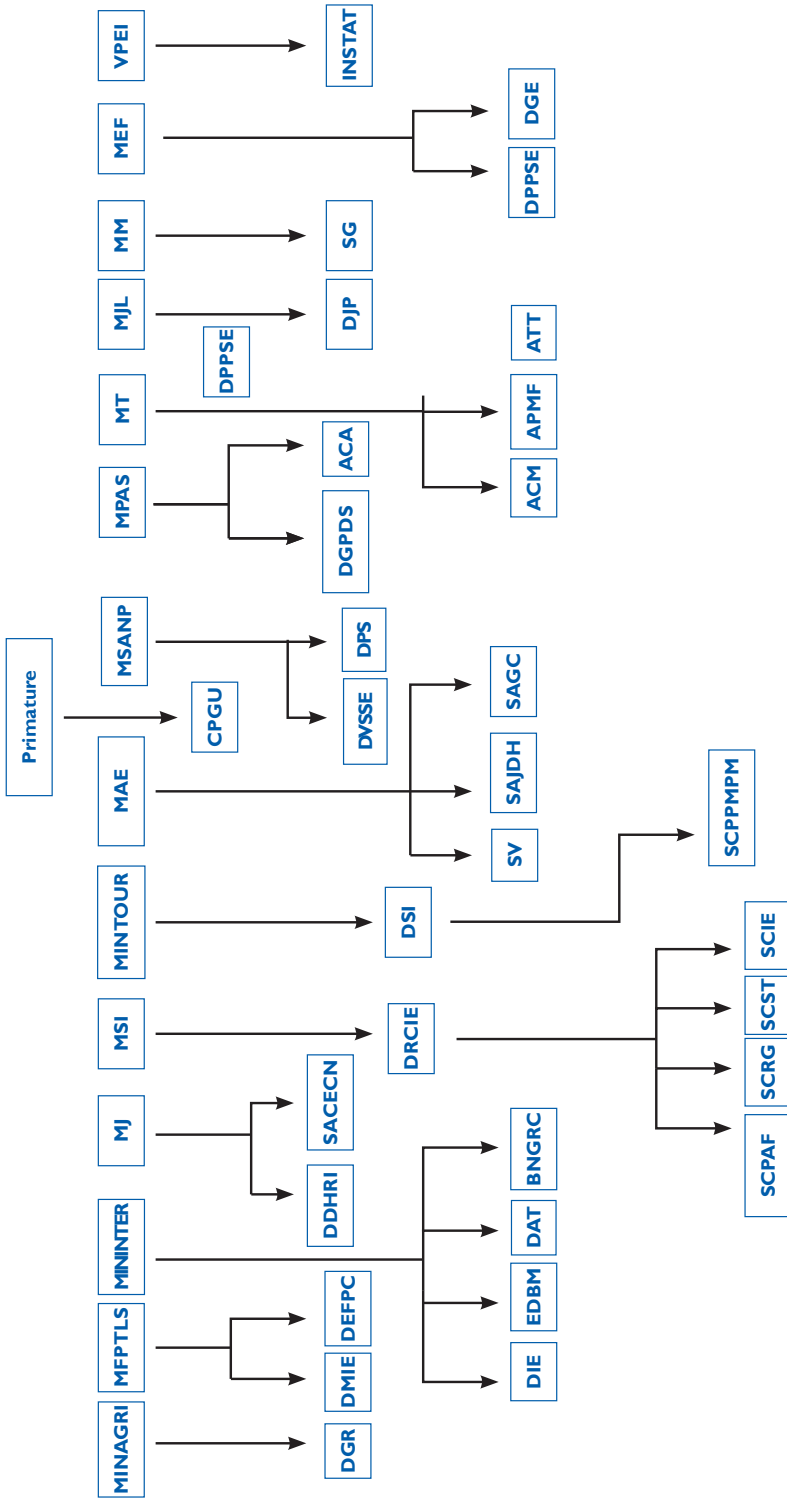
Réalisation : Jaoiana Rasolomamonjy selon les calculs des auteurs, voir Annexe 7.

Annexe 9 : Liste des personnes rencontrées pour des entretiens dans le cadre du projet de profil migratoire de Madagascar

- AGBOKOU, DIALLO Moustapha, RAKOTOARISOA et RANAIVOSON, Programme des Nations Unies pour le Développement.
- ANDRIAMIADANA Jocelyne, USAID / Bureau Santek, Population et Nutrition, chargée de programme.
- ANDRIAMIHAJA ROBSON Eric, Economic Development Board of Madagascar, Deputy CEO.
- ANDRIAMITANTSOA Tolojanahary Hajampirenena, Vice Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Directeur de l'Observatoire de l'Aménagement du Territoire.
- ANDRIANARISATA John, Banque Africaine du Développement, expert en développement social.
- ANDRIANASITERA Paul F. et M. RANDRIAMANANTENA François Xavier (Chef de service des Affaires Juridiques), Aviation Civile de Madagascar.
- ANDRIANISA Mamy Jean Jacques, Ministère de la Sécurité Intérieure, Directeur de la Direction des Renseignements et du Contrôle de l'Immigration et de l'Emigration.
- BAKURAMUTSA Anita Ingabire, UNICEF, Chef de section Gouvernance pour la Protection de l'Enfant.
- BELALAHY Aubin Aurore, Banque Centrale de Madagascar, Direction des études et relations internationales.
- BEZOKINY Iris Jacky, Ministère de l'Intérieur, Directeur de l'Immigration et de l'Emigration.
- BOINAID Salim et SAID MOHAMED BAKRI Anturia, Ambassade des Comores, respectivement Chargé d'Affaires et Conseillère principale.
- CHILDRESS Amanda, PACT, Directrice.
- DAVIS John Uniack, CARE, Directeur.
- DE GRAEVE Laurence et VOGT Christoph, Comité International de la Croix Rouge, respectivement Déléguée Protection et Chef de Délégation Régional.
- DJANKOU NKUISSI Gabriel, Bureau International du Travail, Représentant Adjoint.
- FIJALKOWSKI Edouard, Ambassade de France, Commandant de Police expert technique à la PAF.
- ISLA VILLAR Pablo, Délégation de l'Union Européenne, Chargé d'aide et de coopération internationale.
- JARZAGUET Philippe, Ambassade de France, Commandant de Police expert technique à la PJ.
- JEANNODA Norotiana, Syndicat des Professionnels Diplômés en Travail Social, Présidente.
- LEMAIRE Ernest Gérard et SEWTOHUL Rajnish Amal, Ambassade de Maurice, respectivement Ambassadeur et Premier Secrétaire.
- MADAN LAL RAIGAR, Ambassade d'Inde, chargé d'affaires a.i.
- MAERIEN Jozef, Fonds des Nations Unies pour la Population, Représentant Adjoint.
- OSWEILER Jeffrey M., Consulat des Etats-Unis d'Amérique, Consul.
- OTALLAH Nicole I. et BRETON Chantale, Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, respectivement Conseillère politique et économique et Experte sur les questions de droits humains.
- POLONCEAUX Laurent et PECK Catherine, Consulat de France, respectivement Consul général et Vice-Consule.

- RAKOTOARISON Jean Jacques, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique, Directeur de Cabinet.
- RAKOTOARISON Monique, ONU Habitat, Manager de programme et plusieurs experts techniques.
- RAKOTOARIVELO Nathalie, Ministère de la Sécurité Intérieure, Officier de Police auprès de la PAF.
- RAKOTOARIVONY William et ANDRIAMBOAHANGY RAMANDASOA Jaona respectivement Secrétaire Général et Directeur Général de la Protection Sociale, du Genre, de la Famille et de l'Enfance au Ministère de la Population et des Affaires Sociales, ainsi que le Directeur de cabinet dudit Ministère.
- RAKOTONIAINA Lucien et RAJOELISON Fanja, Ministère de la Justice / Direction des Droits Humains et des Relations Internationales.
- RALINIRINA Marie Simone, Ministère de la Justice / Service des Affaires Civiles, de l'Etat Civil et de la Nationalité.
- RANAIVO RABEHAJA Gabriel, Ministère de l'Agriculture, Responsable Migration.
- RANDIRANARIVO SOLOFONIAINA Armand, Ministère de la santé Publique, Directeur Veille Sanitaire.
- RANDRETSA Iarivony et RAKOTOMANANA Faly Hery, Institut National de la Statistique de Madagascar, respectivement Directeur de la Démographie et des Statistiques Sociales et Directeur des Statistiques des Ménages.
- RANDRIAMAHENINA Theodore, Directeur Général de l'Administration du Territoire au Ministère de l'Intérieur et RASITEFANOELINA Haingotian.
- RANDRIANARISON Jean Jacques et RASOARINTSALAMA Mirana du Ministère des Transports.
- RASOLOFONIAINA Lala, Ministère de la Population et des Affaires Sociales, Coordonateur de l'Autorité Centrale pour l'Adoption (ACA).
- RASOLONTSALAMA Valisoa Joséphine, Secrétaire permanente de la Commission Nationale des Bourses Extérieures.
- RATSIMBA Lazandrany Michel Eric, Agence Portuaire Maritime et Fluviale, Directeur régional a Antsiranana (anciennement a Mahajanga).
- RAVELOSON ANDRIAMBOLOLONA Njakanirina David, Ministère du Tourisme, Directeur du Système d'Information.
- RAZAFINDRAFITO Hajarijaona, Comité National de Lutte contre le Sida, Secrétaire Exécutif.
- RAZAFINTSIANDRAOFA Jean-Brunelle, Police de l'Air et des Frontières (PAF), Chef de Service Central de la PAF.
- RAZANAZAFY Aurette Marguerite, Ministère Fonction Publique Travail et Lois Sociales, Directrice de la Migration et de l'Information sur l'Emploi.
- SAMBALIS Jérôme et RASOLOFONIRINA Fanantenana, Agence Portuaire Maritime et Fluviale, respectivement Directeur Général et Gestionnaire de la base de données.
- SAMBANIAINA Nomenjanahary Jean Victor, Ministère des Affaires Etrangères, Chef de Service Visas.
- ZANDRY Maurice et MOUIGNI Hassan, Ministère de la Sécurité Intérieure / Police Judiciaire Respectivement Chef de la Police des Mœurs et de la Protection des Mineurs et Officier de Police.

Organigramme de nos partenaires interministériels impliqués dans la migration à Madagascar



BIBLIOGRAPHIE

1. Andriamboahangy, D.B.
s.d. vers 1975 La démographie quantitative. Concepts et méthodes d'analyse. Université de Madagascar. 244 p.
2. Andriamanana, F.R.
1939 Contribution à l'étude du problème démographique de Madagascar, *Les Presses Modernes*, Antananarivo.
3. Andrianainarivelo, R.V. et I. Randretsa
1985 Population de Madagascar, situation actuelle et perspective d'avenir, Tananarive, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, 154 p.
4. Artuc, E. et al.
2013 A global assessment of human capital mobility: the role of non-OECD destinations. Document téléchargeable sur <http://sites.uclouvain.be/econ/DP/IRES/2012022.pdf>.
5. Aubert, S., Rambintsaotra, S. et Razafiarijaona, J.
2013 L'insécurité foncière dans et autour des Aires Protégées de Madagascar : un obstacle à surmonter pour la conservation de la biodiversité et le développement rural. *Développement durable et territoires*. 4 (1), mis en ligne le 23 avril 2013 et consulté le 11 novembre 2013 sur le site <http://developpementdurable.revues.org/9961>.
6. Banque mondiale
2011a Migration and Remittances Factbook 2011. Second édition. Téléchargeable sur le site internet siteresources.worldbank.org visité le 12 novembre 2013.
2011b L'urbanisation où le nouveau défi malagasy. 203 p.
Bardonnnet, D.
1964 Les minorités asiatiques à Madagascar. *Annuaire français de droit international*. Vol. 10, pp. 127-224.
Blanchy, S.
1995 Karana et banians: Les communautés commerçantes d'origine indienne à Madagascar. Paris, L'Harmattan, 346 pages
Bloch, M.
1999 'Eating' young men amongst the Zafimaniry. In *Ancestors, power and history in Madagascar. Studies of religion in Africa*, Vol. 1 (20). Brill, Leiden, pp. 175-190.
Campbell, G.
1991 The state and pre-colonial demographic history: the case of nineteenth century Madagascar. *Journal of African History*. 32, pp. 4125-445.
Canavesio, R.
2010 Exploitation informelle des pierres précieuses et développement dans les nouveaux pays producteurs. Thèse de doctorat en géographie défendue à l'Université de Bordeaux III, 502 p.

- Cantisani, G. et al.
2009 Guide on the Compilation of Statistics on International Migration in the Euro-Mediterranean Region. Publication MEDSTAT II, Adetef, Paris.
- Chevalier, L.
1952 Madagascar. Population et ressources, Paris, Cahiers de l'INED, n°15, 212 p.
- Clairet, S.
2012 Madagascar, quelques enjeux de la crise. Géosophie visité le 11 octobre 2013 sur le site web <http://geosophie.eu/2012/07/27/madagascar>
- Clayton, A., T. Ralandison et P. Burnod
2011 Foreign and Local Elite-Led Land Acquisitions in Madagascar. Communication présentée à la conférence 'Land Policies' organisée par Makere University en Ouganda, les 2-4 novembre 2011, 23 p.
- Clemens, M. et G. Pettersson
2006 Medical Leave: A new database of health professional Emigration from Africa, CGD Note (Washington DC, Center for Global Development).
- Cling, J.P., M. Razafindrakoto et F. Roubaud
2007 Export Processing Zones in Madagascar : the impact of the dismantling of clothing quotas on employment and labour standards. Working Paper DT/2007 :06, DIAL (Développement, Institutions et Mondialisation).
- Consulat de France à Madagascar
2010 Caractéristiques de la Communauté Française à Madagascar. Document interne.
- Cook, R. et T. Healy
2012 Activité minière artisanale et à petite échelle à l'intérieur et autour des aires protégées et des écosystèmes critiques. Projet ASM-PACE. Rapport du WWF, 46 p.
- Dabat, M.H. et al.
2008 L'agriculture malgache peut-elle sortir de l'impasse démo-économique ? *Autrepart*, 46, pp. 189-202.
- Deschamps, H.
1959 Les migrations intérieures passées et présentes à Madagascar, Paris, Berger-Levrault, 283 p.
- Donque, G.
1964 Aperçu statistique sur la population de Madagascar au 1^{er} janvier 1964. *Madagascar. Revue de géographie*. pp. 275-277.
- Fauroux, E.
2001 Dynamiques migratoires, tensions foncières et déforestation dans l'ouest malgache. In Razanaka S., Grouzis M., Milleville P., Moizo B. et Aubry C. (eds) Sociétés paysannes, transitions agraires et dynamiques écologiques dans le sud-ouest de Madagascar. Antananarivo , pp. 91-105.
- Fauroux, E. et B. Koto
1993 Les migrations mahafales dans le processus de ruralisation de la ville de Toliara (Madagascar). *Cahiers des Sciences Humaines*, 29, pp. 547-564.

- Fokam, J.M. et T.A. Rabetsitonta
1974 La population de Madagascar aux environs de 1962. Rassemblement des données fragmentaires, analyse, évaluation et ajustement des résultats. IFORD, Yaoundé.
- Fournet-Guérin, C.
2006 La nouvelle immigration chinoise à Tananarive, *Perspectives chinoises*, n° 96, pp. 46-57.
- Freeman, L., S. Rasolofohery et E.B. Randriantovomanana
2010 Tendances, caractéristiques et impacts de la migration rurale-urbaine à Antananarivo, Madagascar, UNICEF.
- Gastineau, B. et al. (Eds.)
2010 Madagascar face au défi des Objectifs du millénaire pour le développement. IRD Editions, 334 p.
- Gastineau, B. et L. Rakotoson
2005 Evolution de la population à Madagascar, Travaux et Documents, n°5, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, 14p., Antananarivo.
- 2006 La population et le développement rural à Madagascar. Bulletin d'information sur la population de Madagascar, 20, 8 p.
- Gastineau, B. et F. Sandron
2006 Démographie et environnement à Madagascar. *Economie Rurale*, 294-295, pp. 41-56.
- Gendreau, F.
1969 Quelques aspects de la recherche démographique à Madagascar, *Cahiers de sciences humaines ORSTOM*, VI (4), pp. 93-126.
- 1994 Madagascar. In CEPED (eds.) La démographie de 30 Etats d'Afrique et de l'Océan Indien, Paris, pp. 209-217.
- Grenier, R.
1957 La population non originaire des territoires d'outre-mer français. *Etudes et conjonctures*, INSEE, 3, pp. 334-340.
- Harchaoui, S.
1980 Recensement général de la population et des habitats de 1975 à Madagascar. Ronéotypé. 48 p.
- Harel, X.
2006 Afrique pillage à huis clos, comment une poignée d'initiés siphonnent le pétrole africain. Fayard. 300 p.
- INSTAT
2006 Troisième recensement général de la population et de l'habitat. Memorandum document de projet, RGPH3, Madagascar, 2003-2009, 10 p.
- Karimbhay, T.
2010 Nosy-Bé. Âme malagasy, Coeur français. TheBookEdition, 331 p.

- Le Bourdieu, F.
1978 Hommes et paysages du riz à Madagascar. Etude de géographie humaine. Antananarivo ; 648 p.
- Lopez Escartin, N.
1991 Données de base sur la population. Madagascar. Paris, CEPED, 11 p.
- McDonald, Ch.
2013 Everyone counts : Une Enquête sur le Recensement Général de la Population de Madagascar. Independant Study Project (ISP) Collection. Paper 1505 (téléchargeable sur l'adresse http://digitalcollections.sit.edu/isp_collection/1505).
- Mc RAM - Système des Nations Unies à Madagascar
2011 Evolution de la situation socioéconomique des ménages de la ville d'Antananarivo depuis le début de la crise politique, Madagascar. United Nations Multi-cluster Rapid Assessment Mechanism (McRAM Round II - Novembre 2010) Antananarivo, 69 p.)
- PNUD
2013 Rapport sur le développement humain, <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2013/telecharger/>
- Ministère de l'Environnement et des Forêts
2012 Rapport sur l'état de l'environnement de Madagascar 2012 (REEM), <http://www.meeft.gov.mg>.
- Muttentzer, F.
2006 Déforestation et droit coutumier à Madagascar. L'historicité d'une politique foncière. Thèse de doctorat en développement défendue à l'Université de Genève, téléchargée le 22 novembre 2013 sur le site <http://www.unige.ch/cyberdocuments/theses2006/MuttentzerF/these.pdf>
- PROJER, DIVAM et UPDR
2005 Les migrations intérieures à Madagascar, 25 Novembre 2004.
- Raison, J.P.
1984 Les hautes terres de Madagascar et leurs confins occidentaux: enracinement et mobilité des sociétés rurales. Paris. Editions Karthala.
- Rakotondramanitra, T.
2009 La diaspora malgache : Organisation et initiatives des associations en France. Collection études Diapode : étude 4, 71 p.
- Rakotomalala, M.
1999 Immigration : lacunes et défaillances. *Revue de l'Océan Indien*, pp 42-45.
- Rakotomalala, P. (alias Lalatiana)
2009a Diaspora malgache. Textes publiés sur le site internet <http://madagoravox.wordpress.com> visité le 12 novembre 2013.
- Rakotomalala, P. (alias Lalatiana)
2009b La diaspora malgache a-t-elle une identité... ? Texte publié le 2 septembre 2009 sur le site internet www.madagascar-tribune.com visité le 12 novembre 2013.

- Rakotonarivo, A.
2006 Migrations et développement , *Bulletin d'information sur la population de Madagascar*, n°12.
- 2008 Migrations, lien social et développement dans les Hautes Terres de Madagascar. Thèse de doctorat. Université Paris Descartes. 448 p.
- 2010 Emigration rurale et nouvelles formes de solidarité intergénérationnelle dans les Hautes Terres de Madagascar, XVI^e Colloque international de l'AIDELF, Genève, 21-24 Juin 2010.
- Rakotonarivo, A. et al.
2010 Densification rurale et structures spatiales du peuplement à Madagascar: quelle place pour les migrations ? In Gastineau B., Gubert F., Robillard A.S., Roubeau F. (Eds) Madagascar face au défi des Objectifs du millénaire pour le développement. IRD Editions , pp. 275-297.
- Rakotondrafara, C.
2005 Rapport national sur la population et le développement socio-économique à Madagascar. Année 2005. Antananarivo. Ministère de la Population et PNUD.
- Ralandison, A. et E. Laug
2011 L'action de la fédération d'organisations paysannes VFTV dans le domaine de la migration Capitalisation des acquis. 59 p.
- Ramambazafy, J.
2008 Madagascar : le pétrole de tous les dangers !Dossier d'information posté le 6 août 2008 sur <http://www.madagate.com/chronique/322-madagascar-le-petrole-de-tous-les-dangers-.html> et visité le 21 novembre 2013.
- Ramamonjisoa, S.B.
2004 Origines et impacts des politiques de gestion des ressources naturelles à Madagascar, *Swiss Forestry Journal (SZF)*, 155 (11), pp. 467-475.
- Ramialison, Z.
2008a Les migrations à Madagascar. Contribution à l'analyse des connaissances, Mémoire de fin d'étude, DEA Population et Développement, Université Catholique de Madagascar, 97 p.
- 2008b Les migrations internes à Madagascar : que sait-on? *Bulletin d'information sur la population de Madagascar*, n°36.
- Ratsiazao, L.
1996 Immigration : les services craignent de perdre le contrôle des étrangers, n°502, pp. 27-28.
- Raveloarimanana, M.
2001 Les métis sino-malagasy de Madagascar. *Annuaire des pays de l'Océan Indien*. 17, pp.159-175.

- Ravelonahina
1902 Des causes de dépopulation à Madagascar et des moyens d'y remédier. Montpellier. Imprimerie Delors Boehm et Martial.
- Razafimanjato, J.Y. et al.
2001 La situation démographique de Madagascar, *Population*, 56, pp. 657-668.
- Razafindrakoto, M. et F. Roubaud
1999 La politique d'immigration favorise-t-elle l'arrivée des investisseurs étrangers à Madagascar ? Analyse de l'enquête EPTVS99. MADIO Rapport n°9908/E, 31 p.
- Razanaka, S., J. Razafindrandimby et J. Ranaivo
2001 Un problème environnemental : la déforestation. In Razanaka S., Grouzis M., Milleville P., Moizo B. et Aubry C. (eds) *Sociétés paysannes, transitions agraires et dynamiques écologiques dans le sud-ouest de Madagascar*. Antananarivo , pp. 25-36.
- Romeuf-Salomone, S.
1990 Le pouvoir colonial et les communautés étrangères à Madagascar de 1896 à 1939, Thèse d'Histoire, 3 Vol., Aix-en-Provence, 1313 p.
- Roy, G.,
1963 Etude sur les migrations intérieures de population à Madagascar, Paris, ORSTOM, 185 p.
- Russell S.S., K. Jacobsen et W.D. Stanley
1990 International Migration and Development in Sub-Saharan Africa, Vol 1. Overview, Banque mondiale, 168 p.
- Sandron, F.
2010 Démographie. In Feller Ch. Et Sandron F. (eds) *Parcours de recherches à Madagascar*. Ch. 7, pp. 167-189.
- Sarassin, B.
2009 La Gestion Locale Sécurisée (GELOSE): L'expérience malgache de gestion décentralisée des ressources naturelles. *Etudes caribéennes* mis en ligne le 04 septembre 2009, consulté le 21 novembre 2013. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/3664>.
- UPDR
2005 Note sur la problématique des migrations intérieures à Madagascar, 17 Janvier 2005.
- UNICEF
2011 L'impact des migrations sur les enfants dans la région de l'Océan Indien : Un autre regard sur la migration. 62 p.
- Vivier, G.
1996 Les migrations comoriennes en France : histoire de migrations coutumières. Les dossiers du CEPED, 35, 38 p.

Les recensements et enquêtes faites par l'Institut National de la Statistique (INSTAT), www.instat.mg

1. Recensements de 1966, 1975 :

- INSRE (1967). Enquête démographique, Madagascar 1966. INSRE, Tananarive, Aout, 169 p. (Enquête réalisée par M. VOLLE et exploitée par F. GENDREAU).
- INSTAT (1975). Recensement général de la population et des habitats 1975. Données démographiques. Résidence antérieure. 203 p.

2. Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1993 (RGPH 1993) :

- Tome I : "Etat de la population", 76 p.
- Tome IV : "Fécondité, mortalité", 62 p.
- Tome V : "Migration", 133 p.
- Tome VI : "Activité économique", 184 p.
- Tome VII : "Ménage et habitat", 174 p.
- Tome VIII : "Projection et perspectives démographiques", 117 p.

3. Enquêtes Permanentes/Périodiques auprès des Ménages (EPM)

- Institut National de la Statistique/Direction des Statistiques des Ménages, Enquête Périodique auprès des Ménages 2010 : Rapport principal, Antananarivo, Madagascar: Pal Prod, 2011, 372 p.
- Institut National de la Statistique/Direction des Statistiques des Ménages, Enquête Périodique auprès des Ménages 2005 : Rapport principal, Antananarivo, Madagascar: INSTAT, 2006, 187 p.
- Institut National de la Statistique/Direction des Statistiques des Ménages, Enquête Périodique auprès des Ménages 2004 : Rapport principal, Antananarivo, Madagascar: INSTAT, 2006, 187 p.
- Institut National de la Statistique/Direction des Statistiques des Ménages, Enquête Permanente auprès des Ménages 2002 : Rapport principal, Antananarivo, Madagascar: INSTAT, 2003, 119 p.
- Institut National de la Statistique/Direction des Statistiques des Ménages, Enquête Permanente auprès des Ménages 2001 : Rapport principal, Antananarivo, Madagascar: INSTAT, 2002, 167 p.
- Institut National de la Statistique/Direction des Statistiques des Ménages, Enquête Permanente auprès des Ménages 1999 : Rapport principal, Antananarivo, Madagascar: INSTAT, 2000, 191 p.
- Institut National de la Statistique/Direction des Statistiques des Ménages, Enquête Permanente auprès des Ménages 1997 : Rapport principal, Antananarivo, Madagascar: INSTAT, 1999, 135 p.
- Institut National de la Statistique/Direction des Statistiques des Ménages, Enquête Permanente auprès des Ménages 1993 : Rapport principal, Antananarivo, Madagascar: INSTAT, 1995, 121 p.

4. Enquête Démographique et de Santé de Madagascar (ENDS-92, EDS 1997, EDSMD III 2003-2004, EDSMD IV 2008-2009)
- Institut National de la Statistique (INSTAT) et ICF Macro. 2010, Enquête Démographique et de Santé de Madagascar 2008-2009, Antananarivo, Madagascar: INSTAT et ICF Macro, 444 p
 - Institut National de la Statistique (INSTAT) et ORC Macro. 2005, Enquête Démographique et de Santé de Madagascar 2003-2004, Calverton, Maryland, Etats-Unis d'Amérique : INSTAT et ORC Macro, 307 p.
 - Institut National de la Statistique (INSTAT) et Demographic and Health Surveys, Macro International Inc. 1997, Enquête Démographique et de Santé 1997, Antananarivo, Madagascar : INSTAT et ICF Macro, 264 p.
 - Institut National de la Statistique (INSTAT), Centre National de Recherches sur l'Environnement et Demographic and Health Surveys, Macro International Inc. 1994, Enquête Nationale Démographique et Sanitaire 1992, Antananarivo, Madagascar : INSTAT CNRE et ICF Macro, 248 p.
5. Enquête de base sur la santé de la reproduction et la survie des enfants (EBSRSE) dans les zones d'intervention, USAID : Madagascar, 2003-2004 :
- Soumaïla M. et Rabeza V. (2005). Enquête de Base sur la Santé de la Reproduction et la Survie des Enfants dans les zones d'intervention USAID, à Madagascar - EBSRSE 2003-2004. Calverton, Maryland, USA : INSTAT et ORC Macro.